

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE D'AUVERGNE.

CLERMONT-FERRAND, TYPOGRAPHIE HUBLER ET DUBOS.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE D'AUVERGNE,

CONTENANT

LES ÉVÈNEMENTS RELIGIEUX, CIVILS ET POLITIQUES,
LA VIE DES SAINTS DE L'AUVERGNE, DU VELAY ET DU BOURBONNAIS,
LA FONDATION DES PRINCIPALES ÉGLISES, DES ABBAYES, DES PRIEURÉS, ETC.,
DE CES TROIS PROVINCES,

DEPUIS SAINT AUSTREMOINE JUSQU'A L'ANNÉE 1560,

ÉPOQUE DU COMMENCEMENT DES GUERRES RELIGIEUSES,

PAR

LE COMTE DE RESIE.

TOME DEUXIÈME.

(600 — 1100.)

A CLERMONT-FERRAND,

A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE, RUE DU TERRAIL.

A PARIS,
CHEZ LHUILLIER, LIBRAIRE,
Rue Cassette, 10.

A SAINT-FLOUR,
CHEZ VIALLEFOND, LIBRAIRE
Place de la Cathédrale.

1855.



SEPTIÈME SIÈCLE.

L'Eglise et l'Auvergne au septième siècle.

S. Avol et S. Just, vingtième et vingt-unième évêques d'Auvergne.

S. Lonégisile, curé.—S. Césaire, vingt-deuxième évêque d'Auvergne.

Saint Gal II, vingt-troisième évêque d'Auvergne.

Saint Genès, vingt-quatrième évêque d'Auvergne.

Saint Félix, vingt-cinquième évêque d'Auvergne.

Gervald, vingt-sixième évêque d'Auvergne.

Sainl Priest, vingt-septième évêque d'Auvergne.

Saint Gonzalde, confesseur.—Saint Léger, évêque et martyr.

Saint Avit II, vingt-huitième évêque d'Auvergne.

Saint Bonnet, vingt-neuvième évêque d'Auvergne.

Saint Calmin, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine.

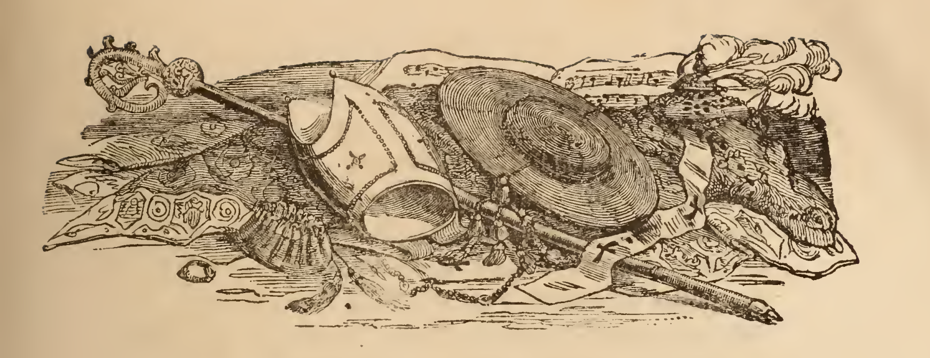
Saint Genès, comte d'Auvergne.—Saint Menelée, abbé de Menat.

Saint Savinien, abbé de Menat.—Saint Paul Tillon, abbé de Sommon.

Saint Agrève, dix-huitième évêque du Velay.

Sainte Léogoncie, vierge.

De l'architecture et de la peinture religieuse au septième siècle.

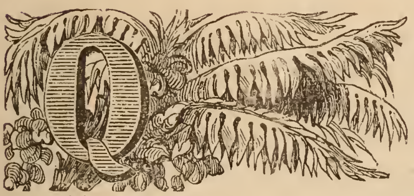


HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE D'AUVERGNE.

L'ÉGLISE ET L'AUVERGNE AU SEPTIÈME SIÈCLE.



QUAND l'empire fondé par Clovis eut cessé d'être gouverné par la main puissante du vainqueur d'Alaric, au milieu des déchirements qu'enfanta la division du royaume entre ses descendants, l'Auvergne changea plu-

sieurs fois de maîtres. Après la mort de Clotaire, roi d'Austrasie, elle appartint à Sigebert, son fils. Firmin, roi d'Austrasie, alors comte ou gouverneur de cette province, combattit pour Sigebert contre Gontran, son frère. Sa vertu lui attira la haine de Chramm, fils de Clotaire, qui le força de quitter l'Auvergne, et mit à sa place Salluste, fils d'Evodius, sénateur de Clermont. Sigebert rétablit Firmin et l'envoya en ambassade à Constantinople auprès de l'empereur Justin II, dit le Jeune.

Childebert II hérita de l'Austrasie en 575, et par conséquent de l'Auvergne, qui en faisait partie, par la mort de Sigebert, son père.

Théodebert, son fils aîné, eut, en 595, l'Austrasie et l'Auvergne, par suite d'un partage avec Thierry, à qui il céda la Bourgogne; mais défait et pris à Cologne par le même Thierry, il fut assassiné par les ordres de la reine Brunehaut. Thierry ne jouit pas longtemps du fruit de ses crimes; il mourut à Metz au moment où il allait combattre Clotaire II, roi de Neustrie.

Ce monarque ayant défait, en 613, l'armée de son rival, fit mourir les fils de Thierry, à l'exception de Mérovée, qui était son filleul, à qui il accorda la vie, à condition qu'il entrerait dans les ordres sacrés. Ce fut à la suite de cette victoire que Clotaire, demeuré seul roi, fit juger la reine Brunehaut par les Francs assemblés militairement, à laquelle il imputa beaucoup plus de crimes qu'elle n'en avait commis (1). Tous les assistants ayant crié d'une commune voix qu'elle méritait la mort, on la promena sur un chameau dans tout le camp pendant trois jours, puis on l'attacha à la queue d'une cavale indomptée, qui lui cassa la tête par ses ruades, et la déchira en mille pièces en la traînant dans les broussailles et sur les cailloux; son corps fut

(1) Le roi lui-même se porta son accusateur.

ensuite livré aux flammes. Le tombeau de Brunehaut, dans lequel on ne déposa que des cendres épargnées par le vent, était dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun : terrible jugement que le Souverain des rois fit exécuter par les hommes.

Pour la seconde fois, toutes les portions de la France se trouvèrent réunies sous le même sceptre.

Après la mort de Clotaire, Dagobert, son fils, régna aussi sur tout le royaume ; mais il laissa à Charibert, son frère, une partie de l'Aquitaine, dont l'Auvergne fut exceptée (ann. 628).

Charibert mourut vite, et l'on dit que Dagobert fit donner du poison à Childéric, son fils aîné. Un autre fils de ce prince, Bugghis, se contenta de l'Aquitaine à titre de duché héréditaire ; on y joignit l'Auvergne à titre d'apanage ; elle passa à ses descendants, qui confièrent à des comtes l'administration de ce pays.

Dagobert fonda l'abbaye de Saint-Denis, où les cendres des rois se conservaient avec les chroniques de leurs règnes, comme les pièces à l'appui des faits. Il eût peut-être été un grand roi, s'il ne s'était laissé dominer par sa passion pour les femmes (1). Ses États furent divisés après sa mort, qui arriva en 638, entre Sigebert II, qui était déjà roi d'Austrasie, et Clovis II, qui eut la Bourgogne et la Neustrie. La succession de Sigebert fut recueillie en 653 par Clovis II, son frère, qui régna seul jusqu'à sa mort. Ici commence la grande puissance des maires du palais, qui absorba bientôt tout le pouvoir royal.

(1) Il ne faut pas toujours croire les grands écrivains sur parole. — Châteaubriand, qui aime tant à dénigrer les papes et les rois, dit dans ses *Etudes historiques*, en parlant du roi Dagobert : « Grégoire de Tours *cite* trois reines que le roi menait avec » lui, Nantilde, Vulfgunde et Berthilde ; il se dispense de citer les concubines, parce » qu'elles sont, *dit-il*, en trop grand nombre. » (*Etud. hist.*, t. III, p. 23, édit. de 1832.)—La vérité est que Grégoire de Tours, si hardiment cité par Châteaubriand, mourut en 594, époque à laquelle Dagobert n'était pas né (il naquit en 600), et que ce prince ne monta sur le trône qu'en 629, trente-cinq ans après la mort de saint Grégoire de Tours.

Thierry III fut le premier des rois nommés fainéants, et il n'y eut plus dès lors de véritables souverains. Le sang de Clovis avait promptement dégénéré, et ses descendants tombèrent bien vite du pavois dans un fourgon traîné par des bœufs.

Il y a peu de siècles où la piété et la foi aient fait extérieurement plus de progrès que dans le septième siècle.

Dès son commencement, la piété de Gontran et la justice de Clotaire, ainsi que la tranquillité de son règne depuis la mort de Brunehaut, tournèrent le génie des Francs, naturellement religieux, vers la dévotion, et les portèrent plus généralement à révérer les choses saintes, ainsi que les hommes qu'ils considéraient comme étant en commerce avec le Ciel. C'était alors chez les rois et chez les grands seigneurs à qui ferait le plus de donations et de présents aux églises, à qui élèverait le plus de temples au Seigneur, le plus de monastères aux cénobites, le plus d'hôpitaux pour les malades et les indigents. Les rois se piquaient d'exempter les couvents qu'ils fondaient de toutes charges temporelles, et de leur assurer une libre et pleine possession de tout ce qu'ils leur donnaient. D'un autre côté, ils accordaient aux évêques des immunités qui les affranchissaient de toutes contributions pour leurs terres, ainsi que du défrai des juges royaux, auxquels on le devait partout où ils allaient tenir leurs séances.

Il n'y a pas de siècle non plus où la ferveur de la vie monastique ait régné plus fortement que dans celui-là.

Ceux qui étaient poussés par l'esprit de retraite et de pénitence, quittaient sans regret leur patrie, et allaient partout chercher des forêts et des montagnes; plus les solitudes étaient affreuses, plus elles étaient peuplées d'anachorètes, dont un grand nombre avaient souvent abandonné rang et fortune pour se consacrer entièrement à Dieu. Il en venait beaucoup de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Hibernie, ces

îles qui ont été si longtemps *la terre des saints.* Colomban, l'un des plus renommés, fonda dans les Vosges le monastère de Luxeuil, et l'ordre qu'il avait institué alla longtemps de pair avec celui de Saint-Benoît.

Les princes ou les grands donnaient aux religieux le fonds sur lequel ils bâtissaient leurs monastères, ou quelquefois les bâtissaient eux-mêmes à leurs propres dépens, comme le fit en Auvergne saint Calmin, dont nous aurons à raconter la vie. Un autre seigneur, nommé Bobelan, en bâtit quatre aux environs de Bourges, et saint Éloy éleva, entre autres, celui de Solongnac en Limousin. L'évêque saint Genès bâtit en Auvergne le monastère de Manglieu; saint Menelée, celui de Menat; saint Avit II, celui de Volvic. Plusieurs autres moins célèbres s'élevèrent également dans cette province.

Ces troupes pénitentes furent d'une très-grande utilité à la France, non-seulement parce qu'elles entretenaient et propageaient l'esprit religieux, mais aussi en raison des bienfaits temporels qu'elles prodiguaient aux classes inférieures de la société.

Les longues incursions des Barbares avaient longtemps désolé la Gaule, où la terre était dans maints endroits devenue inculte, couverte de halliers et de bois, ou inondée par des marécages. Ces bons religieux, qui ne s'étaient pas donnés à Dieu pour mener une vie fainéante, travaillaient de leurs mains à défricher, dessécher, labourer, planter et bâtir, non pas autant pour eux, qui vivaient très-frugalement, que pour nourrir les pauvres et délivrer les captifs; en sorte que, sous leur direction, des déserts affreux devinrent des lieux agréables et fertiles, le Ciel favorisant de ses plus douces influences une terre cultivée par des mains si pures et si désintéressées.

C'est encore à ces pieux cénobites que nous devons la conservation de tout ce qui nous reste sur les événements

de ce siècle-là. Nous ne saurions rien de notre histoire nationale, sans les travaux de ces moines, que nous traitons de fainéants, et que de prétendus philosophes, qui leur doivent le peu qu'ils savent, ne cessent d'accabler de leurs mépris.

Cette vie de pénitence et de privations n'était pas recherchée avec moins d'ardeur par le sexe le plus faible, qu'elle l'était par les hommes.

Les plus nobles filles cherchaient l'époux céleste dans les cloîtres; les veuves y trouvaient leur consolation, et les princesses en bâtissaient pour s'y retirer loin des plaisirs du monde. Le monastère de Chelles en Brie fut élevé par la reine Bathilde, et celui de Marmoutier par Fare ou Burgundofare, sœur de saint Faron.

Dans tous ces siècles dont nous ne traçons ici qu'un bien faible abrégé historique, une grande partie des évêques étaient tirés des monastères, où ils rentraient souvent après avoir servi l'Église pendant quelques années. Parmi ceux qui l'ont le plus éclairée par leur sainte vie et par leur doctrine, nous citerons saint Romain et saint Ouen de Rouen, saint Faron de Meaux, saint Arnould de Metz, saint Oudrille et saint Sulpice-le-Débonnaire de Bourges, saint Lambert de Tongres, saint Didier de Vienne, saint Léger d'Autun, saint Priest et saint Bonnet d'Auvergne, ainsi que saint Bobon, abbé de Manglieu, ami et contemporain de ce dernier évêque; plusieurs d'entre eux signèrent de leur sang les vérités chrétiennes (1).

En raison de quelques désordres dans l'Eglise, dont nous aurons encore occasion de parler, ainsi que des guerres civiles, les conciles furent moins nombreux dans ce siècle que dans le précédent. On chassa ignominieusement de ce-

(1) Saint Lambert, saint Didier, saint Léger, auxquels on doit encore ajouter saint Priest.

lui d'Orléans, en 645, un Grec monothélite qui venait y prêcher cette hérésie, dont la France fut heureusement préservée.

La Gaule, devenue la France, était néanmoins demeurée *l'empire barbare romain*, tel qu'il existait plus d'un siècle avant l'invasion de Clovis. La seule différence, c'est que les Barbares, qui avaient pris la place des maîtres du monde, parlaient encore leur langue maternelle, et qu'ils avaient conservé la plupart des habitudes de la vie nomade des forêts de la Germanie. Du reste, le fond de la société était demeuré le même, et ce ne fut qu'après l'invasion des Normands, sous les derniers rois francs de la race carlovingienne, que la transformation sociale commença à frapper les yeux. Jusqu'à cette époque, qui est celle où l'on vit apparaître l'aurore des siècles féodaux, la religion, les lois, l'administration, les coutumes, tout était resté romain. On voyait encore, dans toute leur splendeur primitive, principalement dans la France centrale et méridionale, les amphithéâtres, les arcs-de-triomphe, les aqueducs et les capitoles, qu'y avait élevés le peuple roi ; quelques temples même subsistaient encore en entier, et beaucoup avaient été transformés en basiliques chrétiennes, sans avoir subi une grande altération, au moins dans leur forme extérieure. Le fait le plus important des cinq premiers siècles de la monarchie, c'est la marche ascendante de l'Eglise vers le plus haut point de sa domination, ces siècles ayant été tout à la fois son règne et son ouvrage.

Quant aux sciences et aux lettres, qui furent pendant longtemps le partage exclusif de la population gallo-romaine, elles étaient, dans les parties de la Gaule où le plus ou le moins de tranquillité permettait de les cultiver, ce qu'elles étaient à cette époque dans l'ancien monde romain. En France, outre saint Grégoire de Tours, mort sur la fin du dernier siècle, grand nombre d'ecclésiastiques et quelques laï-

ques écrivaient les annales des premiers siècles de la monarchie. Il n'y eut donc jamais à aucune époque, comme l'observe Châteaubriand, complète barbarie dans la Gaule, devenue le royaume des Francs, comme on le croit et comme on l'écrit encore, car un peuple n'est point barbare aussi longtemps qu'il conserve la culture de l'intelligence et la connaissance de l'administration. L'étude même de la philosophie et de la théologie, quoique plus restreinte chez les laïcs, ne cessa jamais parmi le clergé; et l'administration municipale, fiscale, publique et domestique demeura longtemps ce qu'elle avait été sous l'empire, avant de subir la transformation que lui fit éprouver la fusion des deux peuples et la prépondérance qu'exercèrent les vainqueurs dans la confection des lois nouvelles.

Une chose digne de remarque, et qui prouve combien l'Auvergne était éloignée de cet état de barbarie sociale qu'on a souvent attribué au septième siècle, c'est que tous les évêques qui gouvernèrent son Église pendant cette période, à l'exception de Cautin, étaient vraiment des hommes dignes de l'épiscopat par leurs vertus, leur piété sincère et le grand savoir de quelques-uns d'entre eux; il est donc permis de supposer que la population arverne, dans laquelle aucun mélange étranger ne s'était introduit, avait conservé jusqu'alors de précieux restes de la civilisation gallo-romaine.

Notre orgueil moderne, nos préjugés et un peu notre ignorance, qui nous ont fait qualifier les premiers siècles de barbares, nous ont également égarés sur l'état de la propriété sous la domination des Francs. La servitude, que l'on remarque dans la Gaule devenue franque, et qui s'est continuée pendant le règne de la féodalité, n'était point, comme on l'a écrit, le résultat de la conquête qui aurait fait des esclaves de la plus grande partie des Gaulois; c'était tout simplement ce qui existait depuis longtemps parmi

le peuple vainqueur et parmi le peuple vaincu, l'effet de ces lois grossières nées de la rude liberté germanique et de ces lois écloses du despotisme raffiné de la civilisation romaine. L'esclavage était de droit commun chez les Romains comme chez les Barbares, bien qu'il fût plus doux chez ces derniers. Les Gaulois que la conquête franque trouva libres, restèrent libres; ceux qui ne l'étaient pas, portèrent le joug auquel les condamnait le code romain, aussi bien que les lois salique, ripuaire, saxonne, gombette et visigothe; et si la propriété moyenne continua à se perdre dans la grande propriété, ce fut par des raisons tout à fait étrangères à l'esclavage (CHATEAUBR., *Analyse raisonnée de l'Histoire de France)*.

Au commencement du septième siècle, les Sarrasins, appelés d'Afrique en Espagne par le comte Julien, chassèrent les Visigoths de ce pays, et pénétrèrent plus tard en France, où ils causèrent de si grands ravages. D'un autre côté, les Normands la menaçaient déjà; et elle se trouva bientôt attaquée au nord et au midi par de nouveaux barbares.

Après cet aperçu de l'état de l'Église et du royaume au septième siècle, nous allons continuer à raconter l'histoire des saints personnages qui ont illustré l'Auvergne à cette époque.



SAINT AVOL ET SAINT JUST (AVOLUS ET JUSTUS), VINGTIÈME ET VINGT-UNIÈME ÉVÊQUES D'AUVERGNE.

Nous ne savons rien de particulier sur la vie de ces deux évêques, que l'Eglise d'Auvergne a placés au nombre de ses saints. Ils furent tous deux enterrés au monastère de Saint-Allyre. Le premier monta sur le siége épiscopal d'Auvergne en 615, après la mort de saint Désidérat, et le second en 620, après la mort de saint Avol. (SAVAR. *De sanctis. ann. Eccl. fr.)*

Grégoire de Tours parle de ces deux saints prélats au livre Ier, chap. 40 de son *Histoire des Francs;* le manuscrit *de Sanctis* édité par Savaron en fait également mention.

SAINT LONÉGISILE, VULGAIREMENT SAINT LONGIS, CURÉ DE CÉBAZAT ET ABBÉ DE LA BOISSELIÈRE, DANS LE MAINE.

Vers la fin du sixième siècle, Lonégisile, né en Allemagne de parents nobles, mais idolâtres, éprouvant le désir d'embrasser le christianisme, quitta son pays et vint en France dans la ville d'Auvergne, vers l'année 594, sous l'épiscopat de saint Avit Ier. Il trouva dans cette ville de pieux et fervents fidèles qui prirent soin de lui et l'instruisirent dans la religion chrétienne. Après avoir reçu le baptême, le nouveau converti s'appliqua avec tant de succès à l'étude des lettres et à la pratique des vertus enseignées par la religion qu'il venait d'embasser, que vers l'année 615, sous l'épiscopat

de saint Avol, il fut élevé à la dignité du sacerdoce. — Lonégisile exerça pendant plusieurs années le saint ministère dans la paroisse de Sabazat, aujourd'hui Cébazat, voisine de la capitale de l'Auvergne, où il acquit un grand renom de sainteté.

Attiré plus tard par la réputation de Hadoin, évêque du Mans, il alla passer quelques mois auprès de lui, dans le désir de se fortifier par l'exemple de ce saint prélat dans la pratique des vertus chrétiennes. Il fit ensuite un voyage à Rome pour y visiter le tombeau des saints apôtres, et il en rapporta de précieuses reliques.

De retour dans le Maine, Lonégisile s'établit dans le voisinage de Mamers, au hameau de la Boisselière, où il mena une vie tellement austère, qu'il convertit un grand nombre d'idolâtres, par ses prédications et ses miracles. Des débris d'un temple païen il bâtit près de Mamers, sur le territoire de la paroisse qui porte aujourd'hui son nom, une cellule et une chapelle, qu'il dédia à saint Pierre et dans laquelle il déposa une dent de cet apôtre, qu'il avait rapportée de Rome. Plusieurs des nouveaux convertis s'attachèrent à Lonégisile et embrassèrent sous sa direction l'état monastique.

Telle fut l'origine du monastère de la Boisselière, qu'on nommait aussi le couvent *de Saint-Pierre-des-Bons-Hommes*, à cause de la bonté et de l'humilité des religieux qui l'habitaient. Le saint abbé, malgré sa piété et ses éminentes vertus, ne fut point à l'abri des traits de la calomnie. Accusé près du roi Clotaire II, au sujet d'une sainte fille nommée Noflette, il fut obigé d'aller à la cour pour se justifier; le roi, convaincu de son innocence, lui accorda, comme marque de son estime, une pension annuelle de dix livres d'argent. Lonégisile, que l'on nomme saint Longis dans le Maine, après avoir opéré plusieurs miracles, mourut le 2 avril 653, à l'âge d'environ soixante-treize ans, et fut

enterré dans l'église de son monastère. Du temps des incursions des Normands, ses reliques, ainsi que celles de sainte Noflette, furent transportées en Bourgogne, dans l'abbaye de Saint-Vivant du Vergy, au diocèse d'Autun (1).

L'église de Saint-Etienne de Cébazat, au diocèse de Clermont, a pour deuxième patron saint Lonégisile, son ancien pasteur, que l'on nomme saint Longison et saint Longisou, en patois auvergnat. Ce saint, dont on conservait autrefois des reliques, détruites dans la révolution, y est encore en grande vénération, et de nombreux miracles ont été opérés dans cette église par son intercession.

L'église de Cébazat, qui n'est remarquable que par l'irrégularité de son architecture, est fort ancienne et a été construite à plusieurs époques différentes. Il y avait autrefois un chapitre fondé sous le titre de Saint-Étienne, composé d'un doyen, seul dignitaire, et de onze chanoines. — Une coutume assez singulière existait autrefois dans cette église, où l'on élisait des femmes pour remplir les fonctions de marguilliers. C'était sans doute un souvenir des anciennes diaconesses, qui remplissaient auprès des femmes un ministère fort approchant de celui des diacres. Le parlement déclara cet usage abusif par arrêt du 24 juillet 1600, et ordonna que cet arrêt serait lu et publié à Riom et à Cébazat; l'usage a cessé depuis cette époque.

(1) Le nom de saint Longis est mentionné à la date du 2 avril dans le martyrologe romain. L'Eglise du Mans en fait mémoire le même jour. (Voyez L. CORVOISIER, BONDONNET et dom COLOMB, GODESCAR, au 2 avril.)

SAINT CÉSAIRE (CÆSARIUS), VINGT-DEUXIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

(1er Novembre.)

Saint Just mourut en 625 et fut remplacé par saint Césaire, qui assista au concile de Reims, tenu en 630, sous le règne de Dagobert Ier. La sainteté de sa vie, ainsi que ses doctes prédications, répandirent sa réputation dans les provinces voisines de l'Auvergne, et saint Désiré, évêque de Cahors, n'a pas été un des derniers à lui donner des louanges méritées. Il mourut en 643, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Madeleine, au Bois-de-Cros. L'Eglise d'Auvergne, qui l'a mis au nombre des bienheureux, fait sa fête le 1er novembre. Il en est fait également mention dans le *Martyrologe de France*.

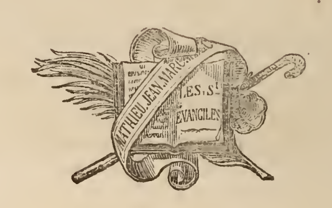
SAINT GAL II (GALLUS), VINGT-TROISIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

SAINT Gal, deuxième du nom, avait été archidiacre de saint Avol, et fut élu en 643 pour succéder à saint Césaire. L'archidiacre était, dans les premiers siècles de l'Eglise, le premier et le plus ancien des diacres; on ne le connaissait point avant le concile de Nicée. Comme il était le premier ministre de l'évêque pour l'administration du temporel, on l'appelait *la main et l'œil* de ce prélat. Il n'eut pourtant aucune juridiction sur les autres prêtres, qui n'avaient que des fonctions spirituelles, qu'au sixième siècle, époque à laquelle il devint non-seulement leur supérieur, mais encore celui de l'archi-

prêtre, qui avait été jusque-là la première personne après l'évêque. Depuis le dixième siècle les archidiacres furent regardés comme ayant une juridiction de leur chef, avec pouvoir même de déléguer des juges. Dans la suite on les multiplia, sans doute pour affaiblir leur puissance, et celui qui avait son district dans la ville épiscopale prit la qualité de *grand archidiacre*. Il avait la garde du trésor de l'église et juridiction comme les officiaux; il faisait la visite dans les paroisses du diocèse où l'évêque l'envoyait, seule fonction qui lui soit restée depuis, et qui est maintenant remplie par les vicaires généraux.

Saint Gal, qui avait une grande vénération pour saint Amable, en raison des miracles que Dieu opérait par son intercession, fit de nombreux embellissements au tombeau de ce bienheureux, qui se trouvait, comme nous l'avons déjà dit (1), dans l'église de Saint-Bénigne de Riom. Il mourut en 656, après avoir occupé pendant treize ans la chaire épiscopale d'Auvergne. Il fut enterré dans une église qui porta son nom, et que l'on croit avoir été l'ancien oratoire de Chantoin, converti en une basilique qui avait reçu les restes de saint Gal. On a de lui une lettre qu'il écrivit à Didier, évêque de Cahors, au sujet d'une peste qui affligeait Marseille (2).

(1) Voyez la vie de saint Amable, p. 272.
(2) *Ann. Ecc. Franc.*, t. III, p. 172. — MABILL., *Ann. Ord. S. B.*, t. I, p. 385. — *Gall. Christ.*, t. IX, p. 620.



SAINT GENÈS, VINGT-QUATRIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

(3 Juin.)

GENÈS naquit dans la ville d'Auvergne d'une famille sénatorienne. Il était archidiacre lorsque l'unanimité des suffrages l'appela, en 656, au siége épiscopal (1). Cependant il ne voulut consentir à son ordination que lorsqu'après un jeûne de trois jours Dieu lui eut fait connaître sa volonté. Il céda donc au vœu des fidèles ainsi qu'à celui du clergé, et devint un des plus grands prélats qui aient illustré la chaire de saint Austremoine.

(1) Deux catalogues, suivant Savaron, placent après saint Gal II un évêque nommé Progole ou Prologue, qui est omis dans celui de la bibliothèque de Clermont, et qui ne se trouve nommé nulle part.

Le nouvel évêque travailla, avec autant de zèle que de succès, à rétablir dans son diocèse l'ordre qui y avait été troublé dans les années précédentes, et il le préserva des hérésies qui infestaient alors l'Église. Saint Genès fut un des meilleurs évêques qui brillèrent sur le siége d'Auvergne. Il avait été élevé jeune encore dans les principes de la plus exacte dévotion. Il mortifiait son corps par la rigueur du jeûne, de l'oraison et des veilles; et comme il avait appris que l'abstinence ne suffisait pas pour acquérir le salut, il l'accompagnait d'une grande libéralité envers les pauvres; il donnait à la vertu ce qu'il ravissait aux jouissances mondaines, et se servait de cette même abstinence pour se procurer les moyens de soulager les nécessiteux. Il secourait les veuves, nourrissait les orphelins, logeait les pèlerins, servait les malades, visitait et consolait les affligés et les prisonniers; aussi le considérait-on comme un saint, et le peuple l'honorait avec les sentiments d'une crainte respectueuse. Les jeunes gens baissaient la vue en sa présence, comme éblouis par l'éclat de la sainteté de celui qui les exhortait chaque jour à se méfier des dangers du monde et à se maintenir dans le sentier de la vertu. — Les vieillards, sans se prévaloir du privilége de leurs années, se tenaient debout en sa présence, lorsqu'il leur disait que, s'ils n'avaient pas gardé la première ni la seconde veille, ils s'éveillassent au moins à la troisième. Il enseignait aux vierges, comme il l'eût fait à ses filles, de se tenir loin des vanités mondaines, et de se conserver dans la pureté du cœur, afin de se rendre agréables à leur époux céleste; il encourageait les veuves à se maintenir dans les limites d'un chaste célibat, et il donnait de saintes règles aux femmes mariées pour bien régir leur famille, et pour conserver la paix du ménage. Ce saint évêque construisit un hôpital près de la porte dite du Saint-Esprit, non loin de la place appelée de saint Genès. Il mourut vers l'an 662,

et fut enterré dans l'église de Saint-Symphorien, qui a pris son nom.

Saint Genès fonda le monastère de Manglieu, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous le vocable de Saint-Sébastien, et lui donna pour premier abbé Évodius, qui est reconnu pour saint, et que dom Vaissette, dans son *Histoire du Languedoc*, a cru avoir été le même que saint Vosy, évêque de Velay (1). Charlemagne mit cette abbaye sous sa protection, par lettres patentes du mois d'août de la trente-huitième année de son règne (806); c'est sans doute ce qui l'a fait appeler *magni locus*, dont on a fait Manglieu ou Manlieu. Louis-le-Débonnaire et Pepin, roi d'Aquitaine, son fils, confirmèrent ces lettres en 819 et 834. Cette charte accorde des immunités au monastère et défend aux juges royaux d'y entrer, *ad froda exigenda, vel mansiones, aut paratas facere* (2).

L'abbaye de Manglieu est du nombre de celles qui ne devaient primitivement que des prières pour le bonheur et la prospérité de l'État. — Louis-le-Débonnaire avait divisé, par un capitulaire du 10 juillet 807, les abbayes en trois classes : la première était soumise à des contributions et à fournir des hommes de milice; la seconde ne devait que des contributions; la troisième n'était sujette ni à l'une ni à l'autre. Le prieuré de Vichel fut réuni en 1663 à l'abbaye de Manglieu, et l'on réduisit à huit le nombre des religieux. Ce monastère a été chef d'ordre, et s'est agrégé à Cluny par acte du 3 septembre 1716; il a été supprimé quelque temps avant la révolution, et ses biens furent alors réunis à l'Hôtel-Dieu de Clermont.

(1) Nous croyons que dom Vaissette s'est trompé. Voyez la vie de saint Vosy tom. 1, p. 429.

(2) *Mansio* était la subsistance due aux officiers qui venaient par commandement du roi. *Froda* ou *Freda*, signifiait l'amende due au fisc ou la composition de paix. — *Parata* est l'ancien droit de *parée*, qui autorisait un seigneur à réclamer les hommes qui se retiraient dans une seigneurie étrangère.

L'église de Manglieu, bâtie par saint Genès, est d'architecture *romano-byzantine* et l'une des plus remarquables de l'Auvergne. Ravagée par les Barbares, restaurée par Charlemagne, Pépin et Louis-le-Débonnaire, elle fut, comme nous l'avons dit, dotée de grands priviléges par ces souverains. — Elle a 136 pieds de long sur 57 de large, et offre trois parties très-distinctes de style et d'époque. Le portail est bien conservé. Le porche, entièrement d'architecture romane, et qui remonte au onzième siècle, est un des plus complets que possède l'Auvergne. — Il est surmonté d'une tour carrée, dont une surélévation appartient au quatorzième siècle. La tribune intérieure, située au-dessus du narthex, a un caractère monumental grandiose et sévère dont il y a peu d'exemples en ce pays. Sa décoration large et simple, l'élévation de ses voûtes, son étendue, qui occupe tout l'intérieur du massif, rappellent les traditions de la belle architecture romaine. Les murs nord et sud des nefs sont romans jusqu'à la hauteur des fenêtres; au douzième siècle, le style ogival primaire les a modifiés; il remplaça le style roman, qui a cependant persisté dans les pilastres et les demi-colonnes engagées, qui reçoivent des nervures élégantes; ces nervures s'épanouissent pour se réunir ensuite aux centres par des clefs écussonnées des armes des abbés. Le chœur, trop rétréci par rapport à la nef, est composé de deux divisions, dont l'une, plus petite et plus étroite, formait le sanctuaire. Cette partie est fort ancienne, plus ancienne peut-être que celle du porche même, tandis que l'autre est de construction moderne. L'ornementation du sanctuaire paraît être du septième siècle. A l'entrée du chœur sont placées deux colonnes en marbre dont les fûts sont de l'ordre ionique le plus pur; les bases sont également en marbre. On y remarque encore un très-beau bénitier, qui paraît, ainsi que la colonne qui le supporte, provenir de quelque édifice romain. Enfin,

sous le rapport monumental, la vieille église fondée par saint Genès, est encore un des édifices les plus intéressants qui existent en Auvergne.

Saint Genès fonda également, non loin de sa ville, un monastère de filles qui vivaient sous une règle, que grand nombre d'écrivains pensent avoir été celui de Chantoin, le premier couvent de femmes qui ait existé en Auvergne; d'autres, reculant cette fondation de quelques années, l'attribuent au double concours de Genès, comte de Clermont, et de l'évêque saint Priest. Le savant curé de Saint-Amable déclare qu'après un assez long examen de cette controverse historique, il pense que c'est saint Genès, évêque, qui fonda Chantoin, et qui y plaça des religieuses, qui ont subsisté jusqu'à la fin du douzième siècle (1). Nous nous rangeons d'autant plus volontiers à cette opinion, qu'en fait d'histoire, et surtout d'histoire d'Auvergne, M. Cohadon est une puissante autorité pour nous.

(1) Notice historique sur Chantoin.



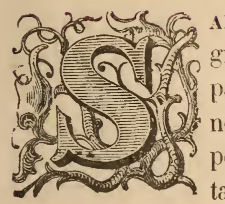
SAINT FÉLIX (FELIX), VINGT-CINQUIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

Élu en 662 pour succéder à saint Genès sur le siége d'Auvergne, saint Félix confia à saint Priest, l'honneur et la gloire de l'Eglise d'Issoire, la direction du monastère de Chantoin. Il mourut en 665 et fut enterré dans l'église de Saint-Étienne, aujourd'hui Saint-Eutrope. C'est tout ce que l'histoire nous a conservé de ce saint évêque.

(1) Les auteurs de la *Gallia Christiana* donnent pour successeur à Genès *Gyroindus*, qui n'est porté sur aucun catalogue des évêques d'Auvergne, mais que l'on trouve seulement comme signataire d'un privilége accordé par Emmon, archevêque de Sens, au monastère de Saint-Pierre-le-Vif (*Chronologie des évêques de Clermont*, p. 23).

GERVALD, VINGT-SIXIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE,
SAINT PRIEST OU SAINT PRIX (PRÆJECTUS, PROJECTUS), VINGT-SEPTIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

(25 Janvier.)



AINT Priest naquit dans la ville d'Auvergne, sous le règne de Dagobert Ier, de parents nobles et vertueux. Son père se nommait Gondolène. Elidie, sa mère, eut pendant sa grossesse des pronostics certains de ce qu'il devait être un jour. Elle crut voir durant son sommeil cet enfant arriver au monde tout couvert de sang, et elle remarqua en outre que l'eau dont on se servait pour son baptême était aussi rouge que du vermillon.

Un saint personnage qu'elle consulta, lui expliqua le

sens de cette vision, en lui annonçant le martyre que cet enfant devait souffrir un jour. — Loin de penser à l'y soustraire, cette pieuse mère chercha à l'y préparer, en l'élevant dans la crainte de Dieu et en lui faisant acquérir les vertus qui pouvaient le rendre digne d'un tel honneur. Après avoir passé quelques années à l'école d'Issoire, Priest fut confié aux soins de saint Genès, alors archidiacre, et à ceux du chantre Martin, qui passaient pour les maîtres les plus habiles de ce temps-là. Il acquit bientôt sous leur direction une parfaite connaissance des sciences divines et humaines; et comme il avait une vocation particulière pour tout ce qui concernait le service des autels, il s'appliqua pendant quelque temps à l'étude de la musique, afin de pouvoir aider à célébrer les offices avec plus d'harmonie et de dévotion. — Saint Genès, qui reconnut bientôt toute la portée de l'esprit de son élève, ainsi que les grandes vertus dont il était doué, lui confia les fonctions de trésorier de l'église, le rendant ainsi l'économe du bien des pauvres, et se servant de ses sages conseils dans les affaires les plus importantes. — Aussitôt qu'il fut élevé au siége épiscopal d'Auvergne, le saint prélat Genès remit à Priest la conduite de l'église d'Issoire, où il trouva un nouveau sujet de faire éclater sa charité envers les pauvres. La piété, ce don du Ciel, que possédait notre saint lévite à un degré si éminent, est une vertu qui nous attache à ce qu'il y a de plus puissant, qui est Dieu; et à ce qu'il y a de plus faible, les enfants, les vieillards, les pauvres, les infirmes, les malheureux et les affligés. — Sans elle, la vieillesse choque les yeux, les infirmités repoussent, l'imbécillité rebute. Avec elle, au contraire, on ne voit dans la vieillesse que le grand âge; dans les infirmités, que la souffrance; dans l'imbécillité, que le malheur; on n'éprouve que le respect, la compassion et le désir de soulager. Lorsque la charité est vraiment pieuse, les dégoûts se taisent tellement de-

vant elle, qu'on peut dire que pour les hommes pieux toutes les afflictions ont de l'attrait.

Cependant cette pieuse charité, qui était chez saint Priest accompagnée de tant d'autres vertus, donna de la jalousie à ses compagnons, envieux des éloges qu'elle lui méritait dans le monde; et comme l'envie s'attache pour nuire aux moindres choses, ils crurent pouvoir ternir l'éclat de sa renommée comme chantre et le faire rougir publiquement, en lui présentant à chanter une antienne d'une note difficile, un jour de fête solennelle et devant un grand concours de fidèles. — Mais Priest, dont la modestie le faisait douter de son talent, eut dans ce moment recours à Dieu, ainsi qu'à saint Julien, son glorieux patron et son refuge ordinaire dans ses nécessités; « il fit couler ensuite cette an-» tienne si doucement dans l'âme de ses auditeurs, dit son » hagiographe, qu'il tira des larmes de leurs yeux et excita » une grande dévotion dans leurs cœurs, par la douceur » et l'harmonie de sa voix, ce qui changea l'envie de ses » ennemis en admiration (1). »

Aussitôt son entrée dans les ordres, Priest avait consacré l'érudition qu'il avait acquise dans ses études à rechercher et à mettre au jour l'histoire des glorieux apôtres et premiers martyrs de l'Auvergne, saint Austremoine, saint Cassy et saint Victorin, qui n'est point parvenue jusqu'à nous, ce qui lui donna un désir extrême de les imiter et d'exposer, à leur exemple, sa vie pour la cause de Dieu. Tant qu'il écrivit l'histoire de ces saints personnages, il demeura dans la retraite, ne parlant qu'avec des ecclésiastiques et gardant même en temps de carême un silence absolu, afin d'être en toute liberté pour prier, méditer et se recueillir intérieurement. Aussi fut-il au comble de ses vœux, lorsque l'évêque saint Félix, ayant reconnu son

(1) Le P. Branche, *Vie de saint Priest.*

grand mérite, lui donna la direction de l'abbaye de Chantoin, dans laquelle il établit un tel ordre, qu'on accourait de tous les lieux circonvoisins pour se ranger sous l'obéissance d'un aussi saint directeur (1). — Saint Priest ne quitta qu'avec la plus grande répugnance sa retraite de Chantoin, pour se rendre à la cour du roi Childéric II, où l'appelaient des affaires importantes. Ce fut dans ce voyage qu'il visita saint Amarin, abbé de Cloroang (2), qu'il guérit miraculeusement d'une maladie fort dangereuse. Pendant son séjour dans cette abbaye, une vieille muraille en ruines étant tombée sur un ouvrier qui travaillait à la réparer, saint Priest commanda qu'on enlevât promptement les déblais, sous lesquels on ne croyait trouver qu'un cadavre. Mais, à la grande surprise des assistants, on y trouva le pauvre ouvrier sain de corps et sans la moindre blessure, dont tout le monde rendit grâces à Dieu, attribuant ce miracle à l'intervention et aux prières de notre saint abbé.

A la mort de saint Félix, les grandes vertus de saint Priest le désignaient naturellement au choix du peuple et du clergé, pour le remplacer sur le siége épiscopal d'Auvergne; mais l'archidiacre Gervald acheta l'épiscopat en s'appuyant sur des laïques, et malgré les protestations du clergé. L'évêque simoniaque mourut quarante jours après son élection.

Aussitôt après cette mort inopinée (année 665), où chacun reconnut le doigt de la Providence, le clergé et le peuple demandèrent Priest pour évêque à Childéric II, à qui l'Auvergne obéissait alors. Priest se défendit d'abord d'accepter cette dignité, dont il ne se croyait pas digne, et pressa le peuple d'élire le comte Genès, homme de grande prudence et d'une vertu à toute épreuve. — Mais ce

(1) Felix urbis cathedram præsidebat, et tum Candidinense cœnobium tradidit ad regendum Præjecto.

(2) Monastère situé dans les Vosges.

seigneur s'opposa publiquement à un tel dessein, et après l'élection de saint Priest, il se rendit aussitôt à la cour du roi Childéric, pour en obtenir la confirmation de ce monarque.

Elevé à l'épiscopat, saint Priest se distingua par toutes les vertus propres à son ministère; et comme il n'avait pas le don de la prédication, il prit pour coadjuteur un excellent prédicateur, appelé Évodius, aux saintes exhortations duquel il joignit le bon exemple de sa vie, ce qui est le plus sûr moyen de faire produire des effets salutaires aux paroles sorties de la chaire évangélique. Encouragé par ce saint exemple, le comte Genès, qui n'avait point d'enfants, employa une grande partie de son bien en faveur de l'église et des hôpitaux, ainsi qu'au rachat des pauvres prisonniers. Il fonda un couvent de filles à Chamalières (*Camaleriense*), ainsi que l'abbaye de Saint-Pierre de Beaumont, auxquels saint Priest imposa la règle de saint Benoît, de saint Césaire et de saint Colomban (1). Ce prélat fit construire dans la plaine, entre Clermont et Beaumont, au-dessous du territoire de Vallière (2) un hôpital, où vingt pauvres malades, se succédant les uns aux autres, étaient nourris et traités par d'habiles médecins. Le lieu où fut bâti cet hôpital s'appelait alors *Columbarius, ou champ Colomb.* L'époque précise de sa destruction n'est pas connue; tout ce que l'on sait, c'est qu'il existait sur son emplacement, avant le dixième siècle, un monastère appelé *monasterium Columbariense* (3), à la place duquel s'élevait, du temps de Savaron, la chapelle Saint-Guillaume (4). On attribue également à saint Priest la fondation d'un monas-

(1) *Gallia Christ.*, t. II; — *Act. Sanct. Ord. Bened.*, *Sect.*, p. 640.

(2) Ce terroir est situé entre trois chemins, celui de Clermont à Beaumont, celui dit *de l'Hôpital-sous-Vallière*, et celui de la *Terre-de-l'Hôpital* au midi.

(3) Savaron, *De Sanctis Ecclesiis*, p. 30.

(4) Voyez sur l'hôpital ou *Xenodochium* de saint Priest, l'excellent ouvrage de M. le docteur Peghoux, sur les hôpitaux de Clermont.

tère de filles à Royat, qui n'est point, comme le dit son hagiographe, le premier qui ait été fondé dans le diocèse, puisque nous avons vu que l'évêque saint Genès en avait établi un à Chantoin.

Ce saint évêque travailla constamment à multiplier les maisons religieuses dans son diocèse, et on rapporte qu'il avait manifesté le désir d'élever une église à tous les martyrs de la province, dans laquelle chacun d'eux eût été particulièrement honoré; mais il fut empêché d'accomplir ce pieux dessein par le glorieux martyre qui termina sa vie. Voici à quelle occasion arriva cet évènement, que plusieurs auteurs ont raconté d'une manière différente.

Une noble dame de la province, nommée Claudia, qui possédait de fort grands biens, et qui n'avait qu'une fille unique, fut persuadée par les pieux conseils de saint Priest de donner à l'Église et aux pauvres une partie de cette vaste fortune, et mourut quelque temps après avoir fait cette donation. La richesse de sa succession tenta la cupidité du comte Hector, patrice de Marseille et grand ennemi du clergé, qui enleva la fille unique de Claudia, l'épousa et s'empara ensuite de vive force des biens que cette dame avait légués à l'Église. — Hector fut imité dans ses spoliations par plusieurs autres seigneurs de la province, contre lesquels saint Priest prononça d'abord les censures ecclésiastiques. Mais le prélat, voyant que les déprédations ne cessaient point, porta plainte au roi Childéric II contre le comte Hector, premier auteur de tous ces désordres. Le comte et l'évêque se rendirent à Autun, où le roi se trouvait alors, pour y plaider leur cause.

A cet époque, saint Léger, évêque d'Autun, qui avait grandement contribué, sous le règne précédent, à l'avènement de Childéric, donnait journellement à ce jeune monarque de sages, conseils qu'il avait d'abord prudemment

écoutés. Mais bientôt, excité par les flatteries de ses courtisans, qui le poussaient dans des débauches que le saint évêque réprouvait, Childéric conçut une haine furieuse contre ce prélat. — Le maire Ulfoade et la reine Bilechilde, se joignirent aux ennemis de saint Léger, le maire, parce qu'il était offensé par le trop grand crédit de l'évêque; la reine, parce que ce prélat, sévère observateur des canons, remontrait souvent au roi qu'étant fille de son oncle, il l'avait épousée contre les lois de l'Église. Cette princesse se rangeait donc dans toutes les affaires du côté des ennemis de saint Léger, comme elle le fit dans l'affaire de saint Priest et du comte Hector. — Ce dernier avait l'appui de l'évêque d'Autun, dont il avait sans doute surpris la religion par ses artifices, et saint Priest avait celui de la reine et du maire du palais.

Cependant les ennemis de saint Léger persuadèrent au roi qu'Hector et l'évêque ne s'étaient réunis que pour conspirer contre sa personne : le prince en fut tellement exaspéré, que la veille de Pâques, ayant l'esprit troublé par la colère et les fumées du vin, il entra dans le baptistère pour tuer saint Leger, qui prit la fuite ainsi que le comte Hector. Mais le roi ayant envoyé à leur poursuite, Hector fut tué et l'évêque ramené au roi, qui voulut d'abord le faire mettre à mort, mais qui finit par se borner à le faire enfermer dans le monastère de Luxeuil. Saint Léger y trouva Ebroin, ancien maire du palais, son ennemi personnel, qui y était également confiné. Le loup et la brebis vécurent ainsi quelque temps en paix sous le même toit, par la crainte d'une plus terrible puissance, et parce qu'ils n'avaient plus rien à démêler ensemble. Après cet évènement, saint Priest gagna entièrement sa cause, et l'église fut remise en possession des biens dont elle avait été dépouillée.

De retour en Auvergne, saint Priest fut en butte à la ven-

geance des partisans du comte Hector, qui lui dressèrent plusieurs embûches pour le faire périr. Un jour que le saint évêque goûtait dans sa maison de campagne de Volvic, le plaisir de revoir Amarinus, son ancien ami, Agricius, ligué avec Radbert, Ursion et d'autres seigneurs, pour venger la mort du patrice, qu'ils imputaient à saint Priest, se mirent à la tête d'une troupe de satellites pour l'aller attaquer dans cette paisible retraite. — Lorsque les deux amis, qui avaient en ce moment en leur compagnie le prêtre Elodius, virent venir les meurtriers, ils se mirent à genoux et se disposèrent saintement à la mort. Amarinus, qu'on prit pour l'évêque, fut la première victime immmolée aux mânes du patrice, et déjà les assassins se retiraient, lorsque ce prélat leur dit : *Voici celui que vous cherchez;* alors Radbert lui plongea son poignard dans la poitrine, tandis qu'il priait pour ses persécuteurs. Les corps de ces trois martyrs de l'Église, demeurèrent quelque temps étendus sur la place, personne n'osant d'abord entreprendre de les ensevelir, par crainte de la fureur des meurtriers. Cependant ils furent peu après inhumés avec honneur au lieu même de Volvic ; et l'on rapporte que, la nuit de leur inhumation, trois brillantes étoiles apparurent sur leur tombeau, afin d'apprendre aux hommes le bonheur dont ces trois saints jouissaient dans le ciel. Cet évènement eut lieu le vingt-cinquième jour de janvier de l'année 674.

Les meurtriers de saint Priest, excommuniés par l'Église, subirent bientôt la punition de leur crime. Radbert, qui fut le principal bourreau de ce massacre, éprouva une maladie si affreuse, qu'il fut tout vivant dévoré par les vers.— Ursion, étant à la chasse, tomba de cheval et se fracassa tous les membres; mais, reconnaissant que cet accident était un châtiment du Ciel, il alla demander pardon à Dieu de son crime, au tombeau de saint Priest, où, s'étant fait oindre de l'huile de la lampe qui brûlait devant ses reliques, il

fut aussitôt remis en sa première santé. Ursion, en reconnaissance d'une telle faveur, fit suspendre au-dessus du tombeau de ces saints martyrs une lampe d'argent du poids de dix marcs, et fit bâtir en un autre lieu une église dédiée à saint Priest, dans laquelle il fit porter de ses reliques. Les autres complices du meurtre du saint évêque et de ses compagnons, qui demeurèrent impénitents, périrent misérablement.

Ainsi mourut, martyr de son dévouement à la cause de la religion, l'un des plus illustres des vingt-huit évêques que l'église d'Auvergne a placés au rang des bienheureux dont elle honore la mémoire. Saint Priest était aussi remarquable par sa grande piété et par son inépuisable charité, que par les brillants talents dont il avait été doué par la nature. Les restes de ce saint évêque et ceux de ses deux compagnons martyrs, échappés au vandalisme révolutionnaire, sont conservés à Volvic, où ils attirent chaque année, le 12 juillet, jour de la fête de ce saint, un grand concours de fidèles. On y montre même encore, le sabre-poignard, ou *skramasax*, que le Saxon Radbert plongea dans la poitrine du saint évêque. Une partie des reliques de saint Priest a été autrefois transportée au monastère de Flavigny, en Bourgogne, ainsi qu'à Saint-Quentin, en Vermandois: on célèbre, dans ces deux endroits, la fête de ce saint le même jour qu'au lieu de son martyre (Voyez *Appendice*, n° 1).



SAINT GONZALDE, CONFESSEUR.

(1er Novembre.)

Saint Gonzalde, natif d'Auvergne, occupait une place dans la maison épiscopale de saint Priest, et il était l'un des plus familiers de ses serviteurs. Ce prélat, désirant lui témoigner la grande estime qu'il avait pour lui, l'invita à dîner un jour de Pâques, avec plusieurs personnes de qualité, dont quelques-unes avaient, comme il le faisait lui-même, l'habitude de n'user ce jour-là d'autres mets que ceux permis dans le temps du carême, ce qui fut tourné en ridicule par le reste de la compagnie. Mais ceux qui s'étaient moqués de cette pieuse pratique ne tardèrent pas à le payer bien cher; car une

partie du plancher de la salle où l'on dînait s'étant enfoncée, ils roulèrent dans l'étage inférieur, tandis que le saint évêque, Gonzalde et les autres abstinents, demeurèrent ainsi que la table miraculeusement préservés de cette lourde chute.

Saint Priest ayant été martyrisé quelque temps après cet événement, le bon Gonzalde, lassé des embarras du monde, se retira sur une montagne du Limousin, où l'on a bâti depuis l'église appelée du Mont-Saint-Gonzalde, dans laquelle il fut enseveli, après avoir passé le reste de sa vie comme un saint anachorète dans la plus rigoureuse pénitence. On aurait certainement tort de blâmer les pénitences extraordinaires auxquelles se vouaient autrefois quelques saints personnages; elles ont eu leur utilité, puisque en sanctifiant ceux qui s'y soumettaient, elles avaient encore de bons effets sur l'esprit des peuples. — Les hommes ont peu de confiance en ceux qui vivent avec eux et comme eux. Il faut de temps en temps des êtres singuliers qui les étonnent et qui excitent leur attention pour les rendre dociles, pour leur faire goûter une morale qui leur déplaît. Dieu a suscité de ces hommes quand il l'a jugé nécessaire, et en dépit des railleries de la philosophie, ils ont fait beaucoup de bien en passant sur la terre (1).

(1) Catal. M. S. Sanctorum Lemovic.; M. S. ecclesiæ ipsius, et in gestis M. S. sancti Prejecti. Le chef de saint Gonzalde était conservé dans l'église de Saint-André de Limoges.



SAINT LÉGER (LEODEGARIUS), ÉVÊQUE ET MARTYR.

(2 Octobre.)



ous avons déjà parlé de saint Leger dans la vie de saint Priest. Il était de grande naissance, et l'auteur de sa légende prétend même qu'il appartenait à la famille mérovingienne. — Le roi Clovis II le fit élever avec soin par Dido, évêque de Poitiers, qui lui inculqua de bonne heure les principes d'austère vertu qu'il pratiqua pendant toute sa vie, et le rendit en même temps fort savant dans les sciences et dans les lettres.

Comme Léger se sentit appelé d'une façon toute particulière au service de Dieu, il entra jeune encore dans les ordres sacrés, et fut pourvu, aussitôt qu'il eut l'âge requis,

de l'abbaye de Saint-Maixent en Poitou, puis de l'évêché d'Autun, où il s'adonna principalement à la prédication, attaquant hardiment les vices, sans avoir égard à la naissance ni à la puissance de ceux chez lesquels il les rencontrait.

Après la mort de Clovis II (ann. 655) et celle d'Erchinoald, maire du palais, les Français déférèrent cette dernière dignité à Ébroin, homme intelligent, actif et vaillant, qui, étant lié d'amitié avec les plus saints personnages de ce temps-là, et ayant même fondé quelques églises, avait acquis dans le monde une grande réputation de droiture, qu'il eut le talent de conserver pendant plusieurs années, avant de déposer le masque qui cachait sa méchanceté et son hypocrisie.

Le roi Clotaire III n'étant âgé que de cinq ans à la mort de son père, la reine Bathilde, sa mère, prit en main les rênes de l'état. Cette princesse, anglaise de nation, avait été amenée en France par des pirates qui l'avaient enlevée avec d'autres captifs sur les côtes de la Grande-Bretagne, car on en amenait alors des bandes nombreuses de ces quartiers-là. — Comme elle était d'une grande beauté, le maire Erchinoald l'acheta et la fit ensuite épouser au jeune Clovis II, faisant ainsi de son esclave la femme de son souverain. On ne saurait dire, dans une telle circonstance, quelle fut la plus grande, ou la hardiesse du maire, ou la faiblesse du roi. Pour colorer cette mésalliance, qui n'était que trop commune en ce temps-là, on disait que Bathilde était du sang des princes saxons qui régnaient en Angleterre, et les flatteurs ne manquèrent pas pour l'affirmer et le répandre.

Au reste, Bathilde était digne en tout du rang élevé où le sort l'avait placée. Assistée des conseils de Chrodebert, évêque de Paris; d'Ouen, archevêque de Rouen, et surtout de ceux du saint évêque d'Autun, cette princesse gouver-

nait avec autant de prudence, de justice et de bonté qu'eût pu le faire le meilleur roi. Aussi l'on ne vit pendant plus de dix années aucun trouble dans les états de son fils, chose qui n'était point arrivée depuis bien longtemps. — Avant elle, les Gaulois, les hommes comme les enfants au berceau, payaient, sous le nom de capitation, une forte taxe par tête, ce qui en retenait plusieurs de se marier, ou les obligeait d'exposer leurs enfans; la bonne reine les déchargea de cet impôt et fit défendre aux Juifs, qui achetaient ces innocents pour les revendre dans les pays étrangers, de ne plus exercer cet infâme trafic. Elle en racheta même un grand nombre, qui avaient été vendus par ces infidèles (1); mais elle exhortait ceux qui étaient en âge de le faire avec discernement, avant d'entrer dans des monastères, qu'elle se plaisait particulièrement à peupler pour la plus grande gloire de Dieu.

Cette reine avait en outre un soin tout particulier de ce qui concernait l'Église, et elle suivit principalement à cet égard les sages conseils de saint Léger. Elle défendit absolument le trafic sacrilége des bénéfices, que les rois vendaient aux évêques pour de l'argent, et que quelques évêques peu scrupuleux revendaient ensuite avec profit. Elle enrichit divers monastères et en bâtit deux célèbres, l'un de filles à Chelles en Brie, l'autre d'hommes à Corbie sur la Somme.

Saint Léger jouissait auprès de cette pieuse princesse d'un crédit qui lui attira beaucoup d'ennemis, quoiqu'il ne l'employât que pour le bien de l'Église et celui du peuple. La reine elle-même se trouva bientôt en butte à la haine et

(1) On distingue deux sortes d'infidèles : les infidèles *négatifs* sont ceux qui n'ont jamais entendu ni refusé d'entendre la prédication de l'Evangile ; les infidèles *positifs* sont ceux qui ont refusé d'entendre la prédication de l'Evangile, ou qui, l'ayant entendue, ont fermé les yeux à la lumière. Les Juifs doivent être bien certainement rangés dans cette dernière catégorie.

et à la jalousie des grands, dont elle réprimait les excès de pouvoir. Après avoir fait mourir sans aucune forme de procès l'évêque Sigebrand, qui jouissait de sa confiance, ils la prièrent si audacieusement de se retirer de la cour, qu'elle fut obligée d'y consentir. Ceux mêmes qu'elle avait le plus comblés de bienfaits, étaient à la tête de ce complot, ourdi par Ebroin, pour demeurer seul maître du gouvernement. Quelques uns de ces leudes révoltés la conduisirent comme par honneur dans son monastère de Chelles, et là, de reine toute puissante, elle devint simple religieuse, et fut cependant bien plus illustre dans son humilité qu'elle ne l'avait été dans sa grandeur. Bathilde, que l'Église a reconnue comme sainte, vécut dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes jusqu'à l'année 686.

Après la retraite forcée de la reine, Ebroin, demeuré seul maître du pouvoir sous un roi enfant, donna un libre cours à son orgueil, à son avarice et à sa cruauté. Il ravissait les biens de tout le monde, vendait la justice et les charges, les ôtant selon son caprice à ceux qui les possédaient; il chassait les grands de la cour et défendait aux autres d'y venir sans sa permission. Mais saint Léger était surtout l'objet de sa haine, non-seulement parce qu'il dédaignait de lui faire la cour, et qu'il condamnait publiquement sa conduite, mais parce qu'il le considérait avec raison comme l'homme le plus capable de lui résister et de rallier autour de lui, pour le renverser, les anciens partisans de la reine Bathilde.

Sur ces entrefaites, Clotaire III mourut, âgé de 18 ans. Ebroin, après la tyrannie qu'il avait exercée pendant les trois ans qu'il avait gouverné sous le nom du jeune roi, ne devait point espérer que les grands de Neustrie et de Bourgogne, quelque roi qu'ils pussent élire, le confirmassent dans la mairie du palais. C'est pour cette raison que, sans attendre leur assemblée ou leur consentement,

indispensable en pareil cas, il éleva sur le siége royal Thierry, le plus jeune des fils de Clovis II, au détriment de Childéric, son aîné, roi d'Austrasie. Cet attentat éveilla les craintes des grands, craintes qui se changèrent en indignation, lorsqu'ils eurent reçu d'Ebroin l'ordre formel de ne point sortir de leurs demeures. Dirigés dans leur dessein par l'évêque d'Autun, ils dépêchent vers Childéric pour lui déférer la couronne de Neustrie. Ce prince se rendit à leur vœu, et fut reçu avec joie par les peuples lassés du joug d'Ebroin, qui, délaissé de tout le monde, fut trop heureux de trouver un autel pour refuge. — Saint Léger, au lieu de le faire mourir, comme il le pouvait et comme il le devait peut-être, pour conserver la paix dans le royaume, intercéda pour lui; et les Français, touchés de cette imprudente miséricorde, se contentèrent de le raser et de le confiner au monastère de Luxeuil, pour y faire pénitence. Son roi, Thierry, fut aussi tondu et envoyé à l'abbaye de Saint-Denis, non pas pour le faire moine, mais pour l'y tenir prisonnier. Couper les cheveux à un mérovingien, c'était tout simplement le déposer et le reléguer dans la classe populaire. On dépouillait un roi franc de sa chevelure, comme un empereur de son diadème.

A l'avènement de Childéric II, la monarchie française se trouva, pour la cinquième fois, réunie sous un seul roi. — Ulfoade était maire d'Austrasie; et saint Léger, s'il n'en portait pas le titre, comme plusieurs historiens l'ont prétendu, en faisait au moins les fonctions dans la Neustrie et dans la Bourgogne. Sous la prudente administration de ce prélat, on remit en vigueur les anciennes ordonnances que les meilleurs rois et les plus sages magistrats avaient faites pour parvenir à une égale distribution de la justice. — Mais peu à peu les choses changèrent, et de méchants courtisans s'emparèrent de l'esprit du jeune roi et le plongèrent dans toute espèce de débauches. Ils lui firent faire beaucoup de

choses fort injustes, contre l'avis de saint Léger, qui fut contraint de faire au roi de vigoureuses remontrances ; il alla même, à cet égard, jusqu'à le menacer de la colère de Dieu, s'il continuait une conduite aussi indigne de la majesté royale.

Le jeune prince fut d'abord touché des remontrances du saint évêque, ou du moins il feignit de l'être ; mais lorsque les flatteries continuelles de ses courtisans et les actes fréquents de débauche auxquels il se livrait, l'eurent confirmé tout à fait dans le vice, il conçut une haine furieuse contre saint Léger, haine qui se manifestait souvent par les plus violentes menaces. — Ce fut à cette époque qu'arriva l'évènement que nous avons rapporté dans la vie de saint Priest, à la suite duquel le comte Hector fut assassiné, et saint Léger, confiné par ordre du roi dans le monastère de Luxeuil, où il trouva Ébroin, son ancien ennemi, avec lequel il se réconcilia.

Les excès et les débauches firent passer promptement le mauvais naturel de Childéric jusqu'à la dernière cruauté. — Il envoya deux de ses ducs à Luxeuil, avec ordre d'en arracher le saint évêque Léger, et de l'amener à la cour pour le sacrifier à sa vengeance. Mais cet affreux dessein ne reçut point d'exécution par la mort du monarque lui-même, que des seigneurs neustriens, qu'il avait outragés dans la personne d'un des leurs, assassinèrent au retour de la chasse, ainsi que la reine Bilechilde et son fils encore enfant. — Cette mort tragique fut suivie d'un interrègne de quatre à cinq mois. — Les ducs qui avaient tiré saint Léger de Luxeuil, ayant appris la mort de Childéric, demandèrent humblement pardon à ce prélat, et le conduisirent avec beaucoup d'honneurs dans sa ville épiscopale d'Autun, où sa présence remplit de joie tous les fidèles.

Quelques mois après la mort de Childéric, les seigneurs de Neustrie et de Bourgogne, afin de ne point tomber dans

l'anarchie, tirèrent Thierry du monastère de Saint-Denys et l'installèrent sur le trône, en lui donnant pour maire du palais Leusdesic, allié de saint Léger et fils de cet Erchinoald qui avait occupé cette charge sous Clovis II. — Thierry, qui avait eu le loisir de laisser croître sa chevelure royale, recouvra la dignité qu'il avait perdue, en perdant ses cheveux (*quam nuper tonsuratus amiserat, recepit dignitatem*). Ce nouveau règne, au lieu de l'éteindre, ne fit qu'augmenter l'embrasement qu'avait allumé la mort de Childéric. Il y avait trois partis combattant avec acharnement l'un contre l'autre : celui d'Ulfoade, chassé par les Neustriens et recueilli par les Austrasiens; celui d'Ebroin, qui cherchait à ressaisir le pouvoir qu'il avait perdu, et le parti du roi Thierry: c'était celui que soutenait saint Léger, car il était le seul juste et légitime.

Durant le choc de ces trois partis, les royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne, furent tellement bouleversés, qu'un auteur contemporain écrit que l'on croyait à l'avènement du règne de l'Antechrist.

Ebroin, sorti du monastère de Luxeuil, ayant laissé croître ses cheveux, erra quelque temps en divers lieux, tandis que ses amis se ralliaient et se préparaient à la guerre. Après avoir mené cette vie pendant trois ou quatre mois, il s'enhardit enfin à quitter l'habit de clerc, ce qui passait en ce temps-là pour une chose horrible, quand même la personne qui en était revêtue n'aurait pris cet habit que par force. Afin de ressaisir le pouvoir, l'ancien maire rassembla tous les bannis ainsi que les ennemis de saint Léger, dont il redoutait la grande influence, et il se ligua avec Ulfoade, maire d'Austrasie, qui haïssait mortellement le saint évêque. — A la tête de ces bandes rebelles, il faillit surprendre Thierry et son maire du palais dans le voisinage de Pont-Saint-Maxence. — Le roi se réfugia dans la forteresse de Crécy en Laonnais, et Leusdesic, qui avait d'abord

trouvé un asile dans celle d'Abbeville, tomba bientôt dans une embuscade que lui tendit Ebroin, qui le fit lâchement assassiner (Ann. 675-676).

Ces succès néanmoins ne rétablissaient pas Ebroin dans la charge de maire, et ne faisaient qu'augmenter la haine que le roi Thierry lui portait. Saint Léger lui paraissant le plus grand obstacle à ses projets ambitieux, il le fit attaquer dans Autun, par Vaimer, duc de Champagne, qui était accompagné dans cette expédition par deux méchants évêques déposés de leurs siéges, Dido Désiré, de Chalon, et Bobon, de Valence. Ebroin pensait avec raison que Léger était le plus puissant ennemi de sa tyrannie, et qu'il viendrait facilement à bout de tous les autres après l'avoir terrassé. La ville étant assiégée et en danger d'être prise, le saint prélat ne pouvait d'un côté consentir à trahir la foi qu'il devait à son roi, et ne voulait pas de l'autre exposer son troupeau aux dangers d'un assaut. Il sortit donc de la place, après avoir distribué aux pauvres sa vaisselle ainsi que tout ce qu'il possédait, et se livra volontairement à Vaimer, qui lui fit aussitôt crever les yeux et l'enferma dans un monastère. Le duc installa Dido dans l'évêché d'Autun, et Bobon dans celui de Troyes; mais l'un et l'autre périrent bientôt, victimes de la même tyrannie dont ils s'étaient faits les ministres

La perte de saint Léger abattit tellement le courage des grands de Bourgogne et de Neustrie, qu'ils capitulèrent avec Ebroin, et le reconnurent pour maire du palais du roi Thierry, qui fut forcé de se soumettre à la volonté de ses leudes. Dégagé de toute contrainte, Ebroin ne mit plus de bornes à sa tyrannie et à ses cruautés; et pour avoir un prétexte de les étendre davantage, il ordonna de rechercher les auteurs de la mort de Childéric, ne manquant pas d'y envelopper saint Léger et le comte Guerin, son frère, que tout le monde, et lui plus que per-

sonne, savait en être entièrement innocents. Les deux frères furent amenés devant le tyran, qui fit lapider Guerin, après l'avoir fait attacher à un poteau, et couper les lèvres à saint Léger; puis il le remit entre les mains d'un de ses satellites, qui le garda pendant deux ans dans le monastère de Fécamp.

Malheureusement la plupart des évêques, soit par crainte ou par convoitise, flattaient Ebroin dans ses injustices; et comme la vertu exemplaire et la liberté chrétienne d'un petit nombre de prélats désapprouvaient hautement sa conduite, il résolut de les perdre et de les déshonorer, s'il était possible, afin de justifier les iniquités qu'ils condamnaient. Comme il ne pouvait le faire que par la sentence de leurs confrères, il assembla à cet effet dans un palais royal, à la campagne, ceux qui lui étaient les plus dévoués. Ce tribunal improvisé, voulant donner bonne opinion de sa justice, commença par condamner deux évêques qui méritaient bien le châtiment qui leur fut infligé. C'était Dido et Bobon, les deux complices de Vaimer dont nous avons déjà parlé, et qui avaient commis quelque offense envers le tyran.—Tous deux furent dégradés et livrés au dernier supplice. Dido périt par le glaive, et Bobon par la corde.

Cela fait, les évêques procédèrent contre Amet de Sens, saint Lambert de Tongres, et saint Léger d'Autun. Les deux premiers se retirèrent dans des monastères, où ils trouvèrent un asile contre les poursuites d'Ebroin (1). Saint Léger comparut seul sous l'accusation de complicité de la mort de Childéric. Il la dénia fortement et la réfuta vic-

(1) Saint Lambert, notre saint patron, dont l'Eglise fait la fête le 17 de septembre, fut mis à mort quelques années après, par Dodon, frère d'Alpaïde, maîtresse de Pepin, maire du palais, et mère de Charles Martel. Cette nouvelle Hérodiade ne pouvait pardonner au saint évêque de Tongres le mépris qu'il avait témoigné de sa conduite, en présence même de Pepin, et elle excita son frère à la venger.

torieusement comme une horrible calomnie, dont ses ennemis ne purent apporter aucune preuve. Néanmoins les pères de cet étrange concile, ou plutôt les esclaves d'Ebroin, le condamnèrent et lui déchirèrent sa robe du haut en bas, ce qui était alors la forme de la dégradation. — On le remit ensuite entre les mains de Chrodebert, comte du palais, qui, l'ayant gardé quelque temps prisonnier, reçut enfin l'ordre de le faire mourir. Ce seigneur n'y obéit qu'à regret; et l'ayant conduit dans une forêt située entre l'évêché d'Arras et celui de Thérouanne, qui porte encore aujourd'hui le nom de ce saint martyr, il lui fit trancher la tête, le 2 octobre de l'année 679. On lit dans un vieux légendaire de l'ancienne abbaye de Souvigny, en Bourbonnais, que le corps de saint Léger ne tomba point par le coup qui lui emporta la tête, et que le bourreau, voyant ce prodige, le renversa d'un coup de pied une heure après l'exécution.

Quoi qu'il en soit, il se fit bientôt un grand nombre de miracles dans la chapelle du village de Farsing, voisin de la ville d'Arras, où le corps de saint Léger avait été inhumé. Plusieurs évêques se disputèrent la possession des reliques de ce nouveau martyr. Enfin le sort décida en faveur d'Ansoalde, évêque de Poitiers. Le corps du saint fut transporté avec de grands honneurs, d'abord dans l'église de Sainte-Radegonde de Poitiers, ensuite au monastère de Saint-Maixent, dont saint Léger avait été abbé. De nombreux miracles signalèrent partout la présence de ces saintes reliques. L'abbaye de Souvigny, qui était du diocèse de Clermont, en possédait autrefois de fort célèbres, qui y étaient vénérées avec une grande piété par de nombreux fidèles. On en trouvait également dans l'église de Saint-Victor, à trois quarts de lieue de Besse, dans les montagnes de ce nom, ainsi que dans l'église de Saint-Léger, située à une lieue de la Chaise-Dieu. L'église de

l'ancienne abbaye de bénédictins d'Ebreuil, possède encore aujourd'hui des reliques de saint Léger, qui sont depuis plus de quatre siècles l'objet de la vénération des habitants de cette ville et de ceux des paroisses circonvoisines. Elles sont renfermées dans une belle châsse de trois pieds de long, ayant la forme d'un édifice à double pignon. Sur ses côtés, ornés d'arcades, sont rangées les images des douze apôtres ; sur les portes, on a figuré des bourreaux brandissant de larges coutelas ; le saint évêque d'Autun y est également représenté en costume épiscopal. Cette châsse, récemment restaurée avec assez d'intelligence, est une œuvre du commencement du quinzième siècle.—La dévotion à saint Léger ayant été et étant encore fort répandue dans toute l'Auvergne, nous avons cru devoir joindre la vie de ce bienheureux à celle des saints nombreux dont s'honore l'Église de cette province.

Le maire Ebroin, ce grand ennemi de saint Léger, ne tarda pas à recevoir la punition de ses crimes. Quelques années après le martyre du saint évêque d'Autun, un seigneur nommé Hermenfroy, que le tyran menaçait de mort, après l'avoir dépouillé de ses biens, en délivra la France. Il l'attendit un matin avant le jour, à la sortie de son logis, comme il allait à la messe, et lui fendit la tête d'un coup d'épée (ann. 682).



SAINT AVIT II (AVITUS), VINGT-HUITIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

(21 Janvier.)

Ce saint évêque, qui succéda à saint Priest sur le siége épiscopal d'Auvergne, en l'année 674, était contemporain de saint Léger; et la plupart des évènements que nous venons de rapporter, se passèrent durant son épiscopat. Saint Avit était d'une race très-illustre et de l'ordre des sénateurs; son père se nommait Dieudonné; Siagrie était le nom de sa mère. Il était fort instruit dans les lettres sacrées et profanes, et s'était préparé de bonne heure à porter dignement le joug du sacerdoce.

A peine eut-il été nommé évêque, par le consen-

tement unanime du peuple et du clergé, qu'il appliqua tous ses soins à orner et à enrichir les lieux destinés au service de Dieu. Poussé par un saint zèle, il résolut de poursuivre le dessein de saint Priest, son prédécesseur, qui s'était obligé à élever une église en l'honneur de chacun des martyrs de l'Auvergne. Il fit en effet bâtir l'église et le monastère de Volvic, pour honorer le sépulcre de saint Priest et celui de ses compagnons martyrs. Il y plaça vingt moines, gardiens de leurs saintes reliques, et leur donna pour abbé Godon, qui était parent de ce saint évêque. Saint Avit fit transférer dans cette église les reliques de saint Austremoine, après la ruine de l'église de Saint-Paul d'Issoire, par les Sarrasins, où ces reliques étaient depuis longtemps vénérées.

L'église fondée par saint Avit II subsiste encore, quoiqu'elle ait beaucoup souffert des dévastations, ainsi que des restaurations qu'elle a subies. Son architecture, primitivement romane, a perdu son caractère. La chapelle de la branche de croix nord, ainsi que les chapelles absidiales, sont les seules parties anciennes de cette église. Quelques chapiteaux du chœur sont fort remarquables par les sujets historiques qu'ils représentent. Quant à l'extérieur, exhaussé par des travaux de fortification, il a plutôt l'air d'un château fort que d'une église.

Saint Avit II confia la direction du monastère de Royat, fondé par son prédécesseur dans la belle vallée de ce nom, au sud-ouest de Clermont, à une dame de haut mérite, nommée Blanche, qu'il avait amenée de Bretagne. L'église de ce monastère, que nous croyons être celle bâtie par saint Priest, quoique réparée à plusieurs reprises et malheureusement très-délabrée, présente néanmoins un intérêt réel. Sa forme est celle d'une croix latine, terminée carrément à l'est, sans abside. Au onzième siècle, selon toute apparence, une première réparation eut lieu, et c'est

alors que l'on construisit, ou que l'on refit à neuf la crypte qui existe sous le chœur. Au douzième siècle, de nouvelles constructions la modifièrent encore. Deux colonnes engagées dans le mur de la nef, semblent appartenir à la première de ces époques. L'église en entier fut fortifiée au quatorzième siècle par des machicoulis jetés d'un contrefort à l'autre. Dans ce temps on refit les voûtes, et probablement on sculpta les rosaces de transition des transepts et du mur oriental.

Saint Avit s'employa diligemment à corriger les abus du clergé, assez nombreux dans ce siècle, et à semer le pur grain de l'Evangile, ainsi qu'à faire respecter les bonnes mœurs dans toute l'étendue de son diocèse. Après avoir gouverné sagement pendant quinze ans l'Eglise d'Auvergne, il tomba dangereusement malade et décéda le 21 janvier de l'année 689, ayant eu soin de désigner à ceux qui l'entouraient à son lit de mort son frère Bonnet pour son successeur.

Ce saint évêque fut enterré dans l'église de Saint-Vénérand; ses reliques furent transportées quelque temps après dans celle de Saint-Allyre, où elles ont été conservées avec honneur jusqu'à la ruine de cette abbaye (1).

(1) Voyez sur saint Avit, Savaron et les *Annales ecclésiastiques de France*, t. III, p. 702, et t. IV, ainssi que le *Martyrologe de France*.



SAINT BONNET OU SAINT BON (BONITUS), VINGT-NEUVIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

(15 Janvier.)

Le choix qu'avait fait saint Avit de son frère Bonnet, pour lui succéder sur le siége épiscopal d'Auvergne, fut confirmé quelques jours après sa mort par celui du peuple et du clergé, et reçut l'assentiment du roi Thierry, ou plutôt celui de Pépin d'Héristal, père de Charles Martel et maire du palais, qui gouvernait alors le royaume sous le nom de ce roi fainéant (année 689).

Saint Bonnet, que quelques historiens appellent aussi Eusèbe, fut un des prélats les plus remarquables qui aient occupé le siége d'Auvergne, et il le fut autant par la sainteté

de sa vie que par ses vastes connaissances. Il avait étudié les lois de Théodose (1), dans la ville d'Auvergne même, qui possédait une école célèbre pour le droit, la grammaire et les belles-lettres. Ayant été appelé à la cour du roi Sigebert III, après la mort de son père, il plut beaucoup à ce monarque, qui le fit son premier échanson et plus tard son chancelier. — Thierri III lui confia le gouvernement de Marseille, qui comprenait celui de toute la Provence. Bonnet occupait encore ce poste important, lors de la mort de saint Avit, et il le quitta pour se rendre aux vœux du clergé et du peuple d'Auvergne, qui l'avaient élu pour succéder à son frère. Cette élection prouve que l'on n'avait point encore à cette époque perdu l'habitude de choisir quelquefois les évêques parmi les laïques.

Saint Bonnet semble avoir été prédestiné aux fonctions de l'épiscopat, car on raconte que Siagria, sa mère, étant enceinte de cet enfant, rencontra un prêtre nommé Frigion, plein de mérite et de sainteté, et se recommanda à ses prières, ainsi que le fruit qu'elle portait dans son sein. Le saint prêtre lui apprit alors, par don de prophétie, qu'elle mettrait au monde un fils qui deviendrait un des plus grands saints et un des plus dignes prélats qui eussent jamais porté la crosse dans la ville d'Auvergne et dont les prières seraient toujours efficaces pour désarmer la colère de Dieu.

Le fils de Siagria réalisa cette prophétie par la conduite pleine de dignité et de sainteté qu'il mena durant son épiscopat. — Comme pasteur, il était d'une vigilance extrême; il jeûnait souvent et consacrait chaque jour plusieurs heures à la prière. Sa piété était si tendre, et lui faisait verser des larmes avec tant d'abondance pendant

(1) Le P. Branche dit qu'il avait appris le droit d'un docteur nommé Théodose, prenant ainsi le nom du code pour celui d'un professeur (*Vies des saints d'Auvergne* p. 141).

l'office divin, que la partie de sa chape qui lui enveloppait la tête, en était toute trempée (1). Il aimait le silence et la solitude, délices ordinaires des âmes pieuses, qui se plaisent à s'entretenir avec Dieu; sa maison était l'asile ordinaire des pauvres, et il pourvoyait à leurs nécessités avec d'autant plus de générosité que leurs besoins étaient plus pressants. — Il affectionnait les ecclésiastiques comme ses frères, et les exhortait par ses paroles et par son exemple à vivre dans une grande pureté d'âme et de corps. — Il s'attachait principalement à pourvoir son troupeau de bons et doctes pasteurs, pensant avec juste raison qu'une conduite sage et régulière est, de la part des ministres des autels, le plus sûr moyen d'obtenir de bons résultats de leurs exhortations évangéliques. — Il délivrait les prisonniers, rachetait les esclaves, et faisait tous ses efforts pour empêcher le honteux trafic qui tendait à tenir en servitude des créatures que Jésus-Christ avait rachetées de son sang. — Saint Bonnet se plaisait surtout à élever des temples au Seigneur, pensant qu'on ne saurait faire une œuvre qui lui soit plus agréable. — Il consacra l'église de Menat, fondée par saint Menelée, à l'honneur de saint Martin, ainsi que quatre nouvelles églises bâties à Chamalières par saint Genès, comte de Clermont, qui les lui avait données avec le château qu'il possédait au même lieu, en raison de l'amitié qui unissait ces deux saints personnages, depuis le voyage qu'ils avaient fait ensemble au mont Saint-Michel.

Plusieurs miracles eurent lieu pendant la vie de saint Bonnet et par son intercession.—De son temps, une grande sécheresse désolant l'Auvergne, Bonnet ordonna un jeûne solennel, et fit une procession avec son clergé. A peine était-

(1) L'auteur latin nomme ce vêtement *amphiballum*. Il enveloppait tout le corps et même la tête : c'était probablement ce que l'on a appelé *chape*, car on en conserve d'anciennes ayant appartenu à de saints évêques, où l'on voit un capuchon (*Hist. de l'Eglise gallicane*, t. IV).

elle entrée dans l'église de Saint-Laurent, qu'il tomba une pluie assez abondante pour l'empêcher de retourner le même jour à la cathédrale avec son clergé.

Cependant, après dix ans d'épiscopat, ce prélat eut quelques scrupules sur la manière dont il avait été élu évêque de Clermont à la recommandation de son frère; il pensait que cette élection était contraire aux saints canons des conciles qui interdisent la succession. Après avoir consulté sur ce sujet saint Paul Tillon, abbé de Sommon, saint Bonnet se démit de son évêché, en faveur d'un homme éminent appelé Nordebert (année 699), et se retira d'abord au monastère des religieuses de Royat, puis à celui de Manglieu, où il vécut plusieurs années dans la retraite. Désirant malgré son grand âge, aller visiter à Rome les tombeaux des saints apôtres, il se rendit d'abord à Lyon au monastère de l'île Barbe et arrangea pendant le séjour qu'il y fit le différend qui existait entre l'archevêque Godin et le duc de Bourgogne. — De Lyon il alla à Saint-Maurice en Suisse, l'ancien *Agaunum*, et de monastère en monastère, il entra en Italie et fut bien accueilli dans la ville de Pavie par Aripert, roi des Lombards. Tandis que saint Bonnet résidait à la cour de ce prince, ce dernier fut assailli dans son palais par plusieurs seigneurs révoltés. Le roi les vainquit, et attribua cette victoire aux prières du saint prélat, qu'il combla de présents. Il arriva enfin à Rome; et après avoir visité les lieux saints avec une fervente dévotion, il revint à Lyon, et y mourut de la goutte au bout de quatre ans (15 janvier 707). Il fut enterré au monastère de saint Pierre. Ses restes ont été depuis lors transférés à Clermont dans l'église de Saint-Maurice, ensuite dans l'église cathédrale, où l'on voyait autrefois son chef entier, enchâssé d'argent doré, richement diapré de pierres précieuses.

Surius raconte sur saint Bonnet un fait merveilleux, que nous rapportons ici comme une preuve de la profonde

vénération qu'on a toujours eue en Auvergne pour ce saint évêque, patron de plusieurs paroisses considérables dans cette province. C'est une légende du bon vieux temps, que nous transcrivons ici dans toute sa naïveté primitive.

« Le peuple, dit le légendaire, étant un jour sorti de » l'église de Saint-Michel, après l'office, saint Bonnet se » retira en un coin fort secret, pour continuer son oraison. » La nuit arriva, les portes de l'église furent fermées ainsi » qu'il le désirait, pour y passer la nuit en prières. Comme » il était bien attentif, dans la ferveur de son oraison, il » entendit une mélodie ravissante, descendant du ciel, » suivie de la reine des anges, ainsi que d'une légion de » saints et de saintes, qui chantaient les louanges du fils » de Dieu et de sa mère. Etant arrivés et placés autour du » grand autel, on demanda qui célèbrerait la messe, et la » sainte Vierge répondit que cet office était réservé à » Bonnet, le pasteur fidèle de la ville. Bonnet, entendant ces » paroles, se retira tout honteux, et rencontrant une pierre » qui demeura molle, il y grava, comme dans la cire, les » vestiges et les marques de son corps; mais il ne put s'en » dédire (probablement s'en dégager), car il fut trouvé, » conduit à l'autel et revêtu des habits sacerdotaux. Il cé- » lébra la sainte messe, après laquelle Notre-Dame prit » congé de lui, avec sa compagnie, et lui fit un présent » signalé d'une robe tissue d'une matière inconnue, légère, » déliée et blanche à merveille. Ce miracle est tenu pour » assuré en la ville de Clermont, où l'on garde et honore » cette robe comme un trésor précieux, qui est venu du » ciel (1). »

(1) SURIUS, t. I, 15 janvier. — SAVARON, *Orig. de Clermont*, *in sancto Bonito.* M. Gonod, dans sa notice sur la cathédrale de Clermont, prétend qu'un chanoine, M. Cortigier, découvrit en 1785, sur les cartouches de la *chasuble* de *saint Bonnet*, qu'elle avait été donnée en 988 à Gerbert, alors évêque de Reims, par la reine Adélaïde, femme de Hugues Capet. Cette chasuble était en tissu vert et cramoisi, avec des galons d'or. — La vie de saint Menelée, abbé de Menat, appelle saint Bonnet *Eusèbe*, en grécisant le vieux prologue *bon* (Savaron).

La vie de saint Bonnet a été écrite par un auteur contemporain, témoin de la plupart des faits qu'il raconte. Il ne parle pas de la chasuble donnée à ce saint évêque par la mère du Sauveur; mais il nous apprend que les hérésies de Novatien et de Jovinien s'insinuèrent alors dans la ville d'Auvergne, et que l'on avait écrit, pour les combattre, une lettre qui était conservée dans le monastère de Manglieu. Denys de Sainte-Marthe dit, d'après les *Annales* de Mabillon, que ce furent les erreurs d'Arius et de Jovinien, qu'on renouvela alors, et que la lettre en question avait été écrite par saint Bonnet. Mais la vie de ce saint évêque, telle que Mabillon l'a donnée lui-même dans les actes des Bénédictins, parle du novatianisme, et non de l'arianisme, et ne dit pas que saint Bonnet fût l'auteur de la lettre (1).

(1) Voyez sur saint Bonnet, outre Surius et Savaron déjà cités, Pierre de Natale, l. II, c. 82; — Ribadaneira au 15 janvier; — le P. Branche, *Vies des saints d'Auvergne*, p. 140; le *Martyrologe romain*, celui d'Usuard et celui de l'ordre de saint Benoît. — Saint Bonnet était honoré à Paris, où il avait une chapelle sous le nom de saint Bon.



SAINT CALMIN (CALMINIUS OU CALMILIUS), CONFESSEUR, COMTE D'AUVERGNE ET DUC DE L'AQUITAINE AUSTRASIENNE.

I.



l'époque où saint Avit II et saint Bonnet, son frère, occupèrent successivement le siége épiscopal d'Auvergne (de 674 à 699), vivait, dans cette province, un seigneur aussi illustre par sa naissance que par la sainteté de sa vie et les monuments dont il a été le fondateur. Il se nommait Calminius ou Calmilius, et l'Église l'a placé au nombre de ses saints.

Calminius gouvernait, en qualité de duc, l'Auvergne, le Velay, le Gévaudan, et quelques autres parties de la première Aquitaine, qui avait alors Bourges pour capitale. —

Il était Auvergnat, issu de famille sénatoriale, et descendait de ce Calminius qui, jouissant d'une grande autorité parmi ses concitoyens, s'était malheureusement engagé, vers la fin du cinquième siècle, dans le parti des Goths, et auquel Sidoine Apollinaire a adressé sa douzième épître (1).

La qualité de duc était alors bénéficiaire, et non point héréditaire, comme elle le devint par la suite. L'autorité des ducs s'étendait ordinairement sur plusieurs provinces, tandis que celle des comtes se bornait à une seule. C'est ce qui a fait comparer les comtes aux évêques, et les ducs aux archevêques métropolitains, dont la juridiction comprenait, comme elle le fait encore à présent, plusieurs cités épiscopales.

Calminius fonda trois abbayes, celle de Saint-Théophrède ou Saint-Chaffre, en Velay; celle de Mauzac, en Auvergne, et celle de Tulle, dans le bas Limousin. Les annales manuscrites de deux de ces abbayes ne le qualifient pas de même, et leurs auteurs placent sa vie à deux époques différentes. — Les bénédictins de Saint-Chaffre l'appellent duc des Auvergnats, et le font vivre vers la fin du septième siècle; ceux de Mauzac, qui le placent un siècle plus tôt, en ont fait un duc d'Aquitaine. — La première de ces deux opinions est la seule qui soit appuyée de quelques documents historiques; la seconde est insoutenable, et tout à fait en opposition avec les faits les mieux constatés de l'histoire contemporaine.

Afin de prouver la vérité de notre opinion, recherchons d'abord à quelle époque a dû vivre saint Calmin, selon toutes les probabilités historiques.

Les divers hagiographes qui ont écrit la vie de saint Théophrède, deuxième abbé de Saint-Chaffre, et il y en a de

(1) Voyez Hugues Ménard, dans sa *Chronique du monastère de saint Théophrède*, et Savaron dans ses notes sur l'épître douzième de Sidoine Apollinaire à Calminius.

fort anciens, disent unanimement que ce saint fut martyrisé par les Sarrasins venus d'Espagne, sous le règne de Charles Martel (ann. 729). Or, comme tous ceux qui ont écrit la vie de saint Calmin s'accordent également à dire que saint Théophrède et Eudon, son oncle, furent amenés du monastère de l'île de Lérins par Calminius lui-même, au retour de son premier voyage à Rome, il est évident que ce saint personnage n'a pu exister vers la fin du sixième siècle, sous le règne des fils de Sigebert et de Brunehaut, ni sous celui de l'empereur Justinien Ier et le pontificat de Jean Ier, comme le prétendaient les Bénédictins de Mauzac.

Calminius a en effet vécu sous le pontificat d'un pape nommé Jean, qui gouvernait l'Église lors de son second voyage à Rome, ainsi que sous un empereur d'Orient nommé Justinien. Mais ce pape, au lieu d'être Jean Ier, comme on l'a avancé par erreur, était Jean V, et l'empereur était Justinien II, surnommé *Rhinotomète*, ou le nez coupé, qui régnaient tous deux vers la fin du septième siècle, époque où les meilleurs écrivains placent l'existence de saint Calmin (1). Voilà pour ce qui concerne l'erreur chronologique commise par les Bénédictins de Mauzac.

Quant à la qualification de duc d'Aquitaine donnée à saint Calmin par les mêmes religieux, il est bien certain qu'à l'époque à laquelle ils le font vivre (vers la fin du sixième siècle), il n'existait pas de duc d'Aquitaine, les provinces qui composaient alors les trois Aquitaines ayant été partagées après la mort de Clovis, arrivée en 511, par ses deux fils Thierry et Childebert, rois d'Austrasie et de Neustrie. De là les dénominations d'Aquitaine austrasienne ou orientale, dans laquelle étaient compris le Berry, l'Auvergne et leurs dépendances, et d'Aquitaine neustrienne

(1) Calminium quippe, inquit Mabillonius, sæculo septimo floruisse constat. BALUZE *Hist. Tutelensis*, l. 1, p. 4.

ou occidentale, gouvernées toutes deux, au nom des rois francs d'Austrasie et de Neustrie, par des princes de race royale envoyés à cet effet, ou par des ducs, comtes et consuls amovibles.

Le premier des ducs d'Aquitaine héréditaires fut Charibert, frère consanguin de Dagobert I[er], auquel ce monarque céda, en 629, les trois Aquitaines, et qui fixa sa résidence à Toulouse. Bogghis, fils de Charibert, lui succéda, en 637, comme duc d'Aquitaine, et ce fut sous le règne de ce prince, qui mourut en 688, que vécut Calminius, auquel Bogghis confia le gouvernement de l'Auvergne et celui de quelques autres provinces de l'Aquitaine austrasienne. Calminius ne pouvait tenir ce commandement d'aucun autre prince, puisque Bogghis régnait sur toutes les Aquitaines. A Bogghis succéda Eudes ou Odon, son fils, célèbre par ses victoires et ses conquêtes.

La race des ducs d'Aquitaine, descendants de Clovis par Charibert, s'est perpétuée jusqu'en 1503. Cette année-là, Louis d'Armagnac, duc de Nemours, le dernier de ces princes, fut tué en combattant vaillamment à la bataille de Cérignoles.

Calminius ou saint Calmin n'a donc point vécu à la fin du sixième siècle, mais dans les dernières années du septième; il n'était point sénateur romain, mais il était issu d'une famille sénatoriale de l'ancien *Augusto-Nemetum;* il fut d'abord comte bénéficier d'Auvergne, ensuite duc également bénéficier d'une partie de l'Aquitaine austrasienne. Tout cela est prouvé par des faits historiques qu'il est difficile de contredire, et que ne peuvent détruire les assertions erronées du Bénédictin de Mauzac qui a écrit la légende du saint fondateur de cette abbaye (1), ni celles contenues dans la vie du même saint par le Père Thomas

(1) *Vita sancti Calminii, ex veteri codice manuscripto monasterii Musiacensis.*

d'Aquin de Saint-Joseph (1), erreurs qui ont été scrupuleusement suivies par le Père Branche dans la vie des saints d'Auvergne.

Quelques-uns de ces hagiographes, parmi lesquels nous comptons à regret des religieux de l'abbaye de Mauzac, ont assez méconnu la vérité historique, pour affirmer que Calminius avait été choisi, par l'empereur Justinien Ier, parmi un grand nombre de sénateurs, qu'ils appellent romains, pour gouverner les Aquitaines. Comment des religieux instruits, et surtout des Bénédictins, pouvaient-ils ignorer que, depuis plus de deux siècles avant saint Calmin, les empereurs de Constantinople, réduits à l'empire d'Orient, avaient perdu toute autorité sur la partie occidentale de l'ancien empire romain, et que, depuis Clovis surtout, les rois francs s'étaient totalement affranchis de toute soumission à leurs ordres? — Il est certain que l'autorité des ducs d'Aquitaine était alors toute puissante en Auvergne, et que ces princes disposaient seuls du gouvernement de cette province. L'influence qu'ils y exerçaient attira de grands malheurs sur l'Arvernie dans les guerres sanglantes qu'eurent à soutenir Hunold et Waiffre, fils et petit-fils de Eudes, contre le roi Pepin, père de Charles Martel.

On ne sait rien de certain sur les premières années de la vie de Calminius jusqu'à l'époque où, jeune encore, il parut dans le monde comme chef d'un gouvernement qui comprenait une grande partie de la première Aquitaine, dont Bourges était la métropole. Tout ce qu'ont raconté, à ce sujet, plusieurs hagiographes, n'est appuyé sur aucune preuve; quant à sa retraite dans une grotte, près de Laguenne, en Limousin, il n'en est point parlé dans le manuscrit du légendaire de Mauzac, mais il en est fait men-

(1) *Histoire de la vie de saint Calmin, duc d'Aquitaine*, etc., par le R. P. F. Thomas d'Aquin de Saint-Joseph, carme déchaussé, définiteur de la province d'Aquitaine, Tulle 1646.

tion dans le Bréviaire de l'église de Laguenne à l'office de ce saint. On y lit que ce pieux seigneur quitta le lieu de sa naissance, pour s'ensevelir dans un désert, afin de se donner plus parfaitement au service de Dieu, et de vaquer à son salut avec plus de facilité qu'il ne pouvait le faire dans le monde. Suivant une tradition qui subsiste encore dans le diocèse de Tulle, et principalement dans les environs de Laguenne, Calminius aurait vécu plusieurs années dans une grotte solitaire, située sur le versant d'une montagne qui se trouve à moitié chemin de Tulle à Laguenne. Le pied de cette montagne inculte est arrosé par deux petites rivières, la Valouse et la Montane, qui la ceignent au levant et au couchant, pour se joindre ensuite et se jeter ensemble dans la Corrèze.

Au milieu de cette montagne, du côté de l'orient, on voit la grotte étroite et sombre dans laquelle on tient que saint Calmin s'était retiré, et qui porte encore le nom de ce pieux solitaire. Le Père Thomas d'Aquin de Saint-Joseph, qui la visita vers l'année 1646, rapporte qu'il y avait à l'entrée de cette grotte une image où ce saint était représenté en habit d'ermite, et près de là un autel où l'on disait quelquefois la messe, principalement le jour de la fête du saint qui se célèbre le 19 août de chaque année. On s'y rendait ce jour-là en procession de Laguenne, et les fidèles y accouraient en foule de plusieurs lieues à la ronde.

Ce fut dans cette grotte, qui devait être en ce temps-là extrêmement solitaire et fort éloignée de l'abord des hommes, que saint Calmin, se dérobant aux attraits des grandeurs humaines, vécut pendant quelque temps dans toutes les rigueurs de la vie érémitique, mortifiant son corps et élevant son esprit vers Dieu par la prière et la méditation. La grâce lui avait découvert le néant des grandeurs humaines; elle lui avait appris qu'un Chrétien gagne plus

à en être privé qu'à les posséder ; que le véritable prince est celui qui sait se commander à lui-même, et mépriser les passions, dont les grands de la terre ne sont que trop souvent les esclaves.

Le temps que saint Calmin demeura dans cette solitude est incertain ; on ne peut néanmoins douter, d'après ce que nous savons du reste de sa vie, que cette retraite n'ait précédé celle qu'il fit ensuite au mont Mezenc, en Velay, dans un lieu appelé le Villars, situé sur les bords de la Colanne, à trois lieues de la ville de Puy, où il fonda d'abord un oratoire et un ermitage en l'honneur des saints apôtres.

Les différents historiens qui ont écrit la vie de saint Calmin, lui attribuent la fondation de trois abbayes, de concert avec Namadie, sa femme. L'ordre dans lequel ces abbayes furent fondées est rapporté dans les inscriptions qui ornent la magnifique châsse, conservée jusqu'à ce jour dans l'église de l'ancienne abbaye de Mauzac, qui contient les restes de ce saint personnage. Cette châsse, d'un byzantin pur et sans mélange, fut exécutée d'après les ordres de Pierre d'Yserpans, abbé de Mauzac, en l'année 1251, et nous en donnons ailleurs une complète description. Ces trois abbayes sont, d'après l'ordre de leur fondation : 1° celle de Saint-Théophrède ou du monastère de Saint-Chaffre, dans le diocèse du Puy ; 2° celle de Tulle, alors dans celui de Limoges ; 3° enfin celle de Mauzac, dans celui de Clermont. Voici l'inscription qui concerne la première de ces abbayes :

Sanctus Calminius construit unam abbatiam in Podiensi episcopatu, in honore sancti Theophredi, martyris (1).

L'ancien auteur de la vie de saint Théophrède nous ap-

(1) Ce ne fut pas en l'honneur de saint Théofrède que fut bâti le monastère, mais, comme nous l'avons déjà dit, en l'honneur des saints apôtres. Saint Théofrède, martyr, fut le second abbé de cette abbaye, qui a pris son nom.

prend que le comte Calminius, après sa retraite au lieu du Villars, n'eut d'abord qu'un très-sage vieillard pour compagnon de son ermitage, qui se peupla en peu de temps de fervents cénobites. Bientôt après, et par les soins et le zèle de ce pieux seigneur, une église remplaça le modeste oratoire, et un vaste monastère, qu'il dota richement, s'éleva au pied du rocher où était situé l'ermitage. Le monastère fut nommé *Calminiacum* ou *Carmeri*, du nom de son fondateur, et l'on appela *Mont-Calmel* le rocher qui avait servi d'asile aux premiers cénobites. Après avoir placé dans ce monastère un nombre convenable de religieux et avoir vécu quelque temps parmi eux dans la retraite et la prière, Calminius partit pour Rome, dans le dessein d'y visiter le tombeau des saints apôtres. Arrivé à Fréjus, où il s'était rendu pour s'embarquer, il logea dans un monastère où il entendit vanter à un si haut degré la piété et la grande austérité des religieux qui habitaient les îles des Lérins, situées entre Antibes et Fréjus, sur la côte de Provence, qu'il résolut de les aller visiter à son retour de Rome.

Après avoir accompli son pèlerinage à la sainte cité, Calminius revint en France, et s'arrêta quelque temps aux îles des Lérins, où il fut accueilli avec beaucoup de distinction par Maxime, alors chef de ce monastère. Ces îles, aujourd'hui nommées Sainte-Marguerite, reçurent autrefois quelques Chrétiens fuyant devant les Barbares.

Vers le commencement du cinquième siècle, saint Honorat, Gaulois d'origine, venant de Grèce, après la mort de saint Venance, son frère, aborda l'un de ces écueils, qui n'avaient alors que des serpents pour habitants. On raconte qu'Honorat monta sur un palmier, fit le signe de la croix, et que tous les serpents expirèrent : ingénieuse image, qui signifie que le paganisme disparut en Occident devant le signe de la Rédemption, pour faire place à la civilisation chrétienne. Vainement Honorat choisit-il ces îles désertes

pour y vivre loin des créatures, uniquement occupé du Créateur, ses vertus ne purent rester longtemps cachées, et bientôt une foule de pieux Chrétiens vinrent se mettre sous sa direction. Il leur fit bâtir un monastère vers l'an 410, les édifia, les instruisit, et les quitta, malgré lui, pour occuper, en 426, le siége archiépiscopal d'Arles, où il se distingua autant par ses grandes lumières que par ses vertus vraiment épiscopales; il mourut en 429.

A peine fondé, le monastère des Lérins devint une école célèbre de théologie et de philosophie chrétienne, où se formèrent les hommes d'église les plus distingués de la Gaule entière, par le talent et le savoir. Presque tous les abbés de ce monastère devinrent d'illustres évêques; de ce nombre furent saint Hilaire d'Arles, saint Eucher, Principius, Fauste, Vincent, Loup et plusieurs autres; on peut aussi y comprendre Salvien, qui passa plusieurs années au monastère des Lérins, qui eut ainsi l'honneur, avec celui de saint Victor de Marseille, de former la partie la plus savante du clergé ou de l'épiscopat gallo-romain.

Pendant le séjour que fit Calminius dans le monastère fondé par saint Honorat, il fut tellement frappé de la régularité qui existait dans cette maison, qu'il supplia l'abbé de lui donner quelques-uns de ses religieux, les mieux versés dans la vie régulière et spirituelle, pour édifier par leur conduite ceux de son nouveau monastère, et les exciter à imiter leurs vertus. Maxime se rendit à ce pieux désir, et donna à Calminius un saint homme, appelé Eudo ou Eudes, aussi illustre par la sainteté de sa vie que par sa naissance, car il était d'une des principales familles d'Orange, et avait été archidiacre de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Eudes prit avec lui un de ses neveux, nommé Théophrède ou *Chaffre*, dans le langage du pays, fils de son frère utérin, qui se rendit célèbre par sa sainteté, et donna par la suite son nom au monastère de Carmeri.

Saint Eudes, premier abbé de ce monastère, y établit en peu de temps un tel ordre et une telle régularité, que cette maison brilla bientôt, parmi toutes celles de l'Aquitaine, par la piété et la vertu de ses habitants.

A la prière de Calminius, le roi Thierry III prit cette abbaye sous sa protection royale, et lui accorda plusieurs priviléges. Les papes lui en accordèrent également de très-grands par la suite, entre autres celui d'être affranchie de la juridiction de l'évêque du Puy, dans le diocèse duquel elle était située. Le monastère de Saint-Chaffre fut longtemps une des plus puissantes abbayes du royaume; il était réputé chef d'ordre et avait sous sa juridiction douze prévôtés ou prieurés répandus dans le Vivarais, le Gévaudan, le Rouergue, l'Auvergne, le Dauphiné, la Savoie et jusqu'en Lombardie.

La seconde des abbayes fondées par le comte Calminius, d'après les inscriptions de la châsse de Mauzac, fut celle de Tulle, lieu voisin de celui où ce saint personnage avait fait sa première retraite. Cette inscription est ainsi conçue :

Sanctus Calminius, senator romanus (1), *construxit secundam abbatiam, in Lemovicensi episcopatu, nomine Thuellam.*

Cette inscription, qui est fort ancienne, et qui n'est bien certainement que la reproduction d'une opinion plus ancienne encore, ne laisse aucun doute sur la fondation par saint Calmin de l'abbaye de Tulle. Cependant quelques auteurs ayant fait remonter cette fondation à une époque bien antérieure au siècle de saint Calmin, nous renvoyons à la fin de cet article la production des documents que nous avons réunis pour prouver que Calminius est le seul et véritable fondateur de l'abbaye de Tulle.

(1) Nous croyons qu'à cette époque on donnait encore le titre de sénateur romain aux sénateurs des grandes villes, comme on donne encore même aujourd'hui le titre de comte-palatin du saint empire romain aux comtes créés par l'empereur d'Allemagne, qui prend lui-même le titre de César.

II.

Après avoir comblé de ses dons les deux abbayes qu'il venait de fonder dans les diocèses du Puy et de Limoges, Calminius résolut d'élever dans la basse Auvergne, où il possédait de vastes domaines, un monastère qui surpasserait les deux premiers en richesse et en beauté. Il choisit à cet effet le lieu de Mauzac, situé dans la fertile Limagne, à une petite distance de la ville de Riom, pour y bâtir un nouveau temple au Seigneur. C'est ce qu'atteste la troisième inscription :

Sanctus Calminius construxit tertiam abbatiam, nomine Mauziacum, in Arvernensi episcopatu, in honore sancti Capratii, martyris, et sancti Petri, quam offerit eis.

Mauzac, en latin ***Mausiacus***, ***Mausacum*** ou ***Mausiacum*** (1), est appelé par saint Grégoire de Tours ***Vicus Musiacus***, le Séjour des Muses; il y a, en effet, même en Auvergne, peu d'endroits auxquels ce nom puisse aussi justement s'appliquer qu'à ce paisible et beau vallon. Cet historien, qui était de Riom, et auquel les riants environs de cette ville devaient être bien connus, parle, au chapitre quatrième de ***la Gloire des Confesseurs***, d'un miracle opéré en présence de saint Avit I[er], évêque d'Auvergne, dans l'église de ce lieu, où avaient été déposées, peu de temps auparavant, des reliques de saint Germain d'Auxerre, apportées par un tribun de la princesse Théodechilde, fille de Thierry I[er], roi d'Austrasie. Saint Grégoire se rendit à

(1) Les Latins ajoutaient presque toujours la terminaison *acum* ou *icum*, aux noms des endroits situés sur le bord des eaux. Il est du reste un principe dont on ne doit pas s'écarter pour ce qui regarde le nom des lieux, c'est que tout nom de localité terminé en *acum*, en latin, a pour terminaison française ou plutôt romane, la syllabe *ac*, dans toute la partie méridionale de la France. Au nord, c'est la lettre *y*. Ainsi dans le midi *Floriacum* est Florac, *Mauzacum* est Mauzac; sur les confins de la Seine et de la Loire, ce serait *Fleury* et *Mauzy* ou *Muzy*.

Mauzac, à l'occasion de ce miracle, qui eut lieu en l'année 580, un siècle avant la fondation du monastère qu'y fit élever Calminius. L'église de Mauzac, qu'il qualifie de basilique *(basilica)*, dénomination que cet historien n'applique ordinairement qu'aux édifices sacrés qui ont déjà une certaine ancienneté (1), était sans doute celle de Saint-Martin, appelée un siècle plus tard, dans la charte de Pepin, *Sadoc in vicaria Ricomagensi* (2).

Ce fut vers l'an 683 ou 684 (3), sous le règne Thierry III et l'épiscopat de saint Avit II, vingt-huitième évêque d'Auvergne, que Calminius jeta les fondements du monastère de Mauzac, qu'il dota fort richement, et pour lequel il obtint plusieurs priviléges des rois Thierry et Clovis III, son fils, ou plutôt de Pepin d'Héristal, maire du palais, qui régnait sous le nom de ces rois fainéants. Il plaça ce second monastère, ainsi qu'il l'avait fait pour le premier, sous la protection spéciale du prince des Apôtres, pour lequel il avait une dévotion toute particulière. Les deux monastères ont toujours suivi, depuis leur fondation, la règle de saint Benoît. Le premier abbé de Mauzac se nommait Eutherius.

Calminius n'eut pas plus tôt donné la dernière main à l'érection et à l'établissement du monastère de Mauzac, qu'il avait comblé de ses dons, qu'il pensa à lui procurer d'autres richesses dans la possession de quelques saintes reliques, qui attireraient dans ce lieu la bénédiction de Dieu et la vénération des fidèles. — Il fit à cet effet un second voyage à Rome, où il pouvait mieux que partout ail-

(1) Savaron prétend que Grégoire de Tours emploie le mot *basilica*, pour signifier un monastère. Nous n'avons rien trouvé dans cet historien qui pût justifier une telle supposition.

(2) Le cimetière de Mauzac occupe l'emplacement de l'église Saint-Martin, détruite dans la révolution.

(3) Cette date nous a paru préférable à celle de 681, le monastère de Carmery en Velay ayant été bâti cette année-là, suivant l'auteur de la *Vie de saint Théophrède*.

leurs se procurer ces inappréciables trésors. Le pape Jean V, qui gouvernait alors l'Église romaine (1), l'accueillit avec beaucoup d'affection. Le pieux pèlerin, après avoir instruit le Souverain Pontife de l'objet de son voyage, reçut de Sa Sainteté une partie de la mâchoire de saint Pierre, ainsi que quelques reliques d'autres saints martyrs. En revenant en Auvergne, Calminius passa par Agen *(Aginum)*, qui faisait alors partie de la seconde Aquitaine, qui avait Bordeaux pour capitale.—Pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, il entendit parler avec tant de vénération de la vie et du martyre de saint Caprais, qui périt pour la foi de Jésus-Christ, vers la fin du troisième siècle (année 287), qu'il désira vivement posséder quelque relique de ce saint personnage. Les gardiens du précieux trésor, déférant à sa prière, lui firent don d'un des bras de saint Caprais, qu'il joignit aux autres reliques qu'il avait apportées de Rome, et il se mit ensuite en route pour l'Auvergne. Avertis de l'arrivée de leur bienfaiteur, les religieux de l'abbaye de Mauzac se portèrent au-devant de lui, accompagnés d'un nombreux concours de fidèles, et le conduisirent en grande pompe à l'église du monastère, où Calminius eut le bonheur de déposer en sûreté le précieux trésor dont il s'était chargé.

Quelque temps après, le saint évêque Avit II, qui occupait alors avec éclat le siége épiscopal d'Auvergne, consacra l'église de la nouvelle abbaye, et dédia son maître autel à saint Pierre, le prince des Apôtres, ainsi qu'au bienheureux saint Caprais, l'enrichissant en même temps du dépôt de leurs reliques, et le plaçant sous l'égide de leur puissante intercession (2).

(1) Jean V gouverna l'Eglise romaine de juillet 685 à 686, ce qui fixe exactement l'époque du voyage de Calminius à Rome.

(2) Toutes ces reliques ont échappé au vandalisme des révolutionnaires, et sont pieusement conservées dans l'église de Mauzac, celle de toute l'Auvergne, et peut-être de toute la France, qui possède le plus grand nombre de reliques revêtues de toute l'authenticité possible.

D'après la charte de Pepin, dont nous parlons plus amplement ailleurs, la dotation du monastère de Mauzac fut faite par Calminius et Namadie, sa femme. Quelques auteurs rapportent que Namadie, excitée sans doute dans ce louable dessein par l'exemple de son époux, se décida à quitter le monde, et qu'ayant consenti à une séparation volontaire, elle s'était renfermée dans le monastère des Bénédictines de Marsat, fondé en 670, sous l'épiscopat de saint Priest, par saint Genès, comte d'Auvergne (1). Ce monastère, confirmé par Pepin, roi d'Aquitaine, était placé sous la juridiction de l'abbé de Mauzac.

Plusieurs hagiographes, et principalement le P. Hugues Menard, dans son *Martyrologe monastique*, ont avancé que Calminius, étant devenu veuf, se fit religieux; d'autres disent, et nous croyons avec plus de certitude, qu'il ne fut pas religieux, mais qu'il passa ses jours avec les moines, assistant à tous leurs exercices et menant une vie très-austère. Nous en donnerons pour preuve la peinture fort ancienne, placée autrefois au côté droit du maître autel de l'abbaye, qui le représentait revêtu des ornements de sa dignité ducale, et non point en habit de religieux, comme on n'eût pas manqué de le faire, s'il l'eût réellement été. Cette circonstance eût bien certainement été consignée dans l'histoire de sa vie, écrite il y a plusieurs siècles par un des Bénédictins de Mauzac. Voici comment cet hagiographe rend compte des dernières années de la vie de Calminius :

« Ce saint passa ce qui lui restait de vie au monastère
» de Mauzac, qu'il avait choisi pour sa dernière demeure
» et le lieu de son repos, s'occupant continuellement en
» des exercices tout célestes, et demandant à Dieu la per-
» sévérance en son service..... Ce bienheureux confesseur,
» ayant accompli les jours de son pèlerinage, et le temps

(1) Quelques auteurs attribuent à Namadie la fondation de ce monastère.

» désirable étant arrivé, auquel il devait recevoir des mains
» libérales de Dieu la récompense de ses grands travaux,
» il se sentit attaqué d'une maladie qui l'obligea de se
» mettre au lit; et comme la dernière période de sa vie
» était arrivée, il reçut le corps sacré de Jésus-Christ, et
» rendit doucement son esprit entre les mains de son Ré-
» dempteur, le 14e jour avant les calendes de septembre,
» ou le 19 août (1). »

Les grandes vertus de Calminius l'ont fait placer au rang des saints. Sa mémoire vénérée est toujours chère aux habitants de Mauzac, où l'on célèbre encore solennellement sa fête, le lendemain de l'octave de l'Assomption, c'est-à-dire le 23 août de chaque année. Les restes des deux saints époux, échappés aux dévastations des barbares de 1793, reposent ensemble dans une châsse, parfaitement conservée et d'un beau style byzantin, dans laquelle ils ont été placés en 1251, par Pierre d'Yserpans, abbé de Mauzac (2).

Comme presque tous les monastères existant alors en Auvergne, l'abbaye de Mauzac fut pillée en 732 par les Normands. Elle fut encore ravagée en 752 par Waifre, duc d'Aquitaine, qui fut vaincu en 761 par le roi Pepin, fils de Charles-Martel. Ce monarque fit rétablir l'abbaye deux fois détruite dans un même siècle, et l'église spoliée fut consacrée de nouveau, en 764, par Adebert, trente-sixième évêque d'Auvergne, dont les cendres y reposent encore. Ce fut à cette époque que le corps de saint Austremoine, transporté précédemment à Volvic par saint Avit II, fut transféré de nouveau de Volvic à Mauzac, à la requête de Lanfrède, abbé de ce monastère, auquel le roi Pepin l'accorda. Ce prince, accompagné d'une suite nombreuse, porta lui-même, la tête et les pieds nus, malgré les rigueurs de

(1) Caput XV. La mort de saint Calmin a dû avoir lieu dans les premières années du huitième siècle.

(2) Voyez Appendice, note n° II, ouverture des châsses de l'abbaye de Mauzac.

l'hiver, les reliques du saint apôtre de l'Auvergne, qui ont été depuis renfermées dans une châsse qu'on conserve encore précieusement dans la sacristie de l'église du monastère, devenue celle de la commune. C'est à cette occasion que Pepin donna des lettres patentes, contenant le rétablissement et les dépendances de l'abbaye de Mauzac, ajoutant de nouvelles et nombreuses dotations à celles qui avaient été faites précédemment par Calminius (1).

Un siècle ne s'était point encore écoulé, depuis la restauration ordonnée par Pepin, que les Normands avaient une autre fois, en l'année 851, occupé l'abbaye de Mauzac. De nouveau réédifié et restauré, le monastère fut frappé de nouvelles catastrophes par les mêmes pirates, qui ravagèrent plusieurs fois l'Auvergne, depuis la fin du neuvième siècle jusqu'en 920, qu'ils furent défaits par Guillaume II, comte d'Auvergne. On ignore par qui fut rétablie l'abbaye à la suite de ces diverses calamités; mais les secours ne durent pas manquer aux religieux de Mauzac, dans ces siècles de foi où les princes et les seigneurs considéraient comme un précieux devoir d'être les bienfaiteurs de l'Eglise.

Le corps de Calminius avait été enseveli après sa mort derrière le maître autel de l'abbaye de Mauzac, dans un coffret de bois *(in capsulâ ligneâ)*. Ces saintes reliques furent pendant plusieurs siècles une source de grâces et d'assistance à ceux qui avaient recours à la puissante intercession de cet ami de Dieu; elles y restèrent jusqu'à l'année 1126.

Trois ans auparavant, Guillaume VI, comte d'Auvergne, qui supportait impatiemment la seigneurie d'Aimeric, cinquante-sixième évêque, s'empara de la cathédrale de Clermont, à son retour de la Terre-Sainte, et la fortifia contre

(1) Voyez t. I, Appendice, n° XII, p. 467.

l'évêque. Le prélat, justement effrayé de cette agression, implora le secours du roi Louis-le-Gros, qui vint en Auvergne en 1126, à la tête d'une puissante armée. Ce monarque, après avoir assiégé et pris Clermont, *rendit*, suivant son historien Sugier, *l'église à Dieu*, *les tours au clergé*, *la cité à l'évêque*, et força le comte à lui donner une entière satisfaction.

Pendant le cours de cette guerre, le comte d'Auvergne s'étant fortifié contre le roi dans l'église de l'abbaye de Mauzac, qui, comme celles de tous les monastères construits depuis l'invasion des Barbares, était bâtie en forme de forteresse, l'église fut forcée et pillée par les soldats du roi. Quelques-uns de ces pillards ayant aperçu, derrière l'autel de Saint-Pierre, le coffret *peint en rouge*, qui contenait le corps de saint Calmin, et pensant qu'il y avait dedans d'autres richesses que celles qui y étaient gardées, le mirent en pièces, et furent à l'instant frappés de tels vertiges que plusieurs d'entre eux en moururent dans des convulsions effroyables. Les précieux restes du saint fondateur furent pieusement recueillis par les religieux, et ce fut sans doute à la suite de cette profanation qu'une partie de ces reliques fut donnée, par les Bénédictins de Mauzac, aux Bénédictins de Tulle, qui les déposèrent dans l'église de Laguenne, une de leurs prévôtés, qui était dans le voisinage de la grotte où l'on tient que Calminius fit sa première retraite.

L'ancienne église abbatiale de Mauzac a bien moins souffert que beaucoup d'autres du vandalisme révolutionnaire; elle est aujourd'hui l'église de la paroisse. C'est un monument religieux fort remarquable. Cette église est longue de cent cinquante pieds dans œuvre et large de quarante-huit; elle est évidemment de style byzantin, et remonte au dixième ou au onzième siècle. Elle a remplacé une autre église qui devait dater de la restauration de Pepin (764),

ou de celle qui suivit les ravages des Normands (915). Il ne reste de cette église qu'un porche, situé à l'occident, supportant le clocher actuel, qui est de construction moderne. Ce porche devait être l'entrée d'une église ayant le même axe; il est aujourd'hui muré à l'extérieur, et il communique à l'intérieur par une jolie porte du quinzième siècle. La nef principale et les deux nefs latérales, jusqu'au transept, ont conservé leur caractère byzantin fleuri de la plus belle époque. Les voûtes de la nef sont en plein cintre, un peu rentrant, en forme de fer à cheval; elles s'appuient sur des piliers alternativement barrés et cylindriques, flanqués de trois colonnes, la face principale restant nue. Les chapiteaux sont du plus beau travail. L'un d'eux représente la délivrance de saint Pierre. Saint Paul figure aussi dans quelques-uns des ornements de la voûte, parce que l'abbaye de Mauzac était placée sous le patronage de ces deux apôtres. Les autres chapiteaux ne sont que des fantaisies d'artiste, dans lesquelles on a quelquefois prétendu reconnaître des emblèmes de la religion païenne; ils représentent des génies avec des boucliers, paraissant vouloir étouffer une figure humaine qui cherche à les repousser; des chimères, des enfants à cheval sur des animaux bizarres, des griffons auprès d'une patère, des vendangeurs, etc. A ces compositions historiées, se mêlent des formes végétales, des symboles d'un heureux effet et d'une belle ornementation.

Des constructions du quinzième siècle, marquées des armoiries de Raymond de Marcenat, qui gouverna l'abbaye de 1459 à 1467, ont remplacé l'ancienne abside. Une colonne byzantine engagée indique assez le point où les constructions modernes furent entées sur les anciennes.

Les stalles et les boiseries du chœur sont d'un gothique peu soigné, et sont empreintes des armoiries de divers abbés; les vitraux, qui datent du quinzième siècle, sont

remarquables par l'éclat de leurs couleurs. Les boiseries de l'abside diffèrent, par le travail et le dessin, des stalles et des boiseries du chœur.

Dans la nef latérale méridionale, on a ajouté trois chapelles, qui paraissent, par la nature de leurs ornements, appartenir au quatorzième ou au quinzième siècle. Nous croyons que ces chapelles étaient primitivement des niches destinées à recevoir des tombeaux, avant qu'on leur donnât une autre destination (1).

On a découvert en 1850, sous l'abside actuelle, une crypte qui avait été comblée avec les débris de l'ancienne, lorsqu'on a bâti la nouvelle, et qui s'étendait jusqu'au chœur. Cette crypte, qui appartenait à la première église fondée par saint Calmin, ou qui existait peut-être avant elle, a été déblayée et restaurée par les soins de M. Mallay, architecte. Parmi les débris entassés dans cet endroit, se trouvaient plusieurs chapiteaux d'un fort beau travail, un entre autres représentant les saintes femmes au tombeau du Sauveur.

Il y avait autrefois une porte qui communiquait dans le cloître, aujourd'hui détruit, au milieu duquel était le cimetière des religieux. Le tympan extérieur de cette porte représente une allégorie dont on n'a pu découvrir le sens. La Vierge couronnée est assise sur un siége; elle a sur ses genoux l'enfant Jésus, tenant un livre de la main gauche, et ayant la droite élevée avec l'indicateur étendu, ce qui fait présumer qu'il parle; à droite, est saint Pierre, qui tient les clés du paradis; à côté de lui, un abbé, en habits sacerdotaux, portant un livre de la main gauche, et de la droite montrant un personnage prosterné contre terre; dans le fond, se trouve une autre figure juvénile; à gauche de la Vierge, est saint Paul, ayant un livre au

(1) Notice sur l'église de Mauzac par M. l'abbé Cohadon, curé de Saint-Amable.

lieu d'une épée; les draperies indiquent un apôtre plutôt qu'un religieux; viennent ensuite deux abbés avec leurs crosses; le quatrième personnage tient une croix de la main droite, et de la gauche un cœur enflammé. La décroissance des corps, suivant l'inclinaison du tympan, n'ôte rien aux personnages de la netteté et de l'attitude qui leur conviennent.

Les moines de Mauzac ne se distinguèrent jamais par leur amour pour les sciences, comme le firent tant d'institutions de l'ordre de saint Benoît, dans les derniers siècles; fidèles à l'esprit ascétique, ils se livrèrent plutôt à la piété qu'à la science, quoiqu'il soit sorti de leurs rangs plusieurs hommes distingués dans l'Église, entre autres le savant Génébrard, qui fut depuis archevêque d'Aix.

Le monastère de Mauzac embrassa la réforme de saint Maur vers l'an 1675. Cette abbaye était déjà bien déchue de son ancienne splendeur. De cinquante religieux qu'elle comptait au douzième siècle, ce nombre était réduit à six en 1705. On célébrait chaque jour, pour les morts, quatre messes chantées et quatre messes basses. L'abbé de Mauzac payait en cour de Rome, pour ses bulles, 200 florins. Il nommait à trente-huit cures et à treize chapelles; les terres ou châteaux de quatorze seigneurs lui rendaient hommage. Il était seigneur de Royat, et l'on voit dans l'ancien prieuré, plus communément appelé le château de Royat, une chambre que l'on nomme la chambre de *Monseigneur*, qui laisse encore distinguer, au milieu d'épaisses couches bistrées déposées par la fumée, les restes de son ancienne splendeur.

En 1790, les revenus de l'abbaye de Mauzac (1) s'éle-

(1) La conservation de l'église de Mauzac, celle de ses précieuses reliques et même celle de quelques vases et ornements sacerdotaux, échappés par miracle aux dévastations des révolutionnaires, est due à feu M. Rougier, qui se trouvait fort heureusement maire de cette commune, à l'époque néfaste de la destruction des églises. Nous nous

vaient à 17,000 livres et les charges à 8,000. Il n'y avait plus que six religieux au moment de la révolution de 93. Leurs noms nous sont arrivés purs et sans tache.

III.

Non-seulement les inscriptions de la châsse de Mauzac, mais Hugues du Temps, Mabillon, ainsi que les savants auteurs de la *Gallia christiana*, attribuent à saint Calmin la fondation de l'abbaye de Tulle. — Baluze, qui était natif de cette ville, pense qu'elle doit son origine au monastère célèbre qui fut élevé dans ce lieu au septième siècle (1); c'est aussi l'opinion de Mabillon, établie sur des documents de la plus haute antiquité (2). Cependant quelques auteurs, sans appuyer leur opinion d'aucune autorité (3), ont fait remonter l'origine du monastère de Tulle jusqu'à saint Hilaire, évêque de Poitiers, c'est-à-dire jusqu'à la dernière moitié du quatrième siècle; ils prétendent que cet évêque y plaça douze moines qui suivaient la règle de saint Martin. Ils vont jusqu'à dire que saint Hilaire y envoya saint Martin lui-même, qui instruisit ces religieux des devoirs de la discipline monastique. D'autre part, Odolric, abbé de Saint-Martial, déclarait en 1031, au concile de Limoges, que le monastère de Tulle avait été fondé du temps de Charlemagne. Nous croyons que les uns attribuent à cette fondation une origine trop ancienne, les autres une trop récente, et nous adopterons, avec Baluze, une opinion qui tient le milieu entre celles que nous venons de citer, qui

plaisons à rendre cet hommage à sa mémoire. L'excellent entretien de ce monument est dû au zèle éclairé de M. Faure, depuis plus de vingt ans curé de cette paroisse.

(1) *Historia ecclesiæ Tutelensis.*

(2) Vide c. 1 et 11, inter instrumenta, col. 203 et 205.

(3) Rejeci statim fabulas inventas posteriore sæculo ab hominibus audacibus et imperitis, quorum nomini parco. (BALUZE, *ut supra*, *præfatio*).

nous paraissent s'éloigner également de la vérité. Voici ce que nous avons recueilli de plus certain sur l'origine de cette abbaye.

Dans la première moitié du dixième siècle, Adémar, vicomte des Echelles, que Baluze croit avoir appartenu à la maison des comtes de Turenne, se qualifiait abbé du monastère de Tulle.

Ces sortes d'abbés étaient des laïques qui avaient été mis abusivement en possession de certaines abbayes, qu'ils s'étaient inféodées, et dont ils étaient considérés comme les feudataires à l'égard du souverain; on les nommait *abbacomites*, et leur dignité *abbacomitat* (1).

Vers l'année 930, le vicomte des Échelles fit son testament, par lequel il restitua et légua à saint Martin et aux moines qui la desservaient, l'ancienne abbaye de Tulle *(veterem abbatiam)*, dont il avait hérité de ses ancêtres. Il faisait remonter cette possession jusqu'à son quatrième aïeul, qui vivait du temps de Charles-Martel, auquel ce prince avait donné un des lieux consacrés usurpés sur l'Église, ainsi qu'il le faisait ordinairement, pour récompenser les services de ses capitaines. Cette déclaration authentique prouve que le monastère de Tulle existait déjà au huitième siècle, et que, puisqu'il possédait, à l'époque où vivait Charles-Martel, des biens assez considérables pour avoir excité la cupidité des laïques, on peut faire remonter sa fondation au siècle précédent. Cette opinion est celle de Baluze, et Mabillon observe judicieusement (2) qu'elle fut appuyée par l'ancienne inscription que l'on voyait autrefois dans l'église de Mauzac, gravée sur une plaque de cuivre placée près des reliques de saint Calmin, qui portait que ce saint avait fondé les trois abbayes de *Saint-Chaffre*, de *Tulle* et de *Mauzac*.

(1) Baluze, *Hist. Tut.*, l. I., p. 4.
(2) T. IV, des *Annales des Bénédictins*.

Le monastère de Tulle fut ravagé par les Normands vers le milieu du neuvième siècle (846), et demeura dans l'état de destruction où ces Barbares l'avaient réduit, jusqu'au milieu du dixième siècle, qu'Adémar, qui était possesseur de ses ruines, pensa à les rétablir : « *Post destructionem » paganorum Normanorum, in honore sancti Martini, » necnon Sanctæ Dei Genitricis Mariæ et sancti Michaelis » archangeli.* »

Adémar, qui n'avait point d'enfants, établit son héritière l'abbaye de Tulle, et lui donna non-seulement son château des Échelles, situé dans son voisinage, avec tout ce qu'il contenait, mais encore les églises qui en dépendaient, ainsi qu'un grand nombre de propriétés de toute nature, pour en jouir après son décès ; celui de Gauzbert, son frère, et de Gauzla, son épouse (1). Cette donation fut confirmée par Ébale, comte du Poitou et du Limousin, ainsi que par Raoul, duc de Bourgogne, compétiteur de Charles-le-Simple. Ce prince nomma à l'abbaye de Tulle Aimon ou Aimoin, qu'il qualifie d'homme très-religieux, et qu'il envoie dans ce monastère pour y rétablir l'ancienne discipline : *Ad restaurandum regulare propositum.* Comme ce prince ordonna que cette abbaye serait soumise à celle de Saint-Savin, en Poitou, il est assez naturel de supposer qu'Aimon était ou l'abbé, ou au moins un des religieux de cette dernière abbaye. C'est l'avis de Mabillon, homme si docte et si versé dans les sciences ecclésiastiques.

L'opinion qui donne saint Calmin pour fondateur à l'abbaye de Tulle, est non-seulement fondée sur le séjour qu'il fit dans le voisinage de cette ville, où il choisit sa première retraite, ainsi que sur le témoignage de l'ancienne inscription que nous avons citée, mais plus encore,

(1) Testamentum Ademari, vices-comitis Scalarum, circa annum 930, ex cartulario Tutelensi, *Hist. Eccl. Tutel.*, p. 333, 334.

s'il est possible, sur la profonde vénération que les habitants du pays ont constamment montrée pour la mémoire de ce saint confesseur. Une partie de ses reliques sont conservées depuis un temps immémorial dans l'église de l'ancien prieuré de Laguenne, qui dépendait de l'abbaye de Tulle et qui en est à peu de distance (1). A quelle époque ces reliques furent-elles transférées à Laguenne, et l'ont-elles été de Tulle ou de Mauzac? C'est ce que l'on ignore; mais ce qu'il y a de certain, c'est que vers la fin du neuvième siècle, quarante ans à peine après la dévastation du monastère de Tulle par les Normands, les reliques de saint Calmin étaient vénérées à Laguenne, et que des donations étaient faites à l'église de ce lieu en commémoration de ce saint confesseur. On trouve, parmi les anciens actes insérés dans l'appendice de l'*Histoire de l'Église de Tulle*, par Baluze, plusieurs donations de ce genre, faites *à Dieu, au bienheureux saint Martin et à saint Calmin de Laguenne (Sancto Calminio de Aquinà)* par Robert de Avalena et sa femme Erminsinde (2). Ces diverses donations sont datées de la première année du règne de Carloman (882), c'est-à-dire un siècle et demi environ après la mort de saint Calmin, dont on peut fixer approximativement l'époque aux vingt premières années du huitième siècle. Les reliques de saint Calmin provenaient nécessairement de l'abbaye de Mauzac, où nous savons d'une manière certaine que mourut le fondateur de cette abbaye; et le partage que firent entre eux, de ces

(1) La ville de Laguenne, située à une demi-lieue de Tulle, s'appelait en latin *Aquina*, à cause des eaux dont elle abonde, et qui l'arrosent agréablement. Il y avait dans l'église de cette ville une prévôté, qui appartenait anciennement aux Bénédictins de Tulle, qui fut réunie par Jean XXII à l'évêché de cette ville, pour en augmenter le revenu.

(2) Voici l'une de ces donations : «Ego in Christi nomine Norbertus et uxor mea Erminsindis, nos pariter cedimus atque donamus Deo et beato Martino atque *sancto Calminio de Aquina* mansum nostrum qui est in pago Lemovico, in villa quæ dicitur Vallis, etc. Factum est hoc in mense decembri, anno primo regnante Karlomando rege (p. 349 et 350).»

précieux restes, les Bénédictins de Tulle et de Mauzac, est une preuve, selon nous, de l'opinion où étaient ces religieux, que ces deux abbayes avaient eu le même fondateur.

Au reste, quelle qu'ait été primitivement la cause de la translation d'une partie des reliques de saint Calmin, de Mauzac à Laguenne, il n'en est pas moins certain qu'en l'année 1172 la crypte dans laquelle ces reliques avaient été primitivement placées, fut ouverte, et que les reliques furent mises dans une châsse qui ornait autrefois le maître autel de l'église, avec cette inscription :

Hic est corpus beati Calminii, quod fuit inventum in tumulo ipsius, qui est infra Ecclesiam Aquinæ, juxta magnum altare, anno ab incarnatione Domini Nostri Jesu-Christi 1172.

Quoique cette incription soit inexacte dans une partie de son contenu (1), elle n'en prouve pas moins qu'une portion considérable des reliques de saint Calmin existait à Laguenne au douzième siècle, et que la mémoire de ce saint y était depuis longtemps vénérée. Cette grande vénération des fidèles du Limousin pour saint Calmin subsiste toujours, quoique bien affaiblie par le malheur des temps. On a rétabli, en 1851, la procession à la grotte du saint, abandonnée depuis la révolution.

Cependant, malgré toutes les probabilités qui nous portent à croire, avec Mabillon, Baluze et les auteurs de la *Gallia christiana*, que Calminius a été le fondateur de l'abbaye de Tulle, nous n'en devons pas moins mentionner sur quoi se fonde l'opinion de ceux qui prétendent faire remonter cette fondation au quatrième siècle, opinion

(1) On pourrait citer beaucoup d'inscriptions semblables, dans lesquelles on a employé le mot *corpus*, quoique les châsses sur lesquelles se trouvaient ces inscriptions ne continssent en réalité que des parcelles plus ou moins considérables des reliques des saints qui y étaient désignés.

qui, après avoir été mise en avant pour la première fois au dix-septième siècle par le chanoine Bertrand de la Tour, a été reproduite de nos jours avec bien d'autres au moins aussi insoutenables. Les partisans de cette antiquité fabuleuse s'appuient sur un passage du livre des *Institutions de l'Église de Tulle*, par ce même Bertrand de la Tour, dans lequel saint Martin, officiant dans sa cathédrale de Tours, exprime en ces mots le chagrin que lui cause le peu de respect que conservent les diacres et sous-diacres pendant le service divin : « *Oh! que ne suis-je en ce moment avec mes frères de Tulle!*... (1) »

Nous n'avons rien trouvé dans la vie de saint Martin qui ait le moindre rapport avec le passage cité par Bertrand de la Tour, et nous ne pouvons, en conscience, y ajouter aucune foi. Que, dans le siècle qui suivit l'établissement du christianisme dans les Gaules, des hommes pieux, qui fuyaient le monde, se soient fixés dans l'agreste solitude où s'élevèrent depuis l'abbaye et la ville de Tulle, il n'y a rien dans cette opinion que de très-probable ; mais il y a loin de cette réunion de pieux solitaires à une abbaye fondée par saint Hilaire et dirigée par le grand saint Martin.

Quant à l'origine de la ville de Tulle, quelques maisons se groupèrent d'abord autour de la nouvelle abbaye. Le nombre de ces habitations s'augmenta tellement dans la suite des temps, qu'elles finirent par former une ville qui avait acquis une certaine importance au commencement du quatorzième siècle, époque à laquelle le pape Jean XXII résolut d'y établir un siége épiscopal. Ce pontife divisa, à cet effet, en deux parties le diocèse de Limoges, et com-

(1) Satis id est manifestum, ipsum (S. Martin) enim in sua cathedrali Turonis ecclesia, pontificio more sacra celebrantem, et diaconi et subdiaconi rixantium vigiis distractum et quasi exacerbatum, in hæc prorupisse verba : O utinam cum fratribus essem Tutellæ ! Ce passage est tiré des faux *Actes de saint Martial*, admis en 1031, au concile de Limoges, et considérés depuis comme apocryphes.

posa celui de Tulle de tout le bas Limousin; il y établit pour évêque Arnaud de Saint-Astier, abbé du monastère de Saint-Martin. Le chapitre resta sous la règle jusqu'en 1514, qu'il fut sécularisé par une bulle de Léon X. Il se composait d'un doyen, d'un prévôt, d'un trésorier, d'un chantre et de seize chanoines, y compris les quatre dignitaires et le théologal. Le doyenné était électif par le chapitre et confirmatif par l'évêque. Les autres dignités étaient à la nomination du prélat. Le diocèse de Tulle, distrait de celui de Limoges, ne contenait que cinquante-deux paroisses; il comprend aujourd'hui tout le département de la Corrèze.

Nous terminerons cette digression, un peu longue peut-être, mais que nous avons cherché à rendre aussi complète qu'il nous a été possible de le faire, en répétant une dernière fois que les documents historiques que nous avons cités, le témoignage de Mabillon, de Baluze, de Hugues du Temps, et celui des savants auteurs de la *Gallia christiana*, nous font admettre l'opinion qui nous a paru la plus probable, celle qui attribue à saint Calmin la fondation de l'abbaye de Tulle vers la fin du septième siècle, postérieurement à celle du monastère de Saint-Chaffre, et antérieurement à celle de l'abbaye de Mauzac, ainsi qu'il est constaté par l'inscription qui existait autrefois dans cette dernière abbaye, et par celles qui existent encore sur la châsse qui renferme les restes du saint fondateur.



SAINT GENÈS, DIT L'ENFANT, CONFESSEUR ET COMTE D'AUVERGNE

(5 Juin.)

Il existe dans les fastes religieux de l'Auvergne plusieurs saints personnages du nom de Genès *(Genesius)*; nous avons déjà rapporté la vie de saint Genès, de Thiers, et de saint Genès, évêque d'Auvergne; il nous reste encore à raconter celle de saint Genès, comte d'Auvergne. — A l'époque où ce pieux seigneur était comte ou gouverneur d'Auvergne, ce qui fut probablement quelques années après saint Calmin, cette province, ainsi que le Velay, obéissait à Eudes, duc d'Aquitaine et comte de Toulouse, de qui Genès tenait sans

doute ses pouvoirs (1). Sa naissance était illustre; son aïeul, Agésippe, avait été un des favoris du roi Clovis. Industrius (2), son père, fut élevé à la cour des ducs d'Aquitaine, qui lui firent épouser, jeune encore, Tranquille de Cordoue, fille de leur sang. — Industrius en eut deux fils, Genesius et Abomarus. Le premier, par une exception toute particulière, fut mis au nombre des catéchumènes le septième jour après sa naissance, et reçut à trois ans et demi le saint baptême.

L'enfance de saint Genès fut signalée par des miracles, présages certains de sa sainteté. — On rapporte qu'un pauvre aveugle, nommé Gondus, s'étant rendu importun par les cris qu'il poussait à la porte de la maison de son père pour obtenir quelque aumône, le saint enfant, ému par ses plaintes, lui porta lui-même ce qu'il demandait, et le fit avec une si charitable intention, que Dieu rendit aussitôt la vue à ce malheureux, en récompense de cette bonne action. — Gondus publia partout ce miracle, quoique le jeune Genès fît tout ses efforts pour l'en empêcher, et pour lui faire entendre que c'était la miséricorde divine et non pas son propre mérite qui lui avait ouvert les yeux.

On raconte également qu'au bruit de ce miracle, un boiteux de la ville de Mauriac, nommé Hérimond, se fit porter sur une charrette auprès du jeune saint, qui le guérit par l'efficacité de ses prières.

Saint Genès, qui aimait et honorait ses parents à l'imitation du jeune Tobie, éprouvait une peine extrême d'être chaque jour témoin des emportements de sa mère, contre son père et contre les gens de sa maison, auxquels elle rendait la vie si misérable, que tous s'empressaient de déserter son service. — Industrius, forcé par ses devoirs de

(1) Eudes succéda à Bogghis, son père, en 688, et mourut en 735.
(2) Quelques auteurs le nomment Dracolenus.

demeurer auprès de cette méchante femme, supportait avec une résignation toute chrétienne les injures qu'elle lui adressait, ainsi que les affronts qu'elle lui faisait éprouver chaque jour en présence des domestiques et des étrangers. — Il plaçait une si grande confiance dans la bonté de Dieu, qu'il le remerciait souvent des peines et des tribulations auxquelles il le soumettait dans ce monde, espérant fermement que sa justice lui tiendrait compte dans l'autre de la patience avec laquelle il les endurait.

Cette mégère, que l'on avait nommée Tranquille, sans doute par antiphrase, tenait ses domestiques pour être d'un rang au-dessous de ses chevaux, de ses chiens et de ses chats, et les traitait cent fois pire que ces derniers animaux, auxquels elle portait une affection toute particulière, en raison sans doute de leur malin naturel. — L'hagiographe de saint Genès rapporte qu'elle ne permettait même pas à ses gens de manger des raisins en temps de vendanges, ni de se chauffer dans les plus grands froids de l'hiver, tellement était grande l'avarice de cette femme.

Le jeune saint adressait fréquemment au Ciel les plus ferventes prières pour obtenir de la bonté divine quelque changement dans le caractère de sa mère. Un jour, dit-on, il s'avisa de jeter dans une cuve pleine de vin une baguette qui se convertit aussitôt en un serpent, qu'on vit à l'instant nager sur la liqueur pourprée. La mère fut fort épouvantée de ce prodige, et son fils saisit habilement cette occasion, en se servant des paroles de la sainte Écriture, pour l'exhorter à quitter son humeur farouche et à se dépouiller de défauts trop peu sortables à son rang, et tout à fait en opposition à la religion chrétienne, qu'elle se faisait un honneur de professer. — On dit que dame Tranquille se sentit si touchée par les exhortations salutaires de son fils que, par un nouveau miracle, plus inconcevable encore que le premier, cette méchante femme changea dès ce jour son

avarice en libéralité, et en la plus séduisante aménité son humeur altière et diabolique.

Après la mort de ses parents, Genès, quoique pourvu du comté d'Auvergne, avait adopté une règle de conduite si exemplaire et si chrétienne, qu'il eût été difficile de savoir si la régularité monastique était plus exactement observée dans les maisons conventuelles que dans celle de ce jeune comte; si les jeûnes y étaient plus fréquents, si l'on y passait plus souvent les nuits entières dans les veilles et les oraisons, et si l'on s'y employait avec autant de charité aux œuvres de miséricorde, que le faisait ce religieux seigneur dans les salles de son palais et dans ses maisons de plaisance.

Dégoûté du monde à l'âge où les plaisirs ont tant d'attraits pour la jeunesse, et désirant se livrer avec plus d'assiduité aux exercices de la prière, saint Genès quitta tout à fait la ville et se retira dans une habitation champêtre, appelée *Aula Maura*, qu'il possédait sur les bords d'un ruisseau qui baigne les contours boisés de la montagne d'Herben, non loin du château de Combronde, que son père avait fait fortifier après la ruine de la ville de Lucia (1).

Saint Genès, comme tous les hommes véritablement pieux, était d'une douce et agréable conversation; il avait une grâce particulière à pacifier tous les différends; il recommandait la justice aux magistrats et l'humilité aux superbes; compatissant envers les affligés, il distribuait d'immenses aumônes, et avait un soin particulier de faire délivrer les prisonniers auxquels l'argent pouvait rendre la liberté. Il faisait rigoureusement observer la loi de Dieu, s'attachait à ce qu'il fût honoré et servi dans tous les lieux

(1) La tradition rapporte que l'ancienne abbaye de Chavanon avait été bâtie au même endroit où existait jadis l'habitation de saint Genès : le ruisseau qui passe auprès se nomme la Lyesse, et la montagne d'Herben s'appelle encore de Puy-de-Saint-Genès. La ville de Lucia était sans doute au lieu où s'élève aujourd'hui Combronde.

de son commandement; et afin d'y contribuer efficacement de son côté, il fit, comme nous l'avons déjà dit dans la vie de saint Bonnet, construire cinq églises dans les environs de son château de Chamalières : la première fut dédiée au Sauveur, la seconde à la vierge Marie, la troisième au prince des Apôtres, la quatrième à sainte Cécile, et la cinquième fut érigée en l'honneur de l'exaltation de la sainte Croix. Il assigna à ces églises une bonne partie de son patrimoine, y établit un nombre suffisant de prêtres et de personnes religieuses de l'un et de l'autre sexe, pour y chanter nuit et jour les louanges de Dieu; il fit ensuite don de ces églises ainsi que de son château, à saint Bonnet, évêque de Clermont, de la sainteté duquel il faisait tant de cas, que tous les dimanches il entendait sa messe et communiait de sa main.

Deux des églises fondées à Chamalières par saint Genès, appartenaient à des monastères de l'ordre de saint Benoît, et une autre était affectée à un couvent de l'ordre de saint Colomban. Plusieurs siècles après, les moines furent sécularisés, et il ne subsistait plus dans ce lieu que deux églises à l'époque de la révolution. Le chapitre, établi à leur place dans une des églises mêmes fondées par saint Genès, portait le nom de Saint-Remisi *(Remigius)*, et était composé d'un doyen et de douze chanoines. — On conservait dans cette église des reliques de sainte Thècle, disciple de saint Paul (1).

Après le décès de saint Bonnet, le pieux comte de Clermont, qui recherchait particulièrement la conversation des personnes saintes et prédestinées, contracta une étroite amitié avec saint Menelée, abbé de Menat, dont l'abbaye

(1) Lorsqu'on ouvrit, en 1699, la châsse de sainte Thècle pour en retirer une partie des reliques, on trouva gravée sur une plaque de plomb l'inscription suivante : *He sunt reliquie beate Tecle, virginis et martyris, que Iiconie oriunda fuit. De hinc vero à Paulo apostolo conversa, Seleuciam requievit.*

n'était point éloignée de la retraite qu'il s'était choisie. Ces deux saints personnages se promirent mutuellement que le survivant rendrait à l'autre les derniers devoirs, après lui avoir aidé à bien mourir. Cette tâche pénible échut à saint Genès, le vénérable abbé de Menat ayant été appelé le premier à recevoir dans le séjour céleste la récompense de ses éminentes vertus.

Après la mort de saint Menelée, saint Savinien, homme d'une rare vertu, qui lui succéda comme abbé de Menat, succéda également au pacte qu'il avait fait ainsi qu'à l'amitié qu'il avait contractée avec le comte Genès, qui accrut considérablement les revenus de son abbaye.

Enfin, l'heure étant venue que la Providence avait marquée pour récompenser ce pieux confesseur, dont le corps épuisé ne pouvait plus supporter toutes les austérités auxquelles il l'avait assujetti, sa belle âme s'envola vers le ciel. Dieu, voulant faire connaître combien la vie de ce saint lui avait été agréable, permit qu'une odeur céleste s'échappât de ce corps que la mort venait de frapper, et que la chambre où il reposait en fût tout embaumée, au grand étonnement des assistants, qui reconnurent dans cet événement une intervention céleste. Les restes du comte Genès, pieusement accompagnés par saint Savinien et ses religieux, furent déposés dans l'église de Combronde, où de nombreux miracles attestèrent la sainteté de sa vie et le bonheur dont il jouissait dans le ciel après sa mort. Elle eut lieu le cinq de juin, jour auquel l'Eglise célèbre encore sa fête. Quant à l'année, il est probable que ce fut au commencement du huitième siècle. Savaron dit, dans ses *Origines de Clermont*, que ce saint vivait encore en l'année 695, sous le règne de Childebert III.

Saint Genès, comte d'Auvergne, est le patron de l'église de Combronde, dans laquelle on conserve encore de nos jours une partie de ses reliques, que le zèle et les soins

d'une personne pieuse ont préservées des profanations exercées sur les choses saintes par les impies de 1793. Ces reliques y sont l'objet d'une grande vénération de la part des fidèles. La mémoire de saint Genès y est encore vivante parmi les populations chrétiennes de cette partie de l'Auvergne, et sa fête y est célébrée avec solennité le dimanche qui suit le 5 juin de chaque année (1).

L'église de Combronde est d'architecture romane, et date, je crois, du onzième siècle. Il y avait autrefois dans ce lieu un prieuré fort ancien dépendant de l'abbaye de Menat.

Le monastère de Chavanon, de l'ordre de Grammont, bâti dans le lieu même où existait jadis l'habitation de saint Genès, avait cessé d'exister assez long-temps avant la révolution qui abolit en France les institutions religieuses. Cette propriété avait été aliénée par l'ordre même auquel elle appartenait.

(1) La *Vie de saint Genès*, comte d'Auvergne, a été imprimée en 1639, d'après une chronique manuscrite des églises de Chamalières. — Voyez sur ce saint, Savaron, *Origines de Clermont*, p. 89, 153, 154, ainsi que le P. Branche, *Vies des saints d'Auvergne*, p. 348.



SAINT MENELÉE, CONFESSEUR ET ABBÉ DE MENAT.

(22 juillet.)

Le nom de Menelée est tellement lié à l'histoire de l'abbaye de Menat, que plusieurs auteurs ont écrit qu'il en avait été le fondateur (1). Menat, comme nous l'avons vu dans la vie de saint Calais (2), remonte à une époque beaucoup plus reculée, puisque saint Grégoire de Tours en fait mention, en parlant de saint Brachion, abbé de ce monastère : *Brachio*,

(1) Monchel dit que cette abbaye, qu'il appelle *Menant*, et celle de Manglieu, furent fondées par Charlemagne : elles furent seulement dotées par ce monarque.
(2) Voyez tome 1, p. 348.

dit-il, *abbas cellulæ Monatensis* (1); mais il n'a été une abbaye et une école célèbre que depuis qu'on y eut embrassé la règle de saint Benoît.

Saint Menelée était un jeune seigneur de la province d'Anjou ; sa rare piété, ses vertus précoces dans l'âge le plus tendre, firent craindre à sa famille, l'une des plus puissantes du pays, qu'il ne quittât le monde pour se consacrer à Dieu. Dans le but de l'y retenir, on ne le vit pas plus tôt en âge de former un établissement, qu'on s'empressa de lui en proposer un des plus avantageux. Menelée, pour complaire à ses parents, consentit à accepter un anneau de la main d'un seigneur voisin, comme gage de son acquiescement à épouser un jour sa fille; mais, pendant qu'on s'occupait des apprêts du mariage, il quitta secrètement la maison paternelle, et, suivi de deux amis seulement, il se dirigea vers l'Auvergne, espérant trouver dans ses montagnes quelque retraite propre au dessein qu'il avait conçu de se consacrer à Dieu, loin du commerce du siècle. Depuis plusieurs jours ils erraient au milieu des forêts, qui couvraient alors les montagnes de la basse Auvergne, lorsque, arrivés dans une petite vallée, appelée la vallée de Vaver, ils firent rencontre d'un serviteur de Dieu, qui leur apprit qu'il était un des religieux du monastère de Carmeri, que venait de fonder dans le Velay le duc Calminius. — Menelée et ses compagnons lui firent part de leurs intentions, et le prièrent de leur indiquer quelque maison de Dieu, où ils pussent se faire instruire dans la piété et dans les lettres. Théofrède (c'était le nom du pieux voyageur) les engagea à le suivre, et les présenta au saint abbé Eudes, qui les admit volontiers dans la communauté naissante (2).

(1) Lib. V, c. 12.
(2) Voyez sur saint Eudes et saint Théofrède, la vie de saint Calmin au septieme siecle, ainsi que celle de saint Théofrède au huitième.

Là, pendant sept années consécutives, on les vit constamment donner l'exemple de toutes les vertus monastiques. Mais une pensée poursuivait sans cesse Menelée : c'est que Dieu l'appelait dans cette vallée où il avait rencontré Théofrède, et que sa volonté était qu'il y fixât sa demeure. Craignant de résister à la volonté divine, il fait part de ce qu'il éprouve au saint abbé Eudes, son guide dans les voies de la perfection; et bientôt, par son conseil, il reprend le chemin de l'Auvergne, toujours suivi de Savinien et de Constance, ses deux fidèles compagnons.

Les voilà donc arrivés de nouveau dans cette vallée de Vaver, qu'ils n'ont fait que traverser quelques années auparavant. Or, tandis qu'ils délibèrent sur le choix de l'emplacement où ils bâtiront leurs cellules, ils découvrent les ruines de l'ancienne abbaye de Menat, et conviennent de les relever, plutôt que de faire des constructions nouvelles qui leur eussent coûté beaucoup plus de temps et de peine.

L'histoire ne nous a pas appris comment ce monastère avait été détruit, car depuis saint Bravy, dont nous avons parlé dans la vie de saint Brachion, et qui mourut abbé de Menat, sous l'épiscopat de saint Avit Ier (de 571 à 594), il n'est plus question de cette abbaye jusqu'à l'époque de sa restauration par saint Menelée (année 680), qui lui a été depuis donné pour patron, c'est-à-dire environ un siècle après la mort de saint Bravy. Dans ces temps malheureux d'invasions étrangères et de guerres intestines, les monastères étaient souvent transformés en forteresses, et subissaient les lois de la guerre dans toute leur rigueur. Lors de l'invasion des Saxons, qui eut lieu vers la fin du sixième siècle, il est probable que celui de Menat fut du nombre de ceux pillés et incendiés par ces Barbares.

Nous n'essaierons pas de raconter les travaux de nos pieux solitaires, pour aplanir et rendre praticables les alentours de leur demeure, auparavant hérissés de rochers et

de broussailles, ainsi que pour relever les murs renversés du monastère et le rendre à sa première destination.

Quelque temps après, la mère et la sœur de saint Menelée étant venues le visiter, accompagnées de celle qu'on avait autrefois voulu lui donner pour épouse, ces saintes femmes résolurent de concert de se consacrer à Dieu. Saint Menelée fit élever, pour les recevoir, une habitation située dans une solitude au bord de la Sioule, au lieu où est aujourd'hui le bourg de Lisseul.

L'éclat jeté par l'abbaye de Menat, sous le gouvernement de saint Menelée, le zèle que ses religieux et lui mettaient à exercer envers les étrangers et les voyageurs les devoirs de l'hospitalité, furent tels qu'ils firent perdre de vue les premiers fondateurs, au point que plusieurs auteurs lui en ont attribué l'origine. L'odeur de ses vertus y attira une foule de serviteurs de Dieu, jaloux de l'avoir pour guide dans les sentiers de la perfection.

L'église que saint Menelée fit élever, après la restauration du monastère, fut dédiée à saint Martin et consacrée par saint Bonnet, évêque d'Auvergne, qui avait pour le saint abbé la plus vive affection, en raison de la pureté de sa vie et de ses mérites personnels. Il fut également, comme nous l'avons déjà dit, l'ami particulier du saint comte Genès, qui s'était retiré dans son voisinage et qui l'assista à ses derniers moments. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, saint Menelée fit assembler les religieux autour de lui, les exhorta à conserver la paix, à pratiquer la charité, à rester soumis à celui qu'il leur laissait pour père; puis il s'endormit dans le Seigneur, après avoir gouverné environ quarante ans le monastère qu'il avait relevé de ses ruines. Ce fut le 22 juillet, vers l'année 720.

Sous saint Savinien, qui succéda à saint Menelée, après avoir été le fidèle compagnon de ses voyages et de ses travaux, la règle de saint Benoît fut adoptée dans l'abbaye de

Menat, ainsi que dans quelques autres communautés de l'Auvergne. Elle le fut depuis par presque tous les cénobites d'Occident. L'ordre de saint Benoît a été un des plus étendus, des plus illustres, des plus riches. Il fut, dans son origine, un asile ouvert à tous ceux qui voulaient fuir les oppressions du gouvernement goth et vandale, et se soustraire au brigandage des tyrans et des guerriers qui ravageaient tout, et qui cependant respectaient quelquefois les moines, dont la vie les étonnait et dont les vertus leur imposaient.

Le peu de connaissances qui restaient chez les peuples envahis par les Barbares, fut perpétué dans les cloîtres. Les Bénédictins transcrivirent beaucoup d'auteurs sacrés et profanes. Nous leur devons en partie les plus précieux restes de l'antiquité, ainsi que beaucoup d'inventions modernes. On a reproché à cet ordre célèbre ses grandes richesses; mais on ne fait pas attention que c'est en défrichant avec beaucoup de peine des forêts incultes et des terres ingrates, qu'ils se les sont procurées. Telle ville qui est aujourd'hui florissante, n'était autrefois qu'un rocher nu ou un terrain en friche, devenu fertile sous des mains saintes et laborieuses. Et quel usage les Bénédictins faisaient-ils de ces richesses qui étaient le fruit de leur travail et de leur sage et judicieuse économie? On peut bien dire qu'ils ne les avaient que pour les répandre; que, sobres et économes pour ce qui les regardait, ils n'étaient magnifiques que lorsqu'il s'agissait d'orner la maison de Dieu, d'enrichir des bibliothèques, de concourir à des établissements utiles, de porter des secours aux pauvres et aux affligés. L'ordre de saint Benoît a produit une multitude de grands hommes dans tous les genres, et l'on pourrait se demander avec justice ce que serait l'histoire de notre pays, et même l'histoire ecclésiastique, sans les travaux de ces savants et pieux cénobites.

De tous les monastères de l'Auvergne, Manglieu et Menat furent les seuls qui eurent le bonheur d'échapper aux dévastations des Sarrasins et des Normands, lorsque ces barbares vinrent ravager le royaume de Clovis. Il ne fut malheureusement pas donné au monastère de saint Menelée de se préserver du relâchement inséparable de ces temps de trouble où, pour défendre leurs demeures, les religieux se voyaient souvent dans la nécessité de les ouvrir à des gens de guerre, et de prendre eux-mêmes les armes pour leur propre défense. Mais dès les premières années du neuvième siècle, l'ordre et la régularité y rentrèrent de nouveau à la suite du pieux restaurateur de l'ordre monastique dans les Gaules, saint Benoît d'Aniane, à qui Louis-le-Débonnaire en confia la réforme. Ce prince religieux octroya, vers le même temps, à l'abbaye de Menat, divers priviléges, entre autres l'exemption de tout service militaire et de toute redevance, même des droits royaux.

A dater de cette époque, on ne trouve, pendant le long espace de plus de cinq cents ans, rien de bien remarquable concernant l'abbaye de Menat. Les noms de quelques-uns des abbés qui l'ont gouvernée, leurs serments d'obéissance aux évêques de Clermont, ou des traités passés entre eux et les religieux des communautés voisines, sont à peu près tout ce que relatent les auteurs durant cette période.

Vers la fin du quatorzième siècle, ou dans les premières années du quinzième, Godefroy de Montmorin, qui en était alors abbé, fit élever le magnifique chœur de l'église et les chapelles rayonnantes qui l'environnaient. Le cloître et l'élégant réfectoire aux voûtes délicates, durent être aussi son ouvrage. Le style de ces voûtes, et surtout des restes d'armoiries qu'on y distingue, assignent à ces constructions et au chœur de l'église une origine commune. C'était le beau temps de l'ère ogivale, qui a produit en Auvergne peu d'œuvres aussi belles.

Environ un siècle plus tard, les abbés de Menat recevaient le titre de barons; mais à la suite de ces honneurs mondains, qui contrastaient si fortement avec les devoirs qu'impose l'humilité claustrale, les jours de décadence arrivèrent à grands pas pour l'ancienne abbaye de saint Menelée. A Guy d'Anglars, le dernier des abbés réguliers, natif du château de ce nom, dans la paroisse du Quartier, et mort en 1604, succédèrent des abbés commendataires, qui ne se croyaient pas obligés à la résidence. Aussi, les bâtiments, faute d'entretien suffisant, commencèrent-ils à dépérir, et le nombre des moines diminua bientôt sensiblement; de manière qu'à l'époque de la suppression des communautés religieuses (année 1791), on ne comptait plus que quatre ou cinq religieux, encore ne vivaient-ils pas en commun. Il en était à peu près de même dans la plupart des grandes communautés religieuses, où chaque jour voyait diminuer le nombre des anciens moines qui mouraient sans être remplacés, ou sans l'être convenablement; l'esprit philosophique commençait à porter son fruit!...

Par le concordat passé entre Léon X et François Ier, le droit de nommer les abbés fut dévolu au roi; il y eut cependant des exceptions en faveur des moines de Cîteaux, des Chartreux et des Prémontrés. Sous les derniers rois de la monarchie, les abbés furent divisés en deux classes: les uns étaient nommés *abbés réguliers*, véritables moines ou religieux, qui faisaient des vœux et portaient l'habit de l'ordre; les autres étaient nommés *commendataires*, et n'étaient pour la plupart que des séculiers tonsurés, destinés à recevoir les ordres, dans lesquels ils n'entraient presque jamais. Aussi l'établissement de ces abbés commendataires fut-il une des principales causes de la ruine des ordres monastiques, auxquels la révolution porta le dernier coup. — Une grande réforme était devenue néces-

saire ; mais il fallait se contenter de tailler l'arbre, au lieu de le couper à la racine.

Quoique fortement endommagée par la foudre, qui avait, quelques années auparavant, détruit la flèche du clocher et sillonné une grande partie des voûtes, l'église de l'abbaye de Menat était encore, à l'époque de la Révolution, un édifice fort remarquable. C'était une magnifique basilique à trois nefs, presque en tout point semblable à celle de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, mais dans des proportions tant soit peu plus considérables. Il est probable que les nefs, de style roman, remontent au siècle de saint Menelée; quant au chœur, qui était d'un beau gothique, il ne datait, comme on l'a observé, que du quatorzième ou du quinzième siècle. Outre l'élégant clocher qui couronnait la coupole, s'élevait au midi une tour carrée que l'on voit encore, et au-dessus du porche, une autre tour plus vaste et plus élevée, ornée dans la partie supérieure de chacune de ses quatre faces de dix à douze colonnettes, et couverte en dôme.

Après la tourmente révolutionnaire, la vieille basilique de saint Menelée, encore en son entier, devint l'église paroissiale de Menat. A cette époque (1804), quelques réparations peu dispendieuses eussent assuré pour des siècles l'existence d'un des plus beaux édifices religieux qu'il y eût encore en Auvergne. Malheureusement les hommes qui administraient la commune eurent la fatale idée d'en démolir une partie, afin, disaient-ils, de se créer des ressources par la vente de quelques matériaux ; pour réparer ce que l'on conservait, on abattit donc l'abside et les chapelles rayonnantes, ce qui défigura non-seulement l'édifice, mais porta la plus grave atteinte à sa solidité. L'église offrit, dans l'état de ruines où elle tomba au bout de quelques années, le spectacle le plus affligeant. Malgré les plaintes énergiques et réitérées de M. Maison, curé de

Menat, ce ne fut qu'en 1842 que l'autorité civile commença à s'occuper un peu sérieusement, non pas de la restauration, qui était devenue presque impossible, mais de la reconstruction de cet édifice. Il n'entre point dans notre sujet de rapporter tout ce que nous avons appris, à des sources authentiques, sur le mauvais vouloir de l'autorité préfectorale d'alors, et sur celui de l'architecte, nous nous contenterons de dire, qu'après des démarches nombreuses, les justes plaintes de l'autorité ecclésiastique furent enfin écoutées, et qu'une nouvelle église, commencée en 1847, sur les ruines de l'ancienne, a été terminée et consacrée en 1848.

L'église de Menat, qui avait perdu dans la Révolution les nombreuses reliques qu'elle possédait autrefois, en a acquis depuis quelques-unes fort précieuses. Elle en possède une assez considérable de saint Calais, qui avait été moine à Menat au sixième siècle, ainsi que trois petites parcelles des ossements de saint Menelée, venues de Précigné, dans le Maine, lieu de naissance de ce saint, qui les avait indubitablement reçues autrefois de Menat, et dues à l'obligeance de Mgr l'évêque du Mans et à celle de l'abbé de Solesme (1).

(1) Nous sommes redevables à M. Maison, curé de Menat, des renseignements que nous avons donnés sur l'église de l'ancienne abbaye de saint Menelée. La lutte courageuse que cet ecclésiastique soutint pendant plusieurs années contre l'administration civile, pour le rétablissement de son église, lui fait le plus grand honneur, et nous nous plaisons à le signaler ici, avec le témoignage de notre reconnaissance.



SAINT PAUL TILLON (OU TILLO), ABBÉ ET CONFESSEUR (1).

(7 Janvier.)

Ce saint naquit en Saxe, de parents pauvres, esclaves et idolâtres. Esclave lui-même, Dieu permit, pour son bonheur, que dans les guerres contre les Saxons, il fût, jeune encore, conduit en France pour être vendu. Saint Eloi, qui travaillait à cette époque aux ouvrages d'orfévrerie, l'acheta et l'employa dans les ateliers de la monnaie de Limoges, où il était entré presque enfant, par la protection d'Abbon, qui en était le directeur.

(1) On le nomme saint Tillmann en Belgique, où il paraît avoir été envoyé en mission évangélique, et où il est en grande vénération.

Né de parents obscurs, à Châtelat, en Limousin (année 588), Eloi, placé par sa naissance au plus bas degré de l'échelle sociale, sut s'élever, par sa seule vertu, aux premières dignités de l'État et prendre rang dans la légende parmi les saints les plus vénérés du calendrier romain. Ses premières années ayant été vouées à l'étude du dessin et à la manutention des métaux, il fit en peu de temps, dans l'état difficile de travailler l'or et l'argent, des progrès tels que Bobbon, trésorier de Clotaire II, en ayant ouï parler, le tira de la monnaie de Limoges et lui fournit l'occasion de se distinguer. Outre les deux trônes ou fauteuils d'or qu'il fabriqua pour Clotaire, il composa les bas-reliefs du tombeau de saint Germain; les châsses célèbres de saint Denis, de sainte Geneviève, de saint Martin de Tours, de sainte Colombe, étaient aussi son ouvrage. Enfin, il gagna non-seulement l'estime, mais l'affection du roi Clotaire, et il fut chargé de tout ce qui concernait l'art monétaire de cette époque.

Après la mort de Clotaire, Dagobert Ier, ce roi qu'une chanson de mauvais goût a ridiculisé en même temps et avec non moins d'injustice que saint Eloi, Dagobert, amateur des arts, du luxe et des riches ornements, nomma Éloi, non-seulement son orfèvre et son monétaire, mais encore son trésorier, charge qui répond parfaitement à celle de ministre des finances de nos jours (1).

Aussitôt après cette élévation, Éloi remit son ouvrier saxon, pour lequel il avait conçu une grande estime, entre les mains de saint Remacle, abbé de Sommon ou Solemniac, en Limousin, pour l'instruire dans la foi catholique et le faire religieux, s'il en avait la vocation. Cette vocation

(1) Leblanc, dans son *Traité des monnaies de France*, qui est un savant ouvrage, dit (p. 50-84), qu'on trouve encore le nom de saint Eloi (*Eligius*) sur de petites monnaies d'or, appelées *Trémisses*, frappées sous Dagobert, sous son fils Clovis II, et qui, d'après le calcul de Ducange, valaient la troisième partie d'un sou d'or.

se prononça dès son début avec le plus grand éclat, et le jeune néophyte devint bientôt un exemple de vertu et de piété pour les religieux de l'abbaye. Outre le nom de Tillon, qu'il avait reçu à son baptême, sa mansuétude et sa rare simplicité lui firent donner celui de Paul, parce qu'il se conformait dans toutes ses actions à la bonté et à la douceur de cet apôtre. Mais Dieu, qui voulait éprouver ce pieux serviteur, l'éleva bientôt au-dessus du rang modeste de simple religieux : voici comment arriva cette élévation.

Saint Éloi s'était laissé longtemps entraîner aux séductions de la vie mondaine. Le saint n'était point encore apparu en lui, il n'y en avait que le germe, et l'homme de mérite s'était seul montré jusque-là. Bientôt, cependant, par un changement imprévu, le ministre du roi, tout en pratiquant les vertus de l'homme public, en abjura et en expia le faste pompeux. Éloi donna tout son bien aux pauvres, ne vécut plus que pour eux, forma plusieurs établissements qui n'avaient pour but que de secourir les misères humaines. Ensuite, la religion parlant plus puissamment à son âme, il embrassa la prêtrise, et en 640 il devint évêque de Noyon (il avait alors cinquante-deux ans). Chose singulière, tout en se livrant avec un vrai zèle aux devoirs de son épiscopat, il trouva encore le moyen de produire plusieurs beaux ouvrages d'orfévrerie, souvenir honorable et désintéressé de son premier état (1).

L'homme du peuple, devenu évêque, avait aussi son éloquence, et il en donna des preuves en deux conciles dont il fut l'une des lumières, en 644, au second concile d'Or-

(1) Dans un portrait de saint Eloi qui orne l'édition de l'office manuscrit de ce saint, imprimée à Paris en 1714, il est représenté debout, en chape, la mitre en tête, tenant d'une main la crosse épiscopale, et bénissant de l'autre le fourneau allumé de sa forge. Une enclume est devant le fourneau, et sur l'enclume un compas et un marteau : hommage simple et plein de sincérité, rendu à la noblesse des arts utiles.

léans, et au concile qui fut tenu à Rome vers l'an 651. Il s'éleva souvent contre le commerce des esclaves qui s'était introduit à cette époque, et il trouva des paroles éloquentes pour le flétrir au nom de l'Évangile. Il recueillait pieusement le corps des criminels et leur donnait la sépulture de ses propres mains. Tous les jours il recevait douze pauvres à sa table et il les servait lui-même. Ayant ainsi vécu, Éloi couronna une vie au-dessus de tout éloge, par une mort simple et pleine d'espérance, dans la vingtième année de son épiscopat et dans la soixante-dixième de son âge, le 1er décembre 659. Il fut enterré à Noyon dans le monastère de Saint-Loup, qui prit son nom par la suite.

Il paraît bien que les grandes vertus dont le pauvre esclave saxon possédait le germe lorsqu'il fut acheté par saint Éloi, s'étaient développées avec fruit dans la société d'un aussi saint homme, car il fut choisi pour succéder à ce grand prélat dans la charge importante de supérieur du monastère de Solemniac, dont saint Éloi joignait la direction à celle de l'évêché de Noyon. Paul Tillon gouverna pendant quelque temps ses religieux avec beaucoup de sagesse, et s'acquit, dans sa nouvelle charge, une grande réputation de sainteté. — Mais comme il soupirait continuellement après la solitude, où il espérait pouvoir converser plus familièrement avec Dieu, il quitta son monastère et se rendit secrètement en Auvergne, province déjà illustrée par tant de pieux solitaires qui avaient cherché une sainte retraite dans ses montagnes. Il choisit pour la sienne un lieu fort retiré, près de Mauriac, dans les gorges désertes de la vallée d'Auze, parmi des rochers et des précipices presque inaccessibles. Il planta la croix et fonda sa cellule sur la crête d'un rocher qui forme un angle saillant dans la vallée, et dont la base est baignée de trois côtés par la rivière d'Auze. Le saint y resta longtemps inconnu, n'ayant d'autres aliments que quelques pommes sauvages,

du pain et de l'eau, dont il usait une ou deux fois le jour, selon qu'il en avait besoin.

Cependant, une si grande lumière ne pouvant demeurer longtemps cachée, son éclat se répandit dans toute la province ; on accourut autour du saint ermite, et bientôt il eut à diriger près de trois cents religieux qui avaient fait de ce désert une nouvelle Thébaïde ; tellement était grand, dans ce siècle de foi, l'amour de la retraite et celui de la connaissance des choses célestes. Ce fut d'après l'avis de saint Paul Tillon, comme nous l'avons déjà dit dans la vie de saint Bonnet, que ce prélat se démit de son siége pour finir ses jours dans la solitude d'un monastère.

Le grand nombre de religieux qui l'entouraient fit sentir à saint Paul Tillon la nécessité d'élever un monastère, qui prit le nom de Brajecte, aujourd'hui Brageac. Il en jeta les fondements sur les roches escarpées qui dominaient l'ermitage (vers l'an 675). L'abside de l'église est presque suspendue sur le bord du précipice. Il y réunit trente moines de l'ordre de saint Benoît, et se retira ensuite dans son ancien monastère de Solignac, où il mourut le 7 janvier 707.

Vers l'an 1100, le monastère de Brageac, détruit durant quelques invasions étrangères, fut rebâti par Robert de Scorailles et transformé en une abbaye de femmes, de l'ordre de saint Benoît, dont l'abbesse était toujours choisie parmi les plus nobles familles du pays. La maison de Scorailles et celle d'Aultier de Villemontée ont fourni, depuis le treizième siècle, un grand nombre d'abbesses à ce monastère. L'église actuelle n'est pas la même que celle fondée par saint Paul Tillon. Elle paraît dater de l'époque de la reconstruction du monastère par Robert de Scorailles, c'est-à-dire du commencement du douzième siècle. Elle est à trois nefs terminées par une abside semi-circulaire. Le chœur, l'abside et les nefs latérales sont voûtés en pierres.

La nef principale est un lambris de bois en forme de voûte. Quelques-uns des chapiteaux sont historiés ; et ce qui est plus rare, les bases de quelques-uns sont sculptées. Les fenêtres sont ornées de colonnettes, dont les chapiteaux sont historiés avec beaucoup d'art et de goût; la façade est moderne.

On conserve dans la sacristie quelques restes des anciennes richesses de l'abbaye, entre autres la croix et la bourse de saint Tillon, qu'on nomme communément saint Till.

La croix est à deux branches recouvertes en cuivre doré. On y a enchâssé cinq fragments de la pierre du saint Sépulcre, et un de la pierre de Gethsémani, une parcelle des vêtements de la Vierge, du bois de la crèche et un fragment de la vraie croix. Il y a une inscription à chacune de ces reliques, dont les caractères sont du douzième ou du commencement du treizième siècle, époque des croisades ; elles ont sans doute été apportées d'Orient par quelques pèlerins.

La bourse est en fils d'or, sur lesquels sont brodées deux lignes de perles fines; cette bourse fort ancienne est probablement byzantine.

On conserve, dans une châsse en bois d'un travail fort grossier, les chefs de saint Côme et de saint Damien, apportés de la première croisade par Raoul de Scorailles (1).

On visite encore avec un pieux respect les vestiges de la cellule de saint Paul Tillon, bâtie en pierres sèches et adossée contre la roche. Elle a la forme d'un bâtiment carré, dont chaque côté n'a pas plus de six pieds de longueur; elle était un peu creusée dans le rocher, et on y descendait par deux ou trois degrés qui existent encore.

(1) Cette grande maison de Scorailles ou d'Escorailles, dont le nom se retrouve à chaque page des fastes militaires et religieux de la haute Auvergne, tire son nom d'un château fort, aujourd'hui en ruines, qui remonte à la plus haute antiquité.

Sur le point le plus élevé du rocher est une croix en pierre, qui n'est plus celle de saint Till, détruite par le temps, les huguenots ou les révolutionnaires.

Océan sans bornes, dont les flots montent constamment et dont la force irrésistible envahit fatalement l'univers, le *Temps* engloutit et consume toutes choses. Infini comme l'espace, son œuvre est lente et progressive; il ne fait dans son cours destructeur, qu'exécuter la loi générale qui régit les mondes.—Mais lorsque les éléments de destruction sont les fruits des mauvaises passions des hommes, vengeurs des crimes des nations, ils arrivent comme la foudre, passent comme l'ouragan, et ne laissent sur leur passage que la destruction et la mort.



SAINT AGRÈVE (SANCTUS AGRIPANUS), MARTYR, DIX-HUITIÈME ÉVÊQUE DU VELAY (1).

(1er Février.)

SAINT Agripan, communément appelé saint Agrève, était Espagnol de nation; ses parents étaient nobles et l'élevèrent avec le plus grand soin; il joignait, à la connaissance des lettres, une rare sainteté et une si grande dévotion, qu'on le voyait toujours en prières, et qu'il ne prenait jamais ses repas sans avoir d'abord prié à genoux pendant quelques instants. Comme il n'avait aucun goût pour le mariage, lorsqu'il

(1) L'église du Puy l'honore comme martyr, quoique les actes de ses combats, ainsi que les autres circonstances de sa vie, paraissent appuyés sur des fondements peu

sut que son père se mettait en quête pour lui d'un parti qui fût assorti à la noblesse de sa maison, Agripan prit subitement la fuite et se rendit à Rome, où sa vertu le fit dans peu de temps connaître avec tant d'avantage du pape Martin Ier, que ce pontife, le jugeant capable de grandes choses, le consacra évêque (année 649) et l'envoya au diocèse d'Anis, en Velay, dont le siége paraît être resté assez longtemps vacant après la mort de saint Bénigne. Agrève fut fort bien accueilli de ses diocésains, et il les édifia tellement dès son arrivée, qu'ils rendirent grâce à Dieu, ainsi qu'au Saint-Père, de les avoir pourvus d'un si digne pasteur.

Saint Agrève eut à combattre, dès son avènement, deux ennemis redoutables qui faisaient beaucoup de mal dans son diocèse. D'un côté, l'idolâtrie n'était point entièrement bannie, et de l'autre, un assez grand nombre de Chrétiens étaient non-seulement infestés de la double hérésie des Ariens et des Sabelliens, qui cherchaient à détruire le mystère adorable de la sainte Trinité (1), mais quelques-uns l'étaient encore de l'erreur sacrilége d'Helvidius, qui attaquait la pureté de la Vierge. Le saint prélat, après un jeûne rigoureux et de ferventes prières, commença une

solides. Quelques-uns en font une victime des Ariens, d'autres croient qu'il fut immolé par les Sarrasins. Nous avons suivi la première version, ainsi qu'elle est rapportée dans l'histoire de N.-D. du Puy, l. I, c. 32 et 33, dans le *Bréviaire* et le *Martyrologe* de la même église. Elle nous a paru la plus probable, attendu que les Sarrasins ne pénétrèrent dans le Velay qu'en l'année 729, sous Charles Martel.

(1) Les erreurs de Sabellius ont été renouvelées au dix-septième siècle par l'abbé Faydit, né à Riom, en Auvergne, qui avait été obligé de quitter l'Oratoire, pour un ouvrage imprimé contre la défense de ses supérieurs. Il publia ensuite un *Traité sur la Trinité*, où il établissait le trithéisme, prétendant que la doctrine de ce mystère avait été *altérée par la théologie scolastique*. Cet ouvrage impie a pour titre : *Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote*, gros in-8° 1706. Selon cet écrivain, asservi à la faction des Arnaud, des Quesnel, la scolastique avait altéré le dogme de la Trinité, qui, selon lui, consistait anciennement à professer trois natures en Dieu. Cet ouvrage extravagant et impie mérita à Faydit, en 1696, un appartement à Saint-Lazare à Paris, châtiment qui ne changea ni son esprit ni son caractère. Il eut ordre du roi de se retirer dans sa ville natale, où il mourut en 1709.

suite ininterrompue d'instructions et de prédications, qui retirèrent un grand nombre de personnes de leur erreur. Ce succès lui attira beaucoup d'ennemis secrets qui, n'osant l'attaquer ouvertement, lui dressaient mille embûches. Quelques-uns cherchèrent même à suborner à prix d'argent son chirurgien, qui leur promit de l'égorger en lui rasant la barbe (1). Un jour qu'il allait commencer cette opération, le saint évêque, divinement averti de son dessein, lui dit avec douceur : « Vous ne pourrez pas exécuter aujourd'hui votre projet, ne laissez pourtant pas de me faire le poil. » Le traître fut tellement déconcerté par ces paroles, qu'il maudit son entreprise, et rasant la moustache et la barbe du saint évêque, il conserva précieusement ce qu'il en avait coupé et il en fit présent depuis à l'église de Grenoble.

Saint Agrève fit un voyage à Rome, pour rendre compte de sa gestion au Saint-Père, suivant la coutume des anciens évêques. A son retour, il s'arrêta dans un endroit nommé Chiniac, situé sur les limites des évêchés de Viviers et du Puy, pour y prêcher l'Évangile aux habitants, qui étaient presque tous encore idolâtres. On rapporte que la *dame du lieu* le fit saisir et mettre en prison ; puis, après avoir fait exercer sur sa personne, pendant trois jours, toute espèce de tortures, elle lui fit trancher la tête, ainsi qu'à saint Urcisin, son compagnon (2). On ajoute qu'à peine la tête du saint évêque eut touché la terre, qu'elle roula jusqu'au pied de la montagne, au sommet de laquelle il avait été décapité, et que, à l'endroit où elle s'arrêta, jaillit aussitôt une belle fontaine, qui servit à baptiser la plupart des assistants, convertis à la vue de ce miracle. Le corps du saint

(1) Les chirurgiens faisaient autrefois la barbe.

(2) Il y a un saint Urcisin ou Ursicin, disciple de saint Germain-l'Auxerrois, qui vivait au cinquième siècle, et que saint Didier surnomme *Bicricrensis :* ce ne peut être celui-là.

martyr fut enseveli au même lieu, et il se fit bientôt sur son tombeau grand nombre de guérisons miraculeuses. Depuis lors on changea le nom de Chiniac en celui de Saint-Agrève, que cette ville porte encore. On y avait bâti une église en l'honneur de ce saint confesseur de la foi, mais elle fut détruite par les Huguenots pendant les guerres de religion.

Suivant Bollandus, où l'on trouve cette légende au 1er février, Dulcidius, successeur du saint évêque martyrisé, en transféra les reliques, ainsi que celles de saint Urcisin, du lieu de leur martyre au Puy, où elles furent mises dans une église dédiée sous l'invocation de Saint-Agrève. Cette église, après avoir été collégiale et même paroissiale, fut supprimée et démolie vers le milieu du dix-septième siècle. Son chapitre fut réuni à la collégiale et paroisse de Saint-Georges, en faveur des prêtres de Saint-Sulpice, à qui le séminaire du Puy avait été depuis peu confié.

En l'année 1522, sous l'épiscopat d'Antoine de Chabannes, soixante-dix-neuvième évêque du Puy, la châsse contenant les reliques de saint Agrève, fut ouverte après une messe solennelle, célébrée par Etienne de Pressuris, évêque de Troie *in partibus*, et coadjuteur du Puy. On la laissa quelques jours ouverte, pour satisfaire la dévotion du peuple, et ce ne fut pas en vain, car plusieurs personnes infirmes y recouvrèrent la santé. Antoine de Chabannes ordonna que la translation des reliques de saint Agrève, serait célébrée le 6 de novembre. Ce fut quelques années après (1533), que le roi François Ier, accompagné de la reine Éléonore, du dauphin François, du duc Henri d'Orléans, du duc Charles d'Angoulême et du cardinal Jean de Lorraine, vinrent offrir leurs hommages à Marie, dans l'antique basilique où l'on conservait son image miraculeuse. Antoine de Chabannes mourut en 1535.

SAINTE LÉOGONCIE, VIERGE.

Nous plaçons au septième siècle cette vierge née en Auvergne, qui fut, pendant sa vie, si brillante en vertus et en mérites, qu'on la jugea digne d'être considérée comme une sainte après sa mort. La ville de Clermont l'honora longtemps comme telle dans l'église de Saint-Cassy, où elle était enterrée, ainsi que le rapporte l'ancien *Livre des Églises de Clermont* (nombre VIII), publié par Savaron, pages 37 et 45. Le *Martyrologe de France* la met également au nombre des bienheureux. Ses reliques ont été enveloppées dans l'œuvre de destruction de l'église vénérée du disciple de saint Austremoine.

DE L'ARCHITECTURE ET DE LA PEINTURE RELIGIEUSES AU SEPTIÈME SIÈCLE.

Ce fut vers la fin du sixième et dans la première moitié du septième siècle, que se formèrent, dans presque toutes les provinces de France, ces colléges d'architectes *(collegia ædificatorum)*, d'où sortirent de modestes ouvriers qui, sous l'humble dénomination de *logeurs du bon Dieu*, produisirent au douzième siècle ces élégantes merveilles que toute la science des architectes modernes n'a pu encore parvenir à imiter, ni même à convenablement restaurer.

Réunis en corporations, ceux qui faisaient partie de ces colléges discutaient et adoptaient ensuite, sous la direction

des évêques, les principes architectoniques qu'il convenait d'appliquer.

Peu sensible dans la première période romane, qui se ressentait encore des souvenirs du paganisme, l'influence de ces pieuses confréries prit un plus grand développement, lorsque, à la suite des fréquents pèlerinages qui se faisaient en Terre-Sainte, la pensée chrétienne se dessina davantage et forma le style byzantin. — Ce genre, qui se prêtait plus facilement à l'originalité des ornementations, paraît avoir été suivi avec tant de ferveur par l'école auvergnate, qu'elle se raidit longtemps contre l'adoption des formes ogivales, qui devinrent, au treizième siècle, l'expression la plus pure et la plus grandiose de l'art chrétien.

Un symbolisme parfait présidait, au sixième et au septième siècle, à la construction des édifices religieux. Chaque partie du temple avait sa signification distincte : la forme de la croix, adoptée pour l'ensemble du monument, signifiait le sacrifice du crucifiement qui a racheté le monde de la damnation éternelle; l'abside, un peu inclinée à gauche, était le point où le Christ mourant a reposé sa tête; le transept, la place des bras, et les chapelles rayonnantes qui entouraient le chevet, l'image des épines de sa couronne. Ces églises étaient éclairées par sept ou douze fenêtres, en l'honneur des douze Apôtres ou des sept jours de la création, tandis que les trois portes principales indiquaient la Trinité.

D'après une tradition venue de l'Orient, on revêtait de couleurs les murailles intérieures; chaque partie était distinguée par une nuance différente, bleue, rouge ou verte, qui signifiaient le ciel, le feu et la terre, couleurs héraldiques et sacrées, que nul n'eût osé changer.

Eusèbe nous apprend (1) qu'en Orient, dès les premiers

(1) *Vitæ*, lib. III, c. 49; *Hist.*, lib. VII, c. 18.

temps, on avait gardé les images de saint Pierre, de saint Paul et de Jésus-Christ même, peintes avec des couleurs, l'usage étant inviolable chez les anciens d'honorer ainsi leurs bienfaiteurs. — Toutefois, saint Augustin (1) avoue que de son temps on n'avait point leurs vrais portraits, mais des images faites à fantaisie comme à présent.

En Occident, saint Grégoire de Tours rapporte, en divers endroits de ses ouvrages (2), que les murailles des églises étaient ornées de peintures et de tapisseries. Sulpice Sévère avait fait peindre l'image de saint Martin et celle de saint Paulin, dans un baptistère qu'il avait fait construire. Saint Paulin, lui-même, ayant fait représenter beaucoup de choses dans sa nouvelle basilique de Saint-Félix, mit des inscriptions à toutes les peintures, afin d'enseigner ce qu'elles signifiaient à ceux qui s'arrêtaient pour les considérer.

Il n'y avait alors, dans ces peintures, rien qui pût blesser la pudeur des fidèles. On n'y voyait aucune nudité : les crucifix mêmes n'avaient presque rien de nu, ou, s'il s'en trouvait quelqu'un, on en était choqué, ainsi que le rapporte saint Grégoire de Tours (3). De là, dans le moyen âge, l'habitude de représenter le Christ vêtu d'une longue robe ouverte seulement au flanc. De nos jours les crucifix sont, comme ceux dont les yeux étaient choqués du temps de saint Grégoire de Tours, couverts seulement d'un linge à la ceinture. Sans doute que l'œil habitué à les voir, et surtout le cœur, qui se souvient des plaies dont fut couvert le corps adorable du Sauveur, ôtent à ces sortes de représentations tout ce qu'elles semblent avoir de contraire à cette prescription du concile de Trente : « *Omnia lasciva* » *vitentur, ita ut procaci venustate imagines non pingan-*

(1) *Trin.*, c. 4, n° 7.
(2) *Hist.*, lib. VII, cap. 22 et 36 ; lib. X, cap. ult.; lib. I, *de Gloria Martyr.*, cap. 65
(3) Lib. *Mirac.*, cap. 23.

» *tur nec ornentur :* Il ne doit y avoir rien de lascif dans » la peinture, et dans l'ornement des images il ne doit » se trouver ni d'agréments affectés ni d'ajustements pro- » fanes. »

Ce qui ne saurait s'appliquer, comme le veut Boquillot (1), à la représentation de Notre-Seigneur en croix.

Saint Fortunat de Poitiers, contemporain de saint Grégoire de Tours, a fait souvent honneur, dans ses poésies latines, aux saints évêques de son temps, du soin qu'ils prenaient d'éclairer, par de grandes fenêtres garnies de verre, ces églises dont les murs étaient ornés de brillantes peintures. Leur transparence, jointe à l'abondance de la lumière des lampes qu'on y entretenait en tout temps, y maintenait une clarté continuelle :

Emicat aula potens, *solido* perfecta *metallo*,
Quo *sine nocte* manet *continuata dies*.
Invitat locus ipse Deum, *sub luce perenni*,
Gressibus ut placidis intret amanda lares (2).

Le brillant éclat de ces lumières, surtout aux approches de l'aurore, se répétait dans les plafonds et sur les murs, par celui des tableaux en mosaïque dont ils étaient ornés. La clarté du jour, une fois admise dans l'enceinte de ces saints temples, semblait y être captive et n'en pouvoir plus sortir :

Prima capit radios *vitreis oculata fenestris*,
Artificisque manu clausit in arce diem.
Cursibus auroræ vaga lux laquearia complet,
Atque suis radiis et sine sole micat (3).

(1) *Traité histor. de la Liturgie sacrée* ou *de la Messe*, l. I, c. 3, p. 56 et 60; *Rationel*, t. I, p. 238 et suiv.
(2) Fortunat, *Carmin.*, lib. I.
(3) *Id.*, lib. II, *de Eccl.*, Paris.

Les ouvrages de saint Grégoire de Tours contiennent des passages aussi décisifs que ceux de Fortunat sur l'emploi du verre dans les églises : *Fenestras ex more habens (ecclesia) quœ vitro tignis incluso clauduntur* (1). Le verre, connu en occident dès le troisième siècle, ne fut appliqué qu'au sixième à la décoration des églises.— D'après ce que dit Fortunat, il n'y a pas de doute que ces fenêtres étaient garnies *de verres de couleur* et non de simples verres blancs. Comment le soleil, venant à frapper sur des vitres communes, aurait-il pu produire ces brillants arcs-en-ciel, que nous admirons sur le pavé de nos églises et qui émerveillaient Fortunat dans l'église de Paris?

Quant à la peinture sur verre proprement dite, nous en parlerons au onzième siècle, n'ayant commencé à être en usage que sous le règne de Robert-le-Pieux.

(1) Lib. I, cap. 53, *de Glor. Confess.*



CATALOGUE DES ÉVÊQUES DU PUY (1)

PENDANT LE SEPTIÈME SIÈCLE.



Saint Agrève *(Sanctus Agripanus)*, dix-huitième évêque. — L'Église du Puy l'honore comme martyr. On ignore l'année de sa mort, rapportée par Bollandus aux calendes de février (1er février). — Sa translation, célébrée d'abord le 25 octobre, a été, depuis l'an 1522, transférée au 6 novembre, par l'évêque Antoine de Chabannes *(Voy.* page 109).

Dulcide, dix-neuvième évêque, n'est connu que par la translation des reliques de son prédécesseur, qu'il transporta de Viviers au mont Anis, où il les déposa d'abord dans l'oratoire souterrain de Saint-Etienne, et ensuite dans l'église qu'il fit bâtir en son honneur au pied du rocher Corneille.

Ce fut sous l'épiscopat de cet évêque, ou sous celui de saint Agrève, que saint Calmin fonda le monastère de *Carmelius*, connu depuis sous le nom du monastier Saint-Chaffre, vers l'année 680. — Le Père Cailleau place à tort cette fondation sous Torpion, vingt-et-unième évêque.

(1) Nous les nommons évêques du Puy depuis la translation opérée par saint Vosy.

CHRONOLOGIE

DES RITS, CÉRÉMONIES, ORDRES RELIGIEUX, PRINCIPALES HÉRÉSIES, PERSÉCUTIONS ET REMARQUABLES ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE, PENDANT LE VII[e] SIÈCLE.



(An. 605).)—Quelques auteurs prétendent que cette année le pape Sabinien introduisit l'usage des cloches dans les églises.

(An. 609.)—Mahomet établit une religion nouvelle, qui est un composé bizarre et monstrueux du judaïsme, du christianisme et de ses propres idées; il n'admet qu'une personne en Dieu. Il veut que Dieu prédestine les hommes au bien ou au mal; que Jésus-Christ n'ait été qu'un prophète, crucifié seulement en apparence; que, quoique Jésus-Christ ne soit pas mort, il mourra cependant et ressuscitera; que les damnés seront sauvés; que la seule circoncision est nécessaire; enfin que Mahomet est le plus grand des prophètes et l'envoyé de Dieu. Il permet toute volupté des sens, la polygamie et le divorce. L'alcoran contient sa religion.

(An. 613.)—Les Perses, sous la conduite de leur roi Chosroës, ravagent la Palestine, prennent Jérusalem, enlèvent la croix de Notre-Seigneur et l'emportent en Perse ; elle fut rendue à l'empereur Héraclius par Siroës, fils de Chosroës, en 627, et l'année suivante la fête de l'exaltation de la croix fut établie en mémoire de ce recouvrement.

(An. 615.)—On commence, en Bourgogne, à se servir des cloches dans les églises. Cet usage s'établit bientôt dans tout l'occident. — La coutume de sacrer les rois avec l'onction de l'huile bénite paraît s'être établie dans ce siècle.



HUITIÈME SIÈCLE.

L'Eglise et l'Auvergne au huitième siècle.

Nordebert, Bubus, et Procule, trentième, trente-et-unième et trente-deuxième évêques d'Auvergne.

Saint Théofrède, communément saint Chaffre, abbé de Carmery, martyr.

Thaidon, trente-troisième évêque d'Auvergne.

Daibenne, ou Deubain, trente-quatrième évêque d'Auvergne.

Etienne Ier, trente-cinquième évêque d'Auvergne.

Adebert, trente-sixième évêque d'Auvergne.

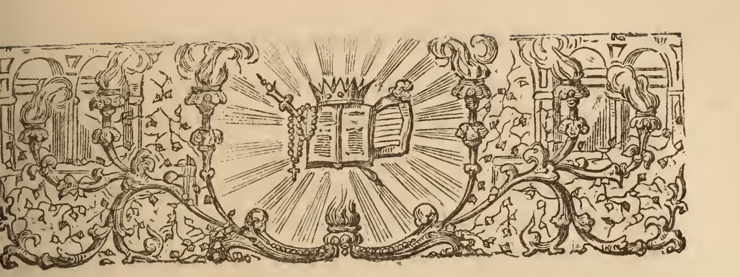
Saint Amelius et saint Amy, martyrs.

Saint Salvie et saint Superius, martyrs.

Autels des églises au Huitième siècle.

Catalogue des évêques du Puy pendant le huitième siècle.

Chronologie des rits, cérémonies, etc., pendant le huitième siècle.



HUITIEME SIECLE.

L'ÉGLISE ET L'AUVERGNE AU HUITIÈME SIÈCLE.



Depuis l'introduction du christianisme dans les Gaules, l'Église gallicane n'avait point encore été en si grand désordre qu'elle le fut sur la fin du septième siècle et jusqu'au milieu du huitième. On peut s'en apercevoir à la rareté de ses conciles, si nombreux dans les siècles

précédents, car elle fut plus de soixante ans sans en tenir un seul. Toutefois, sous le gouvernement de Pepin d'Héristal, qui était un prince libéral et religieux, elle n'avait éprouvé aucune perte dans ses biens temporels; mais Charles Martel, son fils, n'eut pas à cet égard le même respect que lui. Peut-être pourrait-on l'excuser jusqu'à un certain point, en raison des circonstances difficiles dans lesquelles il se trouva, des guerres qu'il eut à soutenir contre les Sarrasins, ainsi que de la conduite d'un trop grand nombre d'évêques, qui, par une ardeur inconsidérée, oubliant les fonctions pastorales pour repousser les Barbares par les armes, se dépouillèrent en quelque sorte eux-mêmes de la sanction sainte qui couvrait leur personne et leurs possessions. Le clergé perdit beaucoup sous le vainqueur des Sarrasins, qui entreprit, à la suite de ses victoires, de le dépouiller de ses propriétés. Aussi saint Boniface, le prélat le plus éminent et le plus grand réformateur de cette époque, l'appelle-t-il « le » destructeur des monastères, et dit qu'il mourut d'une mort » honteuse après de longs tourments (1). » En quelques pays, il donnait les abbayes et même les évêchés à des laïques, qui, au lieu d'entretenir des religieux et des clercs, entretenaient des soldats; en d'autres, il démembrait les terres et les dîmes, et les distribuait à des gens de guerre. Les prêtres et les moines, presque constamment mêlés parmi eux, en prenaient bientôt les mœurs et la licence, et quit-

(1) Winfred, Winfrid ou plutôt Winifride, fut un des hommes les plus illustres de ces temps-là, non moins par sa vie exemplaire, que par son zèle pour la propagation de l'Evangile. Né en Angleterre vers l'an 680, il embrassa l'état monastique, fut fait prêtre en 710, et fut envoyé par Grégoire II, pour travailler à la conversion des infidèles du Nord. Il fut l'apôtre de l'Allemagne. Grégoire III lui accorda le *pallium*, le titre d'archevêque, avec permission d'ériger des évêchés dans les pays nouvellement conquis à la religion. Le pape Zacharie le fit, en 747, archevêque de Mayence. Par un grand attachement pour le pontife de Rome, il avait changé son nom anglais en un nom romain, et s'était appelé Boniface. Il périt martyr de son zèle, le 5 juin 755, dans la plaine de Vockum en Frise, percé de coups d'épée par les païens de ce pays. Cinquante-deux de ses compagnons subirent le même sort.

taient le psautier pour les armes, afin de se conserver de quoi vivre. Par les mêmes raisons, les évêques et les abbés mettaient l'épée au côté et se faisaient capitaines. Toutes ces choses amenèrent dans le clergé un extrême dérèglement, et, pendant assez longtemps, il n'y eut, dans beaucoup d'endroits, nulle règle, nulle obéissance, nulle modestie, peu de service divin, point d'études, et par conséquent une grande ignorance des choses de la religion.

L'Église d'Auvergne eut nécessairement sa part des dérèglements de l'époque, car il lui eût été difficile, au milieu des désordres de toute espèce qui se produisirent dans cette province, de se garantir de la contagion générale. Les prélats qui la gouvernèrent pendant ces temps de trouble et d'anarchie ne nous sont guère connus que par les catalogues; mais si leurs noms nous sont parvenus sans être accompagnés de quelque renommée, au moins ils sont arrivés jusqu'à nous sans tache et sans scandale.



NORDEBERT, BUBUS ET PROCULE, TRENTIÈME, TRENTE-UNIÈME ET TRENTE-DEUXIÈME ÉVÊQUES D'AUVERGNE.

Nous avons vu, dans la vie de saint Bonnet, que ce prélat, en se retirant dans le monastère de Manglieu, avait désigné pour lui succéder Nordebert, homme aussi distingué par sa naissance que par ses talents. Le peuple et le clergé envoyèrent une députation à Eudes, duc d'Aquitaine, qui le nomma évêque d'Auvergne (699). Vers l'an 713, Nordebert fit demander à Godin, évêque de Lyon, le corps de saint Bonnet; le prélat le refusa, en disant *qu'il ne voulait point renoncer à un trésor tel que celui que Dieu lui avait confié.* On ignore l'année de la mort de Nordebert, qui eut pour successeur

Bubus, trente et unième évêque d'Auvergne, auquel succéda, en 720, Procule (Proculus), qui fit de nouveau réclamer à Lyon, et obtint enfin le corps de saint Bonnet, qu'il plaça dans l'église de Saint-Maurice, récemment restaurée par ses soins, qui prit dès lors le nom de Saint-Bonnet et plus tard celui de Saint-Ferréol. C'était une de celles que l'on prétend avoir été fondées par saint Austremoine. A cette église étaient attachés un prieuré et une cure dépendant des religieux de Saint-Allyre, qui en étaient curés primitifs.—L'église, ainsi que les bâtiments du prieuré et de la cure, furent cédés, comme nous le verrons par la suite, au grand séminaire érigé en 1654 par Louis d'Estaing, quatre-vingt-septième évêque de Clermont. Cet établissement, situé sous la Poterne, devint en 1775 le petit séminaire.



SAINT THÉOFRÈDE, COMMUNÉMENT SAINT CHAFFRE, ABBÉ DE CARMERY, MARTYR.

Le monastère de Carmery, en Velay, fondé par saint Calmin vers la fin du siècle précédent, avait pour supérieur, en 729, ce Théofrède qui avait accompagné Eudes, son oncle, lorsqu'il quitta l'île des Lérins pour venir diriger le nouveau monastère, à la prière du saint fondateur (1). Théofrède avait succédé à son oncle depuis plusieurs années, lorsque les Sarrasins, arrêtés longtemps par Eudes, duc d'Aquitaine, rompirent enfin la digue que leur opposait son courage,

(1) Voyez au septième siècle la vie de saint Calmin. On a étrangement défiguré le nom de Théofrède ou Théoffroi, en l'appelant saint Chaffre.

et se répandirent jusque dans les contrées les plus reculées de la Septimanie.

Théofrède n'eut pas plus tôt été informé de l'approche des infidèles, qu'il ordonna à tous ses religieux de se retirer dans les montagnes et les forêts voisines, et resta seul à la garde du monastère, sans autres armes que celles de la prière. Les Sarrasins essayèrent d'abord de le forcer à leur découvrir le lieu de la retraite de ses religieux qui avaient emporté avec eux les effets les plus précieux de la maison. Mais Théofrède ayant courageusement refusé de les satisfaire, ils le rouèrent de coups. Le jour suivant, le saint abbé ayant reproché à un de leurs imans l'impiété de sa religion, celui-ci le renversa d'un coup de pierre, qui le blessa à mort. Les infidèles s'étant ensuite retirés, à la suite d'un violent orage qui éclata tout à coup, les religieux revinrent à Carmery, et donnèrent tous les secours possibles à leur abbé, ce qui ne servit qu'à prolonger sa vie de quelques jours. Il expira le 19 octobre 729, et eut Bodon (1) pour successeur dans la conduite du monastère, qui devint par la suite un des premiers des Aquitaines, et prit le nom de Saint-Chaffre-le-Monestier. Ruiné par les Sarrasins, il fut rétabli par Louis-le-Débonnaire. L'abbé Bodon obtint, vers l'an 840, de Pepin-le-Jeune, un diplôme confirmatif de tous les priviléges accordés à ce monastère par Louis-le-Débonnaire.

Le Monestier du Puy, Notre-Dame et Saint-Pierre de Chamalières, Sainte-Enymie et Saint-Pierre de Langogne, dans le diocèse de Mende, Saint-Sauveur et Notre-Dame de Sévérac, dans celui de Rodez, etc., dépendaient de cette abbaye, qui était taxée à 500 florins, et valait 12,000 livres.

(1) Et non pas saint Savinien, comme le dit Denys de Sainte-Marthe. Saint Savinien fut abbé de Menat, après saint Menelée. — L'abbaye de Saint-Chaffre a eu cinquante-deux abbés depuis saint Eudes jusqu'à Jean-Georges Lefranc de Pompignan, nommé en 1747.

THAIDON, TRENTE-TROISIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

En 730, Thaidon (Thaido, Thaydo) succéda à Procule, et fut le trente-troisième évêque d'Auvergne. En 731 et 732, les Sarrasins, sous la conduite d'Abdérame, envahirent l'Aquitaine et pénétrèrent jusqu'en Auvergne; la capitale fut livrée aux flammes, et presque toutes les églises de la province détruites ou pillées (1). Eudes appela Charles Martel à son secours. Les deux princes réunis livrèrent bataille aux Sarrasins

(1) Ce fut à cette époque que fut détruite la cathédrale, bâtie par saint Namace.

entre Tours et Poitiers ; les Sarrasins furent défaits, et il en fut tué un grand nombre, mais non pas, comme on l'a écrit, trois cent soixante-quinze mille, car leur armée n'était composée que de quatre-vingts à cent mille hommes. Abdérame trouva la mort dans cette bataille, qui sauva la chrétienté, dont la France était alors le premier et le plus sûr rempart.



DAIBENNE, TRENTE-QUATRIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

THAIDON eut pour successeur sur le siége épiscopal d'Auvergne Daibenne ou Deubain (Daibenus, Darbenus, Daylennus), trente-quatrième évêque, qui n'est connu que par les catalogues, auquel succéda Étienne I[er], en l'année 750 (1).

Les catalogues placent après lui *Dumbertus* ou *Dorbetus*, que de judicieux critiques croient être le même que Nordebert, dont il a été parlé précédemment.

(1) *Annal. eccl. fr.*, t. IV, p. 815.

ÉTIENNE Ier, TRENTE-CINQUIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.



E grands événements avaient eu lieu dans l'ordre politique depuis l'épiscopat de saint Bonnet, qui avait clos le septième siècle; d'autres, non moins importants, se passèrent sous l'épiscopat d'Étienne Ier; nous allons succinctement les faire connaître. — Les premières années du huitième siècle avaient vu disparaître des trônes d'Austrasie et de Neustrie les descendants dégénérés du grand Clovis. Les guerres continuelles entre les Francs de ces deux royaumes conférèrent la puissance à ceux qui avaient le génie, en mettant les Carlovingiens à la place des Mérovingiens.

Lorsque les seigneurs francs, assemblés à Soissons en 752, décernèrent à Pepin la couronne de ces deux royaumes réunis sous sa domination, ils ne firent en réalité que confirmer un fait accompli ; les grands services rendus par Pepin d'Héristal et par son fils Charles Martel, qui avait sauvé la France de l'invasion des Sarrasins, avaient glorieusement préparé ce changement de dynastie. Cependant il n'est pas juste de soutenir, comme l'a fait Châteaubriand (1), que l'avènement de Pepin-le-Bref ne fut pas une usurpation, par la raison qu'il ne peut y avoir d'usurpation là où la monarchie est élective ; car, en admettant que l'élection ait autrefois présidé au choix que firent les Francs de leurs premiers rois, ce mode n'a point été pratiqué depuis Clovis, et la succession au trône s'est presque toujours faite parmi les héritiers directs du roi défunt, en admettant même souvent les fils illégitimes au partage de la succession paternelle. Une coutume ainsi établie, et suivie pendant deux cent soixante-dix années consécutives, nous semble une assez longue consécration du principe d'hérédité, pour qu'on ne considère pas la couronne de France comme élective sous la première race ; or, si elle n'était pas élective, elle était héréditaire, et il y eut par conséquent usurpation, lorsque cet ordre de choses fut troublé par une élection nouvelle. Le pape Zacharie, consulté par Pepin, répondit, il est vrai, « qu'il lui paraissait bon et utile que celui-» là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, » de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en » garde pas l'autorité. » Mais les papes, comme pères communs des fidèles, ne peuvent entrer dans ces questions de droit; ils ne doivent reconnaître que le fait, sous peine d'être enveloppés dans toutes les révolutions des cours chrétiennes.

(1) *Etudes historiques*, t. III, p. 35.

Et cependant, Pepin lui-même reconnaissait le peu de validité de son élection, lorsqu'il crut devoir demander l'absolution de son infidélité envers Chilpéric III, roi légitime par droit d'hérédité, au pape Étienne II.

Comme les guerres soutenues par Pepin contre les ducs d'Aquitaine, et qui finirent par la ruine de ces derniers, eurent des conséquences désastreuses pour l'Auvergne, nous entrerons à ce sujet dans quelques détails, qui ne seront pas sans intérêt.

Après la dégradation et la mort du roi Chilpéric III, le dernier des rois fainéants, les ducs d'Aquitaine, descendant de Clovis par Charibert, frère de Dagobert Ier, étaient devenus les représentants légitimes de la dynastie mérovingienne : aussi refusèrent-ils obstinément de reconnaître l'usurpation de la famille d'Héristal; nous les voyons, jusque sous la troisième race, renier Hugues Capet et dater les actes publics : *Rege terreno deficiente*, *Christo regnante*. Ce ne fut qu'au commencement du onzième siècle que Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine à cette époque, reconnut authentiquement Robert, fils de Hugues : *Regnante Roberto*, *rege Theosopho*.

La plupart des historiens, trompés par l'ignorance ou la mauvaise foi d'Éghinard, attribuèrent à toute autre cause les rudes guerres que Pepin d'Héristal, Charles Martel, Pepin-le-Bref et Charlemagne firent successivement aux ducs d'Aquitaine, qui ne voyaient en eux que des usurpateurs. Plus tard, la charte d'Alaon, imprimée dans les conciles d'Espagne, commentée et éclairée par dom Vaissette, a prouvé clairement la descendance directe du fondateur de la monarchie française, de cette famille illustre que la force seule put réduire à n'être que les vassaux d'une couronne dont leurs pères avaient été les légitimes possesseurs. C'est donc à tort que les historiens ont rejeté sur les ducs d'Aquitaine, et principalement sur l'infortuné

Waiffre, les malheurs que l'Auvergne eut à supporter dans les guerres acharnées qu'il soutint contre Pépin, et qu'ils l'ont accusé d'avoir porté la guerre civile dans cette province qui était son patrimoine; *c'est l'usurpateur qui fait la guerre civile, le prince légitime défend son droit.*

Hunold ou Hunald, fils du duc Eudes, avait succédé à son père, en 735, dans la souveraineté des trois Aquitaines. Ce prince refusa de reconnaître l'autorité du duc de France Charles Martel, et protesta toute sa vie contre l'usurpation des fils de Pepin-le-Gros. Il s'en suivit une guerre cruelle, à la suite de laquelle Hunold, vaincu, mais non soumis, abdiqua le pouvoir ducal en 745, et alla s'enfermer dans un monastère que Eudes, son père, avait fondé dans l'île de Rhé.

Waiffre ou Gaiffre succéda à Hunold, son père, dans le duché d'Aquitaine, ainsi que dans son implacable inimitié contre les Carlovingiens; il rendit longtemps à Pepin tous les maux d'une guerre acharnée, dont son refus de vassalité envers le nouveau roi de France fut toujours le véritable prétexte.

En l'année 760, Pepin prétendit que Waiffre retenait illégalement les biens que quelques églises de France avaient en Aquitaine. Ce fut une excellente occasion pour Pepin de quereller l'Aquitain, en lui demandant une restitution que ce dernier ne manqua pas de refuser. Sur cela, le roi mande ses milices, et marche en Aquitaine avec tant de promptitude, que Waiffre, qui n'était point préparé, lui députe Unibert ou Humbert, comte de Bourges, et Blandin, comte d'Auvergne, qui lui promettent une entière satisfaction, et lui donnent des otages pour garantie de la promesse de leur souverain.

Pepin, qui craignait que les Sarrasins d'Espagne n'envoyassent du secours au duc d'Aquitaine, et que ce dernier ne leur livrât quelques places frontières qui leur donneraient entrée en France, accepta les otages, et ramena

son armée ; mais à peine fut-elle retirée, que Waiffre leva des troupes, qui ravagèrent le pays au-delà de la Loire, jusqu'à Chalon-sur-Saône. Pepin, offensé de ce manque de foi, appelle sous les armes une nouvelle armée, et pénètre en Aquitaine. Franchissant la Loire, il prend Bourbon, Chantelle et la ville d'Auvergne, avec son château appelé Clermont (1), où le comte Blandin fut fait prisonnier. La ville fut livrée aux flammes et tout le pays ravagé jusqu'à Limoges.

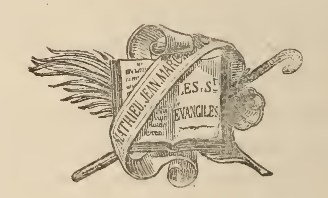
L'Aquitaine fut de nouveau dévastée par Pepin, pendant l'année 762. La saison permettait à peine de se mettre en campagne, qu'il marcha sur Bourges, et l'emporta d'assaut, malgré sa vive résistance. Cependant le vainqueur usa de clémence, fit réparer les murailles, et mit dans la ville une forte garnison. Il s'empara également du château de Thouars, qui passait pour imprenable. Le duc d'Aquitaine, forcé de s'enfuir devant un ennemi aussi redoutable, essaya de l'obliger à faire diversion, en envoyant de forts détachements ravager les terres de France. L'un, sous la conduite de Mauléon, son parent, se jeta dans la Septimanie ; l'autre, commandé par Chilping, créé comte d'Auvergne à la place de Blandin, entra dans la Bourgogne ; le troisième, sous les ordres du comte de Poitiers, pénétra jusqu'à Tours. Ils furent tous défaits, et leurs commandants restèrent parmi les morts.

Le malheureux Waiffre semblait toucher à sa perte. Pepin, pour la quatrième fois, était rentré dans l'Aquitaine, en 763, et il avait même pénétré jusqu'à Cahors ; mais la trahison de Tassillon, son neveu, qui s'était enfui en Bavière, le rappela vers le nord de ses États. Tassillon s'étant soumis, Pepin lui pardonna à la prière du Pape.

(1) Il était situé dans l'endroit où est maintenant la cathédrale. La ville, rebâtie plus près de l'endroit où était le château, prit quelque temps après le nom de Clermont, au moins c'est l'opinion de Savaron, et celle qui nous paraît la plus probable.

Ce monarque passa l'année 764 sans se mettre en campagne. Au commencement de cette même année, il assembla à Volvic, près de Riom, des évêques et un grand nombre de comtes ou gouverneurs de provinces. Dans cette assemblée, le roi parla lui-même contre les Sabelliens, qui attaquaient le mystère de la sainte Trinité, et prononça le bannissement de ceux qui seraient incorrigibles. Ce prince libéral ouvrit ses trésors, et donna de grandes sommes pour la réparation des églises qui avaient été dévastées. Il fit principalement rebâtir l'église et l'abbaye de Mauzac, qu'il dota fort richement. Lanfrède, qui en était abbé et qui en a écrit l'histoire, demanda pour son abbaye le corps de saint Austremoine, transféré d'Issoire à Volvic par saint Avit II. Cette précieuse relique lui fut accordée, et la translation s'en fit avec la plus grande pompe; on assure que Pepin porta lui-même sur ses épaules les reliques de l'apôtre de l'Auvergne (1).

(1) Voyez le récit de cette translation dans la vie de saint Austremoine.



ADEBERT, TRENTE-SIXIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

ÉTIENNE I[er], mort en 762, avait été remplacé sur le siége épiscopal d'Auvergne par Adebert, trente-sixième évêque. Ce prélat consacra l'église restaurée de Mauzac, et présida à la translation des reliques de saint Austremoine. Il fit faire une châsse pour les reliques des saints martyrs Agricole et Vital. On ignore l'année exacte de sa mort; cependant il paraît certain que son épiscopat termina le huitième siècle.

En 765, Pepin passa la Loire pour la cinquième fois, résolu de poursuivre le duc d'Aquitaine jusque dans ses derniers retranchements. Il importait à la sûreté du prince car-

lovingien que la puissance du dernier Mérovingien fût entièrement abattue : tel était le véritable motif de cette guerre continuée avec tant d'acharnement.

Waiffre manquait de troupes pour garder toutes ses places. Il prit le parti de faire démanteler les plus considérables, ne réservant que les châteaux situés dans des lieux presque inaccessibles. Enfin, poussé dans ses derniers asiles, il en sortit, et vint présenter, près de Périgueux, la bataille au roi de France; mais il fut défait, et n'échappa qu'avec beaucoup de peines à la faveur de la nuit. Cette bataille, qui décida du sort de l'Aquitaine, fut livrée au commencement de l'année 768. Tout fléchit devant le roi vainqueur, qui s'empara en Auvergne des châteaux de Scorailles, Tournemire et Pérusse, les derniers qui restassent au duc Waiffre dans cette province. Ce malheureux prince, errant de caverne en caverne, fut enfin tué, le 2 juin 768, par ses propres soldats, qui s'ennuyaient d'une si longue guerre.

Pepin mourut la même année d'hydropisie, dans la cinquantième année de son âge et la vingt-sixième de son gouvernement. Il fut enterré à Saint-Denis, à la porte de l'église, ainsi qu'il l'avait ordonné, le visage contre terre et dans la position d'un pénitent, pour expier, dit Suger, son historien, les usurpations de son père sur les ecclésiastiques.

Waiffre laissait un fils, nommé Loup, auquel Charlemagne, qui succéda à Pepin et qui eut dans son partage l'Aquitaine, donna seulement la Gascogne pour la tenir en fief héréditaire sous la mouvance de la Couronne (1).

La mort tragique de Waiffre vint réveiller, dans sa retraite, la haine du vieil Hunold. Son âge et ses malheurs

(1) De Loup sont descendues les premières maisons des ducs de Gascogne, qui ont gouverné jusqu'en 817; des rois de Navarre, qui ont régné jusqu'en 1076; des rois de Castille, éteints en 1109; des rois d'Aragon et des vicomtes de Béarn, éteints en 1134; des comtes d'Armagnac, en 1503, derniers rejetons du sang de Clovis.

n'avaient point abattu son courage, que retrempa la soif de la vengeance. Il déposa l'habit monastique, parcourut les provinces méridionales, chercha à intéresser ses amis, ses alliés, ses peuples à la cause de sa famille, qu'il espérait relever avec leur concours; mais Charlemagne, informé de l'activité de ses démarches, parut tout à coup dans l'Aquitaine à la tête d'une nombreuse armée. Hunold n'eut que le temps de chercher un asile chez son petit-fils Loup, duc de Gascogne, qui le livra sur une sommation impérieuse du roi de France. Celui-ci, moins barbare que son père, respecta la vie d'un prince qu'il avait dépouillé, et lui permit, après quelques années de captivité, d'aller, selon son vœu, finir ses jours à Rome dans un cloître. Hunold périt, en 774, assassiné par le peuple de Pavie, qu'il excitait à repousser toute proposition de capitulation faite par Charlemagne, qui faisait la guerre à Didier, roi des Lombards.

Ainsi cessèrent d'exister les premiers ducs d'Aquitaine. La tranquillité, rétablie dans les provinces méridionales, le fut également en Auvergne, dont Charlemagne confia, en 778, le commandement à Ithier, avec le titre de comte.

Jamais prince n'eut plus d'affection que ce grand monarque pour l'honneur et pour la discipline de l'Église. Déjà Pepin, son père, avait assemblé, en 754, un concile à Soissons, dans lequel il avait été décidé, quant à la discipline, que les évêques dépossédés injustement seraien remis dans leurs siéges, les églises dans la jouissance de leurs biens et le clergé dans ses règles; mais les deux premiers points ne furent exécutés que sous Charlemagne. Le canons que l'on y fit étaient principalement pour abolir les superstitions païennes, pour empêcher les incestes et les adultères, dont la punition était réservée aux évêques, pour réformer les mœurs des ecclésiastiques, et pour leur ordonner de ne plus porter les armes ni l'habillement des gens de guerre; toutefois, les évêques ne laissèrent pas d'être

obligés d'aller à l'armée, jusqu'à ce que Charlemagne les en exempta par un capitulaire exprès. Il fut aussi enjoint aux personnes religieuses de l'un et de l'autre sexe de suivre la règle de saint Benoit, que Wilfrid, évêque d'York, faisait observer en Angleterre. Jusque-là celles de saint Colomban et de saint Césaire d'Arles avaient été les plus suivies dans toutes les Gaules.

Il y eut encore sous Pepin plusieurs autres conciles, ainsi que des *conventus*, parlements ou assemblées, comme celles de Nevers, d'Orléans et autres, qui se firent consécutivement depuis 763 jusqu'en 768. Dans tous ces parlements, les seigneurs y assistant avec les évêques, on ordonnait des choses qui concernaient la police et les règlements de l'Église, aussi bien que ce qui concernait le temporel et le gouvernement du royaume. Les décisions de ces assemblées demi-politiques et demi-ecclésiastiques furent appelées *Capitulaires ;* ce sont les plus belles et les plus saintes qu'aucune nation ait eues depuis le droit romain.

Parmi les conciles nombreux tenus sous Charlemagne, nous parlerons de celui de Francfort, que l'on pouvait nommer à juste titre le concile général de l'Occident, en raison du grand nombre des évêques qui y assistèrent. On y traita du différend des images. Il a semblé à beaucoup de docteurs, que les pères de Francfort avaient d'abord mal interprété le sens du concile de Nicée, en lui faisant dire qu'on devait *adorer* les images. En France, on voulait bien les garder dans les églises comme des instructions propres pour le peuple, et leur porter honneur, mais non pas les adorer. C'est pourquoi les pères du concile d'Occident rejetèrent cette adoration en *toutes manières*, et la condamnèrent d'un commun consentement. Dans celui d'Aix-la-Chapelle, tenu en 809, on agita de nouveau la procession du Saint-Esprit. Les Français tenaient si fort à ce qu'il fût entendu qu'il procédait du *Père et du Fils*, qu'ils furent

cause que l'on ajouta une clause expresse au symbole de la foi : *Qui ex Patre Filioque procedit.*

Charlemagne, très-porté à augmenter la puissance des évêques, même dans les matières civiles, renouvelle dans ses États la loi de Constantin-le-Grand, rapportée dans le seizième livre du code théodosien, qui permet à l'une des parties qui plaident devant un tribunal séculier, de porter l'affaire par-devant les évêques, et de s'en remettre à leur arbitrage en dernier ressort et sans appel, quoique l'autre partie n'y consente pas. « Ce qui durerait peut-être encore, » dit un historien du dix-septième siècle, qu'on ne soup- » çonnera pas de partialité envers l'Église (1), au grand » avantage du public, si on n'eût pas corrompu l'effet » d'une si sainte loi par des chicanes infinies et par des » appels aux métropolitains, et même en cour de Rome » contre les termes exprès de cette loi. »

Remarquons, en passant, que ce fut au huitième siècle seulement que les métropolitains prirent communément le titre d'archevêques, car il ne se trouve que rarement dans le siècle précédent. On voit aussi, par les capitulaires, qu'il y avait encore des chorévêques, dont les fonctions ne furent jamais bien définies; car, bien qu'ils ne fussent que les successeurs des septante disciples du Sauveur, ils prétendaient à toutes les fonctions des évêques, qui sont les successeurs des apôtres. On prit la sage résolution de les abolir, ce qui fut plus facile que de les faire rentrer dans les limites de leurs fonctions.

Pendant les temps de troubles et de guerres continuelles qui précédèrent et suivirent l'intronisation de la dynastie carlovingienne, l'ignorance avait tellement envahi les rangs inférieurs du clergé, que Charlemagne, après tant de réformations, eut bien de la peine à faire faire, aux clercs des

(1) Mézeray.

paroisses, seulement quelques exhortations au peuple. Pour porter remède à ce mal, il ordonna qu'il y aurait des écoles dans les évêchés et dans les abbayes, et que les prêtres et les clercs vivraient sous une même règle et en commun. On appelait abbés les supérieurs de ces communautés, et chanoines, c'est-à-dire *réguliers*, ceux qui en faisaient partie.

Sous des pasteurs ignorants, le peuple ne pouvait être que grossier et mal instruit des vérités qu'il doit savoir, car la véritable instruction pour le peuple doit principalement consister à connaître la religion. Comment donc s'étonner qu'aux temps dont nous parlons, presque toute la religion s'était tournée en superstitions; qu'il y ait eu un grand nombre de devins, de sorciers, de *tempestaires*, qui faisaient tomber la grêle sur les vignes et sur les blés, lorsque dans le siècle où nous vivons, siècle qui se targue si insolemment de ses fausses lumières, nous retrouvons les mêmes superstitions répandues dans toutes nos campagnes, et même au sein des villes les plus populeuses? C'est que la superstition est inhérente à l'esprit de l'homme, et qu'il n'y a qu'une instruction religieuse, *éclairée*, qui puisse l'en affranchir.

La charité chrétienne, qui s'était un peu affaiblie au milieu des guerres et des désordres de toute espèce, reprit son cours sous le règne réparateur de Charlemagne. Dans tout ce qui était donné aux églises, il y avait les deux tiers pour les pauvres, l'autre tiers demeurait au clergé. Il s'en fit depuis quatre portions, une pour l'évêque, une pour les clercs, une pour les pauvres, une pour les réparations. Les donations pieuses étaient restreintes par une loi, dans ce sens seulement qu'elle défendait très-justement aux églises d'en recevoir qui déshéritassent les enfants et les proches.

La pénitence publique et les absolutions se pratiquaient encore au huitième siècle, comme au troisième et au quatrième; il en était de même du baptême, lequel se don-

nait en plongeant, et non pas en versant ni en aspergeant; il se conférait par l'évêque ou par le prêtre, seulement à Pâques ou à la Pentecôte, excepté dans les cas d'urgente nécessité (1).

Les prières pour les morts étaient fort en usage (2). L'étude du chant d'église faisait une des grandes occupations, non-seulement des ecclésiastiques, mais encore des seigneurs qui avaient quelque dévotion, et le grand empereur lui-même, se faisaient un honneur de chanter au lutrin (3). Les Français avaient rapporté de Rome cette passion du chant. Les cloches devinrent aussi beaucoup plus communes dans ce siècle, mais elles n'étaient pas de grande dimension.

En 788, Charlemagne publia plusieurs nouveaux capitulaires. Parmi les recommandations faites au clergé par ce grand monarque, nous citerons la suivante, comme ayant trait à l'unité, qu'on cherche en ce moment à établir dans l'Église de France.

« LXXX. Ordre aux moines de suivre le chant romain pour » les nocturnes et les graduels, comme le roi Pepin, d'heu- » reuse mémoire, l'a ordonné, quand, pour conserver l'una- » nimité avec le Saint-Siége et l'uniformité dans l'Église, il » a supprimé le chant gallican. »

Cette unité, qui existe dans la foi et qu'on doit chercher à conserver par l'uniformité du chant, de la liturgie et de l'enseignement, était alors réclamée, comme elle l'est aujourd'hui par la partie la plus éclairée de l'épiscopat et du clergé des Gaules.

Malgré les corruptions du siècle, l'Église ne laissa pas que de produire encore bon nombre de saints évêques, entre autres Sylvain de Toulouse, Vulfrain et Gombert de Sens, Rigobert de Reims, Agobard de Lyon, Eucher

(1) Voyez Appendice, n° 3, sur le baptême du samedi saint.
(2) Voyez Appendice, n° 4.
(3) Voyez Appendice, n° 5.

d'Orléans, et surtout ce grand saint Boniface, archevêque de Mayence, qui souffrit, en 754, le martyr chez les Frisons.

Il ne faut pas croire à la lettre tout ce que l'on a raconté sur les désordres attribués aux habitants des monastères, pas plus dans ce siècle que dans les autres : il y a toujours eu à ce sujet une exagération marquée de la part des écrivains laïques, qui faisaient des religieux le sujet de légendes plutôt faites pour amuser que pour être crues, telles, par exemple, que cette ancienne chronique qui raconte des moines de Saint-Martin de Tours, qu'un ange de Dieu les tua tous en une nuit, hormis *un moins méchant* que les autres. Ces plaisanteries de mauvais goût ont trop souvent passé pour des vérités, et les ennemis de la religion s'en sont servis pour chercher à l'affaiblir et à la détruire. Le huitième siècle, quoique très-corrompu, vit néanmoins de grandes vertus briller dans les cloîtres dégénérés.

L'Auvergne, cette terre féconde, qui avait produit tant de pieux évêques et tant de fervents solitaires, avait cessé pendant le huitième siècle d'être la terre des saints. Mais il faut aussi dire que les asiles dans lesquels ces saints se formaient à la vie contemplative, qui est une des voies les plus sûres pour arriver au point de perfection que l'homme peut atteindre dans ce monde, avaient été, en grande partie, ravagés et détruits par les Sarrasins, comme ils le furent encore plus tard par les Normands. Deux monastères seulement échappèrent à leur fureur, ceux de Manglieu et de Menat.



SAINT AMELIUS ET SAINT AMY, MARTYRS.

(4 Octobre.)

AVANT de terminer le récit des événements de l'histoire ecclésiastique d'Auvergne au huitième siècle, nous placerons ici l'intéressante légende de ces deux saints, morts en défendant la cause de l'Église.

Amelius et Amy naquirent sous le règne de Pepin-le-Bref. On croit que le premier était fils de Blandin, comte d'Auvergne, qui périt en combattant pour son suzerain, Waiffre, duc d'Aquitaine; le second avait pour père un noble et puissant chevalier nommé Berican. Jamais deux jumeaux, issus de la même mère, n'offrirent dans leurs traits et dans toute leur per-

sonne une plus parfaite ressemblance. Ces deux *ménechmes*, s'étant rencontrés, à l'âge de sept à huit ans, dans la ville de Luques, lorsqu'on les conduisait à Rome pour y recevoir le baptême à la solennité de Pâques, apprirent de la bouche de ceux qui les accompagnaient cette grande similitude de visage, de maintien, de gestes même, qui les rendait ainsi semblables en tous points. Cette découverte leur inspira l'un pour l'autre une si étroite amitié, qu'ils ne pouvaient vivre un instant séparés, et qu'ils portaient leur attachement jusqu'à partager le même lit.

Étant arrivés à Rome, ils furent présentés au Pape Étienne II, qui leur fit le plus gracieux accueil, et admira la ressemblance si parfaite de ces deux enfants. Il entoura la cérémonie de leur baptême de tout l'appareil possible, leur donna pour parrains deux des plus nobles chevaliers romains, et baptisa le fils du comte d'Auvergne sous le nom d'Amelius, et celui de Berican sous celui d'*Amicus* (Amy). Le pontife leur fit présent à chacun d'un vase d'un grand prix, et tellement semblables qu'on ne pouvait les distinguer l'un de l'autre : manière ingénieuse de rappeler à ces deux néophytes la parfaite ressemblance qui existait entre eux. Ils revinrent ensemble en Auvergne, où ils vécurent dans une grande sagesse jusqu'à l'âge de trente ans.

A cette époque, Amy, ayant perdu son père, se vit bientôt en butte aux méchancetés et même aux violences de ses voisins ainsi que de quelques-uns de ses parents, et les persécutions qu'il éprouva devinrent si fortes, qu'il se crut obligé d'abandonner tous ses biens, et de fuir du toit paternel comme un pauvre banni, quoiqu'il n'eût jamais fait de mal à personne.

Dans son malheur, il résolut d'aller trouver Amelius, afin de prendre de lui aide et conseil. Mais le hasard voulut que ce dernier, ayant appris la mort de Berican, partit pour aller consoler son ami, et ne le trouvant pas chez lui, sans

qu'on puisse lui dire où il avait dirigé ses pas ; ils se cherchèrent mutuellement l'un et l'autre, sans être assez heureux pour se rencontrer. Enfin, comme Dieu n'abandonne jamais tout à fait les siens, il permit qu'Amy allât loger chez un gentilhomme de sa connaissance, qui, sachant le lustre de sa maison, et ayant appris de lui le désastre dans lequel la mort de son père l'avait placé, lui donna sa fille en mariage. Après les premiers mois d'une union qui paraissait devoir être heureuse, Amy se souvint d'Amelius, et s'étant mis en quête de sa personne, il finit par le trouver à Paris, par le moyen d'un pèlerin auquel il avait fait l'aumône, et qui lui en donna des nouvelles. On concevra facilement quelle fut la joie des deux amis de se voir enfin réunis après plusieurs années de séparation. Ils se rendirent ensemble à la cour de Charlemagne, où le monarque les accueillit avec beaucoup de bienveillance, comme étant gens de grand mérite et de bonne naissance. Il les honora bientôt de sa confiance, fit le comte Amelius son premier échanson, et donna à Amy la charge de ses finances. Ils acquirent dans ces fonctions non-seulement l'estime et l'amitié du grand empereur, mais encore celles de tous ceux qui les connurent. Ils jouirent pendant trois ans de ce bonheur, au bout desquels Amy quitta la cour pour aller visiter sa famille. A son départ, il recommanda fortement à Amelius de se méfier prudemment de lui-même et de ne pas s'exposer en la compagnie de Belixende, une des filles de l'empereur, dont la beauté avait déjà fait sur lui une trop vive impression. Malgré ce sage conseil, Amelius devint tellement épris de la princesse, que toute la cour s'aperçut de leur liaison, et qu'un seigneur, nommé Arderic, auquel Amelius s'était trop imprudemment confié, dénonça la chose à Charlemagne, qui entra dans une grande colère, et ordonna qu'Amelius se présenterait en champ clos, pour y combattre son dénonciateur, suivant la coutume des anciens Francs, et prouver la fausseté de la

dénonciation. Sur ces entrefaites, Amy revint à la cour, et ayant appris ce qui venait d'arriver, il combattit contre Arderic à la place d'Amelius, et le tua, ce qui, d'après les croyances d'alors, mit à couvert l'honneur de Belixende. Charlemagne fut si satisfait de ce résultat, qu'il donna la princesse en mariage à Amelius. Après en avoir eu deux enfants, le comte pria sa femme de le laisser vivre dans le célibat, n'ayant d'autre désir que de faire pénitence de ses fautes passées. La princesse y consentit, et ils observèrent scrupuleusement le vœu qu'ils firent de n'avoir de leur vie aucune communication ensemble.

Quelques temps après, Didier, roi des Lombards, ayant ravagé les environs de Rome et tout le domaine de l'Église, le pape Adrien Ier demanda du secours à Charlemagne, qui assembla de grandes troupes à Genève, et passa les Alpes en deux corps d'armée ; l'un, sous les ordres de son oncle Bernard, les traverse au Mont-Joui, et l'autre, sous ceux de Charles, au Mont-Cenis. Un grand combat eut lieu, dans lequel Amelius et Amy, qui avaient suivi l'empereur en Italie, perdirent la vie (773-774). Un même jour les avait vus naître, un même jour les vit mourir, combattant pour la cause de l'Église. Didier, vaincu et fait prisonnier, fut conduit en France, et enfermé dans un monastère (1).

Charlemagne, voyant ses armes victorieuses et la liberté rendue à l'Église, voulut, avant de retourner en France, conférer à Amelius et à Amy un honneur immortel. Il fit bâtir deux églises à Pavie, l'une sous le titre de Saint-Pierre, et l'autre sous celui de Saint-Eusèbe. Puis, ayant

(1) Il y a dans cette légende plusieurs invraisemblances historiques. Charlemagne n'eut point de fille du nom de Belixende, au moins l'histoire n'en parle pas.

Didier, roi des Lombards, n'était point hérétique ; enfermé au monastère de Corbie avec la reine Unsa, sa femme, il y termina sa vie dans les pratiques de la dévotion, qui lui acquirent une grande réputation de sainteté. Nous pensons que les deux amis, Amelius et Amy, ne périrent point dans la guerre contre Didier, mais dans quelques-unes des nombreuses expéditions de Charlemagne contre les Saxons, alors païens.

fait placer les corps des deux amis dans deux châsses magnifiques, il déposa dans l'église de Saint-Pierre celle qui renfermait les restes de son gendre, et dans celle de Saint-Eusèbe celle qui contenait le corps du fils de Berican. Le légendaire ajoute que, le lendemain de la cérémonie qui eut lieu pour le translation de ces corps, on les trouva tous les deux réunis dans l'église de Saint-Pierre, ces deux amis ne pouvant demeurer séparés, même après leur sortie de ce monde ; unis dans le ciel, ils voulurent que leurs restes mortels demeurassent unis et confondus sur la terre (1).

(1) La vie de saint Amelius et de saint Amy a été écrite par Vincent de Beauvais, t. III, liv. 24. ch. 172 de son *Miroir historial;* par Pierre de Natale, liv. 9, ch. 21. —*Lib. Chronicorum de fabrica mundi*, 6 *ætate*, *fol.* 164, *in Amelio*, et ailleurs.



SAINT SALVIE OU SALVIN, CINQUIÈME ÉVÊQUE D'AMIENS, ET SAINT SUPERIUS, MARTYRS.

(11 Janvier.)

Les divers hagiographes qui ont écrit la vie de saint Salvin, sont tombés dans les contradictions les plus manifestes. Quelques-uns le font vivre sous Chilpéric Ier, c'est-à-dire dans la dernière moitié du sixième siècle, et néanmoins ils le font mourir au neuvième, sous Charlemagne, qui fit punir ses meurtriers. Tous le font cinquième évêque d'Amiens, de manière que, s'il eût vécu dans le huitième, puisqu'ils le font mourir dans le neuvième siècle, il serait nécessaire que les trois successeurs immédiats de saint Firmin, premier

évêque d'Amiens, mort en 303, aient vécu plus de quatre cents ans, ce qui n'est guère probable.

Belleforest et Vincent de Beauvais prétendent qu'il résista courageusement aux instances et aux menaces du roi Chilpéric Ier, qui voulait l'entraîner dans l'arianisme, tandis que saint Grégoire de Tours, qui vivait sous ce même Chilpéric, mort en 584, dit que ce fut saint Salvie, *évêque d'Alby*, qui résista le plus fermement à ce prince. Il y a eu, du reste, trois évêques de ce nom : celui d'Alby, qui vivait vers la fin du sixième siècle; un autre, évêque d'Angoulême, qui vivait dans le siècle précédent, et saint Salvie, évêque d'Amiens, que nous plaçons au huitième siècle, puisqu'il paraît à peu près certain qu'il est mort sous Charlemagne; mais nous croyons que ce prélat a dû occuper une place plus reculée que le *cinquième*, dans la chronologie des évêques d'Amiens.

Saint Salvie naquit en Auvergne dans la dernière moitié du huitième siècle, si peu fécond en saints personnages dans cette province, qui en avait produit un si grand nombre pendant les siècles précédents. Il dit adieu dès ses premières années à toutes les délices de la terre, pour courir après les mortifications et pour s'adonner à l'étude des bonnes lettres; il y fit bientôt tant de progrès, qu'il devint un des plus habiles prédicateurs de son temps, et mérita d'être élevé sur la chaire épiscopale d'Amiens. Son histoire ne nous apprend pas comment il quitta l'Auvergne pour la Picardie.

Salvie était orné de toutes les grâces qui peuvent rendre un orateur agréable, et ses bonnes mœurs rehaussaient encore l'éclat de sa personne. Il était si sage et si disert, que ses avis étaient toujours reçus comme des oracles, et néanmoins il ne faisait aucun cas des honneurs ni des louanges du monde. Il se plaisait dans les exercices du service divin et dans ceux de la prédication de la parole de

Dieu, qu'il employait à exhorter le peuple à la fréquentation des sacrements et à la recherche des richesses éternelles. Aussi Dieu le favorisa-t-il du don des miracles, et à tel point qu'il rendait la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds et faisait marcher droit les boiteux.

Depuis longtemps on ignorait où reposaient les restes de saint Firmin, premier évêque d'Amiens, lequel ayant été converti à la religion chrétienne par saint Saturnin de Toulouse, mort vers l'année 260, fut envoyé par saint Honorat, son successeur, pour prêcher la foi en Picardie. Il y gagna un grand nombre d'âmes à Jésus-Christ, et souffrit le martyre pendant la persécution de Dioclétien, le 25 septembre de l'an 303 (1).

Les saintes reliques de l'évêque martyr furent enfin retrouvées après plusieurs siècles, à la suite de ferventes prières adressées au Ciel en cette intention par saint Salvie; et un jour qu'il célébrait la messe dans l'église de Saint-Acheul, à Valenciennes, un rayon de lumière se projeta tout à coup sur le lieu où reposait le corps de saint Firmin, qui fut découvert et porté avec de grands honneurs à l'église cathédrale d'Amiens, bâtie et consacrée par Firmin II, filleul du premier évêque. Au dire de Ribadeneira, saint Firmin, allant de Toulouse en Picardie, vers la fin du troisième siècle, prêcha contre l'idolâtrie, à son passage dans les montagnes d'Auvergne, et convertit même plusieurs prêtres des idoles, qui se placèrent, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnes, sous les drapeaux de Jésus-Christ.

Mais pour revenir au saint évêque Salvie, il avait un tel désir de sauver les âmes de ses ouailles, que, malgré son

(1) Saint Firmin eut pour successeur Eulogius, qui assista en 346 au concile de Cologne; Eulogius succéda à Firmin II, filleul du premier Firmin, et ensuite saint Honorat ou Honoré, qui fut le quatrième. Il n'est guère possible, comme on le voit, que Salvin, mort sous Charlemagne, ait été le cinquième, ou bien il y avait eu plusieurs vacances du siége épiscopal.

âge avancé, il travaillait plus que jamais à l'instruction du peuple qui lui était confié. S'étant, à ce sujet, rendu dans la ville de Valenciennes, un jour de Pâques, après avoir célébré la sainte messe et prêché selon l'usage, il fut invité à dîner par un seigneur de la ville, nommé Genard, et par Vuinegard, son fils, gens insolents, bouffis d'arrogance et si attachés aux biens de la terre, qu'ils ne regardaient pas aux moyens, quelque odieux qu'ils pussent être, pour se les procurer. Ces misérables savaient que le saint prélat portait toujours avec lui ses ornements sacerdotaux, dont le calice, la patène, les burettes et la croix étaient d'or fin, ainsi que ses vêtements épiscopaux de fil d'or, de soie, de perles et de pierres précieuses; ils résolurent de profiter de cette occasion pour s'en emparer. — Une fois entré dans leur demeure, ils se saisirent de la personne de l'évêque; et comme il refusait obstinément de leur livrer les ornements sacrés, qui appartenaient à son église, ils lui firent trancher la tête, ainsi qu'à Superius, son domestique, par un de leurs serviteurs, qui refusa longtemps d'exécuter ce parricide, et ne s'y décida que lorsque le saint martyr lui-même eut permis de le mettre à mort. Ils firent secrètement enterrer les deux corps dans une étable, et demeurèrent, par cette félonie, maîtres des riches ornements de l'évêque.

Mais Dieu, qui ne permet pas que la lumière demeure ensevelie dans les ténèbres, découvrit bientôt, par d'insignes miracles, ce que ces deux criminels avaient tant d'intérêt à cacher. Un taureau, qu'on faisait coucher dans cette étable avec d'autres animaux de son espèce, entra dans une telle furie qu'il ne laissa aucune autre bête y pénétrer; et si, par accident, on y jetait quelques immondices, il les sortait avec ses pieds, jusqu'à ce que l'endroit en eût été complètement nettoyé. Dans le même temps, une vieille femme, qui veillait pendant la nuit, aperçut une grande

lumière qui se montrait à la même heure dans cette étable, et s'en approchant de plus près, elle vit distinctement deux flambeaux, qui projetaient une si grande clarté qu'on y voyait aussi clair qu'en plein midi. Elle en donna avis à plusieurs ecclésiastiques, qui se prirent à rire à son récit. Mais Dieu envoya par trois fois un songe à l'empereur Charlemagne, pour lui révéler tout ce qui s'était passé lors de la mort et de la sépulture du saint évêque et de son serviteur, et lui ordonner de les faire ensevelir dans un lieu plus convenable.

On trouva les corps de ces deux martyrs jetés en croix l'un sur l'autre dans la fosse qu'on leur avait creusée. On les en sortit pour les placer sur une charrette et les porter dans l'église de Saint-Védaste; mais il ne fut pas possible de faire bouger la charrette de place, quoiqu'on y eût attelé plusieurs paires de bœufs. Enfin, on n'en laissa qu'un couple, qui devait conduire les deux corps à la volonté de Dieu. Aussitôt après qu'on eut pris cette résolution, les deux bœufs tirèrent la charrette aussi facilement que si elle eût été vide, et la conduisirent directement à l'église de Saint-Martin de la ville de Valenciennes, dans laquelle le saint évêque avait l'habitude de faire ses prières et d'offrir à Dieu le saint sacrifice.

Charlemagne fit ensuite punir les assassins de saint Salvie et de son serviteur. — On creva les yeux et on arracha les parties humaines à Genard et à son fils; celui qui avait rempli l'office de bourreau eut seulement les yeux crevés. Ces trois criminels survécurent à cet horrible supplice. Genard, reconnaissant la grandeur de son forfait, fit pendant toute sa vie, dans sa maison, une austère pénitence et donna tout son bien au sépulcre des deux saints martyrs. Vuinegard alla se jeter devant leurs saintes reliques, pour demander pardon à Dieu de son crime par leur intercession. En entrant dans l'église de Saint-Martin, il la sentit

trembler et éprouva une si forte secousse, que ses cheveux se hérissèrent et qu'il courut se réfugier dans le monastère de Saint-Amant, où il passa le reste de ses jours à faire pénitence, pour apaiser la colère de Dieu, si justement irrité contre lui. Quant au serviteur, qui avait à contre-cœur rempli l'office de bourreau, après avoir continué pendant plusieurs années d'aller prier et pleurer au tombeau des deux saintes victimes, Dieu fit connaître qu'il lui pardonnait le meurtre qu'il avait commis, en lui rendant la faculté d'un œil pour pouvoir se conduire et mener paître le bétail appartenant à l'église de Saint-Martin, ce qui fut son occupation pendant le reste de ses jours.

Quelque temps après la translation des reliques de saint Salvie et de saint Superius en cette église, les deux sœurs d'un duc fort puissant allèrent se jeter aux pieds de Charlemagne, pour lui demander justice contre leur frère, qui retenait illégalement leur légitime. Celui-ci, appelé devant l'empereur, soutient qu'il ne doit rien. Charlemagne, sans autre discussion, conduit à l'instant même le duc devant le tombeau des deux martyrs, et lui ordonne de jurer par leurs saintes reliques qu'il a remis à ses sœurs leur patrimoine. Ce malheureux l'ayant affirmé par serment, on vit aussitôt son corps crever par le milieu et ses entrailles sortir par le ventre, en même temps que le sang jaillissait par les yeux, les oreilles, la bouche et les narines; peu d'heures après, ce seigneur parjure expira dans les plus cruels tourments.

Charlemagne, témoin oculaire de ce miracle, en fut tellement touché, qu'il donna la troisième partie des revenus royaux de ce lieu, pour l'entretien du service divin, à l'église de ces saints, par l'intercession desquels il s'était opéré (1).

(1) VINCENT DE BEAUVAIS, *Mir. hist.*—PIERRE DE NATALE, l. 2, c. 65.

AUTELS DES ÉGLISES AU HUITIÈME SIÈCLE.



Les principaux autels de ces églises, dans lesquelles le brillant éclat des lumières se reflétait sur les peintures dont les murs étaient ornés (1), étaient d'une magnificence en rapport avec les noms de table céleste *(celestis mensa)*, de table sainte *(mensa sacra)* et de table mystique *(mensa mystica)*, que leur donnaient les saints Pères qui en ont parlé.

L'histoire nous apprend que, lorsque la paix eut été rendue à l'Église, sous Constantin, on fit des autels d'or et

(1) Voyez à la fin du septième siècle, p. 111.

d'argent, enrichis de pierreries, et les plus magnifiques du monde.

« On veut aujourd'hui, dit un savant liturgiste, que la » table des autels soit de pierre, quoique pendant sept » siècles elle ait été indifféremment d'or, d'argent, de » pierre ou de bois (1). »

En effet, il ne paraît pas que les autels aient été consacrés avec des cérémonies particulières, comme ils le sont aujourd'hui, avant le sixième siècle. On pouvait dire la messe indifféremment sur des autels d'or, d'argent ou de bois, sans aucun autel portatif, avant le huitième siècle.

Notre-Seigneur fit la cène sur une table de bois; et Durand de Mende nous apprend que Marie-Magdeleine, Marthe, Marie Jacobé et Marie Salomé, construisirent un autel de terre, dans un village de Provence appelé Sainte-Marie-de-la-Mer *(Sancta Maria de mari)* (2).

Ainsi il a été permis, pendant sept siècles, de dire la messe sur des autels de bois, de pierre, d'or ou d'argent, au lieu qu'aujourd'hui on ne peut la dire que sur des tables de pierre, ou, si on la dit sur d'autres tables, il faut au moins qu'il y ait des autels de pierre portatifs au milieu, et d'une telle grandeur qu'on puisse aisément placer le calice et la sainte hostie.

Mais bien avant qu'on se servît de ce genre d'autels, et dans les huitième et neuvième siècles, au lieu d'autels portatifs, il y avait des *propitiatoires* sur les autels de beaucoup d'églises. On donnait ce nom à des plaques d'or ou d'argent, enchâssées au milieu des autels, sur lesquelles on offrait le saint sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, qui est un sacrifice de paix et de propitiation (3).

Il n'est pas certain, comme quelques auteurs l'affirment,

(1) THIERS, *Dissert. sur les princip. autels des églises.*
(2) Liv. I, *Rational*, *div. off.*, c. VII, n° 28.
(3) D'AUTESERRE, *In chartas de rit. Rom.*, *Pont. in Paschali.*

que le pape saint Sylvestre, mort en 335, ait ordonné que les autels seraient de pierre (1); car l'ancien autel de Saint-Jean-de-Latran, à Rome, était de bois, en forme de coffre (2), à cause qu'il était plus aisé à transporter d'un lieu à un autre pendant les persécutions.

Siméon, archevêque de Thessalonique, qui vivait au quatorzième siècle, nous apprend la raison mystique pour laquelle les autels étaient en pierre : « C'est parce que la table de l'autel, faite d'une pierre, représente Jésus-Christ, qui est appelé pierre, comme étant notre fondement et la principale pierre de l'angle de notre édifice, et que la pierre d'où découlèrent les eaux qui servirent à étancher la soif des Israélites dans le désert, en était la figure *(De templo et missa)*. »

Dès la plus haute antiquité, le principal autel ne tenait jamais à la muraille : on tournait autour. — Il était placé vers le fond, à l'Orient. Derrière était le presbytère ou sanctuaire; c'est ce que l'on nomma depuis le chevet de l'église. Son plan était un demi-cercle, qui enfermait l'autel par derrière; le dessus était une voûte en forme de niche, qui le couvrait; on le nommait en latin *concha*, c'est-à-dire coquille, et l'arcade qui en faisait l'ouverture s'appelait en grec *absis* (abside). C'est là que l'évêque siégeait au milieu des prêtres, assis à ses côtés; sa chaire, nommée *trône* en grec, était plus élevée que les autres siéges. Tous les siéges ensemble s'appelaient en grec *synthronos*, en latin *confessus;* quelquefois aussi on le nommait *tribunal*, et en grec *bema*, parce qu'ils ressemblaient aux tribunaux des juges dans les basiliques. L'évêque était comme le magistrat, et les prêtres ses conseillers. Ce tribunal était élevé, et l'évêque en descendait pour s'approcher de l'autel.

(1) Le P. Scorce, liv. I, *De sacros. missæ sacrificio.*
(2) *Brev. rom.*, Greg. Turon., Mabillon.

A Reims, jusqu'au dernier siècle, la chaire épiscopale était au fond d'une très-grande abside, entourée de siéges pour les prêtres et les diacres; elle était ainsi placée dans toutes les anciennes églises.

Les contre-autels ou retables des autels n'ont guère que six siècles d'antiquité. Ils anéantissent une des raisons pour lesquelles les siéges ou trônes des évêques étaient placés derrière les autels, et l'ancienne cérémonie selon laquelle, aux messes solennelles, le sous-diacre, après l'oblation, se retirait derrière l'autel avec la patène, qu'il y tenait cachée, en regardant toujours le célébrant. Durand (1) dit que la patène, ainsi cachée par le sous-diacre, signifie la fuite et l'infidélité des Apôtres dans le temps de la passion du Fils de Dieu, ce qui marque qu'il n'y avait point alors de retable ni de tableaux au-dessus de l'autel, mais qu'il était une simple table détachée, ordinairement de marbre blanc, un peu creusée ou vidée par-dessus, comme celles de Saint-Maurice, de Vienne, et de Saint-Jean, de Lyon, de Chalon-sur-Saône, de Blois et de Mâcon. Aux grandes fêtes, il y avait sept sous-diacres qui se tenaient sur une même ligne derrière l'autel, faisant face au prêtre, tandis que les sept diacres étaient sur une même ligne derrière le prêtre.

Suivant l'ancien usage de l'Église, les autels étaient toujours nus, et n'étaient couverts de quoi que ce soit, de sorte que ce n'était qu'au moment de dire la messe qu'on y mettait primitivement des housses de tissus précieux, et plus tard (avant le quinzième siècle) une seule nappe et un corporal; ce ne fut que vers ce temps-là que la coutume de les couvrir de trois nappes de linge s'établit dans toute l'Église latine (2). — Avant le quatrième siècle, les corporaux étaient les uns d'étoffe, les autres de linge.

(1) DURAND, *Rat.*, liv. I; *Rationali*, c. 30, n° 29.
(2) THIERS, ch. 21, p. 153 à 171 inclus.

Il n'y avait point, au huitième siècle, de croix ni de chandeliers sur les autels. Ce n'est que depuis le dixième siècle tout au plus que les Latins y en mettent. Les Grecs ne les placent encore que sur le petit autel, qui est au côté droit du grand. Il ne paraît même pas que l'image de Jésus-Christ crucifié y fût attachée, comme elle l'est maintenant sur ceux qui sont sur les autels.

Il y avait, selon Lactance, des crucifix au milieu des églises (1).

Quisquis ades, mediique subis in limina templi,
Siste parum, insontemque tuo pro crimine passum,
Respice me, me corde animo, me in pectore serva.

« C'est ainsi, dit saint Ambroise, que la croix est érigée » au milieu de l'église, comme un mât au milieu d'un na- » vire *(Serm.* 55). »

Il ne paraît pas qu'on ait mis des fleurs sur les autels dans les douze premiers siècles de l'Église, comme aujourd'hui les jours de fêtes dans certaines églises, où l'autel disparaît sous les fleurs fausses ou naturelles, et les caisses d'arbustes dont on les charge et les entoure. Ce n'est que depuis le neuvième siècle que l'on y met les châsses contenant les reliques, et depuis le dixième siècle, que l'on y place des images de saints (2).

Anciennement, on ne pouvait rien mettre sur les autels en présence de l'Eucharistie, parce qu'il n'était ni juste ni à propos que, sur le même autel où se faisait le sacrifice du vrai corps de Jésus-Christ, on vît d'autres oblations, et qu'il n'était pas raisonnable de souffrir que quelque autre chose eût place sur l'autel en sa présence (3). Il n'y avait

(1) *Carmen de passione Christi.*
(2) Thiers, l. I, ch. 9.
(3) Il va sans dire que l'Eglise ne permet nullement aux ministres de Jésus-Christ d'y mettre leurs calottes, leurs mouchoirs, leurs étuis à lunettes, leurs gants, leurs tabatières, ni beaucoup d'autres choses de même nature, comme on le voit dans plusieurs synodes, tant provinciaux que diocésains (*Rat.* I, p. 325).

que le livre des Évangiles qui y restait perpétuellement, parce que, dit saint Augustin, l'Évangile étant la parole de Dieu, on n'en faisait pas moins de cas que de l'Eucharistie (1). Les Grecs l'ont encore continuellement sur l'autel.

On voyait autrefois des ciboires sur presque tous les autels.

On appelle ordinairement ciboire, en France, un vase ou une boîte où l'on garde les saintes hosties pour la communion des fidèles. En Italie et chez les anciens Chrétiens, Latins et Grecs, on entendait, par le mot κιβοριον et *ciborium*, un petit édifice en forme de voûte ou de tour, soutenu de six ou de quatre colonnes et d'autant d'arcades, qui servait en même temps de couverture et d'ornement aux autels, avec une croix au-dessus dans le milieu. Ce qui fait que cet ornement est appelé *couverture d'autel (umbraculum altaris)* dans l'ordre romain (2). Et comme le Saint-Sacrement était quelquefois suspendu à ces *ciboires*, c'est de là que l'on a donné leur nom aux vases ou boîtes dont nous avons parlé.

Dans les églises d'Orient, comme dans celles d'Occident, les anciens autels, au-dessus desquels il y avait des *ciboires*, étaient entourés de voiles ou de rideaux, qu'on tenait dépliés pendant la consécration. On donnait le nom *d'oraison du voile* aux prières que l'on récitait en tirant le rideau qui cachait le tabernacle. Ces voiles ne sont plus en usage parmi les Grecs depuis longtemps. On en conservait encore quelques vestiges dans la plupart des grandes églises des Latins, vers la fin du dernier siècle (3).

Il n'y avait point, autrefois, de balustres aux autels, comme on en voit aujourd'hui dans plusieurs églises. Ces balustres ne pouvaient être d'aucun usage dans les pre-

(1) *Homil.*, l. L, hom. 26.
(2) Tit., *Ordo de ædificand. Eccl.*
(3) Thiers, l. c., p. 8, ch. 14.

miers siècles, soit pour séparer l'autel du reste du chœur, soit pour empêcher les laïques d'approcher des saints autels, auxquels l'ancienne police de l'Église défendait même d'entrer dans le chœur, encore moins pour la communion des fidèles, puisque les Latins communiaient autrefois debout, comme le fait encore le diacre à la messe solennelle du pape, et comme le font encore les Grecs (1).

Il n'y avait point autrefois de tabernacle, pour *réserver* la sainte Eucharistie; il existait pour cet usage des lieux secrets tournés vers l'Orient, que l'auteur des *Constitutions apostoliques* appelle *partophoria*, saint Jérôme *thalamos*, et quelques auteurs latins, *sacraria* et *secretaria :* c'étaient de petites armoires placées dans la muraille du chœur, du côté de l'évangile, où l'on déposait le Saint-Sacrement.

Les colombes ou suspensoirs du Saint-Sacrement sont fort anciennes, tant dans l'Église grecque que dans la latine. Il en est fait mention dans le cinquième concile général de Constantinople, art. 5; dans la *Vie de saint Basile-le-Grand*, attribuée à Amphilocus, chap. 6. Autrefois, à Cluny et à Saint-Maur-des-Fossés, le Saint-Sacrement était gardé dans une colombe d'or. Ces colombes avaient, vers le milieu du corps, comme une petite boîte ronde, creuse environ d'un demi-doigt, dorée par le dedans et ouverte pardessus le dos entre les deux ailes, avec un petit couvercle. On en voyait beaucoup de vermeil doré, suspendues à une crosse avec des chaînes (2).

On ne se servait point autrefois de crédences dans les églises de France, mais quelquefois d'une armoire au côté droit de l'autel, comme on en voyait autrefois à Cluny.

Il n'y avait point non plus, anciennement, de parements aux autels dans l'Église grecque. Il y a fort longtemps que

(1) Tertul., *De orat.*
(2) Thiers, l. c., p. 204 du ch. 24.

l'Église latine en a de deux sortes : les uns en or, en argent, en vermeil doré, en porphyre, en cristal, en bois, etc., les autres en étoffes précieuses. Les anciens différaient de ceux d'aujourd'hui pour la forme et la couleur. Les cinq couleurs dont on se sert de nos jours, ne datent guère que du huitième ou neuvième siècle. Ce sont le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir. Le violet ne date en France que du treizième siècle.

Les Latins, au huitième siècle, suspendaient depuis longtemps, avec des chaînes ou des cordes, des lampes aux voûtes ou lambris des églises et au-dessus des autels, comme le témoignent ces vers de Prudence :

Pendent mobilibus lumina funibus,
Quæ suffixa micant per laquearia,
Et de languidulis fota natalibus
Lucem perspicuo flamma jacit vitro.
Credas stelligeram desuper aream
Ornatam, geminis stare trionibus,
Et qua phosphoreum temo regit jugum
Passim purpureos spergiet Hesperos.

Enfin, les anciens autels (à la réserve de ceux qui étaient bâtis sur les tombeaux des martyrs) n'avaient qu'un ou deux degrés, tandis qu'aujourd'hui on leur en donne ordinairement trois.

Nous ne pouvons omettre dans cette description des anciens autels de parler des piscines. Ce mot est dérivé de *piscis* ou réservoir d'eau, et, par extension, un lavoir ou bassin destiné pour laver les mains du prêtre et autres ministres de l'autel, soit avant la consécration ou après la communion, et aussi pour y jeter l'eau qui a servi à purifier le calice. Il y avait pour cet effet en chaque piscine, comme on peut voir encore à plusieurs anciens autels, deux canaux ou conduits pour faire écouler l'eau, l'un pour recevoir celle

qui avait servi au lavement des mains, l'autre pour celle qui avait servi à la purification du calice : *ablutio digitorum sacerdotis recipiatur in pelvi alia quam sacra ablutio*, dit l'ordinaire manuscrit des Jacobins. Le prêtre allait laver ses mains à la piscine qui était proche de l'autel, du côté de l'épître, et pratiqué dans l'épaisseur du mur : *Sacerdos vadat ad lavatorium*, dit l'ancien missel de Rouen. En quelques endroits, on l'encensait en même temps que l'autel.

Nous croyons devoir joindre à cette description des autels, pendant les huit premiers siècles, celle que donne l'auteur *des Constitutions apostoliques* de l'ordre qui régnait dans les anciennes églises. Voici comment il s'exprime : « Que l'église soit longue comme un navire ; qu'elle soit tournée vers l'orient, aussi bien que les deux sacristies qu'elle doit avoir, l'une à droite et l'autre à gauche ; que la chaire épiscopale soit au milieu ; que les prêtres soient assis des deux côtés de l'évêque ; que les diacres demeurent debout, afin d'être toujours prêts à marcher. Leur soin doit être de faire placer les laïques dans leur rang et honnêtement, en sorte que les hommes soient séparés des femmes. Le diacre, ou le prêtre, doit lire les évangiles ; et tandis qu'il les lit, les autres prêtres et les autres diacres et tout le peuple doivent se tenir debout et dans un profond silence. Que les portiers gardent les avenues de l'endroit où les hommes sont placés, et que les diaconesses en fassent autant à l'égard des femmes. Ceux qui ne seront pas dans leurs places seront repris par le diacre, et obligés de s'y ranger. Les pères et les mères doivent tenir leurs enfants debout auprès d'eux. Les jeunes filles doivent être à part, si le lieu le permet ; s'il ne le permet pas, elles doivent être derrière les femmes mariées. Celles de ces dernières qui ont des enfants doivent être aussi séparées. Les vierges, les veuves et les vieilles femmes doivent être les premières de toutes. Il faut que le diacre distribue ses places, afin que

tous ceux qui entrent se placent selon leur rang, et que rien ne se fassse contre la bienséance. »

Tel est le résumé, un peu trop succinct peut-être, des principales différences qu'on peut observer entre les anciens autels et ceux d'aujourd'hui, les bornes dans lesquelles doit se renfermer l'auteur d'une histoire générale, ne nous permettant pas de donner plus de développement à cet intéressant sujet.

C'est surtout depuis les huitième et neuvième siècles qu'ont eu lieu solennellement et progressivement ces changements divers ; il ne m'appartient point d'en rechercher les causes ; ils peuvent être attribués au développement des arts, à des mœurs nouvelles, à des goûts différents. Ce qu'il y a de vrai, c'est que tous les changements qui se sont opérés soit dans les cérémonies de l'Eglise, soit dans la liturgie, n'altèrent en rien la pureté de nos dogmes, puisque l'Eglise les a introduits, et qu'elle se les est en quelque sorte appropriés; nous devons donc nous y conformer et contribuer, autant qu'il sera en [nous, à la solennité de son culte.



CATALOGUE DES ÉVÊQUES DU PUY

PENDANT LE HUITIÈME SIÈCLE.

Higelric, vingtième évêque, siégea, selon le P. Lecointe, dès 705, et vivait encore en 732, époque de la mort violente de saint Chaffre (saint Théofrède), martyrisé par les Sarrasins. La *Gallia christiana* le place dans le même temps.

Torpion, vingt et unième évêque.—Ce prélat contribua, à ce qu'on croit, au rétablissement du monastère de Saint-Chaffre, ravagé par les Sarrasins. C'est peut-être depuis ce temps-là que les abbés de ce monastère assistaient au chœur de Notre-Dame du Puy en habit canonial, et juraient, à leur réception, de maintenir la bonne intelligence entre le chapitre et l'abbaye. Il paraît que Torpion siégea jusqu'en 752 (Hugues du Temps, t. III, p. 362).

Basile, vingt-deuxième évêque, gouvernait l'Eglise du Puy vers l'an 778. On dit qu'il bâtit une église au tombeau de saint Chaffre.



CHRONOLOGIE

DES RITS, CÉRÉMONIES, ORDRES RELIGIEUX, PRINCIPALES HÉRÉSIES, PERSÉCUTIONS ET REMARQUABLES ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE, PENDANT LE VIII[e] SIÈCLE.

(An. 701.) —Agoniclites, espèce de fanatiques qui ne faisaient leurs prières qu'en dansant, et ne voulaient pas qu'on priât à genoux. Cette hérésie n'eut pas beaucoup de suite ni de sectateurs.

(An. 719 et suiv.)—Saint Boniface, Anglo-Saxon, annonce l'Evangile en Allemagne, en Thuringe et en Frise.

(An. 724.) —Léon d'Isaurie, devenu empereur en 716, détruit toutes les saintes images qui étaient dans les églises ; il fut le chef des iconoclastes qui ont aussi causé beaucoup de troubles dans l'Eglise, et qui furent principalement condamnés par le second concile de Nicée et celui de Constantinople.

(An. 730.) —Environ cinq cents religieux de l'abbaye des Lérins sont massacrés par les Sarrasins.

(An. 737.) — Fête de tous les saints établie à Rome par le pape Grégoire III. Quelques auteurs avancent de beaucoup l'établissement de cette fête.

(An. 742.) — Aldebert, prêtre français, condamné au concile de l'Eptine, de Soissons et de Rome, décriait les églises ou les assemblées publiques des fidèles; se disait prophète; excusait la fornication et l'adultère, et cependant voulait paraître d'une morale très-austère.

(An. 750.) — Naissance de saint Benoît d'Aniane, restaurateur de la discipline monastique dans l'Église latine.

(An. 766.) — Persécution de l'empereur Constantin Copronyme contre les défenseurs des saintes images.

(An. 790.) — Quelques auteurs prétendent que l'université de Paris fut établie cette année; d'autres le remettent au douzième siècle.

(An. 792.) — Félix d'Urgel, Espagnol, prétendait que Jésus-Christ n'était que fils adoptif de Dieu; de plus il attaquait le culte des saintes images; condamné par plusieurs conciles, il renonça extérieurement à ses erreurs, mais l'on doute de la sincérité de sa conversion.



NEUVIÈME SIÈCLE.

L'Église et l'Auvergne au neuvième siècle.

Bernowin, trente-septième évêque d'Auvergne.

Saint Stable, trente-huitième évêque d'Auvergne.

Frédégise, trente-neuvième évêque d'Auvergne.

Saint Sigon, quarantième évêque d'Auvergne.

Agilmare, quarante-et-unième évêque d'Auvergne.

Jean Ier, quarante-deuxième évêque d'Auvergne.

Saint Géraud, comte d'Aurillac.

Sainte Procule, vierge et martyre.

Sainte Marcelle, vierge.

Fausse antiquité de quelques églises.

De la pénitence publique au neuvième siècle.

Catalogue des évêques du Puy pendant le neuvième siècle.

Chronologie des rits, cérémonies, etc., pendant le neuvième siècle.



NEUVIÈME SIÈCLE.

L'ÉGLISE ET L'AUVERGNE AU NEUVIÈME SIÈCLE.



Nous voyons dans les premiers âges de notre histoire nationale, l'Église, comme une forte et saine nourrice, porter dans ses bras cette société trop faible encore pour toucher du pied la terre ; elle l'alimente de son lait, elle la réchauffe de sa chaleur et la fait vivre de sa vie.

Un peu plus tard, nous verrons le droit civil chercher à sortir du droit ecclésiastique, sa première enveloppe, et, pour ainsi parler, ses premiers langes. Cette opération ne s'accomplira point sans de grands déchirements; mais elle s'accomplira, parce qu'il faut que l'humanité suive ses diverses phases, qu'elle se développe dans sa liberté, don précieux et terrible à la fois, source de tous les égarements, mais aussi de tous les mérites.

Les peuples, comme les petits enfants, ont d'abord vécu dans le sein de l'Église. Nous prenons cette expression dans son sens physique et matériel; plus tard, comme les enfants qui grandissent, ils vivront de leur propre vie; mais elle n'en restera pas moins pour cela leur mère, mère pleine de sollicitude et d'amour, qui priera pour tous leurs besoins, veillera sur tous leurs périls, aura des consolations pour tous leurs maux; mais elle ne sera plus, ainsi que dans leur premier âge, la nourrice de leur corps comme de leur esprit; elle ne créera plus la législation des sociétés comme celle des consciences.

Ceci nous explique pourquoi, dans la suite des âges des peuples, l'âge théocratique précède tous les autres. La première forme sous laquelle la civilisation se montre, c'est la religion, qui encadre dans sa puissante autorité les éléments épars qui, sans cette heureuse intervention, retomberaient dans le chaos et s'éparpilleraient dans l'espace. Le principe religieux couve longtemps sous son autorité féconde cette société qui lui est commise. Il y a dans tous les membres de ce corps informe, défaut de cohésion, absence de rapports, manque d'unité. L'âge théocratique se présente le premier, parce que la religion est la première unité sociale. Plus tard, quand cet embryon est devenu un corps organisé, alors l'âge divin des sociétés s'arrête, et l'âge humain commence.

Les sociétés usent du principe de la liberté humaine si

largement, qu'elles en abusent; elles obéissent aux instincts d'une nature corrompue, qui les pousse à travers mille épreuves; puis, quand le cercle immense d'épreuves et de malheurs, d'égarements et de crimes, est parcouru, elles reviennent à la religion par expérience, comme elles s'étaient d'abord livrées à elle par innocence.

L'Église atteignit en France le complément de ses institutions dans la période que les deux premières races mirent à s'écouler; aujourd'hui même, après deux siècles pendant lesquels le philosophisme a bouleversé toutes les idées et changé la plupart des institutions, on ne peut jeter les regards autour de soi, sans s'apercevoir que le monde, que l'irréligion a pris tant de peine à détruire, et sur les ruines duquel l'orgueilleux rationalisme n'a encore pu édifier rien de solide et de durable, était presque entièrement l'ouvrage de la religion et de ses ministres.

Sous les premiers rois carlovingiens, princes pieux et très-portés à favoriser l'Église, les prélats, qui, dans la société religieuse représentaient les grands, furent admis au même rang dans la société politique. Le clergé devint tout naturellement le premier ordre de l'État, par la raison qu'il était à la tête de la civilisation par l'intelligence. Les preuves de la considération et de l'autorité des évêques sous les races mérovingienne et carlovingienne, sont écrites à toutes les pages de notre histoire nationale. Les évêques étaient toujours nommés les premiers dans les actes et diplômes; il n'y avait aucune assemblée où l'on ne les vît paraître; ils jugaient dans les plaids avec les rois, et leur nom était placé au bas de l'arrêt après celui du monarque. Plus tard, ils devinrent souverains dans leurs villes épiscopales; ils en eurent la justice; ils y battirent monnaie; ils y levèrent des impôts et des soldats. Le prêtre dans le camp s'appelait *l'abbé des armées*.

Mais malheureusement, et comme il était facile de le

prévoir, le clergé perdit en sainteté ce qu'il gagnait en puissance et en richesse ; et l'on ne vit plus, en Auvergne, se continuer cette longue suite d'évêques placés, après leur mort, au rang des saints par la vénération des fidèles, après avoir illustré tour à tour pendant cinq siècles la chaire épiscopale de saint Austremoine. Deux encore, et la liste des saints sera close, mais non pas celle des prélats vertueux, charitables et savants, dont on compte un si grand nombre parmi les prédécesseurs et les successeurs de Massillon.



BERNOWIN, TRENTE-SEPTIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

L'ÉPISCOPAT d'Adebert, qui avait été chancelier du roi Pepin, termina le huitième siècle. Ce prélat présida, en présence de ce monarque, à la translation des reliques de saint Austremoine de l'église de Volvic dans celle de Mauzac, qu'il avait consacrée après sa réédification, et dans laquelle il fut enterré, ainsi qu'il en avait exprimé la volonté dans son testament. Les catalogues qui ne placent aucun évêque entre Adebert et saint Stable, dans un intervalle de soixante ans, sont évidemment défectueux. Nous nous rangeons à l'opinion de l'auteur de la *Chronologie des évêques de Cler-*

mont (M. Gonod), qui pense fort judicieusement que cette lacune autorise à admettre Bernowin comme trente-septième évêque. D'après une pièce de vers trouvée dans une bibliothèque de Rome au dix-septième siècle, cet évêque aurait reconstruit du temps de Charlemagne l'église de Saint-Allyre, détruite sous le règne de Pepin, et composé une inscription en vers latins, dans laquelle on lit :

Hæc quoque quæ statui fulgentia culmina templi,
Bernowinus ego, sint tibi grata Deo.
Augusto et Carolo, cujus virtute peregi,
Concede imperii gaudia magna sui.....
Hæc tibi constitui, Illidi, magne sacerdos.....
Bernowinus ego nam dicor humillimus epus,
Culmina quæ feci, carmina quæ cecini.... (1)

En l'année 817, l'empereur Louis-le-Débonnaire fit dresser un état des monastères de l'empire, et publia une ordonnance dans laquelle il fixait les redevances que chaque abbaye devait au fisc. Les unes furent taxées à des dons gratuits et des hommes de milice, les autres à des dons gratuits seulement, d'autres enfin ne devaient que des prières pour la prospérité de l'empereur et le bonheur de l'État. Les abbayes de Menat et de Manglieu, en Auvergne, étaient dans cette dernière classe.

On rapporte généralement, au commencement de ce siècle (ann. 800), la fondation de l'abbaye de religieuses bénédictines de Saint-Pierre-des-Chazes, dans une vallée fort étroite des bords de l'Allier, par la femme de Claude, seigneur de Chanteuge, dont le neveu, Cunebert, fonda dans le siècle suivant le monastère de ce nom. Nous croyons cependant que l'abbaye des Chazes n'a été fondée qu'au dixième siècle. Nous en parlerons encore.

(1) *Chronologie des Evêques de Clermont*, par M. Gonod, page xxvij. M. Gonod croit qu'il faut mettre *qui* au dernier vers, au lieu de *quæ*. — *Annal. Bened.*, t. II, p. 717. — Dom Rivet, *Hist. litt. de la Fr.*, t. IV, p. 281.

Après Bernowin, dont l'année de la mort n'est pas connue, M. Gonod a cru devoir placer Frédégise, qu'il fait le trente-huitième évêque d'Auvergne, en s'appuyant sur un passage de la vie de saint Jacques-l'Ermite, qui fait l'éloge de Frédégise, par lequel saint Jacques fut ordonné prêtre. Mais le savant bibliothécaire n'a pas fait attention qu'en donnant place à Frédégise, de 810 à 823, dans sa *Chronologie des évêques de Clermont*, il est impossible que ce prélat puisse avoir connu à cette époque saint Jacques-l'Ermite, qui, Grec de naissance, ne vint en France qu'en l'année 859, et mourut en 865, dans la solitude de *Saxiacum*, que l'on prétend avoir été Sancerre en Berry.

Nous nous appuyons également du passage de la vie du saint ermite, que nous citons plus loin, pour reconnaître, Frédégise comme évêque d'Auvergne; mais nous le plaçons, comme l'a fait Belleforêt (1) et le manuscrit de l'église du Port, entre saint Stable et saint Sigon, c'est-à-dire vers l'année 860, époque probable du voyage en Auvergne de saint Jacques, venu en France l'année précédente.

(1) Belleforêt, qui a écrit ses *Chroniques* dans le seizième siècle, compte quatre-vingt-dix-huit évêques, de saint Austremoine, qu'il fait venir dans les Gaules du vivant de saint Pierre, jusqu'à Antoine de Senectaire, qui vivait au milieu du seizième siècle. Belleforêt cite dix-huit noms d'évêques qui ne se trouvent pas dans les autres chronologies, principalement dans celle de M. Gonod; cependant, tout compte fait, il n'a réellement que cinq évêques de plus, Antoine de Senectaire étant le quatre-vingt-dix-huitième de sa liste, et le quatre-vingt-treizième de celle de M. Gonod, qui a été faite avec beaucoup de soin et qui nous a paru la plus exacte, quoique renfermant encore quelques inexactitudes.



SAINT STABLE (STABILIS), CONFESSEUR, TRENTE-HUITIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

(1er Janvier.)

Saint Stable monta sur le siége épiscopal d'Auvergne vers 823, l'année qui suivit la pénitence publique que Louis-le-Débonnaire fit à l'assemblée générale d'Attigny, pour expier la mort de Bernard, son neveu, auquel il avait fait crever les yeux, et qui avait succombé aux suites de ce cruel supplice. — Ce fut sous l'épiscopat de saint Stable, que l'on mit en pratique les constitutions canoniques des conciles de Mayence, de Tours et autres, tenus par ordre de Charlemagne en 813, et de Louis-le-Débonnaire en 816, qui obligeaient les chanoines de vivre en commun sous un supé-

rieur. Ceux de la Cathédrale, de Saint-Allyre, de Saint-Genès et des autres collégiales de Clermont, furent assujétis à cette règle, qui aida puissamment à la réforme des mœurs. Les chanoines de la mère Église gardèrent cette régularité jusqu'à la fin du douzième siècle qu'ils furent sécularisés. A cette époque, quelques-uns de ces ecclésiastiques ne voulurent pas se dispenser de cette forme de vie plus régulière, et se retirèrent au monastère de Chantoin, plutôt que de discontinuer cette pieuse observance. (*Voy. App. n*° 6.)

En l'année 825, l'abbaye de Brioude, qui avait été détruite par les Sarrasins dans le siècle précédent, fut magnifiquement dotée par Louis-le-Débonnaire.

On raconte que Charlemagne pleura dans ses derniers jours à la vue de la mer, par le pressentiment des maux qu'éprouverait sa patrie quand il ne serait plus. Ces funestes présages ne se réalisèrent que trop tôt ; pendant que ses petits-fils disputaient la couronne à leur malheureux père, les Normands, depuis l'an 838, pendant environ un siècle, firent à différents intervalles d'horribles ravages en France ; ils arrivèrent, en 853, jusqu'en Auvergne, s'emparèrent de la capitale, qu'ils mirent dans une entière désolation, profanèrent tous les lieux saints, et ruinèrent les églises qui étaient dans son enceinte et dans ses dehors, avec un très-grand nombre dans tous les endroits de la province.

En 823, Stable, se qualifiant *d'indigne évêque*, avait signé, par l'ordre de Louis-le-Débonnaire, un échange entre l'église de Laon et le monastère de Conques. Un évêque d'Auvergne, du même nom, assista, en 860, au concile de Tussy, près de Vaucouleurs, au diocèse de Toul ; ce qui fait admettre au Père Lecomte deux évêques d'Auvergne du nom de Stable. Mais il suffit, d'après les savants auteurs de la *Gallia christiana*, d'en admettre un qui ait siégé depuis 823 jusqu'en 860.

Saint Stable décéda le 1er janvier 861. Il est probable qu'il fut enterré dans l'église de Saint-Allyre; et ce qui peut le faire présumer, c'est que les religieux de cette abbaye faisaient autrefois sa fête à huit leçons et son octave à quatre, comme d'un confesseur évêque. Ce pieux prélat fut un si grand exemple de vertu, que les fidèles l'ont depuis longtemps placé au rang des saints et honoré comme tel. Les vieilles chartes de Mauzac en parlent dans la confirmation de la charte de Pepin par Louis-le-Débonnaire.



FRÉDÉGISE, TRENTE-NEUVIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

C'est ici le lieu de placer Frédégise, trente-neuvième évêque d'Auvergne. Le manuscrit du Port l'appelle Frégidise; c'est évidemment une erreur. « Si c'est, dit Savaron dans ses » *Origines*, l'abbé auquel saint Agobo, arche- » vêque de Lyon, a répondu avec un peu d'ai- » greur, il était savant, et saint Agobo même, bien » que courroucé, lui a donné cet éloge et celui de » très-sage (1). » — Voici le passage de la vie de saint Jacques-l'Ermite qui concerne Frédégise, et qui ne nous pa-

(1) Agobald, *Lugdunensis*, lib. *ad Frigidifium, abb.*



raît laisser aucun doute sur son existence comme évêque d'Auvergne, ainsi que sur le temps où il a vécu :

« *A Genuensi solo Jacobus clam fugit..... et pertransiens* » *Lugdunum ad Arvernos pervenit, propter famigeratissi-* » *mum* Fredegisum, episcopum *Claromontensem, cui hæ-* » *rere optabat ut disceret sanctiora; quia præsul erat ser-* » *mone et opere potens, et sanctus ubique prædicabatur.* — » *Accessit igitur ad eum Jacobus, et narrato vitæ suæ* » *discursu, factus est cum episcopo cor unum et anima* » *una ; a quo presbyter ordinatus est.....* »

A Frédégise succéda saint Sigon, vers l'année 862. Avant de parler des événements qui se passèrent en Auvergne, à l'occasion de ce saint évêque, nous croyons nécessaire de faire connaître la situation politique de cette province depuis le commencement du neuvième siècle.

La destinée de l'Auvergne continua, sous la première race, comme elle l'avait été sous la première, à être attachée à celle de l'Aquitaine. Les belles provinces qui composaient cette vaste principauté furent, pendant près d'un siècle encore, le théâtre de guerres cruelles, suscitées par la jalousie et par la révolte des fils de Louis-le-Débonnaire et de leurs successeurs. Lorsque Charlemagne érigea, en781, l'Aquitaine en royaume, l'Auvergne en faisait non-seulement partie, mais Louis, le nouveau roi, avait un palais à Ébreuil, appelé *Eurogilum* ou *Eborolacum*, alors une des quatre maisons royales qui partageaient le séjour du roi d'Aquitaine ; les trois autres étaient Andiac, en Saintonge; Doué, en Anjou, et Casseneuil, en Agenois. Charlemagne voulut que son fils habitât dans chacune de ces demeures de quatre en quatre ans, afin sans doute qu'il fût plus à même de voir les abus qui se commettaient dans son royaume et d'y remédier (1).

(1) Ebreule ou Esbreule était une des treize anciennes bonnes villes de la basse Au-

Les comtes qui commandèrent en Auvergne, pendant les huitième et neuvième siècles, furent toujours sous la dépendance des rois de France ou des rois ou ducs d'Aquitaine, desquels ils tenaient leur nomination, et qui ne partageaient pas avec eux l'autorité royale. Ainsi furent, sous Charlemagne, Berthmond (774) et Icterius ou Ithier (778), prince mérovingien, petit-fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, qui s'était attaché à la maison d'Héristal; Warin I[er] ou Guerin, seigneur très-célèbre, que Louis-le-Débonnaire fit comte d'Auvergne en 819, et qui contribua puissamment, en 841, au gain de la sanglante bataille de Fontenai sous Charles-le-Chauve.

En l'année 839, lorsque Louis-le-Débonnaire fit reconnaître à Clermont ce même Charles-le-Chauve, âgé de dix-sept ans, roi d'Aquitaine, les seigneurs du pays, disposés par Ebroin, évêque de Poitiers, prêtèrent au jeune roi serment de fidélité. Gérard, l'un des plus puissants de ces seigneurs, attira l'attention de l'empereur par la chaleur qu'il mit à soutenir ses intérêts, quoiqu'il eût épousé Mathilde, l'une des filles de Pepin I[er], dont le fils, Pepin II, était compétiteur de Charles-le-Chauve. — Louis le créa comte d'Auvergne à la place de Warin, que l'empereur Lothaire retenait prisonnier dans Mâcon. Gérard fut tué l'année suivante à la célèbre bataille de Fontenai (25 juin 840), en Bourgogne, la plus désastreuse peut-être pour la noblesse française qui ait été livrée sous l'ancienne monarchie, car on s'y battit Français contre Français, et l'acharnement fut aussi grand que le courage qu'ils déployèrent dans ce malheureux combat. Charles-le-Chauve et Louis de Bavière furent vainqueurs de Lothaire et du jeune Pepin; mais ils ne profitèrent pas de leur victoire. Les suites de la bataille

vergne qui représentaient la province. Saint Sidoine Apollinaire la nomme *Eborolacum*; on prétend qu'il y avait une maison de campagne.

de Fontenai eurent des résultats si funestes, par le grand nombre de gentilshommes qui y périrent, qu'on rendit une loi, par laquelle « la noblesse ne serait contrainte de suivre » le roi à la guerre, que lorsqu'il s'agirait de défendre l'État » contre une excursion étrangère. »

Les Auvergnats, commandés par le comte Gérard et par Warin, leur ancien comte, échappé de sa prison de Mâcon, contribuèrent vaillamment au gain de cette bataille, à dater de laquelle commença la transformation du peuple franc en nation française. « La perte, dit M. Thierry, étant tombée » principalement sur les tribus qui parlaient encore la lan- » gue germanique, les vainqueurs firent prévaloir les mœurs » et la langue romanes. » En résumé, la bataille de Fontenai fut au neuvième siècle, pour la plupart des anciens chefs francs, ce que celles de Crécy et de Poitiers furent au quatorzième pour les nobles français, qui périrent en grand nombre dans ces deux funestes combats; ce qui amena aux rangs supérieurs de la société, les chefs d'un rang secondaire. Ces seconds Francs, fixés dans leurs fiefs, devinrent, sous la troisième race, la tige de la haute noblesse française, qu'a détruite la révolution.

A Guillaume Ier, frère de Gérard, qui fut comte d'Auvergne jusqu'en 846, succéda Bernard Ier, qui joignait à cette dignité celle d'abbé-chevalier de Brioude, de même que Guillaume II, son successeur, et Étienne, qui fut le dernier comte bénéficiaire d'Auvergne. Ce seigneur faillit s'attirer une mauvaise affaire avec Raymond Ier, comte de Toulouse, dont il refusa d'épouser la fille, avec laquelle il avait été fiancé, sous le prétexte qu'il avait eu des relations avec une proche parente de cette dame. Ce fut un grand scandale et un affront sanglant pour le comte de Toulouse, qui réclama impérieusement l'exécution de la promesse faite par le comte d'Auvergne. Étienne consentit au mariage, espérant en être quitte pour cette satisfaction; mais cette simple formalité

n'ayant pas paru suffisante à toutes les parties, on en appela pour la consommation aux Pères alors assemblés au concile de Thusei ou Thusey (859). Ce fut le célèbre Hincmar, archevêque de Reims, qui fut chargé de dresser l'instruction de cette affaire. Il conclut à la dissolution du mariage, exhortant les prélats et les seigneurs d'Aquitaine à employer toute leur autorité et leur sagesse pour prévenir les suites fâcheuses qui pouvaient surgir de cet événement, et travailler à établir la paix dans les deux familles. On ignore quelle fut la décision du concile d'Aquitaine, où le jugement définitif avait été porté.

L'année suivante, le comte Étienne eut un démêlé plus sérieux avec l'Église, que nous allons rapporter en racontant la vie de saint Sigon.



SAINT SIGON (SIGO), CONFESSEUR, QUARANTIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

(10 Février.)

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE avait rendu au clergé de son royaume la liberté des élections, se réservant seulement le droit de les confirmer. Après la mort de Frédégise, le clergé de la mère Église choisit pour le remplacer Sigon, homme doué de grandes vertus et d'une piété remarquable. Ce choix judicieux déplut au comte Étienne, que le saint évêque reprenait charitablement de ses déportements. Outré de colère, le comte le chassa de son siége, le dépouilla de ses revenus, et mit à sa place un clerc nommé Adon.

Le pape Nicolas, instruit de cette usurpation, écrivit à

Étienne pour qu'il eût à rétablir sur-le-champ Sigon dans toute son autorité et ses droits, le menaçant d'excommunication s'il négligeait d'exécuter ses ordres ; le Pontife envoya même ses légats en Auvergne pour les appuyer et les rendre plus efficaces. Le comte Étienne périt, en 864, avec Rainulfe Ier, comte de Poitiers, et Turpion, comte d'Angoulême, en combattant comtre les Normands.

Sigon, remis en possession de son siége, s'occupa avec zèle à rétablir les églises ruinées par les Normands sous son prédécesseur. Comme elles étaient en fort grand nombre, il s'appliqua principalement à réédifier celle dont nous avons déjà parlé dans la vie de saint Avit Ier, son fondateur, et qui ést appelée communément Notre-Dame-du-Port, que les Normands avaient incendiée en 840. Comme il paraît que ces Barbares n'avaient pas pris la peine, ou n'avaient pas eu le temps de démolir cet édifice, le feu n'ayant détruit que ce qui était combustible, la maçonnerie n'éprouva que peu de dommages. Aussi les archéologues considèrent cette église comme un monument précieux de l'architecture du sixième siècle, époque où elle fut fondée par saint Avit.

Le plan de cette église est une croix latine (1), divisée en trois nefs, terminée à l'est par une grande abside, et par quatre petites demi-circulaires au nord-est et au sud-est. — L'intérieur a 140 pieds de longueur, sur 42 pieds de largeur ; il commence à l'ouest par une travée à deux étages, formant un porche ouvert dans les trois nefs, construit et orné dans le même goût que le reste de l'église, ayant seulement des fûts et des arcs plus bas. Les deux nefs latérales ont 9 pieds de largeur et la grande nef environ 20 pieds. Au-dessus des arches des nefs règne un triforium, composé de deux pieds-droits, d'un fût isolé et de deux arcs. Ces

(1) La croix latine est celle où les nefs sont plus longues que les transepts et l'abside ; il y a croix grecque, quand la nef, les transepts et l'abside sont de même dimension.

arcs sont circulaires d'un côté, trilobés de l'autre, sans que rien constate l'antériorité de l'un de ces côtés sur l'autre. Au-dessus de ce triforium s'ouvrent des fenêtres en plein cintre, sans moulures. Le transept a un dôme à quatre pendentifs, percé d'arches géminées, portant, comme celles du triforium, sur des pieds-droits et un fût isolé, des bras terminés carrément, éclairés au nord et au sud par une seule fenêtre cintrée, décorés aux mêmes extrémités d'un triforium appliqué, dont la triple arche, pointue au milieu, porte sur des fûts angulaires et isolés.

Les chapiteaux de l'intérieur de l'église, notamment ceux du chœur, sont très-riches de détails; quelques-uns sont ornés de feuilles et de sujets historiques, quelquefois avec des légendes.

A l'extérieur, la nef, le portail méridional et la façade du transept, du même aspect, sont très-remarquables.

Le portail est couvert de sculptures curieuses, mutilées pendant la révolution, et qui n'ont pas encore été réparées. Sur les pieds-droits sont placés saint Jean l'évangéliste, et le prophète Isaïe; sur le linteau, l'adoration des Mages, la présentation au temple et le baptême de Jésus-Christ; dans le tympan, le Fils de Dieu, sur un trône, est entouré des quatre symboles évangéliques.

La façade du transept est d'une décoration riche; le haut est chargé de marqueteries en losanges et carreaux blancs, noirs et gris, divisés par des nervures saillantes.

Au chevet, les absides qui le composent sont richement marquetées. Tout le luxe de la décoration extérieure semble avoir été réservé pour cette partie et pour la façade méridionale. Sur la façade opposée, la branche de croix seule a pour décoration des mosaïques formant la croix.

La crypte placée au-dessous du chœur est semi-circulaire avec de grosses colonnes, supportant des chapiteaux en forme de dés équarris par le bas. Cette église, que l'on nomme

communément *la Souterraine*, est depuis assez longtemps le lieu d'une dévotion particulière à la Vierge Marie, dévotion qui acquit un nouveau degré d'étendue et de célébrité vers le commencement du seizième siècle, surtout depuis qu'en réparant l'église on trouva une image de la sainte Vierge, qui a été placée dans cette petite église souterraine, par l'intercession de laquelle il s'est fait un grand nombre de miracles les plus avérés et les plus authentiques (1). On descend, comme autrefois, dans cette chapelle, par deux degrés placés vers le milieu et aux deux côtés opposés du chœur de l'église supérieure. Elle a été entièrement restaurée depuis quelques années, et a été mise, autant qu'il a été possible de le faire, dans le même état où elle était avant sa complète dévastation en 1793. La dévotion à Notre-Dame-du-Port, y attire un grand nombre de fidèles, principalement le 15 mai de chaque année, jour fixé par l'évêque Joachim d'Estaing, pour la célébration de la fête particulière de cette dévotion, en reconnaissance de la délivrance miraculeuse d'un froid excessif, qui désolait l'Auvergne au milieu du mois de mai 1614 (2).

Saint Sigon assista au concile tenu à Soissons en 866, et mourut vers l'an 868; il fut enterré dans l'église de Notre-Dame-du-Port.

(1) Voyez la *Dévotion à Notre-Dame du Port*, par M. Chardon, chanoine du diocèse, 1779.

(2) Un très-grand nombre de corps saints, et en particulier ceux de saint Avit, saint Sigon, saint Gal, évêques de Clermont; Guérin, abbé; Eustache et ses compagnons, martyrs, y reposaient. On y voyait les plus précieuses reliques, dont l'authenticité avait été vérifiée, en 1693, par l'ordre de Mgr Bochart de Sarron, évêque de Clermont; entre autres, quelques parcelles de la vraie Croix et de la table de la Cène, des cheveux et du voile de la sainte Vierge, etc.



AGILMARE, QUARANTE-ET-UNIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE, ET JEAN Ier, QUARANTE-DEUXIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

AGILMARE remplaça saint Sigon en 868, et fut le quarante-et-unième évêque d'Auvergne. Il était né en Bourgogne de parents très-distingués. L'année même de l'avènement de ce pontife, on apporta de Gravio, près Poitiers, à Clermont, les reliques de saint Vivence, pour les soustraire aux ravages que faisaient les Normands dans cette partie de la France. Agilmare les fit transporter en Bourgogne dans une de ses propriétés, où il fit bâtir un monastère en l'honneur du saint. Ce prélat assista au concile de quarante-six évêques tenu à Châlons en 875; à celui qui se tint l'année suivante à

Pontyon ; au deuxième concile de Troyes en 878, et peut-être, en 891, à celui de Mehun-sur-Loire. Il avait assisté aussi, en 877, à la diète tenue à Pavie par Charles-le-Chauve.

Le pape Jean VIII, retournant à Rome, après le concile de Troyes, qu'il avait présidé, fut accompagné par Agilmare, qui profita de ce voyage pour visiter les tombeaux des saints apôtres.

Ce prélat mourut en 891, et eut pour successeur Jean Ier, sur lequel nous n'avons trouvé aucun document que l'inscription de son nom dans les anciens catalogues. M. Gonod pense, avec assez de raison, que Jean pourrait être le prénom d'Herfrède, mentionné dans le concile tenu, en 891, à Mehun-sur-Loire, et qui est ainsi souscrit :

Herfredus, episcopus Claromontanus.
Semper Agilmari maneat sub nomine firma.

Ce fut sous l'épiscopat d'Agilmare, en l'année 886, qu'Eumenius, évêque de Nevers, fonda, dans un lieu appelé autrefois Cucy (*Cusiacum*), et aujourd'hui Cusset, qui appartenait alors à l'église de Saint-Martin de Nevers, un monastère de filles de l'ordre de Saint-Benoît, sous le titre de Saint-Sauveur. Eumenius obtint la même année, de l'empereur Charles-le-Chauve, que les religieuses de ce monastère vivraient sous l'obéissance des évêques de Nevers, et qu'elles leur paieraient chaque année une livre d'argent, en signe de prééminence. Les lettres d'institution autorisent les évêques à choisir l'abbesse parmi les religieuses, et néanmoins avec leur consentement. L'abbaye fut depuis soumise à l'évêque de Clermont, et l'abbesse nommée par le roi. La justice haute, moyenne et basse de la ville de Cusset appartenait anciennement à l'abbesse ; mais depuis longtemps elle était rentrée dans le domaine royal (1319), par cession volontaire de la titulaire. Antérieure-

ment à cette cession, l'abbesse avait confirmé (1205) les priviléges de la ville, et les habitants reconnurent ses droits, parmi lesquels on trouve : *Viæ, villæ et exitus, et introitus villæ, pascua et cambonia, hæc omnia specialiter sunt abbatissæ.*

Une collégiale fut érigée à Cusset, en 1236, par Hugues, évêque de Clermont, et soumise à l'abbesse, qui présidait dans le chœur du chapitre, avant qu'elle observât la clôture régulière, ce qui n'est pas ancien. L'abbesse nommait aux douze prébendes de cette église.

La fin du neuvième siècle vit naître en Auvergne, sous le pontificat de saint Sigon, un homme aussi distingué par ses grandes vertus que par sa haute naissance, et que l'Église a mis au rang des saints ; c'est saint Géraud, comte d'Aurillac, dont saint Odon, abbé de Cluny, un des premiers écrivains de son temps, a raconté les actions mémorables. Nous avons puisé dans l'ouvrage de saint Odon, et dans celui du Père Dominique de Jésus, les documents qui nous ont servi à composer la vie de ce saint personnage.



SAINT GÉRAUD, COMTE D'AURILLAC ET CONFESSEUR.

(13 Octobre.)



ÉRARD, comte d'Auvergne, tué en 841 à la bataille de Fontenai, avait épousé, comme nous l'avons dit précédemment, Mathilde, fille aînée de Pepin Ier, roi d'Aquitaine, fils de Louis-le-Débonnaire, et petit-fils de Charlemagne.

Gérard était donc un seigneur puissant, non-seulement par l'étendue de ses domaines, mais encore par ses alliances avec les princes de la nouvelle dynastie carlovingienne. Gérard ne puisait pas seulement son illustration dans son alliance avec la maison régnante. Rainulfe Ier, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, était son frère consanguin, et

Guillaume Ier, que nous avons vu succéder à Gérard dans le comté d'Auvergne, était ou le frère germain de Rainulfe, ou tout au moins leur oncle commun. Tous descendaient de saint Guillaume, duc de Toulouse, qui renonça aux grandeurs, déposa ses armes sur le tombeau de saint Julien de Brioude, et se retira dans l'abbaye de Gélone, qu'il avait fondée dans le diocèse de Lodève.

Gérard et Mathilde eurent un fils, nommé Géraud, seigneur que ses grandes vertus rendaient plus recommandable aux yeux de Dieu, qu'il ne pouvait l'être, selon le monde, par sa puissance et ses richesses. Peu ambitieux et préférant à son agrandissement ses affections particulières, il s'était contenté, dans la succession de son père, de la part que Charles-le-Chauve voulut lui faire. L'empereur lui donna le comté de Limousin, qui était la partie la moins considérable de l'héritage paternel.

Géraud se maria selon son cœur, à une personne d'une naissance égale à la sienne; on la nommait Adeltrude. Recommandable par la pureté de ses mœurs et sa grande piété, elle n'attachait aucun prix à ces futilités dont la plupart des femmes font leur occupation principale. Accoutumée à s'entretenir familièrement avec Dieu dans la prière, elle était la mère des pauvres et la protectrice de tout ce qui était faible et opprimé autour d'elle.

Ces deux pieuses personnes eurent bientôt le bonheur de se voir revivre dans un fils, imitateur de leurs vertus. Ce précieux enfant vint au monde en l'année 856; sa naissance fut annoncée, comme autrefois celle de plusieurs prophètes, dans un songe symbolique, sous la forme d'un jeune arbrisseau qui, croissant avec rapidité, étendait au loin ses branches, ployant sous le poids des fruits magnifiques dont elles étaient chargées.

On assure même, qu'étant encore dans le sein de sa mère, l'enfant fit entendre distinctement sa voix à trois re-

prises différentes, et que ses parents étonnés en conçurent un heureux augure de la piété future de leur fils.

Aussitôt après sa naissance, le bienheureux enfant reçut le nom de Géraud, qui était celui de son père. L'amour dont le comte Géraud et la comtesse Adeltrude entouraient naturellement un fils né dans des circonstances aussi extraordinaires, fut encore accru par la rare beauté du jeune Géraud, et plus encore par sa douceur inaltérable, son égalité d'âme et l'application constante qu'il apportait à ses leçons. Saint Odon assure qu'il n'eut jamais aucun des défauts ordinaires aux enfants, qu'il ne montra jamais ni humeur, ni caprices, ni jalousie, et qu'il était impossible de le voir sans l'aimer et sans reconnaître en lui un de ces êtres privilégiés que Dieu se choisit de temps en temps pour manifester sa puissance.

Afin de se conformer aux mœurs et aux habitudes de l'époque, le jeune Géraud dut s'appliquer d'abord aux exercices par lesquels on préparait le corps aux fatigues de la guerre et de la chasse. Il y fit de fort grands progrès; mais une maladie de langueur, dont il fut atteint pendant son adolescence, ayant fait croire qu'il serait peu propre à ces rudes travaux, ses parents lui donnèrent des maîtres pour cultiver son esprit. Il apprit la grammaire, la musique, la théologie et les autres sciences en honneur à cette époque, dans lesquelles il devint bientôt l'égal de ses maîtres.

Plus tard, sa santé s'étant entièrement rétablie, il reprit ses exercices et devint un des plus adroits et des plus robustes cavaliers de son temps. Il était d'une taille moyenne, mais bien proportionnée, et il avait le port noble et majestueux qui convenait à son rang. Son regard animé, d'une affabilité bienveillante, était accompagné d'un sourire d'une ineffable douceur; son teint, surtout celui de son cou, était, dit saint Odon, d'une blancheur surprenante. Quoi-

qu'il fût d'une grande douceur, ses yeux bleus s'armaient au besoin de sévérité, et savaient commander le respect et la crainte. Jeune encore, il avait acquis une haute réputation de sagesse et de sainteté, en méprisant les vains plaisirs des jeunes seigneurs de son âge et en maîtrisant ses propres penchants. Aussi, cette grande pureté de mœurs ajoutait-elle beaucoup au sentiment de respect qu'inspiraient au premier abord la beauté de son corps et la noblesse de son visage.

Tel était le jeune Géraud, lorsque la mort de son père le rendit maître de ses actions et d'une fortune considérable, vers l'année 880.

Comme tous les empires fondés par ces grands conquérants que le Ciel envoie tous les mille ans sur la terre, pour le bonheur ou le malheur du monde, celui de Charlemagne n'existait déjà plus. Partagé par ses descendants, il avait en outre été morcelé par les grands feudataires de la couronne, qui avaient profité de la faiblesse de Louis-le-Débonnaire, pour rendre leurs fiefs héréditaires, et cette usurpation avait été confirmée, sous Charles-le-Chauve, au plaid de Kiersy-sur-Oise, tenu le 14 juin 877.

Enfin, tandis que mille ambitions rivales soulevaient, dans toutes les provinces, les Français les uns contre les autres, les pirates du Nord tombaient comme des vautours affamés sur nos campagnes dépourvues de défenseurs, prenaient et ravageaient les villes, et détruisaient les pieux asiles, où les restes épars de l'ancienne civilisation étaient venus chercher un abri auprès des gardiens de la foi nouvelle.

Dans ces circonstances difficiles, Géraud sut prendre un parti qui fit honneur à sa sagesse. Il renonça à augmenter ses possessions, en acceptant de l'un des compétiteurs à la couronne de Charlemagne quelques grands bénéfices; il préféra même renoncer au comté de Limousin, qu'il eût pu

réclamer comme héritier de son père, conformément à la décision du plaid de Kiersy; il ne voulut rien tenir en fief de la couronne, et se contenta de la possession de ses domaines allodiaux, qui ne relevaient d'aucun suzerain.

Cependant cette possession lui fut souvent disputée par des voisins ambitieux et même par plusieurs de ses proches. Obligé de prendre les armes, Géraud ne le fit jamais dans un intérêt personnel, mais pour défendre ses vassaux, exposés à tous les maux que la guerre entraîne à sa suite. Toujours au premier rang, le comte d'Aurillac ne frappait jamais aucun ennemi de son épée, et cependant on ne pouvait résister à l'impétuosité de son attaque; il s'exposait moins pour animer ses soldats, que pour modérer leur ardeur après la victoire. Jamais non plus, soit qu'il combattît sur ses terres, soit qu'il portât la guerre sur celles de l'ennemi, il ne souffrit que ses troupes se livrassent au pillage, et il payait de ses deniers tout ce dont il avait besoin pour elles et pour lui.

Nous n'entrerons pas ici dans tous les détails des guerres que le comte Géraud eut à soutenir, tant pour la défense de son proche parent, Guillaume-le-Pieux, comte héréditaire d'Auvergne, que contre Adémar, qui avait usurpé le comté de Poitiers sur le jeune comte Ebles, fils du comte Rainulfe II, dont Géraud avait accepté la tutelle. A la suite d'une lutte prolongée, dans laquelle il déploya autant de prudence que de valeur, Géraud, aidé de Guillaume-le-Pieux, après avoir poursuivi Adémar de ville en ville et de château en château, réussit, en 902, à rétablir le jeune Ebles dans le comté de Poitiers, dont il avait chassé l'usurpateur.

Pendant les premières années qui suivirent la mort de son père, Géraud avait fixé sa résidence ordinaire dans son château d'Aurillac, placé au centre de ses domaines et dans la partie la moins accessible; il pouvait, de cet endroit, veiller sur le reste de ses possessions et se porter rapide-

ment sur les points qu'on oserait menacer ; c'est à cette détermination que la ville d'Aurillac dut son origine.

Géraud était un prince pieux, animé de cette dévotion sincère et vraie qui porte l'homme aux plus sublimes sacrifices. Les grandeurs et les richesses n'étaient rien pour lui, et il les eût abandonnées volontiers pour se consacrer à Dieu, s'il n'eût été qu'un simple particulier et s'il eût été entièrement maître de sa personne. Il fut même souvent tenté de le faire, malgré l'élévation de son rang et les nécessités de sa position. Mais il se devait à ses vassaux, et il crut que les devoirs qu'il avait à remplir à leur égard seraient plus méritoires aux yeux de Dieu, que s'il suivait l'inclination qui le portait à se retirer du monde. Afin d'être bien fixé à cet égard, et avant de prendre une dernière et solennelle résolution, il consulta des amis sages, instruits, éclairés, Gausbert, évêque de Cahors; Adalard, évêque d'Auvergne; Adegire, son parent, religieux du monastère de Vabres, ainsi que d'autres personnes, sur les lumières desquelles il pouvait le plus compter.

Après avoir conféré avec ces pieux personnages, et pesé ensemble les raisons qui pouvaient influer sur sa détermination, Géraud se résolut à ne pas abandonner le poste honorable que Dieu lui avait confié, en continuant, autant qu'il était en son pouvoir, à protéger, instruire et civiliser ses vassaux, et en disposant de ses domaines, de telle sorte que le bien qu'il pourrait commencer de son vivant fût nécessairement continué après sa mort. Pour parvenir à ce but, il prit la résolution de mettre tous ses vassaux sous la protection du souverain le plus respectable et alors le plus respecté de tous les princes chrétiens, sous la protection du vicaire de Jésus-Christ, bien assuré que, dans ce siècle de foi, personne, même les plus puissants, n'oserait affronter l'anathème terrible et les armes spirituelles du représentant de Dieu sur la terre.

Mais il ne suffisait pas d'avoir pourvu à la sécurité du peuple, il importait encore plus de le civiliser, de l'instruire, de lui donner des vertus dont il connaissait à peine le nom, de le créer en quelque sorte, en réunissant des individus jusque-là isolés autour d'un foyer de lumières, d'un centre commun qui répandît partout la science, la religion et la vie.

C'est ce que le comte Géraud entreprit de faire en fondant, près du château d'Aurillac, une abbaye de Bénédictins, assez richement dotée pour entretenir un grand nombre de religieux, leur donner les moyens de se livrer à l'étude et d'ouvrir une école publique, pour répandre au dehors les connaissances indispensables au bonheur de tous. Placée sous la protection immédiate du Saint-Siége, de qui seul elle relèverait directement, soit pour le spirituel, soit pour le temporel, cette abbaye se trouverait dans la position la plus heureuse pour la sécurité de ses membres; et la surveillance spéciale du chef de l'Église présentait, pour la conservation des doctrines orthodoxes, ainsi que pour la discipline, une garantie qui avait souvent manqué à plusieurs établissements de ce genre.

Autour du monastère et sous la protection d'hommes revêtus d'un caractère sacré, devait bientôt se grouper un corps de citoyens, qui se poliraient chaque jour davantage par le contact journalier qu'ils auraient avec ses religieux éclairés chargés de les instruire. Sous leur sage direction, les terres incultes pourraient être défrichées, les vallons assainis, le bien-être et l'aisance de la ville naissante assurés; car tels furent les bienfaits rendus par les monastères aux populations qui vinrent se placer sous leur protection, et un très-grand nombre de villes opulentes n'ont pas eu en France d'autre origine.

Le château d'Aurillac, qu'on appelait alors le château de Saint-Etienne, placé à l'entrée de la plaine et au-dessus de

l'endroit où se termine la vallée de la Jordane, dominait le vallon et la rivière, étant construit sur le premier plan des hauteurs qui en dessinent les contours. Cette forteresse était le chef-lieu d'un grand comté, dont les dépendances s'étendaient jusqu'au Puy-de-Griou, et comptait des biens considérables, tant en Auvergne qu'en Rouergue et en Quercy.

Auprès du château étaient réunies, sans ordre ni régularité, les habitations des cultivateurs des terres voisines, que le château devait protéger en temps de guerre. Tel était, à cette époque, le bourg d'Aurillac, qui n'avait d'autre importance que celle qu'il pouvait tirer de la présence du seigneur, lorsqu'il venait s'y établir pour chasser, pendant quelque temps, dans les forêts qui couvraient les coteaux qui l'environnent.

Cependant, la bonté de la position du château, la fertilité des terres, l'abondance des eaux, jointes à la beauté du site, décidèrent Géraud à choisir l'emplacement du monastère qu'il se proposait de fonder, au pied même de la colline sur laquelle s'élevait le château. Il avait d'ailleurs un autre motif pour accorder la préférence à cet endroit, son père y ayant construit précédemment une chapelle à saint Clément.

Avant de commencer le vaste édifice qu'il se proposait d'élever, le saint comte fit donation pleine et entière de la majeure partie de ses biens au monastère, qu'il plaça sous l'invocation de Saint-Pierre, prince des Apôtres. Les concessions faites par saint Géraud s'élevaient à plus de deux cent mille livres de rente. — Il déclara, par un acte authentique, tenir ses biens du Saint-Siége, à la charge d'une redevance, ou cens annuel, de dix écus d'or, et il fit lui-même, en 894, le voyage de Rome, pour en faire hommage au pape Formose, qui gouvernait alors l'Église.

Bientôt un temple voûté et capable de contenir un grand

nombre de fidèles, s'éleva dans la prairie qui s'étendait au-dessous du château jusqu'à la rivière ; la maison abbatiale, le cloître et l'aumônerie, furent construits tout auprès et entourés d'une vaste enceinte de hautes et épaisses murailles.

Le jour où le comte d'Aurillac eut le bonheur de voir consacrer à Dieu cette église élevée avec tant de peines et de fatigues (1), il affranchit cent serfs, chefs de famille, et leur donna un territoire considérable hors des murs de la ville dont il venait de jeter les premiers fondements, et dont ils furent les premiers habitants.

Après avoir pourvu à la population de la ville naissante, il fallut songer à peupler le monastère de religieux vertueux, instruits et pénétrés de l'esprit de leur saint instituteur. Il envoya pour cela quelques jeunes gens des meilleures familles de la province, à l'abbaye des Bénédictins de Vabres, en Rouergue, assez célèbre alors, et où se trouvait un de ses parents, nommé Adalgire; ils devaient y faire leur noviciat; mais à leur retour, Géraud, ne les trouvant pas tels qu'il le désirait, se mit en quête de tous côtés pour trouver des sujets dignes de la haute mission qu'il leur avait préparée. « Car, disait-il souvent, un moine parfait » peut être comparé à un ange; s'il n'est pas tel, c'est un » homme du siècle, un apostat, semblable à ces mauvais » anges qui n'ont pas su conserver la demeure céleste où » Dieu les avait placés. »

Animé du désir de consolider son ouvrage et d'enrichir son monastère d'hommes selon le cœur de Dieu, il fit, dans l'espace de douze ans (de 896 à 908), six voyages à Rome, n'épargnant ni peines ni dépenses pour s'attacher les personnes de mérite qu'il avait le bonheur de rencontrer, ainsi que pour rapporter dans son monastère tout ce

(1) Ce fut en 916 seulement, au dire des *Annales d'Aurillac*.

qui pouvait contribuer à l'orner, à l'embellir et à y attirer un grand concours de pèlerins.

Saint Odon mentionne expressément l'immense quantité de reliques que Géraud avait ramassées dans le cours de ses voyages. D'un autre côté, on peut se faire une idée des progrès rapides que les moines d'Aurillac avaient faits dans les sciences, quand on pense que cinquante ans au plus après la mort de leur saint fondateur, ils eurent la gloire de former un homme tel que Gerbert, le premier de tous les Français qui s'assit sur la chaire de saint Pierre, et qui fut peut-être, par sa vaste érudition, le plus grand génie de son siècle.

Quelle que fût la confiance du comte Géraud dans la puissante protection du Souverain Pontife, il crut devoir placer également son monastère sous la sauvegarde de Charles-le-Simple, et il députa vers ce prince quelques religieux, à la tête desquels était l'abbé Adalgire, son parent, auquel il avait confié la direction de son abbaye (1).

Vers l'année 908, Géraud cessa de résider à Aurillac, de peur que sa présence ne détournât les religieux des études sérieuses auxquelles il désirait qu'ils se livrassent tout entiers.

Ce fut à cette époque qu'il fut atteint pour la seconde fois d'une cruelle infirmité, dont il avait déjà été affligé un an entier dans sa jeunesse : il fut frappé pendant sept ans d'une cécité complète. L'auteur de sa vie rapporte que la première fois qu'il fut privé de la vue, il considéra cette affliction comme le juste châtiment d'une pensée coupable à laquelle son esprit s'était arrêté un moment, sans cependant y succomber. Lors de la seconde cécité qu'il éprouva, Dieu permit qu'il recouvrât la vue pour assister à la consé-

(1) La sauvegarde de Charles est datée de Bourges, le 4 des nones de juin, indiction XI, la septième année de son règne. Il est probable qu'il faut lire indiction X, qui répond à 907.

cration de son église, que nous avons dit avoir eu lieu en l'année 916.

Géraud profita de cette faveur du ciel pour faire son testament, afin d'assurer de plus en plus ses dernières volontés, et d'éviter toute contestation entre ses neveux et les religieux du monastère qu'il avait fondé (1).

Après avoir fait connaître le comte Géraud dans sa vie publique, il nous reste à montrer dans son intérieur, dans ses sentiments, dans sa conduite, comme homme et comme chrétien, cet élu de Dieu, auquel ses vertus méritèrent dans le ciel une couronne immortelle.

Élevé dans les principes d'une religion de paix et d'amour, instruit dans les sciences religieuses, nourri de la lecture des livres saints, il s'attachait à conformer toute sa conduite aux préceptes de la morale la plus pure et de la sagesse la plus austère. L'oraison faisait ses délices, et il passait souvent des nuits entières dans de saintes méditations et dans des ravissements célestes. Une de ses prières favorites était celle : *Subvenite sancti Dei*, qu'il employait fréquemment pour implorer l'assistance des bienheureux du paradis.

Il avait l'habitude de se lever la nuit aux heures où les religieux récitaient les offices; et après les avoir récités avec eux, il assistait avec dévotion à la sainte messe, et il lisait tous les jours le *Psautier* d'un bout à l'autre. Toute sa vie fut un perpétuel exercice de sobriété et de tempérance. Il jeûnait fréquemment, ne dînait jamais qu'à neuf heures, sans déjeûner; plus tard, il ne soupa plus et ne prenait le soir qu'une collation fort légère. Il faisait toujours lire,

(1) Ce précieux document, daté d'un jeudi du mois de septembre, la dix-septième année du règne du roi Charles-le-Simple, est imprimé dans la *Bibliothèque de Cluny*, dans la *Gallia christiana*, dans l'*Histoire de l'Université de Paris*, et dans d'autres recueils. Saint Géraud y fait différents legs à un de ses neveux, nommé Raynaud, et à un autre du nom d'Amalfroi.

pendant le repas, tantôt le texte de la sainte Écriture, ou quelque livre de dévotion. On dressait pour les pauvres une table dans la salle où il mangeait; il les voyait servir et les servait souvent lui-même, avant même que de s'asseoir pour prendre son repas; ceux de ces pauvres qui ne pouvaient trouver place, recevaient une aumône qui valait le dîner des autres, et jamais pauvre ne se retira de sa porte sans être assisté. — Il avait soin des orphelins, il secourait les pauvres veuves, et il voulait que ses domestiques eussent toujours entre les mains de quoi soulager tous les indigents qui se présentaient. — Lorsqu'il allait en voyage, il faisait emporter de la viande pour donner aux pauvres qu'il pourrait rencontrer sur son chemin. — Outre ses aumônes ordinaires, il mettait à part la neuvième partie de son revenu pour vêtir les plus souffreteux de ses terres.

Ce seigneur n'aimait pas moins la justice que la charité. Aussi les pauvres avaient-ils toujours recours à lui pour se plaindre du tort qu'on pouvait leur faire; il les écoutait avec bonté et terminait leurs différends sans qu'il leur en coûtât la moindre chose. Enfin, il montra tant de vertus et fit tant de bonnes et belles actions, qu'il mérita le surnom de *Bon comte Géraud*, titre qui valait mieux cent fois que tous ceux qui lui appartenaient, et qu'il avait dédaigné de prendre.

Il sut se maintenir pendant toute sa vie dans les limites d'une si parfaite chasteté, qu'il refusait à ses plus proches parentes le salut alors en usage, que la civilité et la modestie permettaient aux plus sages et aux plus discrets (1). Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne, qui fonda l'abbaye de Cluny, lui offrit sa sœur en mariage; mais il l'en remercia, et s'excusa de refuser une offre aussi honorable, par le désir qu'il avait de vivre dans le célibat.

(1) Ce salut était un baiser sur le front ou sur la joue.

On raconte pourtant qu'un jour, le démon de la volupté, voulant essayer de vaincre sa continence, imprima si fort dans son esprit les traits riants et gracieux d'une jeune demoiselle, fille d'un de ses vassaux, qu'il résolut d'aller lui rendre visite sous un prétexte honnête. En y allant, le comte priait, quoique assez froidement, la divine miséricorde, que cette tentation ne le jetât pas hors de la grâce de Dieu. Cette prière, quoique peu fervente, fut néanmoins exaucée, en faveur sans doute de la bonne intention avec laquelle elle avait été dite. Car, étant entré dans la maison de cette demoiselle, elle lui parut si laide et si difforme, qu'il ne put jamais se persuader qu'elle fût la fille dont les traits avaient si fortement frappé son esprit et peut-être son cœur, bien que son père l'en assurât avec serment. Alors, Géraud, rentrant en lui-même, comprit que Dieu avait exaucé sa prière, et qu'il se plaisait à le voir continuer dans la résolution qu'il avait prise de demeurer pur de tout contact avec le sexe. Il remercia la Providence de cette insigne faveur, et montant à cheval, il s'exposa toute la nuit dans la campagne, aux rigueurs d'un froid excessif, afin d'éteindre en lui toute ardeur de concupiscence. Géraud manda ensuite le père de la demoiselle, l'engagea à marier au plus tôt sa fille, et lui fit présent d'une métairie pour sa dot, espérant, par ce sacrifice, racheter la faute qu'il avait commise, et éviter pour l'avenir la tentation à laquelle il avait failli succomber. Ce fut à cette époque de sa jeunesse, ainsi que nous l'avons rapporté, qu'il tomba dans un état de cécité pendant une année, au bout de laquelle la vue lui fut miraculeusement rendue.

Tout ce que nous avons rapporté de ce grand et vertueux seigneur perdrait beaucoup de son mérite, si ces belles actions et ces généreux sentiments, que nous avons tant admirés, n'avaient eu pour base la religion et la vénération des choses saintes. La grandeur de sa foi se prouve assez

par cette haute présence de Dieu, en laquelle il se plaçait si souvent, et qu'il accompagnait d'oraisons continuelles; elle se prouve également par son obéissance envers l'Église et son chef visible, ainsi que par les hommages qu'il ne cessa de lui rendre, comme au vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

Non-seulement il visita sept fois la capitale du monde chrétien et les tombeaux des saints Apôtres, mais il n'y avait pas un lieu de dévotion dans tout le royaume, qu'il n'eût également visité. Le tombeau de saint Martin, à Tours; celui de saint Martial, à Limoges; de saint Hilaire, à Poitiers; de saint Eloy, à Souliac, et beaucoup d'autres encore, furent tour à tour l'objet de ses pieux pèlerinages.

Aussi Dieu honora-t-il la vie de ce saint comte de plusieurs miracles, et l'on rapporte que son seul attouchement rendit plusieurs fois la santé à des malades. On trouvera dans sa vie, écrite par saint Odon de Cluny, et dans l'histoire parénétique du P. Dominique de Jésus, un grand nombre d'autres miracles qui furent souvent accordés à ses prières.

Comme tous les hommes véritablement grands, il était loin de ressentir quelque orgueil de la noblesse de son origine et de l'étendue de ses domaines; il fuyait la pompe et l'éclat, méprisait le luxe des habits, les ornements fastueux et même les marques extérieures de sa dignité de comte, que les peuples se sentaient portés à vénérer et respecter davantage, par le soin qu'il mettait à la dissimuler et à la faire oublier. — L'or de son bouclier avait été employé à faire une croix; ce qu'il retranchait sur ses habits, ses équipages, était distribué aux pauvres; plus il restreignait la dépense de sa maison, plus il augmentait ses largesses; il trouvait ainsi dans une sage économie et dans des privations que sa vertu lui rendait douces, d'immenses ressources pour faire le bien. Enfin ses actions, ses paroles,

ses pensées même, autant que possible, étaient toutes dirigées vers le même but, celui de remplir ses devoirs d'homme et de chrétien.

Le comte Géraud habitait depuis quelque temps Cezainac, paroisse de Saint-Cirgues, dans le Quercy, lorsqu'il fut atteint de la maladie qui devait l'enlever à l'amour de ses peuples, dans la soixante-cinquième année de son âge.

Calme et tranquille à l'approche de la mort, mettant sa confiance en Dieu, comme il l'avait fait toute sa vie, il fit appeler son ami Adalard, évêque d'Auvergne, afin qu'il l'assistât à sa dernière heure, et qu'il pût recevoir sa bénédiction épiscopale et l'absolution de toutes ses fautes.

Il serait difficile de rendre la douleur que répandit partout cette triste nouvelle : seigneurs, ecclésiastiques, vassaux, se réunissaient pour demander à Dieu la conservation d'une vie aussi précieuse. Tous redisaient ses vertus, ses bienfaits, les grandes choses qu'il avait faites et celles qu'il pourrait faire encore. Mais Dieu avait jugé qu'il était temps de lui accorder la récompense qu'il avait méritée; il rappela donc à lui son serviteur, qui mourut comme il avait vécu, rempli de soumission à la volonté de son maître.

Il mourut, dit saint Odon, un vendredi, sixième jour de la semaine, et les annales de la ville d'Aurillac, d'accord avec la tradition et l'autorité de l'Église, fixent ce funeste événement au 13 octobre 918; nous croyons cependant qu'il doit être reporté au 13 octobre 920 (1), premièrement, parce qu'il est certain qu'il vécut quelques années après avoir fait son testament, que nous croyons pouvoir dater du mois de septembre 917, en ne comptant les années du règne de Charles-le-Simple que de l'an 900, date de sa reconnaissance en Aquitaine; secondement, parce que saint Odon parle de ses démêlés avec Raymond, fils d'Eudes,

(1) Il serait mort âgé de 64 ans.

comte de Toulouse, et d'une entrevue qu'il eut avec lui sur les bords de l'Aveyron. Or, d'après l'*Art de vérifier les dates*, ce Raymond ne fut comte de Toulouse que de 918 à 923; et comme il retint quelque temps prisonniers les neveux du comte Géraud, il est impossible de placer dans une seule année l'avènement de Raymond, la prison des neveux de Géraud, leur délivrance et la mort du saint comte d'Aurillac.

Les religieux du monastère d'Aurillac, conduits par Jean Ier, parent de saint Géraud, qui avait succédé à Adalgire dans la dignité d'abbé, accoururent à Cezeinac pour transporter, avec toute la solennité possible, le corps de leur fondateur dans leur église, où il fut déposé dans un tombeau de pierre, au côté gauche et près de l'autel du prince des Apôtres. Il paraît qu'il y resta jusqu'en 962, date de la consécration de la nouvelle église, commencée par Aldrade, cinquième abbé, et terminée par Géraud de Saint-Céré, sixième abbé d'Aurillac. C'était l'époque où l'ancien style roman était dans sa plus grande dégénérescence. — Ce fut le 23 du mois d'août 1224, jour dont on célèbre encore la commémoration, que ce saint corps fut enfermé dans une magnifique châsse d'argent, et déposé sur un autel par Géraud de Cardaillac, vingt-troisième abbé d'Aurillac.

Les reliques du comte Géraud furent conservées dans cette église jusqu'à l'année 1567, que les Huguenots du Quercy, des Cévennes et du Rouergue, s'étant emparés par trahison de la ville d'Aurillac, ruinèrent toutes les églises de cette ville, retirèrent de la châsse qui les contenait les ossements du saint, les brûlèrent en partie et jetèrent le reste par l'église. On ramassa ce que l'on put trouver de ces reliques, honorées et conservées avec le plus grand soin jusqu'à ce jour.

L'église, détruite par les Huguenots, possédait encore

d'autres reliques, dont quelques-unes constituaient de véritables objets d'art. Un des plus précieux de ces objets était un calice de verre, présent du pape Étienne VII à saint Géraud, dans lequel, assure-t-on, saint Pierre consacrait lorsqu'il offrait le saint sacrifice. — L'histoire nous apprend en effet que les premiers pontifes se servaient de calices de verre pour la consécration des saintes espèces.

Les nefs latérales et les chapelles étaient ornées de tableaux et de statues, ainsi que des tombeaux des abbés, dont quelques-uns étaient d'un fort beau travail et d'une délicate sculpture; le cloître était embelli de colonnes de marbre, supportant de magnifiques chapiteaux; c'était Pierre de Roquenatou, quinzième abbé, qui les avait fait placer, au commencement du douzième siècle, à son retour d'un voyage en Orient. C'est également à cet homme de goût et de talent que l'on doit la belle vasque en serpentine qui reçoit l'eau de la fontaine qu'on voit actuellement sur la place Saint-Géraud (1). Il y en avait deux autrefois, qui ornaient sans doute les abords du portail, dont le fronton, représentant le jugement dernier, était dû à la munificence du même abbé.

On voyait anciennement des fontaines, avec de grandes vasques ou bassins, dans le parvis et proche les portes de la plupart des églises. Ces fontaines étaient destinées à laver les mains, le visage et même la bouche des fidèles, afin de les purifier, avant que d'entrer dans le lieu saint, ainsi qu'il est rapporté dans saint Paulin, dans saint Jean-Chrysostome, dans Eusèbe de Césarée et dans Baronius (2). Quelques-unes de ces fontaines étaient près du grand portail. Elles ont été dans la suite remplacées par les bénitiers,

(1) Cette belle vasque n'est point antique, comme l'a écrit M. Mérimée; c'est un produit du moyen-âge, ainsi que le pense M. Durif.

(2) Cette coutume est fort ancienne, car les païens avaient toujours soin de se purifier avant d'entrer dans les temples de leurs dieux.

qui étaient primitivement placés extérieurement et non dans l'intérieur des églises, comme ils le sont aujourd'hui (1). On y trempa d'abord une partie de la main droite, avec laquelle on se lavait le front et la bouche, puis on s'est contenté d'y tremper les doigts. On ne prenait anciennement de l'eau bénite qu'en entrant dans l'église, ce qui est rationnel, et jamais en sortant, car on n'a pas besoin de se purifier en sortant du temple de Dieu. On en prend donc aujourd'hui sans connaître la raison pour laquelle on agit ainsi, car il n'en existe aucune pour le faire que l'habitude. L'ancienne coutume s'était conservée jusqu'à la révolution dans la cathédrale de Sens, où les enfants de chœur ne prenaient point de l'eau bénite en sortant de l'église, mais seulement en y entrant. Nous ignorons si cette coutume existe encore.

Quand cette courte digression ne servirait qu'à faire connaître un des plus anciens usages de l'Église, ignoré de beaucoup de gens, elle ne nous paraîtrait point déplacée. Revenons maintenant au sujet principal.

Ce beau monastère d'Aurillac, avec son palais abbatial, ses prérogatives, immunités et franchises, jouissait d'un revenu considérable. L'abbé était comte, seigneur spirituel et temporel de la ville; les consuls lui rendaient foi et hommage en cette qualité; il portait la crosse et la mitre, droit accordé en 1402 à Pierre de Saint-Exupéry, trente-cinquième abbé, par le Souverain Pontife; et non-seulement il nommait à des bénéfices dans les diocèses de Saint-Flour, de Clermont, de Rodez, de Tulle, de Périgueux, d'Agen, de Condom, de Toulouse, de Gap et de Die, mais encore à la cure de Saint-Jacques-de-Compostelle, en Es-

(1) La véritable place du bénitier est en dehors de l'église, comme il était autrefois aux Cordeliers d'Etampes et aux Jacobins du Mans. (*Voyage liturgique de France*, par Lebrun Desmarettes, p. 179). On en voit encore un placé de cette manière, mais hors d'usage, dans la commune de Bromont-Lamothe, prés de Pontgibaud.

pagne. L'abbaye relevait immédiatement du Saint-Siége, et avait été reconnue exempte de la juridiction des ducs et comtes d'Auvergne, par arrêt du parlement du 14 août 1380.

Cependant, la plus grande gloire de l'abbaye d'Aurillac était d'avoir, pendant plusieurs siècles, été l'asile des sciences et d'avoir produit, non-seulement Gerbert, l'homme le plus savant du dixième siècle, Gerbert, qui n'a pas jusqu'à ce jour rencontré un historien digne de sa grande renommée, mais encore des hommes tels que Guillaume d'Auvergne et Guillaume Beaufort, l'un et l'autre évêques de Paris, en 1228 et en 1304; Pierre Jacobi, auteur de la *Pratique dorée ;* Jean Rolland, évêque d'Amiens; Pierre Bertrand, qui fut successivement évêque de Nevers, d'Autun et cardinal en 1330 ; Guillaume Beauféti, d'abord médecin du roi Philippe-le-Bel, puis évêque de Paris, en 1304, en récompense d'importants services, ainsi que beaucoup d'autres, recommandables par leur grand savoir.

Mais, comme pour tous les établissements sortis de la main des hommes, l'heure de la décadence sonna pour la grande œuvre fondée par saint Géraud. — Quoique déchue déjà de son ancienne splendeur, l'école d'Aurillac jouissait encore, au seizième siècle, d'une assez grande renommée, lorsqu'une bulle de Pie IV (13 mai 1561) sécularisa cette abbaye. — La sécularisation d'un assez grand nombre de maisons religieuses, en créant aux moines, devenus chanoines, des occupations moins austères, éteignit en eux l'amour de l'étude, né de la vie solitaire et contemplative des cloîtres; et les frères des Bénédictins, dont les productions littéraires avaient ébloui le monde, cessèrent dès ce moment de prendre part aux grands travaux de l'intelligence.

Depuis sa sécularisation jusqu'à la Révolution, la *savante* abbaye, transformée en un *riche* chapitre, avait un abbé

commendataire, un doyen, un chantre, un aumônier, un sacristain, douze chanoines et six semi-prébendés.

L'église actuelle, bâtie au commencement du dix-septième siècle, sur l'emplacement de celle détruite par les Huguenots, appartient au style ogival, avec ornementation flamboyante et tous les défauts de l'ère de décadence de ce genre d'architecture. — Dans son état présent, cette église a la forme d'une croix grecque régulière; il ne reste plus que la moitié des trois nefs, les transepts, le chœur et quelques chapelles latérales. Quant aux quatre chapelles rayonnantes de l'abside, qui est un reste de l'ancienne église, et qui appartient au style roman, elles sont d'autant plus curieuses, qu'elles portent assez nettement le cachet de l'école auvergnate. — Les nervures prismatiques qui tapissent la voûte de l'édifice, au lieu de s'appuyer sur des chapiteaux, viennent se fondre dans les piliers, et leur donnent l'apparence de ces hauts palmiers de l'Idumée, dont les Croisés rapportèrent le souvenir dans leur patrie. Cette particularité, que l'on retrouve dans la cathédrale de Saint-Flour et dans quelques autres églises de la haute Auvergne, paraît appartenir à une sous-école cantalienne, qui recevait ses inspirations des provinces qui l'avoisinaient. Aurillac devait nécessairement recevoir les siennes des contrées méridionales et même de l'Espagne, par les fréquents pèlerinages à Saint-Jacques et par l'émigration.

De l'ancienne demeure des fondateurs d'Aurillac, qu'on nomme encore le château Saint-Etienne, il ne reste plus qu'une grosse tour carrée, nue et assez élevée, dont la partie inférieure seule paraît appartenir au *castellum* où naquit saint Géraud. En avant de cette tour est un petit château à tourelles, pittoresquement assis sur des rochers de basalte, qui servait autrefois de résidence aux puissants abbés d'Aurillac. De ce château, dans lequel on a placé l'école normale, sous la sage direction des frères des écoles

chrétiennes, la vue domine la belle vallée de la Jordane, au-delà de laquelle s'élèvent majestueusement les cimes neigeuses des monts du Cantal.

Les armes de l'abbaye, qui étaient celles de saint Géraud, son fondateur, étaient *mi-partie d'or à l'engrelure de sinople en chef, et de sinople à l'engrelure d'or tout autour.* Cet écusson était unique en France.

En face du château Saint-Etienne, sur la rive gauche de la Jordane, s'élève l'ancien couvent des religieuses Bénédictines du Buis-les-Aurillac, dont quelques auteurs attribuent la fondation à saint Géraud. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que cette fondation est due aux premiers abbés d'Aurillac. L'abbaye du Buis, qui avait le titre de royale, avait été primitivement établie dans la ville, d'où elle fut transférée dans sa situation actuelle, en 1161, par le pape Alexandre III, qui l'avait prise sous sa protection. — Ce couvent, dont les murs solitaires se mirent silencieusement dans les eaux limpides de la Jordane, est maintenant habité par des religieuses de la Visitation.



SAINTE PROCULE, VIERGE ET MARTYRE.

(13 Octobre et 9 Juillet.)

Aussi remarquable par sa grande beauté qu'illustre par sa naissance, Procule naquit vers la fin du neuvième siècle, dans un château situé au milieu des montagnes qui séparent le Rouergue de la haute Auvergne. Elle était fille du comte de Rodez, qui descendait des puissants comtes de Toulousé (1). Douée d'une foi ardente et d'une grande piété, cette jeune vierge s'était promis de consacrer à Dieu seul sa vie tout entière; mais à peine nubile, elle fut recherchée en ma-

(1) Le comté de Rodez fut longtemps l'apanage des puinés des comtes du Rouergue.

riage par Géraud, baron d'Aurillac (1). Quelque brillante que dût lui paraître cette alliance, Procule la refusa, parce qu'elle ne pouvait s'accorder avec la promesse qu'elle avait faite de vivre uniquement pour Jésus-Christ. Ses parents, désirant vivement voir s'accomplir ce mariage, car Géraud était un seigneur puissant et de noble lignée, firent tous leurs efforts pour la contraindre à subir leur volonté. Déjà tout était préparé pour les fiançailles, et le château se remplissait de nobles invités qui arrivaient pour y assister, de toutes les parties du Rouergue et de l'Auvergne, lorsque Procule, voulant prévenir des ordres impérieux auxquels elle n'eût peut-être pas eu le courage de résister, prit la résolution d'abandonner furtivement le foyer paternel, et de s'exposer à tous les dangers d'une vie errante et aventureuse, plutôt que de manquer à la promesse qu'elle avait faite à Dieu.

Après une marche longue et pénible à travers des montagnes désertes, elle arriva au milieu des collines de Gannat, à l'extrémité méridionale de la basse Auvergne, qui étaient alors couvertes d'épaisses forêts. Pleine de confiance dans la protection divine, Procule y vécut d'abord de racines et de fruits sauvages; elle se cachait et priait dans les antres des rochers, s'y abritait la nuit et pendant les mauvais jours. Bientôt les bergères du voisinage furent ses compagnes chéries, et dans l'admiration qu'elles éprouvaient pour cette belle et noble étrangère, elles rivalisaient d'empressement pour pourvoir à sa subsistance.

Cependant Géraud, ayant appris la fuite de Procule, tomba d'abord dans un grand abattement; mais bientôt après, résolu de suivre ses pas, il se hâte de s'informer de la direction qu'elle pouvait avoir prise. Il sort du château,

(1) Ce Géraud, dont parle la légende de sainte Procule, pouvait être un des neveux de saint Géraud. Cependant ce nom ne se trouve pas dans son testament, avec ceux de Raynaud et d'Amalfroi, deux de ses neveux.

parcourt les campagnes, et à l'aide d'ingénieuses investigations, il parvient à découvrir le refuge de celle qu'il cherchait avec tant d'ardeur. Agité, hors de lui, il vole vers Procule et se présente devant cette candide vierge, qui n'a pour appui, au milieu de son isolement, que son innocence et sa foi!..... Après avoir vainement employé les prières et les larmes, les injures et les menaces, pour la décider à le suivre et à répondre à sa passion, cet insensé, dans un violent accès de rage, saisit son épée, et d'un seul coup tranche la tête à cet ange qui venait de refuser encore une fois son amour et ses richesses!.... Quelques instants après, épouvanté à la vue de son crime, Géraud s'enfuit de ce lieu d'horreur et regagne à la hâte ses montagnes.

La légende ajoute que Procule, se relevant aussitôt, prit sa tête entre ses mains, et la porta, après cinq stations faites à de courtes distances, à l'église de Sainte-Croix de Gannat, où elle avait coutume d'aller prier et communier (1). Elle la déposa sur le marchepied de l'autel, et son corps roula ensuite inanimé sur les dalles de la nef. Ses restes furent placés dans un tombeau derrière l'autel, par les soins du curé Paul, qui les ensevelit avec un saint respect, et ils ont été pendant bien des siècles l'objet d'une pieuse vénération de la part des fidèles.

Quelques années après cet événement miraculeux, les habitants de Gannat, qui avaient choisi sainte Procule pour patronne, firent élever, à chacun des cinq endroits où la vierge avait fait ses stations, une chapelle dans laquelle était représentée la posture qu'elle devait avoir eue en s'y reposant. Le temps les a fait disparaître.

Plus tard, une autre chapelle fut construite en commémoration du martyre de sainte Procule, près du couvent

(1) Nous avons déjà fait observer, en parlant de saint Denis, que l'idée de faire porter sa tête à un martyr, après sa décapitation, était sans doute l'effet des anciennes peintures et statues, qui exprimaient le genre de son martyre.

des pères Augustins de Gannat; elle était vaste et somptueuse, mais elle fut détruite en 1793, époque où l'impiété ne laissait rien subsister de ce qui était saint et sacré. Depuis le rétablissement du culte, une ancienne chapelle, oubliée par les révolutionnaires, a été restaurée en l'honneur de la patronne de Gannat, à une petite distance de la ville, dans un site pittoresque, appelé *le Pas de sainte Procule*, parce qu'on croit voir l'empreinte de ses pas sur les rochers d'alentour. — Cette chapelle est adossée à une colline couverte de gazon, sur le flanc de laquelle sont entassés des rocs granitiques. C'est dans cet endroit que, le lundi et le mardi de Pâques, les habitants se rendent en foule, selon l'antique coutume. Malheureusement l'esprit de foi qui y attirait les fidèles d'autrefois n'est pas le principal mobile du concours qui s'y fait aujourd'hui : cependant le dimanche de l'octave de sainte Procule, la chapelle est ouverte, on s'y agenouille avec respect, et chaque jeune fille achète en sortant le ruban de la Vierge qu'elle ajoute à sa parure.

Vers la même époque, ainsi qu'à celle où l'hiver les rappelle dans leur pays, les pieux montagnards de la Marche et de la haute Auvergne, qui vont exercer leurs diverses industries dans les autres provinces de France, s'arrêtent en foule à la chapelle de Sainte-Procule. — Là, ils se découvrent, s'agenouillent et prient. Puis, avant de se remettre en route, beaucoup d'entre eux coupent de légères parcelles de la porte de la chapelle, et les conservent comme des reliques qui doivent les protéger dans leurs voyages lointains et favoriser leurs laborieuses entreprises.

Cette chapelle n'est pas la seule où l'on invoque l'intercession de sainte Procule; derrière le maître autel de l'église paroissiale de Sainte-Croix, est la châsse contenant une partie de ses reliques, qui attirent également dans ce lieu un grand concours de fidèles.

Cette église, qui manque d'unité et d'harmonie, et où l'on trouve tous les styles réunis ou plutôt confondus, depuis le romano-byzantin, qui se montre à l'abside, jusqu'à l'ogival tertiaire qui apparaît dans les nefs, mérite pourtant d'être visitée. L'intérieur est vaste et ne contient pas moins de dix chapelles ; la tour, qui ressemble un peu à un minaret, a quatre-vingt-dix pieds de haut ; elle est terminée par une plate-forme et contenait autrefois une fort belle sonnerie, détruite par les républicains de 1793. Il en a été de même d'un jeu d'orgues d'une grande valeur ; il ne reste plus que la tribune vide de son buffet.

On remarque dans cette église un tableau portant cette inscription : *Guido Franciscus Aniciensis*, 1630, *fecit*, etc. Il vient du couvent des Capucins, auquel il avait sans doute été donné par le maréchal d'Effiat, seigneur de Gannat. Il représente l'adoration des bergers. C'est une peinture d'une bonne couleur et de beaucoup d'effet. Je pense que ce tableau est une copie de l'école espagnole, ou de celle des Carraches, faite par un artiste originaire du Puy *(Aniciensis)*. On remarque encore dans cette église la *Mort de sainte Elisabeth*, tableau qui rappelle la manière de Le Sueur ; un *ex-voto* du quinzième siècle, peint sur bois, et un Christ en ivoire d'un excellent style.

La fabrique possède un manuscrit incomplet des Évangiles qui peut bien remonter au temps de sainte Procule (neuvième ou dixième siècle). Ce manuscrit est sur peau de vélin, et la netteté des lettres, la correction de la copie, en font un monument précieux pour la paléographie. Néanmoins la couverture est peut-être ce qu'il y a de plus admirable dans le livre. Elle est ornée, d'un côté, de rosaces de cuivre émaillé du meilleur goût, encadrant un camée antique ; un grand bas-relief en ivoire est appliqué sur l'autre côté. Il représente plusieurs sujets de la Passion : le Christ est attaché à la croix, des anges planent dans les airs ; à

gauche, les saintes femmes recueillent dans un vase le sang qui coule du côté du Sauveur; deux guerriers armés de lances se tiennent à droite; au-dessous, les âmes des Limbes sont dans l'attente de leur délivrance; enfin, au bas, les saintes femmes arrivent pour embaumer le corps, et trouvent l'ange assis sur le sépulcre vide. Les deux angles supérieurs sont remplis par deux têtes qui représentent le soleil et la lune, plaçant leurs mains sur leur visage, pour figurer les ténèbres qui enveloppèrent le monde dans ce moment suprême. Ce bas-relief est encadré dans un rinceau d'un style et d'une exécution préférables au style et à l'exécution des figures. Le sentiment dans lequel sont faites les draperies est bien une inspiration de l'antique. L'expression est d'ailleurs simple et bien sentie.

On remarque encore à l'extérieur de la chapelle de Sainte-Procule une colonne dont le chapiteau est orné de sculptures représentant la naissance de Jésus-Christ (1).

La fête de sainte Procule se célèbre le 9 juillet. Elle l'est toujours avec une grande magnificence, au milieu d'un concours immense de personnes, non-seulement de la ville de Gannat, mais venues des villes et villages de l'Auvergne et du Bourbonnais (2).

Que d'événements se sont passés sur la terre, depuis la mort de la vierge martyre de son dévouement à Dieu! Que d'hommes riches et puissants ont disparu de ce monde, sans que leur souvenir ait laissé la moindre trace dans l'esprit des peuples, tandis que celui d'une simple vierge, qui avait souffert la mort pour se conserver à Jésus-Christ et

(1) La cure de Sainte-Croix, de Gannat, était autrefois à la nomination de l'abbé d'Issoire, ainsi que le prieur de Saint-Jacques de la même ville. Le prieuré de Saint-Etienne avait été réuni à la communauté de Sainte-Croix.

(2) Les reliques de sainte Procule, religieusement conservées pendant plusieurs siècles, disparurent dans l'ouragan révolutionnaire. Toutefois, la ville de Rodez, qui avait obtenu de celle de Gannat, en 1673, une relique *insigne* de sainte Procule, a fait don à son tour d'un fragment de cette relique à la piété des habitants de Gannat.

pour garder la foi qu'elle lui avait promise, est demeuré profondément gravé dans le cœur des fidèles, et que son nom est invoqué et béni par les Chrétiens de nos jours, ainsi qu'il le sera sans doute encore après nous, par la postérité la plus reculée!



SAINTE MARCELLE, VIERGE.

COMME sainte Geneviève, Marcelle était bergère, et comme la vierge de Nanterre, elle sut, par ses prières, obtenir du Ciel la cessation d'un fléau qui ravageait alors le pays. Née à Chauriat, dans l'ancien archiprêtré de Billom, d'une famille qui existe encore (1), Marcelle menait souvent paître son troupeau sur une montagne appelée le *Puy de Mur*, dans le voisinage du lieu qu'habitaient ses parents. Un jour, après avoir prié avec ferveur pour obtenir un remède aux fièvres

(1) La famille *Espirat*.

pernicieuses qui désolaient la contrée, la bergère s'endormit en murmurant les dernières paroles d'un pieux cantique à la Mère des miséricordes. Pendant son sommeil, son fuseau, s'échappant de ses mains, alla se ficher dans la pierre du rocher sur lequel elle était assise. A son réveil, elle l'arracha, et de la fissure où il s'était implanté, jaillit à l'instant une source tellement abondante qu'elle ne tarit jamais; cette eau avait la vertu de guérir les fièvres à certaines époques de l'année, et c'est encore aujourd'hui le lieu d'un pèlerinage très-fréquenté par les malades.

Suivant la tradition du pays, le démon, jaloux de la puissance des prières de Marcelle, fit surgir une autre fontaine, dans un endroit du territoire de Chauriat qu'on nomme encore le *Molar;* mais la sainte maudit cette fontaine, et prédit que, lorsqu'on la verrait couler deux ans de suite, le blé serait cher dans le pays, et qu'il faudrait, pour ne pas mourir de faim, *se coucher tard et se lever matin.*

On ignore complètement l'époque et le genre de mort de Marcelle. Dans ces temps où la foi était ardente et sincère, la canonisation par le Souverain-Pontife n'était point encore une règle établie, puisqu'elle ne le fut que sur la fin du dixième siècle (1). L'ancien usage était que chaque évêque, après avoir examiné les vertus et les miracles des personnes mortes en odeur de sainteté dans son diocèse, permît de les honorer; quelquefois même la voix du peuple n'attendait pas le jugement de l'évêque.

C'est ce qui paraît être arrivé à l'égard de la sainte bergère dont la tradition populaire nous a conservé l'histoire; car, dans l'acte de fondation du prieuré de Chauriat, faite par Etienne II, quarante-sixième évêque de Clermont, par son père Robert, comte d'Auvergne, Hermengarde, sa

(2) La première canonisation que les papes aient faite d'après les informations juridiques, est celle de saint Udalric, d'Augsbourg, et la seconde, celle de saint Siméon, de Trèves (1040 et 1041).

femme, par ses autres parents et par les chanoines de l'église cathédrale, il est fait mention de la donation des trois églises dudit lieu, dédiées à saint Pierre, à Notre-Dame et à *sainte* Marcelle *(et alia ecclesia quæ est in honore sanctæ Marcelliæ in territorio Tolornensi et in vicaria Billomensi)*, en décembre 976, saint Odilon étant alors abbé de Sauxillanges (1). — Hengerberge, mère du comte et de l'évêque, figure également dans une donation faite en 1016, qui était déposée aux archives de Thiers, et qui était relative à ces trois églises.

Marcelle était donc reconnue comme sainte par l'évêque diocésain, puisque son oratoire est mentionné dans un acte souscrit par ce prélat, d'après lequel il est certain qu'elle a existé avant le dixième siècle.

La chapelle de Sainte-Marcelle est construite au sommet d'une petite éminence qui s'élève sur le versant oriental de la montagne. Ruinée pendant la Révolution, elle a été reconstruite en 1816. Elle était autrefois desservie par les Bénédictins du prieuré de Chauriat; la moitié des offrandes était destinée à l'entretien de l'autel et au traitement du vicaire titulaire, qui ne pouvait être qu'un religieux du prieuré, désigné par le prieur et confirmé par l'abbé de la Chaise-Dieu.

On se souvient encore, dans le pays, des longnes et sanglantes querelles qui existèrent longtemps entre les paroisses de Chauriat et de Vertaizon, au sujet de la chapelle de Sainte-Marcelle, dont l'une et l'autre réclamaient la propriété; on parle encore aujourd'hui d'un combat acharné livré à la chapelle même par les habitants de ces deux localités. Les gens de Chauriat furent vaincus, et la statue de la sainte transférée triomphalement à Vertaizon; mais la nuit suivante elle revint à son oratoire, et fut ensuite trans-

(1) Baluze, *Pr.*, p. 78 et 143. — Voyez Appendice, n° VII.

portée processionnellement dans l'église de Chauriat, afin de la mettre à l'abri d'un nouveau coup de main. Cependant, comme elle retourna encore une fois à son oratoire, les habitants de Mezel et de Dallet eurent à leur tour la prétention de la réclamer pour leur église, ce qui fut cause de nouvelles querelles et de nouvelles hostilités, qui ne furent terminées que par l'intervention de l'évêque de Clermont. —Ce prélat déclara sainte Marcelle patronne des quatre paroisses, en maintenant à celle de Chauriat le droit de propriété. Une sentence judiciaire, survenue postérieurement, confirma cette décision, et mit fin aux querelles et aux procès entre ces diverses communes. Cette sentence a continué à recevoir son exécution; et quoique la chapelle de Sainte-Marcelle soit située sur le territoire de Vertaizon, elle est encore aujourd'hui desservie par le curé de Chauriat. Les habitants s'y rendent processionnellement le lundi de Pâques, aux Rogations, le lendemain de la communion des enfants et le jour de la fête de sainte Marcelle.

Jadis, les fidèles accouraient de dix lieues à la ronde, particulièrement le lundi de Pâques, époque à laquelle les eaux de la fontaine merveilleuse possédaient plus spécialement leur vertu salutaire. Les habitants du Marais surtout, où la fièvre est pour ainsi dire endémique, venaient y offrir les *Romagues* (1), et retournaient chez eux munis de l'eau sanctifiée qui la guérissait.

La vieille châsse de sainte Marcelle, qu'on conserve encore dans l'ancienne église des Bénédictins de Chauriat, devenue l'église paroissiale, porte une inscription et le millésime de 1372. Cette châsse ne contient que des ossements calcinés. Suivant la tradition, ces reliques auraient été brûlées par les *Bourgeois*, secte qui massacrait les prêtres et dévastait les églises, à l'exemple des Albigeois (2).

(1) Pièces de cinq liards.
(2) Voyez Appendice, nº VIII.

L'église de l'ancien prieuré des Bénédictins de Chauriat, qui est un monument assez remarquable, n'a conservé de sa construction première, qui appartenait à l'école byzantine, que les nefs et le transept, qui paraissent dater de la fin du douzième siècle; le porche et le chœur sont d'une époque plus récente, les voûtes portent des caractères de transition non équivoques.

La partie la plus remarquable de cette église est le fronton de la branche de croix méridionale; quoique d'une irrégularité frappante, il peut être regardé comme un des plus curieux *specimens* de l'ornementation des onzième et douzième siècles.

Une chose qui est encore à remarquer dans cet édifice, c'est que les quatre piliers carrés du milieu de la nef, avec colonnes engagées, sont remplacés par des fûts cylindriques; on trouve en Auvergne plusieurs autres exemples de cette curieuse disposition.

Les couronnements des colonnes sont généralement bien traités. L'un de ces couronnements représente un supplice; un autre, en deux tableaux, la Cène et le Lavement des pieds; on compte, dans le premier de ces tableaux, jusqu'à dix-sept personnages. Plusieurs autres chapiteaux sont historiés avec beaucoup de goût et d'un travail fort soigné. Enfin, comme le remarque M. Mallay, dans son *Essai sur les Eglises romanes*, il ne manque à l'église de Chauriat, pour occuper le rang qu'elle avait autrefois, que le porche et l'abside, dont on ne retrouve que quelques traces, ainsi que le clocher octogonal, qui a disparu dans la tourmente révolutionnaire (1).

Il y avait autrefois à Chauriat un chapitre qui fut réuni à celui de Vertaizon; l'église des chanoines, qui étaient au

(1) Nous sommes redevables à M. Paul de Chazelles des documents qui nous ont servi à rédiger l'histoire de sainte Marcelle, dont la vie ne se trouve ni dans l'ouvrage du P. Branche, ni dans aucune autre hagiographie des saints d'Auvergne.

nombre de douze, y compris le doyen, servait également aux fidèles de la paroisse; elle sert aujourd'hui de bâtiment d'exploitation. Cet édifice se distingue plutôt par la singularité des détails que par la forme du plan, composé de trois nefs, d'un transept et d'une abside demi-circulaire, à laquelle sont jointes deux petites chapelles de la même forme, placées dans le mur oriental des branches de croix. Les bases des piliers, dont les colonnes sont surmontées de lourds chapiteaux, étaient ornées de rosaces, de palmes, d'entrelacs, dont on retrouve encore de nombreux fragments. Un seul des chapiteaux historiés présente quelque intérêt; c'est celui dans lequel l'ouvrier a cherché à représenter Jonas sortant du corps de la baleine.



FAUSSE ANTIQUITÉ DE QUELQUES ÉGLISES.

Ce fut dans le neuvième siècle seulement, et non point avant cette époque, comme quelques écrivains l'ont avancé sans preuves, que commença à s'établir l'opinion, pour plusieurs Eglises, d'une ancienneté d'origine à laquelle ces Eglises n'avaient point le droit de prétendre, ce qui a donné naissance à des discussions sans nombre qui ne sont point encore terminées.

Hilduin, abbé de Saint-Denis et ministre d'État de Louis-le-Débonnaire, fut le premier qui, pour élever l'Église de Paris au-dessus des autres, et par le vain honneur d'une

fausse antiquité, écrivit que saint Denis, qu'il fait envoyer dans les Gaules par le pape saint Clément, mort en 76, était saint Denis l'Aréopagite, disciple de saint Paul et premier évêque d'Athènes, qui fut brûlé vif dans cette ville vers la fin du premier siècle, suivant les ménologes grecs. Cette opinion, inconnue et inouïe dans l'Église pendant huit cents ans, mise au jour par un ambitieux abbé, assez ignorant pour contredire les historiens les plus célèbres et les écrivains sacrés, n'a pas cessé d'être combattue depuis qu'elle a paru, et l'on peut dire qu'elle est depuis longtemps complètement détruite (1). Mais comme l'esprit humain est porté à croire plus volontiers les choses qu'il comprend le moins, cette hérésie historique eut d'abord beaucoup de succès et bientôt de nombreux imitateurs.

Quoiqu'il n'y eût guère de probabilité qu'un saint, brûlé à Athènes au premier siècle, soit venu se faire décapiter à Paris vers la fin du troisième, on sauta sur la difficulté, en dépit de tous les monuments historiques, et l'on trouva un autre saint pour aller mourir en Grèce (2). L'opinion fit fureur pendant plusieurs siècles, parce qu'elle flattait les moines de Saint-Denis, en donnant deux cents ans de plus à leur Eglise. Elle fut adoptée par les faiseurs de légendes, toujours amateurs du merveilleux; et c'est depuis cette époque qu'ont été composées la plus grande partie de ces pièces apocryphes qui avaient pour but d'appuyer l'ancienneté déjà réclamée par plusieurs églises (3), ou de faire naître cette opinion en faveur de quelques autres auxquelles on voulait faire honneur.

Le dixième et le onzième siècle virent éclore un grand

(1) L'Eglise de Paris, après un mûr examen, jugea insoutenable la prétention d'Hilduin, et retrancha de son office tout ce qui y avait rapport.

(2) Hilduin, pour montrer que saint Denis de Paris est l'Aréopagite, cite un certain Aristarque et un nommé Visbius, dont personne n'avait, alors ni depuis, entendu parler.

(3) Entre autres celles d'Arles et de Narbonne.

nombre de ces actes supposés, « dans lesquels, dit le moine
» Lethalde, on ne craignit pas de blesser la vérité, pour
» relever les actions des saints, comme si le mensonge
» pouvait donner quelque nouvel éclat à la sainteté (1). »
Il y en eut même de fabriquées par des imposteurs, telles que la vie de saint Martial, composée sous le nom de son disciple saint Austriclinien, ainsi que deux lettres attribuées à saint Martial lui-même, qui ne parurent qu'au douzième siècle, sous le règne de Philippe Ier, et qui étaient entièrement inconnues à l'antiquité. Le style seul de ces lettres en démontre suffisamment la fausseté. L'Écriture-Sainte y est citée suivant la version de saint Jérôme, mort au commencement du cinquième siècle (420), et l'on y fait dire à saint Martial qu'il a baptisé dans les Gaules la fille du roi Etienne, comme si les Gaules, soumises aux Romains depuis longtemps, avaient été à cette époque (premier siècle) gouvernées par des rois. Quant à la vie même de saint Martial, elle offre encore moins d'autorité. Le roi Étienne y est qualifié de duc des *Gascons* et des *Goths*, qui ne passèrent en Gaule que quatre cents ans après, et les Gascons plus tard encore.

C'est pourtant de tels actes qui ont été, comme nous le verrons plus tard, approuvés par un pape et reconnus au concile de Limoges. Il est vrai que ce pape était Jean XIX, sous le pontificat duquel la corruption à prix d'argent avait fait malheureusement de grands progrès à la cour de Rome (2).

La vénalité présida quelquefois aussi à la fabrication de ces pièces apocryphes.—Au concile de Limoges, tenu en 1031, dont nous parlerons plus longuement dans une autre

(1) Leothald., *in Prologo vitæ sancti Juliani.*

(2) Encouragées par les succès récents qu'ont obtenus de vieilles légendes provençales, ressuscitées par un savant Sulpicien, de fortes têtes travaillent, dit-on, en ce moment, à réhabiliter les actes et les lettres apocryphes de saint Martial: *e sempre bene.*

partie de cet ouvrage (1), l'abbé de Savigny déclara que la vie de saint Front de Périgueux et de saint Georges du Velay, son compagnon, *était une pièce fabriquée pour de l'argent* par un coévêque nommé Gauzbert, qui vivait sous Hildegaire, évêque de Limoges, vers l'an 969 : « *Scriptu-* » *ram de sancto Frontone novam, cujus in auctoritate ni-* » *teris, Gauzbertus noster edidit* lucri causâ, *qui sub hujus* » *Lemovicæ sedis episcopo Hildegario, chorepiscopus nobis* » *exstitit* (2). » C'est pourtant sur cette vie apocryphe, dans laquelle on représente saint Georges et saint Front comme deux des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, que se sont appuyés le P. Odo de Gissey et le frère Théodore, pour faire remonter au premier siècle la fondation des Églises du Velay et du Périgord, et que s'appuient encore aujourd'hui ceux qui soutiennent leur opinion.

Ce que nous venons de dire prouve suffisamment que ce fut après le neuvième siècle qu'ont été écrits la plupart des actes des premiers apôtres de la Gaule, qui sont ornés de tant de circonstances merveilleuses qu'on ne peut y reconnaître le caractère toujours simple de la vérité ; et nous croyons que l'on peut regarder également comme appartenant à la même époque, tout ce qui a été écrit touchant la tradition de l'apostolat de sainte Marthe, de sainte Marie-Magdeleine, saint Lazare et saint Maximin, en Provence, tradition fort respectable du reste, et que nous ne voulons point combattre. Il n'en est pas de même des pièces qui ont été fabriquées pour appuyer et confirmer cette tradition populaire.

Longtemps avant que l'on parlât du manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, contenant une prétendue vie de sainte Magdeleine, qu'on a si témérairement et sans aucune espèce

(1) Voyez au onzième siècle l'épiscopat de Rencon.
(2) *Act. concil.*, edit. Harduini, t. VI, col. 859.

d'autorité, attribuée à un des plus savants prélats du neuvième siècle, Vincent de Beauvais, qui vivait sous saint Louis, avait donné, dans son *Speculum historiale*, de longs extraits de deux histoires, l'une de sainte Magdeleine, l'autre de sainte Marthe, toutes deux écrites en hébreu, par Marcelle, *servante* de Marthe, et traduites en latin par un nommé Synthex ou Synthique. Le crédule Dominicain est le premier qui fasse mention de ces deux vies, dont la simple lecture suffit pour convaincre que ce sont autant de fables ridicules, filles de l'ignorance et de la superstition (1).

Le P. Chifflet, dans la copie qu'il a faite de ces histoires, pour servir à la composition des *Actes des Saints*, de Bollandus, a cru devoir sagement en supprimer la plus grande partie. Voici ce qu'on trouve dans les *Bollandistes*, au sujet de ces *Actes* : « *In Chiffletiano (codice) subsequitur* » *vita alia sanctorum Mariæ, Lazari et Marthæ, ad quinquaginta capita extensa, quorum non pauca omittenda* » *censuit Chiffletius, suntque haut dubie* famosa acta Marcelliana, *quæ* satis est nominasse (2). »

C'est cependant avec ces fameux actes de Synthique et de la servante Marcelle *(quæ satis est nominasse)*, qu'il suffit de nommer, selon l'opinion de Bollandus, qu'est en grande partie composé le manuscrit d'Oxford, attribué au célèbre abbé de Fulde, à Raban Maure, l'un des hommes les plus érudits de son temps (3). Ce manuscrit, suivant les paléographes anglais, n'est qu'une copie faite sous le règne d'Édouard III, qui ne commença à régner qu'en 1327.

(1) *Specul. Hist.*, l. IX, cap. 192 et seq.

(2) BOLLAND., *Acta sanct.*, VII julii, p. 217.

(3) Voici ce que dit à ce sujet l'auteur lui-même : « Il a joint à cela (le prétendu » Raban) ce qu'il a trouvé dans les anciens actes de sainte Magdeleine et dans les » actes de sainte Marthe, attribués à Marcelle ou à Synthique, en y mêlant quelques » réflexions. » (*Monuments inédits de l'apostolat*, etc., t. II, p. 11.)—Il est impossible de désigner d'une manière plus claire l'origine de ce manuscrit. Voyez à cet égard, Appendice n° IX.

La publication de pareils actes, sous l'autorité d'hommes respectables, mais trop crédules, est d'un fort dangereux exemple. La plupart ne font naître que des incertitudes et des contradictions, qu'il coûte toujours de relever, parce qu'on craint de blesser la délicatesse de ceux qui ont plus de zèle pour la gloire des saints, qu'ils n'ont de véritables lumières.



DE LA PÉNITENCE PUBLIQUE AU NEUVIÈME SIÈCLE.

I.

A la fin du neuvième siècle, les pénitences publiques solennelles étaient encore en vigueur. Dans les premiers temps de l'Église, il n'y avait point, en Occident, de différence touchant l'imposition de la pénitence publique, pour tous les péchés auxquels les canons avaient prescrit des peines; tous les pécheurs, comme le prouve le P. Petau, étaient soumis à cette sorte de pénitence, soit que leurs péchés fussent publics ou secrets. On n'a commencé que vers le huitième siècle à mettre de la différence entre ces deux sortes de péchés, et à ne plus obliger à la pénitence publique que pour les péchés commis publiquement ou qui avaient causé un scan-

dale public, ce qui s'est répandu en peu de temps dans toutes les églises et s'y est longtemps conservé depuis.

Mais ce changement de discipline, à l'égard des péchés secrets, n'en apporta point dans la conduite que l'on tint à l'égard des péchés publics; car l'on voit dans les *Capitulaires* de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve, qui servaient de loi à l'Église et à l'État, comme ayant été tirés pour la plupart des canons des conciles, qu'on faisait passer les pécheurs publics par les quatre degrés de pénitence imposés autrefois par l'Église; qu'ils étaient plusieurs années dans chaque degré; que pendant ce temps-là ils étaient obligés d'observer plusieurs jeûnes, de faire plusieurs aumônes, ainsi que plusieurs prières extraordinaires; ils étaient également obligés de pleurer et de gémir continuellement, de s'abstenir de l'usage du mariage, ainsi que de l'exercice du barreau, et même de faire la guerre, jusqu'à ce que, le temps de leur pénitence étant expiré, ils fussent entièrement réconciliés à l'Église (1).

Cette discipline a constamment été en usage dans les Églises de France jusqu'au douzième siècle; et l'on voit, par tout ce qui a été écrit dans ces temps mêmes sur ce sujet, que, quoiqu'on n'obligeât plus ceux qui n'avaient que des péchés secrets à se soumettre à la pénitence publique, il ne laissait pas d'y avoir dans toutes les églises un très-grand nombre de pénitents publics, que l'on distinguait des autres fidèles par leurs vêtements, qui étaient beaucoup plus modestes et plus négligés que ceux des autres personnes; par leur barbe et leurs cheveux, qu'ils coupaient ou qu'ils laissaient croître, selon les usages des pays qu'ils habitaient; par le lieu où ils se plaçaient pendant les offices, étant obligés, durant un certain temps, de

(1) *Capitul.*, lib. V, cap. 52, 58, 59, 61, 63, 67 et 71.

se tenir sous le porche de l'église; puis dans un lieu séparé de la nef; plus tard enfin, mêlés avec le reste des fidèles, sans qu'il leur fût permis d'offrir leur oblation à l'autel, encore moins de communier. Tant que durait ce temps de jeûne et d'abstinence, les pénitents étaient privés même des plaisirs les plus permis; il leur était défendu de faire usage de linge, des bains, d'approcher de leurs femmes, de monter à cheval, de boire du vin, ni de s'appliquer au commerce et aux autres exercices de la vie civile, qu'on jugeait qu'ils ne pouvaient faire sans intéresser leur conscience. Il y avait des peines très-sévères, ordonnées par les capitulaires et les conciles, contre ceux qui insultaient les pénitents publics ou qui les tuaient durant le temps de leur pénitence; il était même interdit de leur tendre des piéges pour leur faire boire du vin, manger de la viande ou les porter à enfreindre les défenses qui leur étaient faites par les canons ou les ordres des autorités ecclésiastiques (1).

II.

Cette pénitence s'imposait par les évêques le mercredi des Cendres, avec beaucoup de solennité. Ce jour était celui des grandes assises, où comparaissaient tous les coupables. Car, quoique les différentes privations pussent être ordonnées le long de l'année, par l'ordre de l'évêque, dans les lieux où le crime avait été commis, les pénitents n'en étaient pas moins obligés de se rendre ce jour-là à la cathédrale, pour y recevoir l'imposition des mains du prélat.

Ils se plaçaient au milieu de la nef, revêtus d'un sac ou

(1) *Penitent. Roman.*, tit. I, c. 2. — BURCHARD, lib. II, c. 20. — *Decreti*, part. X, c. 143. — *Capitular.*, lib. IV, c. 18. — *Ordo Roman.*— ALCUINUS, lib. *de Divin offic.*, cap. *de Cœna.*

d'un cilice. On leur couvrait la tête de cendres, et lorsqu'ils étaient tous prosternés en rond contre terre, ils recevaient l'imposition des mains de l'évêque, qui les mettait en pénitence par cette cérémonie et par les prières dont elle était accompagnée. Il faisait ensuite une exhortation au peuple, puis il prescrivait à chaque pénitent le temps qu'il devait demeurer dans chaque degré ou dans l'exercice qui en tenait lieu, ainsi que ce qu'il pratiquerait pendant le cours de sa pénitence; combien de fois il jeûnerait pendant la semaine, au pain et à l'eau ou de toute autre manière. Il chargeait les archidiacres, les doyens ruraux et les curés qui étaient présents, de veiller sur eux, et de prendre garde avec quelle fidélité et avec quel zèle ils s'acquitteraient de leur pénitence; quelquefois même, on les envoyait dans des monastères pour mieux l'accomplir.

Cette cérémonie achevée, on les chassait de l'église, et on en fermait les portes sur eux, en chantant ces terribles paroles que Dieu prononça, après la chute du premier homme, avant que de le chasser du paradis terrestre : « *In » sudore vultûs tui vesceris pane, donec revertaris in ter- » ram de quâ sumptus es :* Vous mangerez votre pain à la » sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en » la terre dont vous avez été tiré. » Etant ainsi chassés du lieu saint, ils n'y étaient admis que le jeudi saint, qu'ils se présentaient à l'évêque pour y recevoir, ou une entière absolution de leurs crimes et une parfaite réconciliation, qu'on ne leur accordait qu'après avoir accompli leur pénitence, ou lorsqu'ils avaient fait paraître tant de douleur et de ferveur que l'évêque avait jugé à propos de les dispenser du reste; ou une simple imposition des mains du prélat, qui leur permettait d'entrer dans l'église et d'assister aux saints mystères jusqu'aux derniers jours de l'octave de Pâques, après quoi ils en étaient exclus jusqu'au jeudi saint de l'année suivante.

On commença à se relâcher de cette exactitude vers le dixième ou le onzième siècle, que les confesseurs prirent la liberté de changer les peines prescrites par les canons, en des aumônes, des messes, des prières et des récitations d'un certain nombre de psaumes, et en des disciplines, dont l'usage, qui s'était introduit en Italie un peu avant saint Pierre Damien, fut ensuite reçu dans les autres Églises. Ensuite, les guerres pour le recouvrement de la Terre-Sainte étant survenues, les papes et les évêques, afin d'engager un plus grand nombre de Chrétiens à aller combattre les infidèles, tinrent plusieurs conciles, dans lesquels ils déchargèrent de toutes les peines portées par les canons ceux qui prendraient les armes contre les infidèles, substituant ainsi à leur place les fatigues et les travaux qui sont attachés à de semblables expéditions.

III.

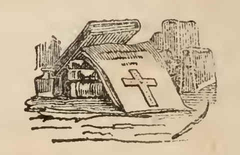
Telle fut pendant bien longtemps la discipline ecclésiastique à l'égard de la pénitence publique.

De nos jours, cette discipline a cessé d'être imposée par l'Église, quoiqu'elle se soit *en partie* conservée dans plusieurs diocèses de France jusqu'à l'époque de la Révolution (1). Quelque rigoureuses que puissent paraître aux yeux de certaines personnes les peines ordonnées par les capitulaires et les conciles, elles étaient bien éloignées d'approcher de celles infligées aux criminels par nos lois modernes; car ces pénitences publiques et solennelles s'imposaient le plus souvent pour des crimes publics et constatés, que les lois civiles de cette époque ne punissaient pas ou ne punissaient que légèrement. La pénitence publique, avec ses jeûnes et ses privations de toute espèce, ses prières

(1) Voyez à ce sujet, Appendice, nº X.

et ses exhortations fraternelles, était le système pénitentiaire employé par l'Église au moyen-âge, pour réprimer et punir les homicides, les violences et les brigandages, que la loi civile punit aujourd'hui par la réclusion, les galères ou l'échafaud.

Dans ces temps de véritable charité, l'Église cherchait, comme une bonne mère, à ramener au bien ses enfants coupables; et quand elle était parvenue à les réconcilier avec Dieu, avec les hommes, avec eux-mêmes, elle les rétablissait dans tous leurs droits de Chrétiens et de citoyens, en les admettant à la table sainte. La loi moderne, qui n'a point de pénitents, et qui n'a même pas prévu la possibilité du repentir, ne connaît que des forçats, qu'elle traite comme des ennemis, sur lesquels elle fait peser toute la rigueur d'une surveillance continuelle. N'ayant aucun pouvoir pour les rendre meilleurs, elle ne fait que les rendre plus méchants; vainement la philanthropie a-t-elle cherché à contrefaire l'Église, en établissant la pénitence privée en place de la pénitence publique : son système pénitentiaire, ses cellules solitaires, qui laissent l'homme sans consolateur en face de lui-même, ne sont que la fausse monnaie de la pénitence, comme la philanthropie est et sera toujours la fausse monnaie de la charité.



CATALOGUE DES ÉVÊQUES DU PUY

PENDANT LE NEUVIÈME SIÈCLE.

RORICE II, vingt-troisième évêque. Son épiscopat a dû commencer avec le neuvième siècle. Ce prélat eut l'honneur de recevoir dans sa ville épiscopale l'empereur Charlemagne qui, voulant établir un siége à Gironne, en Espagne, choisit le premier évêque parmi les chanoines du Puy; c'est là l'origine de la fraternité de ces deux Églises. MM. de Sainte-Marthe accordent à Rorice la qualité de seigneur du Velay. De son temps, Théodulphe, évêque d'Orléans, donna à l'église du Puy un volume contenant l'ancien Testament, l'ancienne chronologie de saint Isidore; un livre *De nominibus Hebraïcis;* un autre *De expositione diversarum rerum;* un traité *De Deo*, *de ejus attributis*, *de variis rebus mortalibus*, le tout partagé en 138 articles. Ce volume était accompagné d'un nouveau Testament, qu'on dit avoir été écrit par saint Jérôme.

DRUCTAN, vingt-quatrième évêque, abbé de Saint-Chaffre, fut aussi évêque du Puy, vers l'an 840. — Quelques-uns mettent à sa place un évêque nommé Macaire II, qu'on ne trouve point dans la *Gallia christiana*, et dont le temps ne saurait s'accorder avec la vraie chronologie.

Hardouin, vingt-cinquième évêque. — Souscrivit aux canons du concile de Tousi, en 860, et à ceux du concile de Soissons, en 866.

Gui Ier, vingt-sixième évêque. — Se trouva au concile de Chalon-sur-Saône, en 875, et à celui de Ponthion, en 876. On dit que ce prélat mourut dans le duché de Toscane, sur la route de Rome, dont il avait entrepris le pèlerinage. Charles-le-Chauve lui avait soumis le monastère de Saint-Chaffre, dont il confirma cependant l'exemption peu de temps après, à la demande de Rostaing, abbé de ce monastère. Le P. Odo de Gissey dit que les chartes de l'abbaye de Saint-Chaffre *charbonnent et mâchurent la réputation de cet évêque.*

Norbert de Poitiers, vingt-septième évêque, élu évêque du Puy vers 880. Ce prélat transféra les reliques de saint Georges et de saint Marcellin, de l'église de Saint-Paulien au Puy. Cette translation eut lieu vers l'an 900, après que Norbert eut cédé la ville de Saint-Paulien au vicomte de Polignac, en dédommagement des prétentions de Vital de Polignac, son frère, élu par quelques-uns évêque du Puy, et qui s'était porté aux plus grands excès pour soutenir ses droits sur ce siége.



CHRONOLOGIE

DES RITS, CÉRÉMONIES, ORDRES RELIGIEUX, PRINCIPALES HÉRÉSIES, PERSÉCUTIONS ET REMARQUABLES ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE, PENDANT LE IXe SIÈCLE.

(An. 801.) —Alcuin rétablit les études en France.

(An. 813.)—Etablissement de la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, de plusieurs autres fêtes et du jeûne des quatre-temps, qui jusqu'alors n'était point universellement observé.

(An. 827.) —Cette année les translations des reliques commencent à être communes; Eginhard écrit l'histoire de plusieurs de ces translations.

(An. 846.)—Thiota, fausse prophétesse, attira beaucoup de peuples et même d'ecclésiastiques, auxquels elle annonçait que la fin du monde allait arriver cette même année ; mais, déférée au concile, elle y fut condamnée et fustigée par l'ordre des évêques. — Gottescalq, moine bénédictin de l'abbaye d'Orbais, diocèse de Soissons, accusé de soutenir que les damnés étaient prédestinés et que Jésus-Christ n'était mort que pour les élus, fut condamné plus d'une fois, et enfin enfermé dans une étroite prison, où il mourut. Il a trouvé des défenseurs.

(An. 858.)—Photius, faux patriarche de Constantinople, forme le schisme qui subsiste encore aujourd'hui entre les Eglises grecque et latine, en refusant

l'obéissance due au Saint-Siége, et ne regardant pas le pape comme chef visible de l'Eglise. Il eut la témérité d'excommunier le pape, et fut enfin condamné par le concile général de Constantinople.

(An. 876.)—La Russie, jusqu'ici idolâtre, reçoit l'Évangile, par les missionnaires qu'y envoie saint Ignace, patriarche de Constantinople.

(An. 878.)—Jean Trigine, dit l'Écossais, donne dans des erreurs sur la prédestination, écrit contre la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. On peut le regarder comme un des prédécesseurs de Luther et de Calvin.

(An. 900.)—On bâtit une église magnifique à Compostelle en Espagne, pour y placer le corps de saint Jacques — Dans ce siècle, la croix commence à être portée devant le pape; — le symbole, à être chanté dans l'église; — les cloches, à être en usage dans l'Église grecque; — les titres des cardinaux, dans la cour de Rome.



DIXIÈME SIÈCLE.

L'Eglise et l'Auvergne au dixième siècle.

Adalard, quarante-troisième évêque d'Auvergne.

Arnaud ou Armaud, quarante-quatrième évêque d'Auvergne.

Bernard, quarante-cinquième évêque d'Auvergne.

Etienne, quarante-sixième évêque d'Auvergne.

Begon, quarante-septième évêque d'Auvergne.

Division ecclésiastique de l'ancien Bourbonnais.

Saint Mayeul, abbé de Cluny, confesseur.

Saint Odilon, abbé de Cluny, confesseur.

Le dixième siècle.—Gerbert.

Histoire de l'Orgue.

Catalogue des évêques du Puy pendant le dixième siècle.

Chronologie des rits, cérémonies, etc., pendant le dixième siècle.



DIXIÈME SIÈCLE.

L'ÉGLISE ET L'AUVERGNE AU DIXIÈME SIÈCLE.

ADALARD, QUARANTE-TROISIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.



EAN Ier fut remplacé en 897 (1) par Adalard, que Justel nomme Amblard, qui fut le quarante-troisième évêque d'Auvergne. Ce fut ce prélat qui assista, comme nous l'avons vu, saint

(1) Quoique la *Chronologie des Evêques de Clermont* place en 905 l'avènement d'Adalard, il paraît certain qu'il devait être sur le siége épiscopal dès l'an 897, d'après un diplôme du roi Eudes, qui date de cette année. — *Arch. de la Préfect.*, arm. 18, s. A., c. 1.

Géraud dans ses derniers moments, et qui présida à ses funérailles. Il vivait sous le roi Charles-le-Simple.

Dans une charte souscrite en 906, lors de la consécration d'une église, au lieu appelé Blanède, dans la dépendance de Brioude, Adalard prend le titre de *sérénité* (*adierunt serenitatem nostram*), titre que prenaient d'abord exclusivement les rois de la première et de la seconde race, et que prirent ensuite la plupart des évêques, lorsqu'ils devinrent seigneurs temporels. Jusqu'à la fin du neuvième siècle, les comtés et les duchés n'étaient donnés que pour un certain temps, ou à vie, selon le bon plaisir des rois; mais, dès le commencement du dixième siècle, ces dignités devinrent héréditaires. A la même époque, le plus grand nombre des archevêques et des évêques de France se firent comtes, ducs et seigneurs des villes de leurs siéges; les rois consentirent à cette usurpation du spirituel sur le temporel, afin de contrebalancer l'autorité des comtes et des ducs laïques. Les évêques d'Auvergne ont conservé la seigneurie de la ville de Clermont jusqu'en 1557.

Adalard souscrivit également, en 910, le testament de Guillaume I[er], dit le Pieux, fondateur de la célèbre abbaye de Cluny, en Bourgogne (1), qu'on peut regarder comme le premier comte héréditaire d'Auvergne. C'est sur ce comte que les divers historiens se réunissent, et, depuis son avènement, les obscurités diminuent (2). Guillaume était fils de Bernard II, surnommé Plante-Velue (3). Charles-le-Chauve et Louis-le-Bègue tirèrent de la valeur de Bernard et de son expérience dans les conseils les plus importants services : il en fut récompensé par le don du marquisat de

(1) L'abbaye de Cluny, fondée en 910, eut pour premier abbé le comte Banon, noble Bourguignon.

(2) Voyez Appendice, note XI, le synchronisme des comtes héréditaires d'Auvergne.

(3) Bernard II était fils de Bernard I[er], qui était, en 864, comte bénéficiaire d'Auvergne.

Gothie (1), et il fut un des seigneurs auxquels Louis-le-Bègue confia en mourant (ann. 879) la tutelle de ses fils, Louis III et Carloman, ainsi que l'administration du royaume. Bernard eut souvent les armes à la main pour défendre la couronne des jeunes rois, et périt, en 886, dans une bataille contre Boson, qui avait pris le titre de roi de Provence, et sur lequel il avait saisi le comté de Bourges.

Guillaume-le-Pieux, son fils, comte d'Auvergne et marquis de Gothie, avait hérité du dévouement de son père pour la dynastie carlovingienne. Aussi se déclara-t-il, en 888, contre Eudes, duc de France, qui le dépouilla du comté de Bourges, pour en revêtir Hugues, un de ses capitaines. Guillaume combattit Hugues, le tua de sa main, et se réconcilia ensuite avec Eudes, qui le nomma duc d'Aquitaine en 893. Cette reconnaissance du pouvoir du duc de France, par le plus puissant des seigneurs du Midi, se fit nominalement, sans que son indépendance en reçût la plus légère atteinte. Les provinces qu'il gouvernait, y compris l'Auvergne et le Velay, se contentèrent longtemps d'un simple hommage rendu à la suzeraineté des derniers monarques carlovingiens. Cependant, après la mort de Charles-le-Simple, et lorsque Raoul occupait le trône au préjudice de Louis d'Outremer, ces provinces datèrent leurs actes : *Depuis la mort de Charles, sous le règne du Christ, et dans l'attente d'un roi.*

Ce fut à cette époque que Guillaume-le-Pieux, après avoir réparé les pertes que les guerres avaient causées dans ses vastes domaines, commença, de concert avec Ingel-

(1) Le marquisat de Gothie, ou de Septimanie, avait pris son nom du nombre de ses *sept* cités, dont la principale était Narbonne. On l'appelait aussi de *Gothie*, car les Goths, seuls hommes de guerre défenseurs du pays, lui avaient donné toute son importance ; ce marquisat fut donné à Bernard II, après la sentence prononcée au parlement tenu à Troyes, en 878, contre un autre Bernard, duc des Marches d'Espagne, qui en était seigneur.

berge, sa femme, cette série de fondations monastiques qui ont rendu son souvenir cher à la postérité.

Ces illustres personnages suivaient ainsi le noble exemple qui leur avait été donné par Hermengarde, mère de Guillaume et fille de Guérin, l'un des derniers comtes bénéficiaires d'Auvergne. Cette pieuse princesse fonda, sur la fin de ses jours, l'abbaye de Blesle, de l'ordre de Saint-Benoît, pour de pauvres filles de qualité; les auteurs de la *Gallia Christiana* rapportent cette fondation à l'année 840. Nous croyons qu'elle a eu lieu quelques années plus tard, puisque la fondatrice, alors avancée en âge, ne mourut que vers l'année 890. Elle fit le voyage de Rome pour placer cette abbaye sous le patronage du Saint-Siége, dont elle relevait immédiatement. Mabillon croit que le pape qui reçut l'hommage d'Hermengarde était Sergius III, mort en 910. — Ce ne fut qu'en 1625 que l'abbesse, Louise de Precor de Mont-Journal, plaça son abbaye sous la dépendance de l'abbé de Cluny. Suivant la tradition, Hermengarde rapporta de Rome un autel de marbre que le pape lui avait donné, et le fit placer dans son abbaye. Elle y passa le reste de ses jours, en s'appliquant uniquement au service de Dieu, et mourut, comme nous l'avons dit, en 890, le jour de l'octave de saint Pierre, patron de l'abbaye. Elle fut ensevelie dans l'église du monastère, où son corps se voyait encore tout entier avant la Révolution. On a depuis longtemps regardé cette princesse comme *bienheureuse* dans le ciel, et c'est ainsi qu'elle est dénommée dans le testament de Guillemette de Tailhac, quinzième abbesse, morte en 1322 (1).

L'abbesse de Blesle était seigneur en partie de cette ville, dont elle avait la moyenne et basse justice. La haute appartenait, depuis 1716, au marquis de Chavagnac.

(1) BALUZE, archives de Blesle.

Les religieuses, au nombre de vingt-quatre, se qualifiaient de chanoinesses, et exigeaient la preuve de quatre quartiers de noblesse du côté paternel. Elles étaient à la nomination de l'abbesse, qui était elle-même nommée par le roi.

Une vieille légende *blasilienne* (1), qui a plus d'un trait de ressemblance avec celle de sainte Procule, rapporte que quelques années après la fondation de l'abbaye de Saint-Pierre de Blesle, tandis que Adalard gouvernait l'Église d'Auvergne, et que les Normands faisaient en France de grands ravages, deux écoliers enlevèrent de la ville de Pamiers, dans le comté de Foix, pour les porter dans leur pays, les ossements de sainte Natelène, originaire de cette ville. Comme leur chemin était de passer par l'Auvergne, ils ne furent pas plus tôt arrivés à Blesle, qu'ayant posé sur une pierre le coffret dans lequel étaient les reliques de la sainte, il devint si pesant, qu'il ne leur fut plus possible de le soulever, lorsqu'ils voulurent se remettre en route. Au même instant les cloches de l'abbaye ayant sonné d'elles mêmes, le peuple accourut émerveillé, et on emporta en grande pompe les reliques dans l'église de Saint-Pierre, où elles ont été depuis lors l'objet de la vénération des fidèles.

La même légende rapporte que cette sainte avait un père idolâtre, qui, n'ayant point eu d'enfants mâles, fut tellement courroucé contre sa femme, qui lui avait déjà donné huit filles, qu'il jura par ses dieux de faire noyer la neuvième qui viendrait au monde. Ce fut Natelène, qu'on remit aussitôt à une domestique avec ordre d'exécuter l'ordre cruel. Mais un Chrétien sauva cette enfant de la mort, l'emporta secrètement chez lui, et l'ayant fait baptiser, l'éleva dans la religion de Jésus-Christ. Natelène, devenue grande, était

(1) De *Blesle*, du latin *Blasilia* ou *Blasica*.

aussi remarquable par sa beauté que par sa vertu, et charma tellement un seigneur idolâtre, qu'il employa tous les moyens possibles pour la corrompre et la faire céder à ses désirs. Mais la jeune vierge, demeurant inébranlable dans la résolution qu'elle avait prise de se consacrer à Jésus-Christ, ce barbare lui trancha la tête, qui n'eut pas plus tôt touché la terre qu'il en sortit une source d'eau vive. La légende ajoute encore que la sainte fille, redressant son corps abattu, prit sa tête entre ses mains et la porta dans l'église de Pamiers, d'où la crainte des ravages des Normands fit transporter ces reliques en Auvergne, ainsi que nous venons de le rapporter, vers le commencement du dixième siècle. La fête de sainte Natelène se célèbre le 5 de septembre à Blesle et à Brioude.

Blesle est, comme on le voit, le pays des légendes merveilleuses; en voici encore une qui présente à tous égards quelques singularités historiques, qu'il nous paraît utile de faire remarquer.

Vers la partie supérieure du vallon dans lequel est située la ville de Blesle, il y a une vieille église dédiée à saint Étienne, au sujet de laquelle il existe une ancienne tradition que nous allons rapporter, en rectifiant, d'après les témoignages de l'histoire, les erreurs qu'elle contient.

Suivant cette tradition, qui est consignée dans le martyrologe de l'ancienne abbaye de Brioude et dans les annales de celle de Blesle, *saint* Léon III aurait abandonné Rome, à la suite des nombreuses persécutions que lui suscitèrent les ennemis qu'il avait dans cette ville, après la mort de Charlemagne, son protecteur. Le Pontife se serait ensuite retiré dans une solitude de l'Auvergne, et il y aurait bâti l'église de Saint-Étienne, en l'honneur de ce saint martyr, dont il possédait des reliques, et y aurait été enseveli. Voici comment s'exprime à ce sujet le martyrologe manuscrit de Brioude: « *Kalendis maii, in pago Arvenensi in territorio*,

ubi montana videns transitus sancti Leonis papæ, in ecclesiâ quam ipse condidit et consecravit. » Dans la requête présentée, en 1095, au pape Urbain II, par l'abbesse de Blesle, contre les moines de la Chaise-Dieu, qui s'étaient emparés de l'église de Saint-Étienne, il est dit : « *Insurrexerunt monachi Casæ Dei, et ecclesiam Sancti Stephani....., Martini et sancti Leonii, papæ, quem Romani, quia Carolus, imperator, elegerat eum, execraverunt (corpus cujus ut vidimus ibi requiescit), et nobis contradicentibus abstulerunt.* » Ces deux actes, d'une antiquité bien prochaine de celle de la mort de ce pape, font voir que, depuis plus de huit siècles, on a cru que le pape Léon III était enseveli dans l'église de Saint-Étienne-sur-Blesle, où l'on a toujours célébré la fête de saint Léon, le 28 juin, jour où l'Église fait celle de saint Léon-le-Grand ; ce qui porterait à croire qu'on avait par la suite confondu ces deux papes, et qu'on n'était point certain lequel des deux reposait dans cette église, ou si l'un des deux en était seulement le titulaire. Néanmoins, ce qui prouve la présence d'un saint Léon (pape ou non) dans cet endroit, c'est que la fontaine qui est au pied de la montagne sur laquelle est bâtie l'église, a toujours été appelée *la Fon de saint Léon.*

Un nouveau fait vint quelques siècles plus tard corroborer cette croyance.

En 1721, M. André, curé de Saint-Étienne, en faisant agrandir la chapelle de saint Léon, trouva, dans le mur de face de l'autel de cette chapelle, un vase de pierre renfermant des ossements humains pliés dans un linge très-fin, très-blanc et fort bien conservé, quoique le linge touchât la pierre. Ce vase contenait également, enveloppé dans une boule de cire, un parchemin sur lequel était écrit : « *In præsenti vase lapidio sunt reliquiæ beati Leonis papæ iij, qui sedit Româ tempore Karoli Magni imperatoris, cujus antecessor fuit papa Adrianus, quidem successor Stephanus iiij.*

Qui quidem Leo fatigatus à Romanis, post mortem præfati imperatoris, exit Romam et cœnobium Blasiliæ visitavit in honorem beati Petri, apostolorum principis; deinde vitam cupiens ducere heremiticam, præsentem locum sancti Stephani adiit. Ibique mortuus est et sepultus, ut satius in quodam libro antiquo hujus ecclesiæ continetur, ob cujus meritum multi hic accurrentes sanantur à languoribus suis. »

On voit, par tout ce que nous venons de rapporter, que la venue et la mort du pape Léon III à Saint-Étienne de Blesle, ne reposant que sur une tradition purement locale, est en opposition manifeste avec ce que les historiens ont écrit sur ce pontife ; tous s'accordent à dire que Léon III mourut à Rome, en 816, après un règne de *vingt ans cinq mois et seize jours* (la date est, comme on le voit, fort précise). Voici, selon nous, ce qui a donné lieu à cette erreur.

Vers le milieu du dixième siècle, saint Léon, évêque de Gaëte, dans le royaume de Naples, ayant appris les mérites et les miracles de saint Géraud d'Aurillac, abandonna son évêché, et vint se faire religieux au monastère de cette ville, où il vécut quelque temps dans la plus austère retraite; mais ne se trouvant pas encore assez séparé du monde, il se retira dans une solitude de la haute Auvergne, où il finit saintement sa vie le 16 octobre de l'an 970. Il est parlé de ce saint évêque et de sa vie érémitique dans la *Chronologie des abbés d'Aurillac.*

C'est donc à cet évêque de Gaëte, mort en Auvergne, où il a été mis au rang des saints, qu'il faut attribuer la fondation de l'église de Saint-Étienne et tout ce que le martyrologe de Brioude et les annales de l'abbaye de Blesle attribuent faussement à son homonyme le pape Léon III, qui fut plutôt un pape politique qu'un saint pape, et dont la vie et la mort sont tellement connues des historiens, qu'il

est difficile de comprendre comment une semblable erreur a pu durer aussi longtemps, et que personne avant nous n'ait trouvé la clef de cet *imbroglio* historique.

La ville et la seigneurie de Blesle présentaient à tous égards des singularités. Telle était, par exemple, la coutume qui existait pour les deux paroisses : celle de Saint-Pierre, qui était desservie dans l'église abbatiale, n'avait de territoire que l'enclos de l'abbaye, et pour paroissiens que les gentilshommes du lieu, ainsi que les officiers des deux justices, en quelque endroit qu'ils résidassent ; si ces officiers étaient destitués, ils passaient aussitôt dans l'autre paroisse, qui était celle des roturiers, sous le vocable de Saint-Martin. Ces deux paroisses étaient à la nomination de l'abbesse. Enfin, il ne se faisait point de baptêmes dans l'église de Saint-Pierre, et les enfants nés sur cette paroisse étaient baptisés sur celle de Saint-Martin. Le curé de Saint-Pierre avait non-seulement la préséance, mais l'enlèvement des corps des paroissiens de Saint-Martin enterrés à Saint-Pierre, quoique celui de Saint-Martin en perçût les droits. On ignore absolument l'origine de ces bizarres coutumes, qui remontent à une très-haute antiquité et qui ont subsisté jusqu'à la Révolution (1). L'ancienne église abbatiale de Blesle est du style roman, et l'on y remarque de jolis chapiteaux.

(1) *Cout. d'Auv.*, t. IV, art. *Blesle*.





ARNAUD OU ARMAUD, QUARANTE-QUATRIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

ADALARD mourut en 912, et eut pour successeur Arnaud, que quelques-uns appellent Armaud, quarante-quatrième évêque d'Auvergne. Ce prélat vécut sous Raoul et Louis-d'Outremer. Les guerres et les discordes intestines qui déchiraient alors la France, la rendaient une proie facile pour les envahisseurs étrangers qui l'attaquèrent de toutes parts.

En 915 et 916, les Normands pénétrèrent pour la seconde fois en Auvergne, ravagèrent la province, assiégèrent, prirent et pillèrent sa capitale, et se retirèrent chargés de butin. Mais vivement poursuivis par Guillaume-le-Pieux,

comte d'Auvergne, ils furent atteints et défaits sur les frontières du Limousin : douze mille des leurs demeurèrent sur la place. Le comte Guillaume Ier mourut en 918.

L'année précédente (917), quelques moines de Saint-Allyre, qui avaient été dispersés par les malheurs du temps, revinrent à Clermont, envoyés par saint Odon, abbé de Cluny, près duquel ils avaient trouvé un asile. Bernard, leur abbé, de concert avec un autre Bernard, abbé de la cathédrale, demanda à l'évêque le rétablissement de son monastère, ruiné dans les invasions des Normands. Le prélat convoqua à ce sujet le clergé et les barons d'Auvergne; des secours furent accordés, et avec l'assistance de Guillaume II, comte de Toulouse, d'Auvergne et du Velay (1), l'abbaye se releva de ses ruines. On la construisit en forteresse, en raison des dangers auxquels elle était exposée, dans les guerres sans cesse renaissantes qui signalèrent cette époque.

Un terrain, plus vaste que l'ancien, fut donné ou acheté. Un particulier, délivré miraculeusement, par l'intercession de saint Allyre, de la vue de deux spectres qui se présentaient à lui très-souvent, donna, dit-on, une somme considérable. La surveillance des travaux fut confiée à un secrétaire de la ville et du pays, que Winebrand, qui a écrit la vie de saint Allyre, appelle élégamment l'*apocrisiaire* du capitole d'Auvergne. On donnait aussi ce nom au fondé de pouvoirs d'un monastère. En peu de temps les bâtiments furent en état de recevoir les religieux. L'église s'acheva plus lentement. Bernard s'y établit, en qualité d'abbé, avec le petit nombre de compagnons qu'il avait ramenés avec lui, auxquels se joignit un certain nombre de religieux envoyés de Cluny par saint Odon, qui vint, dit-on, lui-

(1) L'auteur de la *Chronologie des Evêques de Clermont* a attribué par erreur ce secours à Raymond Pons, qui ne fut comte d'Auvergne qu'en 932.

même jeter les fondements d'une organisation forte et vigoureuse, par la puissance de sa sainteté et l'éclat de son renom. Tout en reconnaissant un honorable patronage, le monastère de Saint-Allyre sut conserver son indépendance, et continua, ainsi constitué, à croître en réputation de sainteté et de régularité. Lothaire confirma, en 951, le rétablissement de cette abbaye (1).

Guillaume II avait succédé, en 918, à son oncle, Guillaume-le-Pieux, comme comte d'Auvergne, de Velay et marquis de Gothie; il était fils d'Adélaïde, sœur de Guillaume Ier et d'Acfred, comte de Carcassonne.

Raoul, duc de Bourgogne, et Robert, duc de France, lui enlevèrent la ville de Bourges, que le premier lui rendit, en 924, lorsque Guillaume II eut reconnu son avènement au trône de France.

Guillaume II mourut en 926, et eut pour successeur Acfred, comte d'Auvergne, de Velay et duc d'Aquitaine. Ce prince, connu par son dévouement et sa fidélité au roi Charles-le-Simple, décéda en 928, sans avoir eu d'enfants, non plus que le comte-duc Guillaume, son frère aîné.

Acfred, que quelques historiens appellent Hecfroi, l'année même de sa mort, confirma la fondation de l'abbaye de Sauxillanges, *la fille aînée de Cluny*, faite primitivement, en 912, par Guillaume-le-Pieux. Dans l'acte de fondation de Guillaume, ce prince donnait à l'église de Sauxillanges (*Celsinanicas*), qu'il avait fait construire en l'honneur de la Vierge et de saint Jean, dont on y conservait des reliques, le comté de Brioude, la viguerie d'Usson et la ville de Charnhac. Il avait, en outre, fait don à l'abbaye de plusieurs autres choses, entre autres de son esclave ***Eldebod***, avec sa femme et leurs enfants, ainsi que de l'église de Saint-Julien de Gignac, dans le comté de Talende. Suivant

(1) CHABROL, *Cout.*, t. IV.

la coutume du temps, l'auteur de la donation charge d'imprécations tous ceux qui porteraient atteinte à ces pieuses dispositions, et veut que les délinquants *partagent avec le démon sa demeure et ses supplices.*

On ne sait si cette fondation reçut une exécution immédiate, ou si Acfred ne se proposa que de la confirmer, en y ajoutant de nouveaux dons. Quoi qu'il en soit, ce prince fit, en 928, la fondation de l'abbaye de Sauxillanges, comme si elle n'existait pas encore, et sans rappeler celle de Guillaume-le-Pieux. Néanmoins, il fait don des mêmes biens, en y en ajoutant quelques autres. Le comte voulut, en outre, qu'il y eût dans ce monastère douze religieux, occupés nuit et jour à chanter les louanges de Dieu. Cet acte est daté de la cinquième année dans laquelle les Français avaient détrôné leur véritable roi Charles-le-Simple, pour mettre à sa place Raoul, duc de Bourgogne.

L'église de Sauxillanges ne fut consacrée qu'en 1095, au mois de décembre, par le pape Urbain II, lorsqu'il vint à Clermont présider le concile où fut décidée la première croisade. Le Pontife partit de Clermont le 2, et fit la cérémonie le 3, assisté de Hugues, abbé de Cluny.

Les Bénédictins de Sauxillanges conservaient autrefois dans leur église le corps entier du bienheureux Godon, que saint Avit II établit premier abbé de l'abbaye de Volvic, qu'il avait fondée. Saint Odon, Aymard, saint Mayeul, Odilon, saint Hugues de Semur, tous abbés de Cluny, le furent aussi de Sauxillanges. Hugues de Semur réduisit cette abbaye en prieuré vers l'an 1062.

Ce fut également sous l'épiscopat d'Arnaud, en l'année 936, Raymond Pons étant comte de Toulouse, d'Auvergne et de Velay, que Canebert, prévôt de Brioude, fonda le monastère de Chanteuge, de l'ordre de saint Benoît, en l'honneur de saint Julien, de saint Saturnin et de saint Marcellin, évêque d'Embrun. Cette fondation fut faite d'après le

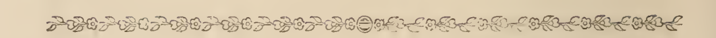
désir exprimé par Claude, seigneur de Chanteuge. Obierius paraît avoir été le premier abbé de Chanteuge. Raymond, troisième et dernier abbé, en l'année 1136, fit don de cette abbaye à celle de la Chaise-Dieu. Plusieurs versions subsistent sur cet événement, et les gens, malheureusement trop nombreux de notre temps, qui ne se font aucun scrupule de dénaturer l'histoire au profit du roman, ont raconté sur cette donation les choses les plus absurdes. De ce nombre est M. Charles Nodier, dans son voyage pittoresque en Auvergne. Ce qui paraît le plus certain, c'est que l'abbaye fondée par Canebert, par suite des guerres qui avaient transformé un grand nombre de moines en soldats et beaucoup de monastères en forteresses, était devenue un repaire de voleurs et d'homicides. Voici les propres paroles de l'abbé Raymond à Aymeric, évêque d'Auvergne, rapportées dans la charte d'extinction de l'année 1137 : « *Videns temporibus meis Cantogilense monasterium ad tantam destructionem pervenisse, ut spoliato sanctuario, et castellificata ecclesia, nullus ibi serviens Deo reperiretur, sed receptaculum esset prædonum et homicidarum.* » — Chanteuge devint un prieuré; plus tard, le pape Jean XXII l'unit à la mense de la Chaise-Dieu, sous la condition qu'on exercerait l'hospitalité dans ce monastère.

L'église de Chanteuge, sous l'invocation de saint Marcellin, est une basilique allongée, terminée par trois absides. — La nef centrale est plus large et plus élevée que les deux autres ; il n'y a pas de transept, et les bas-côtés se terminent à une chapelle en cul-de-four. — Les chapiteaux sont en général fort soignés, et le chœur est orné de belles stalles. Jacques de Senectaire, abbé de la Chaise-Dieu, vers la fin du quinzième siècle, a fait construire une charmante petite chapelle, du style ogival fleuri ; l'arc de la porte, ce qui est assez rare, est en anse de panier ; cet arc est celui que les Anglais nomment l'*arc de Tudor*. Les abbés de la

Chaise-Dieu se plaisaient beaucoup à Chanteuge, dont le séjour est bien préférable à celui de la vieille abbaye de saint Robert; plusieurs d'entre eux y sont morts, et quelques-uns y ont été enterrés.

On remarque dans les actes de l'évêque Arnaud, qu'il se qualifie de pape, ainsi que le firent plusieurs évêques, jusqu'à la bulle rendue par Grégoire VII en 1081, qui voulut que ce fût le titre exclusif des évêques de Rome, comme chefs de l'Église universelle. Cependant il est bien certain que ce titre se donnait primitivement à tous les évêques. En 253, après la mort du pape Fabien, le clergé de Rome, écrivant au clergé d'Afrique, disait : *Le pape Cyprien*, en parlant de cet évêque; Cyprien, dans sa réponse, parlant du pape martyr, dit : *Le saint homme, mon collègue*, quoique le prélat africain reconnût la suprématie de l'évêque de Rome.





BERNARD, QUARANTE-CINQUIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

On ne connaît pas la date de la mort d'Arnaud. Bernard, son successeur, abbé de la cathédrale de Clermont, et quarante-cinquième évêque d'Auvergne, fut appelé au siége de cette province en 938. Ce fut sous son épiscopat que les ecclésiastiques de Saint-Allyre prirent la règle de saint Benoît. — A l'exemple du clergé de cette ancienne église, quelques autres communautés quittèrent la vie canoniale pour en embrasser une plus étroite.

Bernard consacra l'église du monastère de Saint-Austremoine à Issoire, que venait de faire construire Gislebert,

moine de Charroux, qui en fut le premier abbé. — Fondée primitivement, suivant la tradition, par saint Austremoine (1), elle avait été ruinée depuis longtemps par les Barbares (2). Gislebert la fit rebâtir avec une grande élégance, et cette église est encore aujourd'hui le plus beau monument romano-byzantin qu'il y ait en Auvergne, province qui en possède un si grand nombre (3).

Saint-Paul d'Issoire présente les mêmes caractères et le même aspect que Notre-Dame-du-Port de Clermont, avec un degré de grandeur de plus dans le style ainsi que de beautés dans le travail. Les chapiteaux sont encore plus recherchés dans leur main-d'œuvre. On remarque une représentation de la Cène sur un de ceux du chœur, et celle de la Passion sur un autre. — Le transept offre une disposition différente. L'arc du dôme porte en encorbellement sur des modillons sculptés des têtes d'hommes et de femmes; il est éclairé par des arches plus nombreuses, et les bras sont divisés en deux compartiments inégaux, dont les deux premiers forment comme des appendices au dôme. Le fond du chœur a une chapelle carrée, qui le distingue de celui de Notre-Dame-du-Port. — La crypte, au-dessous du chœur, se prolonge dans les chapelles latérales; les voûtes, à quatre compartiments, sont soutenues dans le milieu par des colonnes isolées, et autour des murs par des fûts appliqués, à chapiteaux de feuilles galbées et grossières, et de petits arcs quelquefois prolongés.

La décoration extérieure, plus riche encore que celle de Notre-Dame-du-Port, porte les signes du zodiaque, sculptés sur la façade de chaque abside. C'est à l'extérieur, principalement, qu'ont été exécutés depuis une quinzaine d'années des travaux d'une grande importance.

(1) Voyez Appendice, numéro XII.

(2) Ce fut à la suite des dévastations des Sarrasins, que l'on transporta à Volvic les restes de saint Austremoine.

(3) Voyez sur les églises romano-byzantines en Auvergne, Appendice, n° XIII.

La façade méridionale du transept a été dégagée des bâtiments qui y étaient adossés ; cette façade a été richement ornementée, et la réouverture de cinq fenêtres, murées depuis longtemps, a banni de l'édifice une trop grande obscurité.

La façade occidentale et le porche intérieur, qui, depuis les ravages des Huguenots, au seizième siècle, n'avaient jamais été parfaitement restaurés, ont été presque entièrement refaits à neuf et surmontés d'un clocher carré à double rang de baies, où se trouvent actuellement les cloches.

Tout le dessus de l'église a été couvert de dalles de pierre de Volvic superposées ; elles forment comme des degrés qui permettent de s'y promener sans danger, et d'y jouir des magnifiques points de vue qu'offrent les environs d'Issoire.

Au-dessus de la coupole, au milieu du transept, a été construit un clocher octogone qui, par la variété de ses mosaïques, le grand nombre de ses colonnes et ses proportions habilement combinées, fait l'admiration des nombreux visiteurs ; vu du côté du levant, ce clocher s'harmonise parfaitement avec les chapelles rayonnantes, le rond-point du chœur, les branches de croix, et leur sert de couronnement. Il a deux étages, surmontés d'une flèche recouverte en plomb.

Vers le quinzième siècle, on avait bâti dans le style ogival une sacristie, à la construction de laquelle on avait sacrifié la chapelle demi-circulaire de la branche méridionale du transept. Cette sacristie a été détruite. On en a construit une nouvelle dans le style de l'église, de l'autre côté de la même branche de croix, et on a rétabli dans son état primitif la chapelle demi-circulaire avec ses mosaïques et ses colonnes.

On voit, dans une chapelle de la tour de droite du porche, une fresque représentant le jugement dernier. Saint Michel pèse les âmes dans une balance ; et du plateau qui

s'abaisse , les réprouvés sont précipités dans la gueule d'un énorme dragon, qui représente l'enfer.

En l'année 1840, on découvrit dans un caveau du collége d'Issoire, qui occupe une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye, attenant à l'église de Saint-Paul, des traces évidentes de l'existence d'un ancien édifice roman. M. Mallay, architecte et auteur de plusieurs beaux ouvrages sur les églises d'Auvergne , ayant levé le plan de cette église souterraine , trouva que le mur méridional de l'église actuelle anticipait sur cette crypte, dont le sol est exactement de niveau avec celui de la crypte existant sous le chœur. Il reconnut que celle récemment découverte ne faisait point partie de l'église actuelle ; elle en était indépendante , et cette construction a précédé celle de l'église. Nous pensons, comme M. Mallay, qu'on doit considérer le fragment conservé comme l'abside de l'oratoire construit en l'honneur de saint Austremoine, pour le dépôt de ses reliques avant leur translation à Volvic. L'église d'Issoire possédait autrefois une des vertèbres du saint apôtre de l'Auvergne, qui a disparu dans la tempête révolutionnaire (1).

(1) En 1853, Mgr l'évêque de Clermont a gratifié l'église d'Issoire de deux précieuses reliques. L'une est un os de saint Austremoine, extrait, il y a une quinzaine d'années (28 octobre 1839), de la châsse de ce saint apôtre, à Mauzac ; l'autre est un os de saint Priest, extrait de la châsse où reposent les reliques de ce saint martyr, dans l'église de Volvic. Une magnifique cérémonie a eu lieu à Issoire, le 6 décembre 1853, pour l'inauguration de ces reliques. — Tous ces détails sont dus à l'obligeance de M. Daguillon, curé d'Issoire. (Voyez Appendice n° II, pour les reliques de saint Austremoine.)





ÉTIENNE II, QUARANTE-SIXIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

C'EST sans aucun fondement que les auteurs de la *Gallia christiana* donnent pour successeur à Bernard un Begon Ier. — Étienne, fils de Robert, vicomte d'Auvergne, d'abord abbé de Conques (1), le remplaça en 940. — Cet évêque s'occupa avec un grand zèle de la restauration de la ville de Clermont, dont une partie avait été détruite par un incendie en 965, et qui avait entièrement changé de face depuis les dévastations des Normands. La plupart des bourgeois avaient quitté le pays, ou avaient péri par le glaive; Étienne

(1) Conques est une abbaye située dans le Rouergue.

fit revenir ceux qui s'étaient éloignés, et fit ensuite relever à ses frais les maisons incendiées. Mais comme elles étaient en fort grand nombre, et que les moyens dont il pouvait disposer ne lui permettaient pas de les faire rebâtir comme elles étaient auparavant, il permit de construire où et comme on pourrait le faire avec le plus de facilité. Telle est l'origine de cette irrégularité que l'on remarque dans les rues de Clermont, irrégularité que les rectifications et les embellissements faits depuis vingt ans sont bien loin d'avoir fait disparaître.

Après avoir rétabli la cité, le prélat fit relever les tours et les murailles de la ville et du château, et les mit dans un état respectable de défense. — C'est probablement par la même raison que cet évêque fit entourer de nouvelles murailles le château de Clermont, dans l'enceinte duquel se trouvait la cathédrale, que les chanoines de cette église en eurent la garde, les clefs, ainsi que la justice haute, moyenne et basse, dans tout son circuit. Quoique le palais épiscopal, le palais des comtes, l'hôtel-de-ville et les maisons des principaux citoyens fussent dans cette enceinte, le clergé des autres églises ne pouvait y faire aucune fonction ecclésiastique sans la permission expresse du chapitre cathédral.

Le 2 juin 946, Étienne consacra avec une grande solennité l'église cathédrale, détruite du temps de Pepin et rétablie sous Charlemagne ou sous l'un de ses plus proches successeurs. (Voyez à ce sujet Appendice, nº XIV.)

Cette cathédrale n'avait que sept autels, ainsi que le rapporte Savaron, d'après le livre des églises (1), savoir :

(1) Savaro, *De Sanctis Ecclesiis*, cap. 1, nº 1. Nous avons retrouvé dans les anciennes archives de l'évêché une donation du dixième siècle par un certain Widrac, donation faite, suivant l'expression du donateur, *à l'église bâtie magnifiquement dans la ville de Clermont*, et dédiée à Notre-Dame, ainsi qu'aux saints martyrs Agricole et Vital. Il paraîtrait donc que cette église était d'une grande beauté, quoique moins grande que la Cathédrale actuelle. (Arch. dép., arm. 18, sac A, cote 11.)

le maître autel, situé au milieu de l'église vers l'orient, et qui était consacré à la sainte Vierge ; le second l'était aux saints martyrs Agricole et Vital ; le troisième était dédié à la sainte Croix ; le quatrième, à saint Gervais ; le cinquième, à saint Jean-Baptiste ; le sixième, à saint Julien, martyr, et le septième, aux Anges gardiens. Ces autels étaient dans autant de chapelles, qui étaient près de l'église, ou qui la joignaient de côté et d'autre. Il ne reste plus de cette construction que les deux tours ou clochers de l'occident, qu'on démolit en ce moment (1851), dans le dessein de terminer enfin complètement le majestueux édifice commencé par Jean Deschamps, au milieu du treizième siècle.

Vers l'année 950, après la mort de Raymond Pons, le roi Louis d'Outremer, sans respect pour les droits héréditaires des fils de Raymond, disposa du duché d'Aquitaine et du comté d'Auvergne, en faveur de Guillaume *Tête-d'Étoupe*, comte de Poitiers, qui l'avait reçu magnifiquement dans cette ville quelques années auparavant. Les principaux seigneurs d'Auvergne refusèrent de reconnaître Guillaume, et se déclarèrent en faveur du fils de Raymond. Ces seigneurs agissaient dans leurs propres intérêts en maintenant le droit héréditaire consacré par l'assemblée de Kiersi, et violé par le roi dans cette circonstance. Pour les réduire, Louis vint en Auvergne avec une armée. — L'évêque Étienne, ayant été au-devant du monarque et lui ayant fait sa soumission, en reçut de grands présents. Les seigneurs résistèrent jusqu'en 955, et finirent par prêter serment de fidélité à Guillaume, lorsqu'il tenait sa cour à Ennezat, dans la Limagne, qui était alors un endroit plus considérable qu'il n'est aujourd'hui, et qui a été agrégé depuis aux treize anciennes villes pour la tenue des états (1).

(1) Ennezat est appelé *Enisiacus*, dans une charte de 952; *Anasiacum*, dans des lettres de Louis VII ; *Eneciacum*, dans une charte de 1393.

Ennezat possède une église qui offre beaucoup d'intérêt sous le rapport archéologique. Elle fut fondée, en 1060, sous le vocable des saints Victor et Couronne. Le plan primitif paraît avoir été altéré deux fois : la première, vraisemblablement à la fin du douzième siècle, par l'addition d'un collatéral au sud de la nef ; puis, dans les dernières années du quatorzième, par l'érection d'un chœur gothique. Le chapitre d'Ennezat fut fondé par Guillaume, comte de Poitiers, du consentement du pape Alexandre, et la fondation confirmée par Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine. La nef, qui seule appartient à la construction primitive, semble calquée sur celle de Notre-Dame-du-Port ; les piliers carrés sont flanqués de trois colonnes ; la voûte de la grande nef est en berceau et sans arcs doubleaux. Les nefs ont peu de largeur (1). Les chapiteaux sont en général d'une exécution fort médiocre, représentant de larges feuilles épannelées et quelques compositions historiques ; ceux de la nef latérale sud sont, par leur forme, du style de transition, et ornés de rinceaux gracieux, entremêlés de fleurs, de feuillages et de fruits, sculptés avec un art merveilleux.

Il existe sur les murs de cette église deux fresques, qui sont les plus remarquables qu'il y ait en Auvergne. La première représente le jugement dernier ; la seconde, des chasseurs surpris par la Mort ; elles datent toutes deux du commencement du quinzième siècle (2).

Ennezat, qui a vu jadis les premiers seigneurs de l'Auvergne apporter leurs hommages au puissant duc d'Aquitaine, n'est plus maintenant qu'un simple village, dont les murs blanchis se détachent au loin sur la verdure de la Limagne. Ce Guillaume *Tête-d'Étoupe*, qui y tint autrefois sa

(1) Celle du centre n'a que dix pieds d'un pilier à l'autre, les petites n'en ont que six, sur une longueur de plus de soixante-dix pieds.

(2) Voyez, pour la description de ces fresques, Appendice, n° XV.

cour, avait épousé Adèle, fille de Rollon Ier, duc de Normandie, un des principaux chefs de ces pirates qui firent tant de courses et de ravages en France dans les neuvième et dixième siècles. Charles-le-Simple, afin d'avoir la paix avec ce chef redoutable, fut obligé de lui céder la partie de la Neustrie qu'on a depuis appelée *Normandie*, et de lui donner sa fille Gisèle en mariage. Guillaume III mourut, en 963, dans l'abbaye de Saint-Maixent, où il avait pris l'habit religieux. Après sa mort, Guillaume IV, dit *Taillefer*, comte de Toulouse, fils de Raymond Pons, qui avait été, comme nous l'avons dit, dépossédé de ses droits par le roi Louis-d'Outremer, s'empara des comtés d'Auvergne et du Velay, qu'il réunit à ses états. Mais, soit que les comtes de Poitiers lui disputassent ces deux comtés, soit pour d'autres raisons qu'on ignore, il les donna en fief, en l'an 979, en s'en réservant la suzeraineté, à Guy, fils de Robert II, vicomte d'Auvergne et de Velay. Le Velay passa dès lors sous le gouvernement immédiat des vicomtes de Clermont, devenus comtes d'Auvergne et de Velay, mais sous la suzeraineté des comtes de Toulouse, qui continuèrent d'étendre leur domination sur le pays.

L'évêque Étienne, pendant son long épiscopat, recouvra les biens de l'Église qui avaient été aliénés par ses prédécesseurs. Il fit ensuite le voyage de Rome, comme le faisaient alors presque tous les évêques, et il en rapporta des reliques, qu'il *enserra*, dit Savaron, dans l'image miraculeuse de Notre-Dame, qui était conservée à la cathédrale depuis un temps immémorial, ce qui la rendit encore plus précieuse (1). — Ce laborieux et vertueux prélat mourut en 969 ou 970.

(1) Ce qui prouve que la principale dévotion à la Vierge a toujours existé à la cathédrale.



BEGON, QUARANTE-SEPTIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

BEGON, qui avait été, comme Étienne, abbé du monastère de Conques, lui succéda en 970, et fut le quarante-septième évêque d'Auvergne. Ce fut lui qui retrouva, en 987, dans l'église de Saint-Allyre, les reliques de saint Clément enfouies pendant l'invasion des Normands. — Ce prélat, autorisé par Dagbert, archevêque de Bourges, son métropolitain, et avec le consentement de Guillaume, vicomte de Cahors, assista à la consécration de Gausbert, évêque de cette dernière ville. On rappelle, dans l'acte de consécration de ce prélat, que l'évêque doit être demandé par le clergé

et par le peuple, de crainte que la cité ne méprise et ne haïsse un évêque qu'elle n'aurait pas désiré. Mais un tel système d'élection, qui pouvait être bon chez un peuple vraiment chrétien et plein de foi, aurait les résultats les plus déplorables, s'il était mis en pratique dans des temps de scepticisme et d'indifférence tels que ceux où nous vivons.

La même année (990), ou en 1002, selon Baluze, Begon se réunit aux évêques du Puy, de Viviers, de Toulouse, de Rodez, de Lodève, etc., pour publier une charte de trève et de paix, et pour faire cesser les brigandages qui désolaient leurs diocèses.

Begon gouverna sagement l'Église d'Auvergne pendant quarante ans, et mourut en 1010, sous le règne de Robert *le dévot*, fils de Hugues Capet, fondateur de la troisième race de nos rois.

Ce fut sous l'épiscopat de Begon que fut fondé dans la ville d'Ebreuil le monastère de saint Léger ou Léodghart, évêque d'Autun. Nous avons déjà vu, dans le siècle précédent, que cette ville était une des quatre résidences royales de Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne. L'empereur Lothaire réunit la maison royale au monastère, qui fut érigé, en 1080, par le pape Grégoire VII, en abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. — Cette abbaye parvint bientôt à un haut degré de prospérité, et les savants religieux qu'elle renfermait répandirent dans toutes les contrées voisines les bienfaits de la science et de la civilisation. Ce fut par leurs soins, leur exemple et leur charitable et laborieux concours, que les marais furent desséchés, que les terrains incultes furent mis en culture, et que des églises se fondèrent dans les nombreux villages qui s'élevèrent bientôt dans le voisinage du monastère. — Considérée comme une espèce *de chef d'ordre*, l'abbaye d'Ebreuil ne fut point soumise à celle de Cluny. On voit par une bulle du pape Pascal II, de l'an

1115, que cette abbaye possédait alors trente-quatre églises dans le diocèse de Clermont, quatre dans le diocèse de Bourges, six dans le diocèse de Rodez, douze dans celui de Sens, et qu'elle était à cette époque sous la protection du Saint-Siége apostolique, ce qui attestait son importance et sa suprématie dans la hiérarchie ecclésiastique. L'abbaye d'Ebreuil fut supprimée en 1765, par *lettres patentes* de Louis XV, et ses biens furent destinés à l'établissement d'un hôpital pour les pauvres, desservi par les frères de la charité. La révolution de 89, faite dans l'intérêt du peuple, supprima l'hospice des pauvres, qui est maintenant confié aux soins des sœurs de la charité de Nevers. L'ancien palais abbatial a disparu depuis longues années : c'était une forteresse carrée avec portes à meurtrières, ayant à chaque angle une tour ronde. L'église abbatiale, assez vaste, construite dans un style roman du dixième siècle, mais sans art, est maintenant l'église de la paroisse ; il ne reste de sa physionomie primitive que les bas-côtés voûtés à demi-cintre, tandis que le transept et l'abside, reconstruits vers le milieu du douzième siècle, présentent un mélange de style ogival et de style roman, ne manquant ni d'élégance ni d'harmonie. La façade occidentale était flanquée de deux tours carrées, masquées plus tard par le vaste porche qu'on voit aujourd'hui. La porte, qui est aussi ancienne que l'église, est remarquable par la couverture en peaux d'ours, peinte jadis d'un rouge éclatant, qui recouvre ses deux battants. Les dessins des ferrements sont admirés des connaisseurs.

La ville d'Ebreuil dépendait du diocèse de Clermont, par suite de la circonscription primitive des évêchés ; elle était une des treize bonnes villes de la province d'Auvergne (1).

(1) Ces détails archéologiques sont tirés d'une intéressante notice sur Ebreuil, par M. Peigue, avocat à Gannat.—On trouve dans les archives de l'évêché un inventaire de l'argenterie, des ornements, du linge et des livres à l'usage de l'église Cathédrale de Clermont, sous l'épiscopat de Begon.—Arm. 18, sac A, lettre B.

En 994, saint Mayeul, abbé de Cluny, décéda au monastère de Souvigny, qui dépendait, comme celui d'Ebreuil, du diocèse de Clermont; il y fut enterré, et Begon consacra un autel sur son tombeau. Quoique ce saint ne soit point né en Auvergne, où reposent ses reliques, comme il a été un des hommes les plus remarquables de cette époque, nous croyons devoir rapporter les principaux traits de cette vie si saintement passée dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes, en faisant précédemment connaître la division ecclésiastique de l'ancien Bourbonnais.



DIVISION ECCLÉSIASTIQUE DE L'ANCIEN BOURBONNAIS.

La partie de la Gaule celtique qui fut depuis le Bourbonnais, était voisine des trois plus puissantes nations gauloises, les Éduens, les Bituriges et les Arvernes, qui s'étaient pour ainsi dire partagé ce territoire. Aussi, l'histoire du Bourbonnais est, pendant plusieurs siècles, la même que celle de ces trois peuples. — Vers la fin du premier siècle avant Jésus-Christ, César, ayant vaincu les Helvétiens, permit aux Boïens, leurs alliés, qui habitaient la rive droite du Rhin, de se fixer dans la Gaule. Les Éduens, alliés des Romains, sentant de quel secours leur serait ce peuple rempli de bravoure,

pour les opposer aux Arvernes, leurs ennemis, l'établirent sur les terres qui s'étendent entre la Loire et l'Allier, et qui confinent avec la partie septentrionale de l'Auvergne. Le pays cédé par les Éduens à la colonie boïenne devint par la suite le centre du duché établi sous le nom de Bourbonnais.

Les Bituriges occupaient à peu près la moitié de la partie du Bourbonnais située entre le Cher et l'Allier, tandis que les Arvernes peuplaient l'autre partie et confinaient de ce côté avec les habitants du Berry.

Dans les divisions successives des Gaules par les Romains, le pays qui devait être le Bourbonnais suivit le sort des trois grandes contrées dont il dépendait. Les Éduens, avec la colonie des Boïens, furent compris dans la province dite première Lyonnaise; les Arvernes et les Bituriges appartinrent à la première Aquitaine.

Après l'établissement définitif du christianisme dans la Gaule, l'Église adopta ces divisions politiques et établit ses métropoles dans les villes les plus considérables. Alors les Boïens devinrent *fidèles* de l'évêché d'Autun; les Arvernes, riverains de l'Allier, le devinrent du siége de la ville d'Auvergne, tandis que les Bituriges, établis entre cette rivière et le Cher, eurent pour chef spirituel le métropolitain de Bourges. Cette division gallo-romaine, adoptée par l'Église catholique, s'est maintenue, pour le spirituel, jusqu'à l'époque révolutionnaire. A toutes les époques antérieures, le Bourbonnais se partagea toujours entre les trois diocèses de Bourges, de Clermont et d'Autun; chacune de ces parties formait un archidiaconat ayant son rituel particulier.— Les monastères avaient leur ressort distinct de celui des diocèses. — Les évêques ne possédaient sur le clergé de leurs districts d'autre action que celle de l'institution canonique. Telle était la situation de l'état ecclésiastique dans le Bourbonnais au dixième siècle. La partie de cette province qui dépendait du diocèse de Clermont se composait

des deux archiprêtrés de Cusset et de Souvigny, qui ont formé depuis l'élection de Gannat et partie de celle de Moulins, qui appartenant à l'évêché d'Autun, avait néanmoins des paroisses dans les diocèses de Nevers, de Bourges et de Clermont.

Ce fractionnement d'une même province entre divers diocèses devait nécessairement nuire à la discipline ecclésiastique, et par suite à la piété des fidèles. L'éloignement de la ville épiscopale, située au sein d'une autre province, la rareté et la difficulté des visites pastorales, la différence des coutumes diocésaines, plus nombreuses alors qu'aujourd'hui, faisaient naître parmi les populations des idées qui les éloignaient de cette unité, qui doit être observée, autant que possible, dans tout ce qui concerne la religion, les rits, les coutumes et les cérémonies qui en dépendent.





SAINT MAYEUL, QUATRIÈME ABBÉ DE CLUNY.



(11 Mai.)



YRUS, moine de Cluny et contemporain de saint Mayeul, dont il a écrit la vie, qui a été traduite par le P. Mabillon, le fait naître à Valensole, dans le diocèse de Riez, vers l'année 906. D'autres hagiographes rapportent qu'il est né à Avignon, et le font descendre des comtes de Provence. Ce qu'il y a de certain, c'est que sa famille était noble et riche, et que ses parents l'élevèrent avec un tel soin, dans les lettres et dans la vertu, qu'il commença à se consacrer au service de Dieu dès sa plus tendre jeunesse.

Devenu orphelin au sortir de l'enfance, et voyant ses domaines ravagés par les Sarrasins de Fressinet, il se réfugia

en Bourgogne, où il eut pour maître un savant docteur, nommé Antoine, natif de Lyon, homme d'une vaste érudition, sous lequel il acquit bientôt une connaissance parfaite des sciences divines et humaines. Il fut fait chanoine de Mâcon, puis archidiacre de la même ville, et l'évêque de ce siége lui confia la conduite de son diocèse.

Mayeul mettait surtout en constante pratique la charité, cette grande vertu que Jésus-Christ a si éloquemment prêchée aux hommes par son exemple et par ses discours, et qu'il leur a tellement recommandée, qu'on peut la considérer comme l'abrégé du christianisme. Aussi, par suite de son grand amour du prochain, il distribuait si libéralement aux pauvres ce qu'il possédait, qu'il était souvent obligé d'avoir recours à Dieu pour obtenir de sa grâce infinie de nouveaux moyens de charité. Dieu ne lui faisait pas défaut et lui fournissait miraculeusement des secours inattendus pour soulager les plus nécessiteux. — C'était dans un oratoire dédié à saint Michel, qu'il avait fait élever sur le bord de la Saône, que le saint archidiacre adressait au Ciel ses ferventes prières, lorsqu'il réclamait son assistance pour quelques nouvelles bonnes œuvres. Un jour, par un froid des plus rigoureux, il se dépouilla de ses vêtements pour en couvrir un pauvre presque nu, ainsi que l'avait fait autrefois saint Martin de Tours.

L'amour de la retraite, joint au désir qu'il avait de s'attacher entièrement à Dieu, lui fit refuser les plus brillantes dignités de l'Église. Élu archevêque de Besançon, malgré sa jeunesse, Mayeul préféra se retirer au monastère de Cluny. Nommé bibliothécaire de l'abbaye, ce qui lui donnait l'intendance des études, il détournait les religieux, par de sages conseils, de la lecture des poètes païens; il ne faisait pas même une exception en faveur de Virgile, dont la plume est généralement chaste. Cette susceptibilité à l'égard des classiques de l'antiquité grecque et romaine,

nous a toujours paru d'une grande sagesse, et nous sommes bien éloignés de la blâmer dans un laïque, à plus forte raison chez un homme d'église. Les poètes païens parlent plus aux passions qu'au cœur de l'homme, et ils ne leur parlent que pour les flatter et les diviniser, puisque les divinités de l'Olympe, dont les poètes célébraient les louanges, n'étaient en réalité que la reproduction dans le ciel des passions qui s'agitent sur la terre. De telles leçons, dangereuses pour les hommes du monde, le sont bien davantage encore pour des cénobites, dont tous les efforts doivent tendre à combattre continuellement leurs passions.

Aymar, abbé de Cluny, homme aussi pieux qu'habile administrateur, devenu aveugle longtemps avant de mourir, choisit Mayeul, en 948, pour son coadjuteur, le désignant ainsi pour le remplacer à la tête de la grande abbaye bourguignone, le jour où la mort l'enlèverait à ses frères. Devenu abbé en 965, il était si éloigné de s'enorgueillir de cet honneur, qu'il s'en humilia davantage aux yeux de Dieu et à ceux des hommes; sans cesse il répétait « qu'il » n'était qu'un vermisseau, la honte et le rebut du peuple : » *Ego sum vermis, et non homo; opprobrium hominum, et* » *abjectio plebis.* » Il fit refleurir dans l'abbaye les doctrines de saint Odon, et entretint longtemps la plus sévère discipline parmi les religieux de Cluny, ainsi que dans les monastères et les prieurés qui en dépendaient. Aussi, les princes de l'Église et les princes de la terre lui témoignaient leur considération par les épithètes respectueuses dont ils se servaient à son égard. Ils avaient en si haute estime sa science et ses vertus, que l'empereur Othon-le-Grand l'appela près de lui à Ravenne, en 966, pour profiter de ses lumières. L'empereur, qui regrettait son frère Brunon, un des hommes les plus pieux et les plus érudits de son temps, donna à Mayeul le gouvernement supérieur de tous les monastères. Le saint abbé réforma l'abbaye de Saint-

Apollinaire, près de Ravenne, ainsi que celle de Saint-Sauveur, près de Pavie, qui renfermait les reliques de saint Augustin, et qui était, sous ce rapport, particulièrement chère à l'impératrice sainte Adélaïde, seconde femme d'Othon-le-Grand. Cette pieuse princesse honora Mayeul pendant toute sa vie d'une confiance particulière, et elle avait pour ses avis le plus grand respect.

De retour en France, saint Mayeul fut chargé de réformer plusieurs monastères; pour ne citer que les plus importants, nous nous contenterons de rappeler ici qu'il fut mandé par le duc de Bourgogne et par l'évêque de Langres, à l'effet de réformer Saint-Bénigne, la plus célèbre abbaye de Dijon. Dans la suite, et à la demande de Hugues Capet, après avoir remis l'ordre à Marmoutier et à Saint-Maur-des-Fossés, il réforma également Saint-Denis. Les prières du saint abbé avaient du reste un tel prix, que le duc de Provence, au moment de mourir, l'appelait près de lui pour recevoir les consolations de la religion.

En l'année 973, saint Mayeul fit un second voyage à Rome, à l'époque des dissensions qui renversèrent Benoît VI. En revenant à travers les Alpes, les Sarrasins de Freissinet saisirent toute la caravane dont il faisait partie. Le saint abbé eut la main percée d'une flèche, en voulant parer le coup destiné à un de ses compagnons. Conduit en captivité, il se consolait en lisant un livre de saint Jérôme, qu'il avait été assez heureux de conserver. Les Sarrasins lui demandèrent une rançon de mille livres. Voici la lettre, aussi expressive que laconique, qu'il écrivait à ce sujet à ses frères de Cluny :

« A *Messeigneurs et mes Frères*, *frère Mayeul*, *malheu-*
» *reux captif.*

» Les torrents de Bélial m'ont environné, les filets de la
» mort m'ont prévenu. Maintenant donc, envoyez, s'il vous

» plaît, la rançon pour moi et pour ceux qui sont avec » moi. »

Cluny vendit, pour faire la somme exigée, jusqu'à ses ornements les plus précieux. La rançon fut payée, et Mayeul rentra dans son abbaye.

On raconte que, pendant sa captivité, les Musulmans voulurent lui faire rompre l'abstinence, en le forçant à manger des viandes défendues dans ce temps de l'année. Le saint abbé ayant refusé de le faire, et étant demeuré plus d'une journée dans cet état, un des Sarrasins, ému de pitié, pétrit un pain sur un bouclier, le fit cuire et le lui apporta.

Syrus rapporte que sa sainteté, ainsi que les bons exemples qu'il donnait à tout le monde, furent récompensés par le don des miracles que Dieu lui accorda. Il guérissait les maladies les plus invétérées, rendait la vue aux aveugles, et délivra plusieurs possédés, du pouvoir du démon, par le signe de la croix.

« Les Catholiques les plus fervents, ajoute le moine Sy- » rus, les prêtres les plus vénérables, les religieux, les no- » vices, les abbés l'honoraient comme un père rempli de » l'esprit de Dieu; les évêques traitaient avec lui comme » avec leur frère; les empereurs, les rois et les princes le » respectaient comme s'il eût été leur seigneur. Les papes » eux-mêmes déféraient à ses avis. Entre tous les monar- » ques, Hugues Capet, roi de France, lui rendait le salut à » toute rencontre, avec de grands sentiments d'humilité; » et bien souvent, saisi de respect à sa vue, le roi baissait » les yeux, comme s'il eût été ébloui par l'éclat de son » visage. »

Le saint abbé de Cluny était depuis quelque temps de retour de sa captivité, lorsque l'empereur Othon II et l'impératrice Adélaïde le mandèrent de nouveau près d'eux, et le prièrent instamment d'accepter le Saint-Siége, vacant

par la mort de Donnus II, afin d'empêcher l'antipape Boniface VII de revenir de Constantinople, où il s'était réfugié après le meurtre de Benoît VI, et de livrer de nouveau la papauté à l'odieuse faction qui voulait l'opprimer. Mayeul refusa prudemment de se charger d'un aussi dangereux fardeau, préférant rester pauvre et conserver son petit troupeau. — L'empereur et l'impératrice insistant de nouveau, le saint demanda du temps pour y penser. Après de ferventes prières, il persista plus que jamais dans sa première résolution, et répondit aux seigneurs et aux abbés qui le pressaient de condescendre au vœu de l'empereur : « Je » sais que je manque des qualités nécessaires à une si » haute dignité; et d'ailleurs, les Romains et moi, nous » sommes autant éloignés de mœurs que de pays. » — Il était impossible, en effet, de trouver rien de plus dissemblable que la sainteté de mœurs de l'abbé de Cluny et les débauches de toute espèce qui souillèrent, pendant une grande partie du dixième siècle l'ancienne capitale des Césars, devenue celle du monde chrétien, et même le trône papal. Mais le grand nombre de vertueux et saints pontifes qui ont occupé le siége de Rome, doit faire oublier le petit nombre de ceux dont les mœurs ont contrasté avec leur état. Jésus-Christ nous avertit expressément que les chefs de la religion ne sont pas impeccables, et que leurs fautes ne prouvent rien contre la doctrine dont ils sont dépositaires.

Sur le refus persévérant de Mayeul, il fallut songer à un nouveau choix. On donna la couronne pontificale, en 975, à Benoît VII, évêque de Scutri, homme vertueux et éclairé, qui mourut en 983, après avoir gouverné sagement l'Église dans des temps fort malheureux.

Cependant, les conseils de saint Mayeul devinrent de nouveau nécessaires à la famille d'Othon-le-Grand. Sainte Adélaïde, sa veuve, après la mort de son époux, s'adonna

plus que jamais à la pratique de toutes les vertus, et sut trouver dans la prière assez de force et de courage pour soutenir de nouvelles épreuves; car Othon II avait méprisé ses conseils, oublié ce qu'il devait à sa mère, et l'avait bannie de sa cour. Adélaïde pleura sur les égarements de son fils, et trouva dans le vénérable abbé de Cluny, alors âgé de 74 ans, un consolateur et un père; ses larmes furent exaucées. Par les sages avis d'Adalbéron, archevêque de Reims, Othon, repentant, eut recours à saint Mayeul, et le pria d'intercéder pour lui auprès de sa mère. Adélaïde pardonna et se rendit en Italie auprès de son fils, suivie de son sage conseiller. Tous deux, accompagnés de Conrad, roi de Provence, traversent de nouveau les Alpes et trouvent Othon II environné d'une cour brillante et nombreuse. Ce fut dans Pavie que se consomma l'œuvre de réconciliation commencée par saint Mayeul, et que sainte Adélaïde put recevoir en sa présence la soumission et les embrassements de ses enfants (année 980).

Deux ans après la grande assemblée de Pavie, Mayeul, demeuré en Italie avec l'impératrice Adélaïde, se trouvait à Vérone, lorsque Othon II, après sa défaite à Basintello (982), fit déclarer empereur son fils âgé de trois ans. — Dans ce moment solennel, et prêt à quitter Othon, qu'il ne devait plus revoir, Mayeul, lisant sur la figure du monarque la douleur morale que lui causait l'échec qu'il avait éprouvé, prend les mains de l'empereur dans les siennes, les baise humblement, puis, fixant sur ce front couronné un regard d'ineffable bonté, il lui dit : « Croyez-» en frère Mayeul, sire, n'allez point à Rome : si vous y » rentrez, vous ne reverrez plus les lieux de votre nais-» sance; Rome, soyez-en bien sûr, sera votre tombeau. »

Un an s'était à peine écoulé, qu'Othon, miné par le chagrin que lui avait causé sa défaite de Basintello, mourait à Rome, le 7 décembre 983, dans la vingt-huitième

année de son âge.... *Post male gestas res, cecidit in languorem..... tædio et languore moritur.*

Ainsi s'accomplit la prophétie de frère Mayeul.

Après tant de fatigues et de dangers, le saint abbé de Cluny revint à son abbaye et ne quitta plus la France. Comme il avait une profonde vénération pour la glorieuse vierge Marie, il visitait souvent le sanctuaire élevé en son honneur sur le mont Anis. Un jour qu'il accomplissait ce pieux pèlerinage, la population de la ville du Puy, attirée par le bruit des miracles qu'il avait opérés, s'empressa de courir à sa rencontre, et il eut de la peine à s'arracher aux exigences de la bienséance, pour aller aux pieds de Marie satisfaire sa dévotion. Enfin, et toujours accompagné de la foule, il parvint jusqu'à la chambre angélique.

Après avoir célébré la sainte messe, il fut assailli d'une armée de pauvres qui sollicitaient ses aumônes. Au milieu d'eux se présente un aveugle, qui demande avec instance, non pas un secours pécuniaire, mais la grâce de voir le jour. — Mayeul cherche vainement à l'éloigner par de charitables paroles, désirant fuir promptement les honneurs dont il est environné. Vainement encore, il se met en route avec précaution pour quitter la ville; l'aveugle s'est fait conduire sur son passage. A peine entend-il Mayeul s'approcher, qu'il s'élance à sa rencontre, et saisissant la bride de son cheval, il s'obstine à ne point la quitter qu'il n'ait obtenu la faveur qu'il sollicite. Le saint, vaincu par la pitié, plutôt que par cette espèce de violence, bénit quelques gouttes d'eau puisées dans une source voisine, et dissipe, en lui lavant les paupières, les ténèbres qui pèsent sur ses yeux éteints. Puis, confus d'avoir eu quelques témoins de cette guérison miraculeuse, il se hâte, après avoir recommandé le silence, de s'éloigner avec la même rapidité que s'il eût commis quelque mauvaise action. — Aussi sa mémoire est-elle restée en grande vénération au

Puy, où l'université cathédrale (1) l'avait choisi pour son patron. On y célébrait chaque année, solennellement, sa fête, le onzième jour du mois de mai. L'événement que nous venons de rapporter arriva sous l'épiscopat de Gotescale, trente et unième évêque du Puy.

Nous croyons devoir attribuer à la grande vénération qu'avaient pour saint Mayeul le clergé et les habitants du Puy, quoique personne ne l'ait fait avant nous, une ancienne alliance qui existait entre le chapitre cathédral de cette ville et l'abbaye de Cluny. Cette alliance fut renouvelée en 1206 par Bertrand de Chalencon, quarante-septième évêque du Velay, avec Hugues, abbé de Cluny. Le préambule de l'acte d'association est ainsi conçu :

« Tous les enfants de la sainte Église, notre mère, sauront que l'ancienne et immémoriale société, contractée » entre les églises du Velay et Cluny, a été renouvelée et » confirmée par le seigneur Bertrand, évêque dudit lieu, » et Hugues, abbé de Cluny, présidant l'un et l'autre le » chapitre du Puy, selon la teneur suivante : Quoique » l'église du Puy, d'après un privilége spécial, ne doive » marcher en procession que pour aller au-devant du pape » et du roi, elle s'engage cependant à rendre cet honneur » à l'abbé de Cluny, comme il a été en usage de le faire » par le passé; mais le même abbé n'aura droit, pendant » sa vie, qu'une seule fois à cet hommage. Il aura, durant » son séjour au Puy, l'autorité de conférer, avec le consentement du chapitre, les prébendes qui se trouveront » alors vacantes; le garde du trésor devra lui en remettre » les clefs; il pourra percevoir la portion des chanoines, » dire, comme les autres, les messes de sexte et de midi, » présider à toutes les solennités, s'asseoir même au siége

(1) Cette université se composait de l'évêque, des chanoines, des choriers et des sous-choriers. — Voyez Appendice, n° XVI.

» le plus élevé, quoique ce privilége n'appartienne qu'au » premier pasteur du diocèse, et, avant lui, au Souverain-» Pontife. L'évêque du Puy, à son tour, jouira à Cluny des » mêmes prérogatives, soit pour faire marcher une fois la » procession solennelle et générale, soit pour conférer les » obédiences qui viendraient à vaquer dans les jours de sa » visite, soit enfin pour prendre part aux cérémonies et » siéger sur le trône abbatial. Afin de cimenter la perpé-» tuité de cette alliance, des prières journalières seront de » part et d'autre adressées à Dieu, pour obtenir une mu-» tuelle prospérité, et tous les ans une cérémonie funèbre » devra être célébrée pour les membres défunts de l'un et » l'autre corps. Au trépas de l'évêque, le monastère fera » pour lui un service semblable à celui des religieux, et à » la mort de l'abbé, la cathédrale lui accordera les mêmes » honneurs qu'à ses chanoines. » Cet acte fut passé dans la ville du Puy, au mois de janvier, la veille de la fête de l'Épiphanie, l'an de l'Incarnation 1206 (1). Il paraît que ces clauses ne furent pas toujours fidèlement observées; du moins les religieux de Cluny firent-ils, en 1365, entendre quelques plaintes sur ce sujet (2).

Cette alliance, que l'on qualifie d'ancienne et d'immémoriale, *vetus et quasi inveterata*, ne pouvait dater que des premiers abbés de Cluny, dont saint Mayeul était le quatrième, puisque cette abbaye n'avait à cette époque que trois cents ans d'existence.

En l'année 994, le roi Hugues Capet pria Mayeul de venir, malgré son grand âge, réformer le monastère de Saint-Denis, tâche qu'il avait remplie si souvent et si dignement dans le cours de sa vie. Le saint, se rendant à la prière du roi, quitta sa cellule et se mit en route, en disant que

(1) GISSEY, liv. III, ch. 9. — THÉOD., liv. II, ch. 24.
(2) GISSEY, liv. III, ch. 9.

ce serait une belle couronne à ses travaux que de pouvoir ramener la règle et la piété parmi des frères de son ordre. Il paraît qu'il se rendit d'abord en Auvergne pour y visiter des prieurés dépendants de Cluny. Il s'arrêta quelques jours à celui de Souvigny, en Bourbonnais, qui faisait partie du diocèse de Clermont, lieu très-célèbre alors, dit son biographe... *Nunc loco celeberrimo.* Surpris par une indisposition, il connut que sa mort était proche. Ses frères lui ayant demandé à quelle personne il voulait confier son troupeau : *Vous aurez*, leur dit-il, *Jésus-Christ pour pasteur, si vous suivez notre règle.* On voulut savoir s'il souffrait : *Non*, répondit-il, *tout va bien*, *grâce à Dieu.* Il donna sa bénédiction, récita des psaumes à voix basse, baisa la croix à plusieurs reprises et s'endormit paisiblement dans le Seigneur le 11 mai 994. Il avait gouverné pendant quarante et un ans la grande abbaye de Cluny et ses nombreuses dépendances. Il fut enterré à Souvigny, *in suâ cellâ Silviniaco*, avec une grande magnificence, et le roi Hugues Capet contribua par ses libéralités aux honneurs qui lui furent rendus, ainsi qu'à la construction du tombeau qu'on lui éleva, et qui devint bientôt célèbre par de nombreux miracles.

Pierre le Vénérable, qui fut au douzième siècle un des successeurs de saint Mayeul, affirme qu'il n'y a point eu de saint, pendant deux cents ans, dans toute l'Europe, *la Vierge exceptée*, qui en ait fait de plus éclatants ; il le prouve en citant les nombreuses guérisons qui ont eu lieu à son tombeau, ainsi que la résurrection d'un enfant, âgé de trois ans, qui fut porté par sa mère devant son sépulcre, dans l'espérance qu'il recouvrerait la vie. Comme cette femme avait cru d'une foi vive et sincère, sa foi fut récompensée, et son enfant rendu à l'existence, en présence d'un grand nombre de fidèles, accourus dans ce lieu avec l'espoir d'y être témoins d'un miracle.

Le cardinal Baronius, l'un des hommes les plus doctes de son temps, après avoir loué les grandes vertus de saint Mayeul, ajoute que les miracles fréquents qui se faisaient à son tombeau sont la preuve la plus évidente qu'il est en possession de la vie éternelle : *Crebra miracula ad sepulchrum ejus fieri solita, revera in cœlum ipsum ascendisse.*

Un an après la mort de saint Mayeul, Hugues Capet, affaibli par l'âge et par la maladie, vint en pèlerinage prier sur son tombeau, et fut reçu au prieuré de Souvigny. Là, il apprit que peu de temps auparavant un aveugle avait recouvré la vue à la suite de prières faites au tombeau du bienheureux abbé de Cluny. Le roi voulut voir cet homme, et joyeux d'avoir vérifié la réalité de ce miracle, il adressa au saint des prières qui ne furent pas inutiles, puisqu'il revint guéri dans sa capitale (1). Hugues Capet, reconnaissant, ne crut pouvoir mieux prouver sa gratitude, qu'en accordant au prieuré de Souvigny un droit dont l'abbaye de Cluny usait depuis soixante-cinq ans. En conséquence, avec l'assentiment des sires de Bourbon, il permit à l'abbé Odilon de fabriquer des monnaies qui auraient cours à Souvigny ainsi que dans le Bourbonnais, et qui porteraient en outre l'effigie du saint auquel le roi devait sa guérison (2).

Souvigny dépendait, comme nous l'avons dit, du diocèse de Clermont, ainsi qu'une grande partie de l'ancien Bourbonnais; il était le second des quinze archiprêtrés de ce diocèse. Cette ville était la première de la province, avant que Moulins l'eût remplacée à ce titre. Située entre cette dernière et Bourbon-l'Archambaut, elle fut primitivement la résidence des sires de Bourbon. Le roi Charles-le-Simple

(1) Ce trait est rapporté dans la vie de saint Mayeul, par Syrus, traduite par Mabillon.

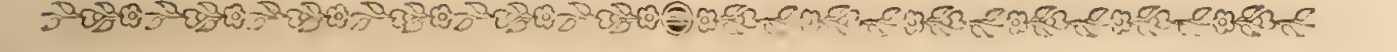
(2) Parmi ces monnaies, celles appelées *maiolus*, portaient un buste de saint Mayeul de face, avec la crosse à gauche.

l'avait donnée, en 913, à Aimar de Bourbon, qui lui-même, trois ans après, la donna à l'abbaye de Cluny. La charte porte : *Ipsum curtem Silviniaci ubi ecclesia sancti Petri est fundata.* Cette donation, d'abord révoquée par Aimon, fils d'Aimar, fut enfin reconnue, et les sires de Bourbon ne troublèrent plus les abbés de Cluny dans la possession de Souvigny (1).

L'abbaye de cette ville devint bientôt le Reims et le Saint-Denis des seigneurs de Bourbon. C'est dans cette ville qu'ils faisaient leur entrée, lorsqu'ils prenaient possession de leur seigneurie ; c'est dans l'église du monastère qu'ils prêtaient serment de rendre une égale justice à leurs peuples. Les chapelles et les caveaux de l'église renfermaient leurs tombeaux. Il ne reste rien de l'ancien château des ducs de Bourbon, mais l'église existe encore. C'est un édifice d'une belle architecture gothique, remarquable par sa longueur et par son élévation. On y voit encore plusieurs tombeaux des ducs de Bourbon, dans deux chapelles qui joignent le chœur.

On montrait autrefois à Souvigny les sandales de saint Mayeul et son scapulaire. Ce dernier, comme l'ancien *froc* des Bénédictins, était de *couleur tannée* ou de noir naturel, ayant les manches et les capuchons fort larges. Tous les moines noirs et les ecclésiastiques portaient alors le froc et la soutane de cette couleur. Les enfants de chœur de Cluny et les clercs du séminaire de Bordeaux, fondé au douzième siècle, l'ont conservé jusqu'à la révolution. — Les religieux de Souvigny possédaient une bible manuscrite, qui fut consultée par les pères du concile de Bâle, comme celle qui devait inspirer le plus de confiance ; elle est maintenant à la bibliothèque de Moulins.

(1) *Gall. christ.*, t, II, col. 377.



SAINT ODILON, CONFESSEUR, CINQUIÈME ABBÉ DE CLUNY.

(1er Janvier.)



UELQUES années avant sa mort, saint Mayeul avait désigné, pour lui succéder dans la dignité abbatiale de Cluny, celui de ses religieux qui lui en avait paru le plus digne. Il se nommait Odilon. C'était un cénobite d'environ trente-deux ans, dont les grandes vertus et la haute sagesse faisaient, depuis quelques années, l'édification du monastère. Sa modestie était si grande, qu'il fut le seul à désapprouver le choix du saint abbé, lorsqu'il le nomma son coadjuteur (ann. 991). Cependant, ce modeste religieux, issu de haute lignée, était fils de Béraud, surnommé *le Grand*, seigneur

de Mercœur en Auvergne, chef d'une des plus illustres familles du royaume. Sa mère, qui se nommait Gerberte, était aussi recommandable par sa piété que par la noblesse de son extraction. Tant il est vrai que l'orgueil et la vanité ne sont pas toujours le partage de ceux auxquels il serait peut-être, humainement parlant, permis d'en avoir un peu (1).

Né dans l'année 962, Odilon montra, bien jeune encore, une piété qui ne fit que se développer avec l'âge. On rapporte qu'étant encore enfant, il fut atteint d'une maladie qui lui ôta l'usage de ses membres. Un jour que sa gouvernante l'avait porté, pour lui faire prendre l'air et le récréer, devant l'église de Notre-Dame (2), et qu'elle s'était un peu écartée de lui après l'avoir placé près de la porte, l'enfant se traîna comme il put jusqu'à l'autel de la Vierge, où il fut à peine arrivé, qu'il se sentit miraculeusement guéri et en état de marcher aussi bien qu'il l'avait jamais fait; il sortit aussitôt de l'église sans aucune assistance, ce qui donna sujet à tous ceux qui le virent de crier au miracle, et de rendre mille grâces à Dieu pour un aussi merveilleux événement. — Dès ce moment, cet enfant ressentit une si grande tendresse pour la sainte Vierge, qu'il lui consacra toutes ses actions et toutes les affections de son âme. — Afin de le faire avec plus de fruit, Odilon continua pendant toute sa vie à visiter souvent l'église de Notre-Dame du Puy. — Plus tard, il refusa, par amour pour la solitude, l'évêché de cette ville, qui fut donné, sur son refus, à son

(1) La maison de Mercœur, originaire d'Auvergne, s'éteignit en 1321. La seigneurie de ce nom, dont le chef-lieu était Ardes, passa dans la maison de Joigny; puis, en 1339, dans la maison dauphine d'Auvergne, ensuite dans celle de Bourbon. — Après avoir appartenu à la maison de Lorraine, elle passa dans celle de Bourbon-Conti, fut vendue au roi Louis XV et forma l'apanage de Mgr le comte d'Artois, qui fut depuis le roi Charles X. Les armes de l'ancienne maison de Mercœur étaient *de gueules à trois fasces de vair*.

(2) Probablement celle de Notre-Dame du Puy, comme la suite de ce récit le donne à entendre.

neveu Étienne de Mercœur, trente-sixième évêque du Velay. — Saint Odilon entra dans les ordres sacrés aussitôt que l'âge le lui permit, et fut d'abord chanoine de la noble collégiale de Saint-Julien de Brioude. Quelque temps après, résolu de briser toute affection terrestre, il se fit recevoir religieux dans l'ordre de Saint-Benoît à Cluny, alors dirigé par saint Mayeul. Il fit de si grands progrès dans la perfection de la vie cénobitique, que, quatre ans après son entrée en religion, quoiqu'il fût encore dans les novices blancs, il fut élu vicaire de l'abbaye. Peu d'années après, saint Mayeul étant venu à mourir, Odilon fut, comme nous l'avons déjà vu, élu pour le remplacer.

Ce fut alors que ses grandes qualités et ses grandes vertus se développèrent avec plus d'éclat. La réputation qu'elles lui firent vint jusqu'à l'empereur saint Henri, qui le pria de l'accompagner dans le voyage qu'il fit à Rome pour s'y faire couronner, afin de jouir et de profiter de ses pieux entretiens (1). Son humilité était si grande qu'il refusa l'archevêché de Lyon et le *Pallium* (2), dont Jean XIX voulut l'honorer.

Saint Odilon se livra pendant toute sa vie à des austérités très-rigoureuses. — Afin de dompter ses sens par la force des mortifications, il jeûnait presque constamment, et le cilice était son vêtement ordinaire; il portait une chaîne de fer autour du corps, mangeait souvent du pain couvert de cendres et ne buvait que de l'eau. — Il était doux, humain envers ses inférieurs, et remplissait à leur égard plutôt l'office d'une mère bénigne que d'un père qui aurait eu tant soit peu de sévérité. Il disait souvent qu'il aimait mieux

(1) Saint Henri, dit *le Boiteux*, fils de Henri-le-Jeune, duc de Bavière, naquit en 972, et fut élu, en 1002, empereur d'Allemagne. Il mourut saintement en 1024, âgé de 47 ans. C'est le patron de Henri IV et celui d'un autre Henri, un peu boiteux comme lui. Nous célébrons sa fête le 15 juillet.

(2) Le *pallium* est un ornement de laine blanche semé de croix noires, bénit par le pape, qui l'envoie aux archevêques et à quelques évêques.—Voyez Appendice, n° XVII.

être obligé de rendre compte à Dieu d'une indulgence excessive, que d'une sévère justice. — Il exerçait si largement sa libéralité envers les pauvres, qu'il passait près de beaucoup de gens pour un prodigue. Une fois, il employa toutes les provisions de l'abbaye, et vendit ensuite l'argenterie de l'église pour garantir les pauvres de la faim pendant une grande famine qui ravagea la Bourgogne.

Le nom de saint Odilon est immortel dans l'Église, par l'institution de la *commémoration générale des trépassés* (ann. 998), qui se célèbre le 2 novembre, et que nous nommons *le jour des morts*. Cette pieuse pratique passa des monastères de Cluny dans d'autres églises, et fut enfin adoptée par l'Église universelle (1). Les prières solennelles et libératrices, composées à l'intention des âmes du purgatoire, se font aujourd'hui dans toutes les églises catholiques de la chrétienté. L'antiquité païenne, qui eut ses sages, auxquels devaient succéder les *saints*, qui sont les sages épurés par la morale de l'Évangile, avait eu chez elle un simulacre de cette dévotion chrétienne dans le culte des larves, des lémures et des mânes. Notre fête des morts, malgré la tristesse qu'elle inspire, ou plutôt à cause de cette tristesse, est toutefois beaucoup plus touchante que celle du paganisme ; car elle fait des vivants des intercesseurs auprès de Dieu en faveur des trépassés, et elle jette une arche de salut entre le purgatoire et le ciel. Cependant, cette fête a perdu de nos jours une partie de son utilité comme acte de bienfaisance. Car, dans ces siècles de foi et de charité, que nous nommons avec dédain des siècles d'ignorance et de superstition, les Chrétiens d'alors réjouissaient ce jour-là le ciel et la terre ; par leurs prières, ils délivraient une mère, un père, un frère, un ami gémissant

(1) C'est à tort que quelques compatriotes de Sylvestre II ont écrit qu'il avait *régularisé l'institution de la fête des trépassés*. L'Eglise n'adopta cette institution que longtemps après la mort de Gerbert.

dans un séjour de ténèbres et de douleurs; par leurs aumônes et leurs bonnes œuvres, ils nourrissaient les vivants et les consolaient. Naguère encore, avant que l'égoïsme et l'indifférence eussent chassé des cœurs la charité, on voyait des diocèses, des paroisses, où les laboureurs accomplissaient durant cette sainte journée quelques travaux gratuits pour les pauvres. Aujourd'hui, dans les villes surtout, la fête des morts se borne, pour la plupart des fidèles, à assister à un service commun, d'où la foule se rend dans ces *dortoirs* de l'humanité (1), dans ces jardins sans joie, où elle marche sans émotion sur des gazons couvrant les cendres de ses proches, et sort ensuite de ces bocages de la mort pour y rentrer bientôt, mais un à un, et cette fois pour jamais!...

Ce n'était certainement pas une chose nouvelle au dixième siècle que de prier pour ceux qui nous avaient précédés dans la vie. Sans parler de Judas Machabée qui envoya de l'argent à Jérusalem pour le sacrifice des morts, saint Augustin n'offrit-il pas le saint sacrifice pour sa mère, saint Ambroise pour son frère, et ce dernier n'écrivit-il pas, après la mort de sa sœur, afin d'exhorter à prier pour elle et à recommander son âme à Dieu par des offrandes? Tertullien, plus ancien que ces deux Pères de l'Église, ne parle-t-il pas des anniversaires à un mari qui a perdu sa femme? Ne lui dit-il pas de prier pour son âme et de faire tous les ans des offrandes pour elle (2)? — C'était donc un principe essentiellement chrétien et universellement reconnu comme tel, qui servait de fondement à la nouvelle et pieuse cérémonie instituée par saint Odilon. — Un peu plus d'un siècle avant lui (ann. 827), Macaire, diacre de l'église de Metz, dans son *Livre des Offices ecclésiastiques*, qu'il dédia à Louis-le-Débonnaire, avait introduit l'office des morts;

(1) Le mot cimetière, en grec, κοιμητηριον, signifie *dortoir*.
(2) *De Monog.*, c. X. —Voyez Appendice, n° XVIII, sur la prière pour les morts.

mais, d'après la tradition, il y a tout lieu de croire que cet office, qui n'était point général, n'était célébré qu'à quelques autels, et en commémoration de morts particuliers.

Arrivé à un âge fort avancé, saint Odilon fut affligé, pendant cinq ans, d'une douloureuse maladie, ce qui lui fit naître le désir d'aller mourir à Rome près du tombeau des saints apôtres. Après avoir séjourné quatre mois dans la capitale du monde chrétien, visitant journellement les saintes reliques, il fut divinement averti que la volonté de Dieu était qu'il retournât à son monastère, ce qu'il fit aussitôt. Il employa un an entier à la prière et à la pénitence, malgré les ennuis que lui causait sa maladie, afin de se disposer à bien mourir, quoique toute sa vie n'eût été qu'une continuelle préparation à ce dernier passage. — Désirant ne rien laisser en arrière du devoir d'un bon pasteur, saint Odilon visita tous les couvents dépendant de son abbaye, afin d'exhorter ses religieux à la perfection, et il leur prédit que le jour de la Circoncision de Notre-Seigneur verrait son âme se séparer de son corps. En effet, il mourut ce jour-là même, au monastère de Souvigny, l'an 1048, cinquante-quatre ans après son saint prédécesseur. Saint Odilon avait tenu dignement pendant le même espace de temps, la crosse abbatiale de Cluny, et fut enterré à Souvigny, où son tombeau fut honoré d'un grand nombre de miracles. Son corps reposa jusqu'à la tourmente révolutionnaire auprès de celui de saint Mayeul, qui fut en même temps son maître et son modèle.

Ce vénérable abbé avait fait élever pendant sa vie plusieurs monastères et maisons religieuses de son ordre, entre autres le prieuré de Saint-Victor de Genève, celui de Charlieu, ceux de Ris et de Sauxillanges, celui de Souvigny en partie, le monastère de Saint-Saturnin, celui de Saint-Mayeul à Pavie; enfin, le prieuré de la Volte de Chil-

lac, à présent de la Voulte, où l'on lisait ces vers sur la porte de l'église qui conduit au cloître :

Hoc tibi , rex regum
Condidit Odilo templum.

Étienne IV, cinquantième évêque d'Auvergne, consacra l'église de ce monastère, qui portait le nom de Sainte-Croix, en présence du saint fondateur et de Blismude, sa sœur, abbesse des Chazes, ainsi que de dix de leurs neveux. Jossand, qui a écrit la vie de saint Odilon, raconte un miracle qu'il opéra à cette occasion sur les maçons qui bâtissaient l'église. On y gardait autrefois, avec un grand honneur, la chasuble et l'aube de saint Odilon. — Le Père Branche rapporte dans la vie des saints d'Auvergne, que ceux qui sont atteints de la jaunisse trouvent à la Voulte le remède à leur mal; il ajoute qu'il fut guéri lui-même de cette maladie le jour où il alla y faire ses dévotions : *Ita me*, dit-il, *Deus adjuvat*.

Mais la fondation la plus importante faite par saint Odilon est celle du monastère de Saint-Flour, qui donna naissance à la ville de ce nom, qui est demeurée depuis plus de cinq siècles la capitale *ecclésiastique* de la haute Auvergne. Nous rapporterons dans le siècle suivant les détails intéressants de cette grande fondation. En érigeant ainsi de nouveaux monastères, saint Odilon rendait de précieux services aux sciences et à la civilisation, puisque ces pieux asiles devenaient autant d'écoles célèbres, où la noblesse et les familles honorables du pays envoyaient leurs enfants, pour être élevés dans les sciences divines et humaines. — Saint Odilon a laissé plusieurs ouvrages. On a de lui, dans le recueil intitulé *Bibliotheca Cluniacensis*, outre la vie de sainte Adélaïde, la vie de saint Mayeul, ainsi que des sermons qui annoncent une grande connaissance de l'Écriture sainte, des lettres et de la poésie. Autant ce pieux écrivain

fut soigneux de cultiver lui-même les bonnes études, autant il le fut de favoriser et d'exciter les talents chez les membres de son ordre. Ses efforts ont été couronnés d'un plein succès ; car il n'en existe aucun dans le monde chrétien, les jésuites exceptés, qui ait rendu aux lettres et aux sciences, en général, de plus grands services que celui de Saint-Benoît. La légende attribue aux Bénédictins quarante papes, deux cents cardinaux, cinquante patriarches, seize cents archevêques, quatre mille six cents évêques et trois mille six cents saints canonisés (1) Cet ordre, pour tant de services et tant de gloire, n'a demandé au monde que le repos et la paix, et n'a jamais donné aux souverains et aux peuples que des leçons de justice et d'obéissance.

Le plus ancien monastère de femmes et le plus considérable de l'ancien Bourbonnais, était celui de Saint-Menoux. On ne connaît pas exactement l'époque de sa fondation, qu'on attribue aux seigneurs de Bourbon, de Charenton et de Montfaucon. Il se nommait primitivement Mailly, lieu situé sur la rivière de Rose, *Mailly, supra rivulum Rose, qui Elaveri immiscitur*. Le martyrologe de saint Laurent rapporte que vers l'an 1000, Aldalgasie étant abbesse de Mailly, on découvrit dans ce lieu les reliques de saint Menoux, évêque et confesseur, qui furent reconnues et déclarées authentiques par Dacbert, archevêque de Bourges. Elles furent placées derrière le grand autel de l'abbaye, qui prit dès lors le nom de ce saint confesseur. Ces reliques étaient en grande vénération et attirèrent beaucoup de dons au monastère. Saint Menoux était Irlandais de nation, et le martyrologe gallican place sa fête au 12 juillet. Cette abbaye dépendait du diocèse de Bourges.

(1) Vid. GODESCARD, *Vie de saint Benoît*, t. 3, p. 90.—*Biogr. univ.*, t. 4, p. 173.—MORÉRI, t. 2, p. 357.



LE DIXIÈME SIÈCLE.



MALGRÉ que le dixième siècle paraisse avoir produit peu de personnages qui aient excellé à un degré assez éminent dans les vertus chrétiennes pour mériter le titre de saints, on peut néanmoins citer, parmi les évêques, Érambert de Toulouse, Gausbert de Cahors, Turpin de Limoges, Fulcran de Lodève et Gérard de Toul; chez les réguliers, on compte quatre abbés de Cluny, Benon, Odon, Mayeul et Odilon, qui se sont succédé sur la chaire abbatiale de ce monastère, et qui ont été placés par l'Église au rang des bienheureux.

En l'année 993, Jean XV mit dans le catalogue des saints,

au concile de Latran, Ulric, évêque d'Augsbourg ; ce fut la première canonisation qui ait été faite solennellement par autorité du Pape. Jusque-là, c'est-à-dire dans les neuf premiers siècles de l'Église, il était d'usage que chaque Église canonisât ses saints particuliers. — Les formes de la canonisation, dans les premiers temps, étaient de la plus grande simplicité. Ceux qui avaient versé le sang pour la foi, étant les seuls qui fussent honorés d'un culte public, les actes de leur martyre étaient les seuls titres qu'il fallait présenter. Ces actes étaient vérifiés par l'évêque en présence de son clergé ; on élevait un autel sur le tombeau du nouveau saint, on y célébrait les saints mystères, on inscrivait son nom sur les diptyques sacrés, et on l'invoquait pendant le canon de la messe, d'où vint dans la suite le nom de *canonisation*. — Après les temps de persécution, on inscrivit à côté du martyr les noms des confesseurs qui avaient souffert pour la foi, ceux des solitaires, des vierges, et en général de tous ceux qui étaient morts en odeur de sainteté. Les métropolitains étaient les juges ordinaires de ces sortes de causes, et leur jugement ne s'étendait point hors des limites de leurs juridictions, à moins qu'il ne fût accepté par les églises voisines. Alors le culte du saint acquérait une sorte de célébrité, et finissait quelquefois par devenir général. Telle fut la pratique de l'Église jusque vers la fin du dixième siècle. Mais les abus qui s'étaient glissés dans cette matière, et le culte rendu à des personnes regardées comme dignes de cet honneur sur des preuves trop légères, obligèrent enfin le grand Pontife des Chrétiens à évoquer à lui la décision de ce genre de causes. La canonisation de saint Ulric fut le premier exemple de cet usage. Toutefois, les métropolitains se maintinrent longtemps encore dans la possession de leur ancien droit ; car, en 1153, l'archevêque de Rouen ordonna la translation de saint Gauthier, abbé de Pontoise. Ce fut la dernière canonisation épiscopale. Alexan-

dre III, qui monta sur le trône pontifical en 1159, réserva entièrement au Saint-Siége ces sortes de jugements. Les canonisations particulières, en faveur d'une province, d'un ordre religieux, prirent le nom de *béatification*, et devinrent comme les préliminaires de la canonisation. Peu à peu s'établirent les formes usitées aujourd'hui. On vit les procès de canonisation s'instruire avec cette lenteur qui laisse à l'admiration le temps de se calmer et à la vérité celui d'être connue, avec cette sévérité d'examen qui écarte les faits douteux, et qui n'admet que ceux que confirment les suffrages unanimes (1).

Pendant toute la durée du dixième siècle, mais principalement dans les dernières années, tous les esprits se préoccupèrent vivement de la réalisation de la plus étonnante des prophéties, celle du règne de Jésus-Christ et de ses saints pendant mille ans, à la suite desquels devaient arriver le règne de l'antechrist, le jugement dernier et la fin du monde. Cette prophétie, si souvent et si diversement expliquée, devait, disait-on, s'accomplir avec la fin du dixième siècle, époque où finissait la période de mille ans, annoncée par les prophètes.

Dès le commencement de l'Église, quand le mystère de cette prophétie était scellé et impénétrable encore, à chaque calamité publique, à chaque grande désolation qui survenait, on s'attendait que déjà la fin du monde et les malheurs qui la doivent signaler allaient paraître. Dès le quatrième siècle, quand l'arianisme exerçait de tous côtés ses ravages, on crut voir, dans la consommation de l'apostasie

(1) Le P. d'Aubenton rapporte qu'un gentilhomme anglais, protestant, vit à Rome, chez un prêtre de ses amis, un procès-verbal qui contenait les preuves de plusieurs faits miraculeux attribués à un saint personnage. Après l'avoir lu avec attention, il dit en le rendant : Si tous les miracles qu'on reçoit dans l'Eglise romaine étaient établis sur des preuves aussi évidentes que ceux-ci le sont, nous n'aurions aucune peine à y souscrire. Eh bien! répondit le prélat, de tous ces miracles qui vous paraissent si avérés, aucun n'a été admis par la Congrégation des rites, parce qu'on ne les a pas crus suffisamment prouvés.

prédite par l'apôtre saint Paul (1), le chemin préparé aux grands adversaires du Christ. Les irruptions des Barbares dans les siècles suivants, et le démembrement de l'empire romain par leurs armées, semblèrent réaliser les signes annoncés par le même apôtre (2) pour l'avènement de cet homme de péché. Ensuite, lorsqu'on vit, dans les septième et huitième siècles, les progrès si rapides de Mahomet, et son empire antichrétien s'étendant et se dilatant de plus en plus, on ne douta pas que ce ne fût *l'abomination de la désolation* que le prophète Daniel avait prédite, comme un présage des dernières calamités du monde (3); et les invasions des Sarrasins dans la chrétienté presque entière, leurs courses et leurs déprédations jusqu'aux portes de Rome dans le neuvième et le dixième siècle, en multipliant les afflictions, ne firent que confirmer ceux qui vivaient alors dans la pensée que la dissolution de l'ordre actuel des choses était proche. — On croyait à cette époque que les prophéties en avaient limité la durée à l'an 1000 après Jésus-Christ, selon le temps qui avait été promis à son règne et à celui de ses saints sur les trônes et sur les nations de la terre ; et dans cette persuasion, on regardait comme inutile de rétablir et de réparer les églises, et de relever les oratoires et les bâtiments des monastères tombés en ruines par les désastres continuels des guerres.

A mesure que le terme fatal approchait, l'effroi redoublait et troublait toutes les intelligences. — L'un croyait avoir vu des monstres de feu dans les airs, l'autre des armées combattant dans les nuages ; les guerriers eux-mêmes étaient frappés d'une profonde terreur, et l'on vit l'armée d'Othon-le-Grand suspendre sa marche, arrêtée par une éclipse. On prêchait dans les églises de Paris la fin de toutes

(1) Epitre II, aux Thessaliens, ch. II v. 3.
(2) *Ibid.*, v. 6 et 7.
(3) Daniel, ch. IX, v. 27. — S. Matth., ch. XXIV, v. 15.

les choses créées, et des moines parcouraient l'Allemagne, annonçant les desseins mystérieux de l'Éternel. Hermeric Adson, abbé de Luxeuil, homme d'un grand mérite, qui fut consulté pendant sa vie des évêques et des rois, publia, en 954, un traité de *l'Antechrist*, à la sollicitation de la reine Gerberge, femme de Louis-d'Outremer et sœur d'Othon Ier, empereur d'Allemagne. On trouve dans ce livre des choses fort curieuses. — Adson ne croit pas, comme le vulgaire, que l'Antechrist doive naître d'une religieuse et d'un évêque. Suivant lui, le précurseur de la fin des temps verra le jour comme un simple mortel; mais le signe infaillible de son apparition ne s'est point encore fait connaître. Ce signe n'est autre que la grande apostasie prédite par saint Paul, c'est-à-dire la séparation de tous les royaumes chrétiens du Saint-Siége de Rome.

L'abbé de Luxeuil ajoute encore une particularité digne d'être citée: « Or, bien que nous voyions, dit-il, l'empire ro-» main déjà détruit en grande partie, cependant sa dignité se » soutiendra, car elle doit subsister *tant que les Français au-» ront des rois*. Un roi de France tiendra un jour le sceptre » des Césars; il possèdera en définitive l'empire romain tout » entier, et ce sera le plus grand, mais le dernier de tous » les rois. Après avoir sagement gouverné, il visitera Jéru-» salem; il déposera son sceptre et sa couronne sur le mont » des Oliviers. C'est ainsi, et non autrement, c'est alors » seulement que finira l'empire romain et chrétien, que » finira le monde..... (1). »

L'auteur de cette remarquable prophétie fit aussi le pèlerinage de Jérusalem, en compagnie du comte d'Arcis-sur-

(1) Ce qui nous a paru le plus extraordinaire dans cette prophétie, c'est qu'elle se rapporte à toutes celles faites subséquemment sur le même sujet. C'est toujours par le règne glorieux d'un prince français que se termine la dernière des royautés. La prophétie de saint Césaire, écrite au treizième siècle; celle de l'abbé Werdin, du même siècle; celle de Jérôme Bottin, du quinzième; celle du solitaire d'Orval, du seizième, disent toutes la même chose.

Aube, converti par ses exhortations; tous deux périrent en mer à leur retour, en 992. Adson était né à Moutier-en-Der, au diocèse de Langres. Son traité de *l'Antechrist* se trouve dans les œuvres d'Alcuin et de Raban-Maure.

A la terreur causée par la crainte d'une destruction générale succédèrent des jours plus calmes, et la confiance dans l'avenir revint. Lorsque l'on vit que l'an *mil* était passé, et que le monde subsistait encore, tout sembla renaître dans la chrétienté et prendre une activité nouvelle. — Le monde, dit le moine Glaber, contemporain de ces événements (1), secoua les haillons de son antiquité, pour revêtir la robe blanche des fêtes et des triomphes du Seigneur; les temples et les oratoires se relevèrent; et la foi opérant des prodiges, partout sortirent comme de terre ces gigantesques constructions et ces basiliques immenses dont la sublime hardiesse et la magnificence font encore l'admiration des artistes les plus habiles de nos jours. Tout se parait des pompes et des ornements de la joie, lorsque la prise de Constantinople et les victoires du second Mahomet vinrent, dans le quinzième siècle, réveiller dans les consciences assoupies la crainte des jugements de Dieu, et rappeler le peuple des élus du Christ au souvenir de la dernière et inévitable catastrophe qui menace tous les habitants de la terre. Ainsi Dieu l'a permis, afin de tenir ses saints et ses serviteurs en haleine à toutes les époques de cette vie mortelle; et sa bonté les frappe encore de siècle en siècle, pour les avertir de la brièveté du temps qui nous presse, et nous entraîne sans cesse vers l'éternité.

Le dixième siècle a été justement appelé par beaucoup d'historiens *le siècle de fer*, en raison des guerres sanglantes que se firent entre eux les princes de l'Occident, et

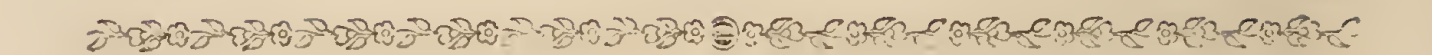
(1) *Historiarum sui temporis*, libri V. — Voyez la *Bibliothèque des Croisades*, de M. Michaud, t. I, p. 203.

des dévastations continuelles que les Normands, les Hongrois et les Sarrasins commirent dans presque toutes les parties de l'Europe.

On l'a également nommé *le siècle de plomb*, car il fut un siècle d'ignorance; elle était si profonde, même dans les plus hauts rangs de la société, qu'à peine si les rois, les princes, les seigneurs, encore moins le peuple, savaient lire. Les livres étaient devenus fort rares, ayant été presque tous brûlés, déchirés ou dispersés pendant les guerres avec les Barbares; et comme il n'y avait que les moines qui en écrivissent, et que la plupart des monastères étaient déserts, le nombre des hommes lettrés était aussi petit que celui des livres.

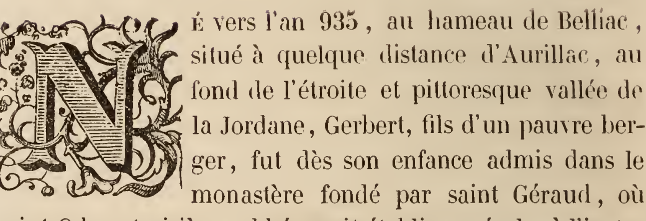
Il y eut pourtant quelques hommes versés dans les saintes Écritures, ainsi que dans les canons et usages de l'Église, tels que Hervé de Reims, Ratier de Liége, et Arnould d'Orléans. Aimoin, moine de Fleury, Frodoart, abbé de Saint-Remy, et Dudon, doyen de Saint-Quentin, écrivirent l'histoire de leur temps. Mais l'homme le plus érudit de cette époque si peu féconde en savants, fut certainement Gerbert, qui passa pour un prodige de science, et qui en était réellement un, en raison du siècle dans lequel il vécut.





GERBERT.





NÉ vers l'an 935, au hameau de Belliac, situé à quelque distance d'Aurillac, au fond de l'étroite et pittoresque vallée de la Jordane, Gerbert, fils d'un pauvre berger, fut dès son enfance admis dans le monastère fondé par saint Géraud, où saint Odon, troisième abbé, avait établi une école, à l'instar de celle de Cluny (1). — Là, sous des maîtres habiles, on

(1) Il est impossible d'admettre, comme le prétend M. Barse, que Gerbert ait étudié sous Gérand de Saint-Céré, et surtout sous Raymond de Lavaur. Géraud, mort en 987, n'était point abbé d'Aurillac en 945, époque à laquelle M. Barse fait entrer le jeune Gerbert dans l'abbaye de Saint-Géraud. Quant à Raymond de Lavaur, mort en 1020,

s'occupait de grammaire de science, de musique, de liturgie, et surtout de religion.

Dans cette école ou *secrétariat*, comme on l'appelait alors, le fils du berger de Belliac se trouva tout naturellement le compagnon et l'émule d'élèves de haute lignée ; car, dans ces siècles de foi et de charité, « l'enfant du pauvre dans » les maisons religieuses était l'égal de l'enfant du riche ; il » n'y avait aucune distinction, pourvu que l'on fût en état » de comprendre (1). » — Heureuse *égalité*, que la religion seule peut enfanter, et qui avait le précieux avantage d'assurer à ceux que leurs talents mettraient plus tard à même de se produire dans le monde, de puissants protecteurs dans leurs anciens condisciples !

Le jeune Gerbert avait déjà fait de rapides progrès dans ses études, lorsque Borel, comte de Barcelonne, vint en pèlerinage au monastère d'Aurillac. Ce prince ayant été reçu par l'abbé avec beaucoup d'honneurs, lui demanda, entre autres choses, si l'on enseignait chez lui *les arts des Espagnes;* il voulait parler des mathématiques et de l'astronomie, sciences que les Arabes avaient apportées dans la Péninsule et que leurs docteurs y professaient avec beaucoup de succès. — Ce sujet semblant intéresser vivement le comte, l'abbé lui proposa d'emmener un des membres de la communauté, pour lui faire apprendre ces *arts précieux;* et comme cette proposition fut aussitôt agréée par le comte, Gerbert fut désigné pour l'accompagner en Espagne.

Arrivé à Barcelonne, Borel confia le jeune élève des Bénédictins d'Aurillac à Haïton, évêque de Vich, homme fort versé dans les arts nouveaux, qui n'avaient point encore franchi les Pyrénées. Richer, élève de Gerbert, nous ap-

comment pouvait-il, quatre-vingts ans auparavant, avoir été un des professeurs de cette abbaye. Il faut donc rejeter tout ce que raconte M. Barse sur ces deux savants religieux, auxquels il fait pourtant jouer un rôle fort important dans les premières années de la vie de Gerbert.

(1) *Lettres et Discours de Gerbert*, par M. Barse.

prend que son maître étudia beaucoup et profitablement les mathématiques auprès d'Haïton... *Apud quem in mathesi plurimum et efficaciter studuit.* Mais il trouva des professeurs encore plus habiles dans les docteurs musulmans qu'il fréquentait en Espagne, près desquels il apprit en outre la médecine et l'astronomie, sciences cultivées alors particulièrement par les Arabes.

Après quelques années de séjour en Espagne, pendant lesquelles Gerbert acquit des connaissances qu'il aurait vainement demandées, à cette époque, aux écoles de France et d'Italie, le comte Borel et l'évêque de Vich l'emmenèrent à Rome, où ils allaient en pèlerinage. C'était vers l'année 960 et sous le pontificat de Jean XII, dont le P. Maimbourg a dit que personne plus que lui n'avait déshonoré le pontificat par toutes sortes de vices et de débauches. — Richer nous apprend que le talent de Gerbert, dans la musique et dans l'astronomie, frappa d'abord l'attention de ce pape, qui paraît n'avoir point été étranger à ces deux sciences, presque ignorées alors en Italie. Il fit part au comte de Barcelonne des vues qu'il avait sur le jeune Auvergnat, et Borel retourna sans lui en Espagne.

Gerbert continuait ses études à Rome, lorsque l'empereur Othon-le-Grand, suivi d'une cour nombreuse et d'une vaillante armée, fit son entrée dans la ville éternelle.

Quelques temps après, Jean XII offrit Gerbert à l'empereur, comme un jeune homme versé dans les sciences exactes et capable de les enseigner. Othon l'interrogea sur son savoir. Ses réponses plurent tellement au monarque, qu'il le conserva près de sa personne, et qu'il se plaisait à discuter avec lui sur divers sujets, notamment sur ces *arts* de l'Espagne, qu'on le trouvait si heureux de posséder.

En 965, Lothaire, roi de France, envoya Adalberon, archidiacre de Reims, en ambassade à l'empereur Othon. C'était un homme de royale noblesse, versé dans les

sciences et principalement dans la logique, science que Gerbert désirait vivement connaître à fond. Aussi, dès qu'il apprit l'arrivée à la cour de l'envoyé de Lothaire, il alla trouver Othon et obtint de lui d'être confié à l'archidiacre. Celui-ci donnait à Gerbert des leçons de logique, et en recevait des leçons de mathématiques et de musique. A son retour en France, Adalberon l'emmena avec lui à Reims; puis, étant devenu archevêque de cette ville, après la mort d'Odalric (ann. 963), il le nomma écolâtre de son secrétariat. Gerbert acquit une telle renommée dans cet emploi, qu'elle franchit les limites du royaume et se répandit dans les pays voisins, et ses cours étaient suivis par tout ce que le nord de l'Europe comptait de supérieur en intelligence.

En l'année 981, Othon II, qui avait succédé, en 967, à son père, Othon-le-Grand, voulant donner à l'abbaye de Bobbio, fondée par saint Colomban sur les bords de la Trebbia, un directeur capable de réparer les désordres qu'y avait causés la mauvaise administration de l'abbé Pétroald, appela Gerbert à ces importantes fonctions. Il les remplit avec un si grand zèle, qu'il s'attira beaucoup d'ennemis par sa sévère intégrité. Sous le spécieux prétexte qu'il n'avait point été en Calabre rendre foi et hommage à l'empereur, il fut disgracié, emprisonné à Rome, où il était allé plaider sa cause, et enfin remplacé dans sa dignité abbatiale. Gerbert ne sortit de prison qu'après la mort d'Othon II, qui eut lieu le 7 décembre 983, et par le crédit de l'impératrice Adélaïde, veuve d'Othon-le-Grand; il partit ensuite pour Reims comme exilé. Deux ans après on lui rendit son abbaye de Bobbio, mais il n'y resta qu'une année, et revint à Reims à la suite de nouvelles contrariétés. — Enfin, après plusieurs voyages en Allemagne et en Italie, auprès d'Othon III, il reçut la prêtrise des mains d'Adalberon, qui sollicita pour lui un évêché, sans pouvoir l'obtenir. Adalberon mourut en 989, après avoir désigné

Gerbert pour son successeur. Arnould, fils naturel de Louis-d'Outremer et frère du duc Charles de Lorraine, fut élu à sa place. Gerbert continua d'enseigner à Reims, sans cesser de surveiller l'éducation du jeune Robert de France, que Hugues Capet lui avait confiée. Son ardeur pour l'étude des sciences ne se ralentissait pas au milieu de tous ces embarras. Il achetait des livres de toutes parts et les rassemblait en corps de bibliothèque. Enfin, Arnould ayant manqué au serment qu'il avait fait à Hugues Capet, le roi de France sollicita sa déposition, qui fut prononcée par le concile de Saint-Basle (ann. 991). Gerbert fut élu à sa place par les évêques de ce concile, réunis à Senlis (1).

Le pape Jean XV cassa la nomination de Gerbert, prétendant qu'il avait excité Arnould à la trahison, pour usurper frauduleusement son titre. Mais le pontife rencontra un vigoureux adversaire dans le plus savant des hommes de cette époque. Bien convaincu de son droit, Gerbert continua d'agir à Reims en archevêque, s'occupant à la fois de sciences et d'affaires ecclésiastiques.

On croit que ce fut en 992 que parut l'ouvrage qu'on attribue à Gerbert, sur l'*Eucharistie*, quoique les Bénédictins de Saint-Maur disent qu'on ne peut juger si ce fut avant ou après son épiscopat qu'il le termina.

Le synode de Chelles, auquel assistait le roi Robert, maintint la déposition d'Arnould et la promotion de Gerbert. Le pape, poussé à bout par cette décision d'un synode résistant aux ordres du Souverain-Pontife, envoya un légat en France, et un concile fut assemblé le 2 juin 995 à Mouzon, au diocèse de Reims, pour juger ce différend. Gerbert y défendit sa cause avec beaucoup d'éloquence, et il attaqua les prétentions du Saint-Siége avec une force dont il

(1) Voyez, pour les éclaircissements sur cette affaire d'Arnould et de Gerbert, Appendice, note XIX, ainsi que sur le rôle que joua Gerbert dans l'avènement au trône de la race capétienne.

dut se repentir plus tard, quand il fut investi de ce pontificat dont il prétendait signaler les usurpations. Son éloquence ne put le sauver d'une condamnation, et il fut déposé par le concile de Reims, qui suivit de près celui de Mouzon.

Gerbert, interdit par le Saint-Siége, ne possédant plus aucune autorité spirituelle, aurait en vain continué une opposition qui eût attiré sur lui une sentence d'excommunication. Fort heureusement pour sa fortune, Jean XV mourut le 7 mai 996. Il partit aussitôt pour Rome, après avoir perdu son plus zélé protecteur, le roi Hugues Capet. Le pape Grégoire V, parent d'Othon III, reçut une impression favorable de ses entretiens avec Gerbert, qui revint en Gaule fort satisfait de la manière dont il avait été traité en cour de Rome.

Après le mariage du roi Robert avec Berthe, sa parente, veuve de Eudes I[er], comte de Blois, alliance à laquelle il ne s'opposa point assez fortement; après avoir en outre perdu, par la mort de Hugues Capet, son principal appui, Gerbert quitta Reims et se retira à Metz, chez Godefroy, comte de Verdun, frère d'Adalberon. De là, il écrivit à Othon III, qui l'appela près de lui, pour lui enseigner la rhétorique, la poésie, et pour l'éclairer de ses sages conseils dans les affaires de son empire. Gerbert accompagna l'empereur dons son expédition contre les Slaves. Ce fut durant cette époque, suivant Dithmar, et à Magdebourg, où se tenait la cour de l'empereur Othon, qu'il fabriqua une horloge, *qu'il établit d'une manière exacte, en considérant par un tube une certaine étoile des navigateurs* (1). On croit aussi

(1) L'étoile polaire. — La première horloge qui ait paru en France, fut envoyée à Charlemagne par le khalife Haroun-al-Raschid. Ducange nous apprend qu'elle était en airain, qu'elle marquait le temps par des cavaliers qui ouvraient et fermaient douze portes, suivant le nombre des heures, et les sonnaient en faisant tomber quelques balles sur un timbre. Les Arabes ont donc possédé les premiers l'art de l'horlogerie, que Gerbert apprit d'eux en Espagne. Nous croyons néanmoins que ces horloges ne

que ce fut vers le même temps que parut le traité sur l'*abacus*, que Gerbert adressa à Othon III (1).

Malgré l'impression favorable qu'avaient pu produire sur Grégoire V, l'éloquence et le grand savoir de Gerbert, ce pontife n'en rétablit pas moins Arnould sur le siége de Reims; il lui fit remettre le *pallium* par Abbon de Fleury, que le roi Robert lui avait envoyé, afin d'obtenir la réintégration d'Arnould, et surtout la confirmation de son mariage avec Berthe. Cette dernière demande, la plus importante sans doute pour Robert, fut refusée par le Pontife, et les époux se séparèrent.

L'intervention d'un personnage aussi éminent qu'Abbon, dont la piété égalait les vastes connaissances, dans l'affaire du siége archiépiscopal de Reims, est d'autant plus significative, qu'il professait une égale amitié pour les deux compétiteurs, ainsi qu'il l'exprime dans la lettre qu'il adressa au Souverain-Pontife, pour lui rendre compte de l'accomplissement de ses ordres. — Il y avait des torts des deux côtés, et la décision pontificale, rendue en approbation de celle des conciles de Mouzon et de Reims, semblerait prouver que les plus grands n'étaient pas tous du côté du rival de Gerbert.

Quoi qu'il en soit, l'empereur Othon III, qui ne perdait aucune occasion de travailler à la fortune de celui qu'il appelait son *maître le plus aimé* (2), avait fait prendre en

marchaient point par des roues et des poids, comme l'ont prétendu quelques savants. Nous pensons, comme les Bénédictins, « que si les horloges à roues avaient été inventées dès le dixième siècle, ce secret admirable ne se serait pas perdu dans les siècles suivants, et que saint Louis n'aurait pas préféré une bougie allumée pour mesurer ses lectures pendant la nuit. »

(1) C'est le système numérique, que Gerbert avait emprunté aux Arabes, et que Boëce avait déjà fait connaître avant lui. On en trouve la traduction dans le tome XVI des *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, p. 281.

(2) Voici le titre d'une lettre qu'écrivait Othon à Gerbert, à cette époque : *A Gerbert, de tous les maîtres le plus aimé, de tous les archevêques le plus chéri, Othon, son très-fidèle disciple, persévérance et fermeté.*

sa faveur des engagements à Grégoire V, son parent. Le 28 avril 998, ce pontife délivrait à Gerbert ses bulles, en qualité d'archevêque de Ravenne. Grégoire étant mort une année à peine après cette nomination, Othon, que la mort du consul Crescentius avait rendu tout-puissant dans Rome, *éleva* sur la chaire de saint Pierre Gerbert, son précepteur, qui prit le nom de Sylvestre II (9 février 999).

Le 9 mai suivant, l'empereur Othon délivra au nouveau pape un diplôme par lequel il lui fait don de huit comtés, pour être annexés au patrimoine de saint Pierre. Les termes mêmes de ce diplôme impérial prouvent à quel degré de servitude et d'avilissement était tombée la papauté, par l'incurie et l'insouciance de plusieurs papes, ainsi que par l'immoralité de quelques autres. Ce n'est plus seulement la confirmation du choix du pontife romain que s'arroge l'empereur germain, à l'exemple de Charlemagne, c'est le droit de choisir et de nommer le successeur de saint Pierre qu'il exerce lui-même.

« Agissant en vertu de notre autorité, dit l'empereur
» Othon, après avoir, par amour de saint Pierre, *élu* pape
» le seigneur Sylvestre, *notre maître;* après avoir, Dieu le
» voulant, *ordonné* et *créé* ce sérénissime, nous faisons,
» par amour de ce seigneur Sylvestre, pape, cadeau à saint
» Pierre de quelque chose de notre domaine, afin que
» *notre maitre* soit en état, du chef de *son disciple*, d'of-
» frir en son nom propre certains objets à notre prince
» Pierre. »

Ce choix fait par un empereur, maître de Rome, en violation de toutes les lois de l'Église, malgré le mérite du sujet qui en était l'objet, n'en déplut pas moins aux Romains, qui ont gardé rancune jusqu'à ce jour à la mémoire de ce pontife. Un assez grand nombre d'auteurs ultramontains parlent sérieusement de ses sortiléges, de ses entretiens avec le diable, par l'intermédiaire d'une tête d'airain,

dont il avait en effet inventé le mécanisme, et qui articulait, *dit-on*, quelques paroles. Ces calomnies, inventées pour la plupart par Brennon, cardinal du parti de l'antipape Guibert, ont été répétées par Martin de Pologne, et surtout par les hérétiques des derniers temps. Elles ne méritent plus d'être réfutées. Le grand savoir et la profonde politique de Gerbert firent toute sa magie.

Sylvestre II, qui avait été interdit et déposé par le pouvoir papal, trois ans seulement avant son élévation sur le siége de Rome, dut comprendre combien sa position serait fausse à l'égard de ce même pouvoir qu'il était appelé à exercer dans toute sa souveraineté, s'il ne faisait pas une réparation éclatante à l'opposition qu'il lui avait si publiquement faite. Aussi, le premier acte du nouveau pontife fut-il de confirmer le rétablissement de l'archevêque Arnould, déjà prononcé par son prédécesseur, acte plus politique que sincère, à l'égard d'un homme contre lequel il avait articulé, en plein concile, les plus violentes comme les plus honteuses accusations. Mais cette amende honorable, dont tout le monde comprit le sens et la portée, ne trompa personne et ne calma pas la colère des nombreux ennemis du favori d'Othon (1).

A coup sûr Gerbert possédait à un très-haut degré les brillantes facultés qui sont ordinairement le partage des hommes profondément instruits, mais il ne paraît pas avoir été doué des qualités ni des vertus d'un grand pontife. Son règne de quatre ans et demi s'écoula sans gloire, et n'eut point la célébrité des premières années de sa vie; il usa son pontificat à juger de petites querelles, presque indignes de l'histoire. Sixte-Quint, sorti comme Gerbert des derniers rangs de la société, dans un règne aussi court que le sien, puisqu'il ne fut que de cinq années, sut rendre son nom à

(1) Voyez, pour cette pièce rare et curieuse, Appendice, n° XX.

jamais illustre, par de grandes actions, de grands et utiles travaux et de grands services rendus à l'Église.

Il a paru, il y a quelques années (1847), en Auvergne, un ouvrage sur Gerbert, dans lequel l'auteur, qui est Auvergnat, n'a pas épargné la louange à son illustre compatriote. Nous comprenons facilement l'enthousiasme que cet écrivain a dû éprouver pour son héros, une des gloires de l'Auvergne, qui a produit tant d'hommes remarquables par leur génie; mais ce que nous avons peine à comprendre, c'est que celui qui a écrit l'histoire d'un *petit berger* des monts du Cantal, parvenu, par *son seul mérite*, aux premières dignités de l'Église, après s'être acquis, par *ce même mérite*, non-seulement l'estime et le respect de tous les savants de l'époque, mais l'amitié et la protection des empereurs et des rois, ait pu dire que Gerbert, l'homme le plus éminent du dixième siècle, avait vécu *dans les temps du mérite ignoré* (1).

Que la postérité, trompée par les calomnies dont on a cherché à noircir la mémoire de Sylvestre II, n'ait pas rendu aux qualités de ce pontife toute la justice qu'elles méritaient, il n'y a en cela rien d'extraordinaire, et bien d'autres que Gerbert ont éprouvé pareille injustice. Mais à coup sûr, le siècle de Gerbert n'a point été ingrat envers lui; il a non-seulement reconnu son mérite, mais il l'en a récompensé par des honneurs et des dignités auxquels sa naissance ne lui donnait point le droit de prétendre, et qu'il n'a dû uniquement qu'à la reconnaissance bien publique *de son propre mérite*.

Laissons donc une bonne fois en repos ces vieux siècles du moyen âge, que nous ne cherchons à ravaler que pour préconiser davantage le nôtre, que la postérité (si toutefois il y en a jamais une assez sage pour l'apprécier) jugera

(1) *Lettres et Discours de Gerbert*, par M. Barse.

bien sévèrement, si elle le juge d'après les ravages que ses doctrines ont produits dans l'espèce humaine.

Sylvestre II mourut le 12 mai 1003. Ses ennemis attribuèrent sa mort au diable, qui était venu le battre pendant qu'il disait la messe à Sainte-Croix. On répéta, pendant tout le moyen âge, que les os de ce pape s'entre-choquaient toutes les fois qu'un pape devait mourir; et l'auteur de la chronique des Belges raconte sérieusement que c'est une chose assez connue, que la pierre qui couvre sa tombe est mouillée dans cette occasion (1).

Des auteurs plus graves, cités par Fleury, affirment qu'en 1648, pendant qu'on rebâtissait l'église de Saint-Jean-de-Latran, le corps de Sylvestre fut retrouvé à la porte de cette église dans un cercueil de marbre, mais qu'il tomba en poussière, avec tous ses ornements, au premier contact de l'air. La postérité a déjà dit avant nous que, pour le savoir, Gerbert était un homme au-dessus de son siècle; sa piété n'a jamais été contestée. Gerbert pouvait être un philosophe, mais il était un *philosophe chrétien*, car à cette époque on ne reconnaissait dignes de ce titre honorable que ceux qui réunissaient à de vastes connaissances un profond respect pour la religion.

Terminons cette esquisse de la vie d'un homme de génie, à laquelle nous ne pensions pas, en la commençant, donner autant d'étendue, en disant que si la renommée de Gerbert avait pu être sérieusement attaquée, elle aurait plus souffert dans ces derniers temps, aux yeux des hommes religieux, des éloges outrés que lui ont prodigués *les libres penseurs* de notre époque, que de toutes les accusations de magie et de nécromancie, dont on a essayé de salir sa mémoire. C'est une tactique suivie avec persévérance par l'école rationaliste du dix-neuvième siècle, de revendiquer,

(1) Voyez Appendice, n° XXI.

comme les prédécesseurs de ses doctrines, tous les hommes éminents des siècles précédents, chez lesquels elle a pu découvrir quelque lointaine analogie avec ses pernicieux principes (1).

Il y avait *peut-être du Luther* dans cet esprit ardent et inquiet, qui résista aussi audacieusement que le fit Gerbert, aux décisions d'un concile et aux ordres de Rome; mais, heureusement pour son âme, les temps n'étaient point encore arrivés, où l'esprit humain, s'égarant de plus en plus dans les sentiers dangereux d'un orgueilleux rationalisme, chercherait à imiter les anges rebelles qui tombèrent dans l'abime éternel, pour avoir voulu s'élever au niveau de leur divin Créateur.

En traçant ce portrait, dans lequel les admirateurs enthousiastes de Gerbert blâmeront peut-être quelques touches sévères, nous avons cherché à peindre avec impartialité une des plus grandes figures du dixième siècle. Jusqu'à ce moment, selon nous, ceux qui ont parlé de cet homme célèbre ont prodigué ou trop de louanges ou trop de blâme à sa mémoire. Nous croyons avoir évité les deux écueils dans lesquels sont tombés nos prédécesseurs, en disant que Sylvestre II eut peut-être toutes les qualités d'un grand génie, sans posséder toutes les vertus d'un grand homme, et surtout celles d'un grand pape (2). Quel que puisse être le degré

(1) Tel a été le sort de l'Hospital, de Pascal et de l'illustre Fléchier, lui-même, dont la mémoire aurait dû être à l'abri d'une semblable revendication. — Les compatriotes de Gerbert lui ont élevé une statue, qu'on a placée à l'extrémité de la belle promenade d'Aurillac. Cette statue offre plusieurs défauts, dont le moindre, peut-être, est l'anachronisme de la tiare aux trois couronnes. La dernière de ces couronnes, ajoutées l'une après l'autre à la tiare papale, ne l'a été que par Jean XXII, qui vivait au quatorzième siècle, ce que n'était certainement point obligé de savoir le sculpteur David, en sa double qualité de libre penseur et de républicain. Mais aussi pourquoi l'a-t-on choisi pour faire la statue d'un pape?

(2) Que de vertus il faut réunir pour être véritablement un grand homme! Napoléon, suivant le comte de Maistre, était un homme rare, extraordinaire, etc. : « Je lui donnerai volontiers toutes les épithètes qu'on voudra, ajoutait-il, excepté celle de *grand*, laquelle suppose une moralité qui lui manque. »

d'admiration que nous professions pour le savant, nous n'en devons pas moins la vérité au pontife : *Amicus Socrates, amicus* ***Plato****, sed magis amica veritas.*

Nous terminerons, par cette étude d'un des hommes les plus remarquables qu'ait produits l'Auvergne, ce que le cadre étroit dans lequel nous nous sommes renfermés nous permet de dire sur cette époque, longtemps bien peu connue, et par conséquent mal appréciée ; mais que des travaux historiques et critiques, faits par quelques hommes aussi instruits que consciencieux, sont récemment parvenus à faire et mieux apprécier et mieux connaître.



HISTOIRE DE L'ORGUE.

Ce fut, selon les plus anciens auteurs, la flûte à plusieurs trous, et surtout l'assemblage des tuyaux de roseau ou de métal plus ou moins nombreux, qu'on nommait la *flûte de Pan*, qui donna l'idée de l'orgue, instrument qui reproduit la flûte sur une immense échelle, puisqu'il parcourt une suite de gammes impossibles aux flûtes précitées.

L'orgue est le chantre sublime du culte divin, le seul qui, produit par le catholicisme, soit resté fidèle à sa mission et n'ait pas profané ses accents parmi les hommes.

Les anciens ont connu deux sortes d'orgues, les hydrau-

liques et les pneumatiques. Les unes et les autres n'ont jamais pu jouer que par le vent, excité, dans les hydrauliques par une chute, un courant d'eau, ou par la vapeur de l'eau bouillante, et par quantité d'autres machines que chacun imaginait et où l'eau était la cause du mouvement qui procurait le vent. Les orgues pneumatiques sont celles d'aujourd'hui, où l'eau n'est point nécessaire.

L'orgue hydraulique est le plus ancien; Vitruve (1) donne la description d'un orgue de son temps, et Suétone raconte que Néron employa la moitié d'une journée à visiter à Rome un orgue d'une construction jusqu'alors inconnue. La décadence des beaux-arts et les ravages des Barbares entraînèrent la perte des orgues hydrauliques; saint Augustin n'a connu que l'orgue à soufflet (2).

L'invention de l'orgue hydraulique ne fut renouvelée que dans le neuvième siècle, un orgue de ce genre ayant été construit, par ordre de Louis-le-Débonnaire, par un prêtre vénitien nommé Georges (3), dans son palais d'Aix-la-Chapelle. — On ignore le temps où l'on a commencé à introduire cette espèce d'orgue dans les églises, et celui où l'on a cessé de s'en servir. Du temps de Guillaume de Malmesbury, qui écrivait au douzième siècle, on se servait encore dans une église d'Angleterre d'un orgue dont le jeu était produit par la vapeur de l'eau bouillante (4).

L'orgue à soufflet était connu dès le cinquième siècle, en Occident; mais on ne peut dire s'il était en usage dans les églises ou seulement dans les concerts particuliers.

Tous les auteurs ont parlé de l'orgue dont l'empereur

(1) *De architect.*, lib. X, c. 13.
(2) *In Ps.* 56.
(3) EGHINARD, cap. 16.
(4) Exstant etiam apud illam ecclesiam organa hydraulica, ubi mirum in modum aquæ calefactæ violentia, ventus emergens implet concavitatem barbiti, et per multiforatices transitus æneæ fistulæ modulatos clamores emittunt (Willel. Malmes., apud Ducange, *ad vocem Organum*).

Constantin-Copronyme fit présent au roi Pepin vers 787; mais aucun n'a dit à quel usage il fut employé, ni où il fut placé, si ce fut à l'église ou dans le palais de Compiègne, où le roi tenait alors une assemblée de la nation. Même silence de la part des historiens sur l'usage que fit Charlemagne d'un autre orgue qui fut envoyé de Constantinople, vers 812, par l'empereur Constantin-Curopolate.

Il paraît certain que le premier orgue à soufflet, sans le secours de l'eau, qui ait été en usage dans les églises, est celui que l'empereur Louis-le-Débonnaire fit placer dans celle d'Aix-la-Chapelle. Il était bien différent de l'orgue hydraulique dont on se servait dans le palais impérial, qui était l'œuvre du prêtre vénitien dont nous avons parlé. Cet orgue était, suivant Valefrid Strabon, semblable à celui que Charlemagne avait reçu de l'empereur de Constantinople, qui était bien certainement à soufflet.

L'habile facteur qui présida à sa construction forma des élèves qui en firent bientôt de semblables dans les autres églises d'Allemagne; de sorte que, trente ou quarante ans après la mort de Louis-le-Débonnaire, ce pays se trouva en état de fournir à Rome des orgues et des facteurs. Ce qu'on voit par une lettre du pape Jean VIII, à Annon, évêque de Frisingen, dans la haute Bavière (ann. 872) (1).

De Rome, l'art de faire des orgues passa bientôt au reste de l'Italie, et les moines devinrent habiles dans cette partie. On peut l'assurer en particulier de l'abbaye de Bobbio, dans le Milanais. Sous la savante direction de Gerbert, le plus grand mathématicien de son temps, les religieux de ce monastère surpassèrent tous les autres dans la fabrication des orgues à soufflet. Leur renommée parvint jusque dans la haute Auvergne, et Gérard, abbé d'Aurillac, écrivit, vers l'an 986, à l'illustre élève de son abbaye, pour lui deman-

(1) *Epist.* Joan., pap. VIII.

der un de ces précieux instruments. On peut voir, dans les annales de Mabillon, les causes pour lesquelles Gerbert ne put procurer cette satisfaction à son ancien ami. Mais les deux lettres (1) qu'il lui écrivit à ce sujet, prouvent au moins que, dans le dixième siècle, les orgues d'Italie avaient de la réputation, et qu'elles étaient connues en France, puisque l'abbé d'Aurillac voulut en avoir une dans son église. Néanmoins, quoiqu'il soit certain, par quelques vers de Wolstan, moine de Westminster, que cette abbaye avait un orgue considérable au milieu du dixième siècle, le premier de ces instruments dont on ait en France une connaissance bien assurée, ne remonte pas au-delà du douzième : il y en avait un alors dans l'abbaye de Fécamp. Une courte description qu'en donne Baudri, évêque de Dol, écrivant aux religieux de cette abbaye, fait voir que c'était un orgue à soufflet comme les nôtres.

Il serait curieux de pouvoir s'étendre sur la fabrication de l'orgue à cette époque, et de suivre ses développements jusqu'à nos jours ; mais l'absence de documents, ou leur obscurité profonde, nous force d'y renoncer. La distinction et le nombre des jeux d'orgue n'ont été bien connus que dans le quinzième siècle, et ce fut à cette époque que les orgues se multiplièrent en France et en Allemagne. La France, surtout, se montra bientôt supérieure aux nations voisines dans la facture de l'orgue, et particulièrement dans celle des jeux d'anche ; les dom Bedos, les Cliquot, et de nos jours les Cavailhé-Coll ont fait voir, en construisant l'orgue de Saint-Denis, que la palme de cet art devait désormais appartenir à notre patrie.

L'introduction de l'orgue dans les églises trouva pour le moins autant d'opposants que de partisans. Au douzième siècle, la question fut débattue avec chaleur : parmi les op-

(1) Voyez Appendice, n° XXII, les lettres de Gerbert à l'abbé d'Aurillac.

posants, il faut compter le bienheureux Alrède, abbé de Rhieval; saint Thomas d'Aquin; et parmi les partisans, Baudry, évêque de Dol; Gerson et l'une des gloires de l'Auvergne, Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny (1).

L'esprit de l'Église a été de régler l'usage de l'orgue plutôt que de le bannir. — Les conciles du seizième siècle s'élèvent contre l'abus qui s'était introduit de laisser jouer à l'orgue les parties les plus essentielles de la liturgie, telles que l'épître, le *Credo*, la préface et l'oraison dominicale. Ils défendent, et avec juste raison, de faire entendre sur cet instrument des mélodies profanes ou des airs lascifs, plus propres à éveiller de mauvais souvenirs qu'à entretenir la piété des fidèles (2).

(1) THOM. D'AQ., 2, 29, 91, a 2, ad 4. — GERSON, t. III, opera 2, p. 628.

(2) Voyez, sur ces sages défenses, Concil., Colon. 1, part. 2, cap. 12. — LABBE, t. XIV, p. 506 et 471. — Concil. Sen., ann. 1525, *in decretis morum*, cap. 17. — Concil. Trident., sess. 22, decretum de observandis et vitandis in celebratione missæ.



CATALOGUE DES ÉVÊQUES DU PUY

PENDANT LE DIXIÈME SIÈCLE.

Adalard, vingt-huitième évêque, siégeait en 919, comme on le voit par le testament de l'évêque Hervé, qui porte sa signature. Ce fut sous son pontificat que Raoul, reconnu roi durant la captivité de Charles-le-Simple, autorisa la cession que Guillaume, comte du Velay, venait de faire à son église, de toute l'éminence sur laquelle cette église est placée, éminence qu'alors on nommait le Bourg, et qu'on nomma dans la suite le Cloître. Cette donation avait été faite à la Vierge, pour le repos de l'âme du duc et de sa famille; elle est datée de Chalon, l'an 923.

Hector, vingt-neuvième évêque, est mentionné dans un acte de donation fait sous le roi Raoul en 928. Théodore le met mal à propos après Bégon (1).

Gotescale ou Gotescalque, trentième évêque, était

(1) Hugues du Temps place, après Hector, un Arnaud, qui n'est admis par aucun autre catalogue.

moine de Saint-Chaffre. Il souscrivit, comme évêque, en 936, à la fondation de l'abbaye de Chanteuge, fit réparer celle de Saint-Chaffre, et appela Arnaud, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, pour y mettre la réforme. Gotescale fit, en 951, avec une suite nombreuse, un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Il en rapporta le traité de saint Ildefonse sur la virginité de Marie. On croit que ce fut lui qui posa la première pierre de l'église de Saint-Michel d'Aiguille, au mois d'août 962. Il mourut le 1er décembre de la même année, après avoir obtenu du roi Lothaire la confirmation des priviléges de son église. Ce fut de son temps que saint Mayeul, abbé de Cluny, vint en pèlerinage à Notre-Dame du Puy, ainsi que nous l'avons rapporté dans la vie de ce saint.

BÉGON, trente et unième évêque, succéda à Gotescale et mourut à la fleur de son âge. Le martyrologe du Puy en fait une mention très-honorable.

GUI D'ANJOU, trente-deuxième évêque, fils de Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, et de Gerberge, fut d'abord moine, puis abbé de Cormery, dans le Maine, de Ferrières et de Saint-Aubin d'Angers. Le roi Lothaire le força d'accepter l'évêché du Puy en 976. Gui gouverna cette église avec beaucoup de zèle et de sagesse. Ne pouvant obtenir la restitution des biens ecclésiastiques, il employa contre les usurpateurs la force des armes; Pons et Bernard, ses neveux, les défirent en bataille rangée dans la plaine de Saint-Germain. Ce prélat fonda, en 993, le prieuré de Saint-Pierre-du-Monastier. On lui attribue également la consécration de la chapelle de Saint-Michel, sur le rocher d'Aiguille. — Il paraîtrait que Drogon ou Dreux, son frère, aurait été, de son vivant, substitué à sa place par Hugues Capet, mais qu'il n'aurait pas pris possession, soit par suite d'un refus de sa part, soit par une mort inattendue, qui l'aurait prématurément enlevé, ce qui aurait déter-

miné Gui, démissionnaire de l'épiscopat, à reprendre son autorité et à désigner pour son siége Etienne, son neveu. Drogon est compris dans le catalogue comme trente-deuxième évêque.

Etienne de Gévaudan, trente-troisième évêque, neveu de Gui d'Anjou, fut déposé, dans un concile tenu à Rome en 998, par le pape Grégoire V, parce qu'il avait été élevé sur le siége du Puy par son oncle, sans le consentement du clergé et du peuple, et que d'ailleurs il n'avait reçu l'onction épiscopale que de deux prélats qui n'étaient pas de la province.

Théotard ou Théodard, trente-quatrième évêque, religieux de l'abbaye d'Aurillac, fut élu en 999, après la déposition d'Etienne de Gévaudan. Il reçut à ce sujet une lettre de Sylvestre II (Gerbert), et l'on fait remonter à ce pontife l'exemption, pour les évêques du Puy, de tout pouvoir subordonné. D'après cette concession, c'était au pape seul qu'il appartenait de consacrer les évêques du Puy; c'était au pape seul que l'on pouvait appeler de leurs jugements; c'était le pape seul qui pouvait leur demander compte de leur conduite et les déposer. Nous verrons ces mêmes droits accordés ou confirmés plus tard par d'autres papes. Théotard, suivant une ancienne charte, fut un des bienfaiteurs de l'Église d'Auvergne, en donnant deux propriétés à la cathédrale de Clermont, ce qui lui valut, de la part de cette église, des prières que l'on répétait en sa faveur le 21 juillet, jour anniversaire de son décès.





CHRONOLOGIE

DES RITS, CÉRÉMONIES, ORDRES RELIGIEUX, PRINCIPALES HÉRÉSIES, PERSÉCUTIONS ET REMARQUABLES ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE PENDANT LE Xe SIÈCLE.

(An. 942.)—La Suède reçoit la foi par le ministère de Wimon, moine de Corbie, en Saxe, élu évêque de Brème. —Conversion des Normands.

(An. 921.)—Les Bohémiens embrassent la religion chrétienne.

(An. 921.)—Les rois de Danemark et de Norwège embrassent le christianisme.

(An. 937.)—Les Hongrois pénètrent dans la Bourgogne et y causent beaucoup de ravages.

(An. 952.)—Fondation de l'abbaye de Saint-Vannes.

(An. 978.)—Saint Romuald entre dans la solitude sur les terres de Venise et devient le patriarche des Camaldules.

(An. 998.)—Commémoration des trépassés, d'abord dans l'abbaye de Cluny par saint Odilon, et bientôt après dans toute l'Église. —Les fêtes qui s'observaient sous la race carlovingienne et dans le dixième siècle étaient : Noël, Saint-Etienne, Saint-Jean l'évangéliste, les Innocents, l'Octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'Octave de l'É-

piphanie, la Purification de la Vierge, huit jours à Pâques, les Grandes Litanies, l'Ascension, la Pentecôte, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Martin et Saint-André. On trouve le nombre de ces fêtes dans la Constitution de Charlemagne, où on les marquait déjà de rouge.



ONZIÈME SIÈCLE.



ONZIÈME SIÈCLE.

—⁂—

L'ÉGLISE ET L'AUVERGNE AU ONZIÈME SIÈCLE.



VEC le dixième siècle, s'était terminé le règne de la race abâtardie de Charlemagne. Les derniers descendants du grand empereur étaient tombés dans une sorte de mépris, tandis que ceux de Robert-le-Fort s'étaient élevés au plus haut

degré de puissance, par les services qu'ils avaient rendus à l'État. Quant au fait lui-même du remplacement de la race carlovingienne par la capétienne, les enfants de Pepin furent dépossédés à leur tour, après deux siècles et demi de règne, comme le chef de leur dynastie avait autrefois dépouillé l'héritier légitime. C'est toujours cette inflexible loi du talion, exprimée avec une si énergique précision dans la loi de Moïse (1), dont Dieu, ainsi que nous l'avons vu de nos jours (1848), se réserve presque toujours l'application aux grands coupables.

M. de Châteaubriand prétend, dans ses *Études historiques*, « qu'il n'y a point eu usurpation sous Hugues Capet, » pas plus qu'il n'y en avait eu sous Pepin, parce qu'il y » avait eu élection, et que la légitimité était un dogme in- » connu (2). » C'est une grave erreur de la part de ce grand écrivain.

Que le dogme de la légitimité, longtemps inconnu chez les Francs, se soit difficilement acclimaté parmi eux après la conquête des Gaules, c'est ce que l'histoire nous apprend suffisamment par le récit des guerres que se firent entre eux les divers compétiteurs à la couronne, après la mort de Clovis et celle de Charlemagne. Mais il n'en est pas moins certain que, depuis la première de ces époques, le principe d'hérédité a été constamment suivi dans chaque dynastie, à la vérité sans droit d'aînesse ni distinction entre les bâtards et les légitimes et avec partage; et que l'élection, quand elle a eu lieu, comme pour Eudes et pour Raoul, a été un fait exceptionnel. Cette succession, presque ininterrompue pendant près de cinq cents ans dans les mêmes familles, peut bien, nous le croyons, s'appeler de l'hérédité, seule base de la légitimité; hérédité mal comprise, il est vrai, et disputée entre frères, quant au droit de primo-

(1) *Œil pour œil et dent pour dent.*
(2) *Etudes historiques.*

géniture, mais qui n'en exclut pas moins totalement la question de l'élection royale. Pourquoi donc dirions-nous la *première* et la *seconde* race de nos rois, si, sous leur règne, la monarchie avait été élective? — Il n'y a point de dynastie ni de race royale dans une monarchie élective, il n'y a que des individus, qui n'ont entre eux, la plupart du temps, d'autre parenté que celle du trône.

Une fois qu'une monarchie a été héréditaire pendant un aussi long espace de temps que l'avaient été celles de Clovis et de Charlemagne (1), nous croyons qu'il n'est point permis à un nombre plus ou moins grand de citoyens de la rendre élective, sans qu'il y ait usurpation, excepté dans le cas de l'extinction totale de la branche régnante. On appellera, si l'on veut, cette royauté improvisée *une usurpation légitimée* par les grandes nécessités de l'État; le nom ne fait rien à la chose. Dans ce cas, le nouveau pouvoir agit; l'obéissance est générale ou particulière, tranquille ou turbulente, constante ou passagère; enfin, le souverain s'assied, et sur son trône est écrit : *Je possède parce que je possède;* c'est un mot de la loi romaine.

A la suite des invasions, des guerres et des fléaux de toute espèce qui signalèrent le dixième siècle, Dieu donna à la France un monarque qui la fit jouir, pendant près de trente années, d'une longue et heureuse paix.

Robert, fils de Hugues Capet, que son père avait fait proclamer roi de son vivant (ann. 987), se distinguait par beaucoup d'esprit et de sagacité. — Il brillait autant dans les exercices militaires, qu'il excellait dans les matières divines et canoniques; il se livrait aux études libérales, prenait part aux synodes épiscopaux, discutait et réglait les affaires ecclésiastiques avec les prélats; c'était le roi pieux

(1) Il s'était écoulé 235, depuis la mort de Clovis jusqu'à l'avènement de Pépin, et 237, depuis Pépin jusqu'à Hugues Capet.

parmi les pieux, *regum piissimus rex*. Ce prince fréquentait les églises, et spécialement celle de Saint-Denis ; il y assistait à matines, à vêpres et à la messe, la couronne en tête et revêtu de ses ornements royaux ; on chante encore aujourd'hui des hymnes, des répons et des séquences composés par ce fils aîné de l'Église (1). Robert, aussi brave que pieux, craignait beaucoup sa femme et se laissait voler par les pauvres. Son règne fut long ; c'était ce qu'il fallait alors pour le nouveau monde au berceau.

On a vu, dans le siècle précédent, que Guillaume-Taillefer, comte de Toulouse, après la mort de Guillaume-Tête-d'Étoupe s'était emparé des comtés d'Auvergne et de Velay et qu'il en avait investi, en 979, Gui, fils de Robert, vicomte d'Auvergne, en s'en réservant la suzeraineté ; Gui descendait de l'ancienne maison d'Auvergne, ainsi que Géraud de la Tour, qui fut la tige de la maison de la Tour-d'Auvergne (2). Gui, mort sans enfants, avait eu pour successeur, dès 989, Guillaume V, son frère, marié avec Humberge. A ce Guillaume succéda, en 1016, Robert Ier, son fils aîné, qui épousa Ermengarde, fille de Guillaume Ier, comte d'Arles, et sœur de la reine Constance, femme du roi Robert. Il fut père de Guillaume VI, qui lui succéda en 1032, et qui avait épousé Philippie, fille d'Étienne, comte de Gévaudan.

Ces différents comtes gouvernèrent l'Auvergne et le Velay pendant le règne du roi Robert, qui finit en 1031, après avoir duré près de trente ans. Robert Ier prenait le titre de prince d'Auvergne.

Il ne se passa rien d'important dans ce pays, durant cet

(1) Entre autres, l'hymne : *O constantia martyrum !* On a compté dans ce nombre ; mais sans fondement, la prose qui se dit le jour de la Pentecôte : *Veni, sancte Spiritus*, elle a pour auteur le pape Innocent III. Voyez page 434, l'ancienneté et le nom des écrivains auxquels sont attribués les principaux chants du culte catholique.

(2) C'est à tort que Baluze a fait Géraud comte d'Auvergne. Gui et Géraud descendaient de Bernard Ier et de Bernard II, surnommé *Plante-Velue*, souche de l'ancienne maison d'Auvergne.

espace de temps, que les faits que nous rapporterons en parlant des évêques de la province.

Nous avons parlé, au siècle précédent, de l'opinion où les peuples étaient que le monde allait finir. Mais quand on vit le onzième siècle commencer heureusement, il sembla que la chrétienté voulût se renouveler, du moins quant à l'extérieur de la religion. On répara les anciennes églises, et même on les fit abattre pour en construire de plus magnifiques, ce qui nous a privés d'un grand nombre de monuments des premiers siècles. On ne se borna pas à renouveler les temples matériels, on s'appliqua à régler la discipline et à en établir l'uniformité dans les diverses églises, pour y mieux conserver l'ordre et la paix. Il se tint, à cet effet, plusieurs conciles en France et en Italie (année 1002). Il fut réglé, touchant les jeûnes, qu'on n'en indiquerait aucun entre l'Ascension et la Pentecôte, excepté celui de la vigile de cette dernière fête. Cependant il y avait, même à l'époque de la Révolution, plusieurs églises de France, telles que celles de Nantes, d'Angers, d'Amiens, où ce jeûne ne s'observait pas. J'ai remarqué que dans les anciens ordinaires, *dîner* c'est ne point *jeûner;* le jeûne consistait donc alors à ne point dîner; car aux jours de jeûne on ne faisait que *souper*, en carême, sur les cinq ou six heures du soir, et aux autres jeûnes, vers les trois heures de l'après-midi.

Autrefois, à l'exception des infirmes, tous ceux qui avaient sept ou huit ans étaient obligés au jeûne, *omnibus ætatem adultam habentibus.* Il y avait encore avant la révolution dans beaucoup de paroisses de la haute et de la basse Auvergne, un grand nombre de laboureurs et de manœuvres qui étaient au travail dès la pointe du jour, et qui, à sept heures du soir, n'avaient encore pris aucune nourriture, Dieu prenant plaisir à conserver cet esprit de ferveur dans certaines familles et dans certaines personnes, pour con-

fondre la lâcheté des autres ; ce qui fait voir que la chose n'est pas impossible. En Irlande, on ne mange encore aujourd'hui que le soir durant tout le carême ; mais chose qui paraîtra plus étrange, un savant liturgiste (1) rapporte que même au siècle dernier, on voyait dans beaucoup de cathédrales, plus d'un chanoine ou d'un chapelain encore à jeun à quatre ou cinq heures du soir le jour de l'ascension, époque à laquelle les jours étant beaucoup plus chauds et beaucoup plus longs qu'en carême, le jeûne devait être par conséquent beaucoup plus insuportable.

Vers l'an 1006, une maladie contagieuse, qu'on nommait le *feu sacré*, se déclara dans plusieurs provinces ; c'est la même qu'on a depuis appelée le *feu de saint Antoine*, et dont nous aurons occasion de parler plus tard. A cette occasion, tous les évêques de l'Aquitaine se rendirent processionnellement à Limoges, portant les reliques de leurs églises. On tira de son tombeau le corps de saint Martial, et l'on fit une procession générale de tous les corps saints du pays. Dieu se laissa fléchir, et la contagion cessa dans toute l'Aquitaine (2).

(1) LEBRUN-DESMARETTES, *Voyage liturgique en France.*
(2) ADEM., *In chron.*, t. II, *Bibl. Labb.*, p. 170.



ÉTIENNE III ET JEAN II, QUARANTE-HUITIÈME ET QUARANTE-NEUVIÈME ÉVÊQUES D'AUVERGNE.

BÉGON mourut en 1010 (1), et fut remplacé sur le siége épiscopal d'Auvergne par Etienne III, quarante-huitième évêque, fils de Gui, comte d'Auvergne, et frère de Robert Ier.—Ce prélat fut tué en 1013, en allant visiter sa tante Letgarde (2). Le meurtrier se fit moine à Cluny, en expiation de son crime, ainsi qu'il est rapporté dans les actes du concile de Limoges.

Etienne eut pour successeur, en 1014, Jean II, quarante-

(1) Dufraisse le fait mourir en 988.
(2) Dufraisse et Savaron rapportent cet événement à 1017.

neuvième évêque, admis par Savaron et Dufraisse, et rejeté par Hugues du Temps et par les auteurs de la *Gallia christiana*, quoique porté dans les catalogues.

Ce fut dans les dernières années du long épiscopat de Bégon, qu'Amblard, seigneur de Brezons, et Amblard-le-Comptour, seigneur d'Apchon (1), son beau-frère, fondèrent le monastère de Saint-Flour. Les historiens varient sur l'époque de cette fondation, que Chabrol place à l'année 996, tandis que le P. Dominique de Jésus, dans son *Histoire parénétique*, M. de Sistrière-Murat, dans son manuscrit sur l'Auvergne, enfin l'acte même de fondation, la fixent à l'année 1004; nous nous rangeons à cette dernière opinion, comme nous paraissant la plus certaine.

Voici à quelle occasion eut lieu cette fondation. L'acte qui la rapporte est écrit d'un style si simple, on y retrouve à chaque ligne une si touchante naïveté, il contient en outre des documents historiques si importants, que nous croyons devoir le citer en entier.

Acte de fondation de l'ancien monastère de Saint-Flour.

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Amblard de Brezons, examinant avec son épouse ce qu'il pouvait faire de plus avantageux pour l'œuvre de Dieu, s'exprimait ainsi : « Chère épouse, nous avons des richesses, des hon-
» neurs et des enfants issus de notre mariage, et nous ne
» pensons pas à en rendre grâces à Dieu, pour le bien de
» nos âmes; nous avons acquis toute sorte d'honneurs,
» consacrons un lieu à la gloire du Seigneur. » Sa femme lui répondit : « Quel lieu? — Bâtissons, en notre nom et
» en l'honneur de Dieu, un monastère où seront nourris
» les enfants du Seigneur. » A ces mots, ils examinèrent

(1) Voyez, sur les maisons de Brezons et d'Apchon, Appendice, n° XXIII.

où serait le lieu le plus favorable pour cette fondation. « Le village de Saint-Flour, dirent-ils, est de notre dépen- » dance, c'est notre fief; là repose un des disciples du Sei- » gneur (1); bâtissons-y donc un monastère. »

» Les choses s'étant passées ainsi, Amblard de Brezons appela Amblard-le-Comptour, et lui dit : « Nous avons en » ce monde de plus grands honneurs que beaucoup » d'autres hommes, et c'est pour cette raison que nous de- » vons chercher un lieu où se fasse le service de Dieu. Le » village appelé Indiciat (2) est votre franc-alleu, vous » devez donc le donner pour le service du Seigneur, de » saint Pierre de Rome et de saint Flour. C'est une grande » injustice que nous privions les saints des hommages qui » leur sont dus en ce monde (3). » A ce propos, le Comp- tour répondit : « Amblard, je ne veux pas que vous me » parliez de cela plus longtemps. »

» Sur ces entrefaites, le Comptour et sa femme délibé- rèrent pour savoir de quelle manière ils pourraient se saisir de Guillaume Brunet (4)... Le crime ayant été découvert, le Comptour se rendit auprès d'Amblard de Brezons, qui lui demanda le motif de sa visite; le Comptour répondit : « Je viens vous prier de me donner un conseil. » Amblard lui dit : « L'évêque vous donnera mieux que moi le conseil » que vous demandez. » Le Comptour alla aussitôt trouver l'évêque, qui voulut savoir ce qu'il désirait. Le Comptour,

(1) Allusion à l'opinion populaire qui faisait de saint Flour un des disciples de Jé- sus-Christ.

(2) Sur le plateau où se trouve aujourd'hui la ville de Saint-Flour, étaient alors deux villages, l'un appelé Saint-Flour, à cause du tombeau du saint évêque, et l'autre, qui conservait encore le nom d'Indiciat; le premier était situé au lieu qu'on nomme aujourd'hui Montplain, et le second occupait l'emplacement de la ville actuelle.

(3) Il paraîtrait, d'après un acte de la même époque, que les deux villages de Saint Flour et d'Indiciat appartenaient à un chapitre de chanoines réguliers, relevant immé- diatement du Saint-Siége. Amblard-le-Comptour s'en était emparé, en avait distribué une partie à ses gens d'armes, et avait détruit l'église capitulaire.

(4) Guillaume Brunet était un parent d'Amblard-le-Comptour et avait des droits sur le château fort de Nonette, occupé par Amblard; celui-ci, pour en être seul possesseur, fit assassiner Brunet.

fléchissant les genoux, implora sa grâce.—« Quelle grâce? » dit l'évêque.—« Grâce pour le crime que j'ai eu le malheur » de commettre. » L'évêque, l'ayant entendu, demanda l'opinion de ses clercs, qui lui répondirent: « Nous sommes » d'avis que vous l'envoyiez au successeur du prince des » apôtres *(nos laudamus ut mittas ad apostolicum).* » Le Comptour se rendit à cet ordre, et il fut convenu que, jusqu'à son retour, on entendrait chaque jour la messe à son intention. Amblard de Brezons l'accompagna dans ce voyage, et ils se présentèrent dans la première semaine de carême au pape (1), à qui le Comptour avoua son crime. Le pape, l'ayant entendu, lui dit: « Je ne puis vous donner » grâce entière; mais, Dieu aidant, je vous admettrai à » pénitence, si vous faites l'abandon de tout votre fief à » Dieu, et de tout votre franc-alleu à saint Pierre et au » Siége apostolique. »

» A la suite de cet entretien, les deux seigneurs arrêtèrent entre eux qu'ils bâtiraient un monastère sur la montagne de la Planèze, appelée Indiciat; et aussitôt le pape, rempli de joie, leur prescrivit de placer l'église sous l'invocation du Saint-Sauveur et de saint Flour, avec ordre d'abandonner tout leur fief et franc-alleu à Dieu, à saint Pierre et à saint Flour. Quant aux chapelles de ses châteaux et autres lieux qu'il se réservait, le Comptour reconnaissait les tenir de la main du pape, et, pour cette concession, il s'engageait à donner, sur les revenus de l'église de Saint-Hippolyte (2), après la mort d'Arnulfe, cinq sous d'or (3),

(1) Grégoire V, prédécesseur de Sylvestre II, si le prieuré de Saint-Flour a été fondé en 996, selon l'opinion de M. de Chabrol; mais s'il a été fondé en 1004, selon l'opinion la plus probable, ce pape est Jean XVIII, dont le règne n'est séparé de celui de Sylvestre II que par le très-court pontificat de Jean XVII.

(2) Saint-Hippolyte est une paroisse située près le château d'Apchon, canton de Riom-ès-Montagnes.

(3) Les sous d'or de la première race de nos rois équivalaient à quinze livres environ de la monnaie du temps de Louis XVI. On se servait encore en France de sous d'or fin au commencement de la troisième race.

qui devaient être envoyés à Rome avec les autres redevances, par le prieur de l'église de Saint-Flour. Amblard-le-Comptour, ayant ainsi fait sa donation, Amblard de Brezons donna aussi tout ce qui lui appartenait en propre, et même les églises de ses fiefs. Il défendit à ceux qui tenaient quelque chose de lui de le donner, soit à un lieu, soit à leurs enfants et à leurs proches, et le Comptour ratifia ce don.

» A cette donation, furent présents l'épouse du Comptour, l'épouse d'Amblard de Brezons, Foulques de Batpalmes et plusieurs autres seigneurs de la haute Auvergne.

» Cependant ils se rendirent à Saint-Michel (1), et, après y avoir prié, ils revinrent auprès du pape, qui, ayant pris conseil, transféra la donation au monastère de Cluny et à l'abbé Odilon, qui se trouvait alors à Rome; ils s'en retournèrent avec celui-ci, et convinrent entre eux qu'ils iraient faire part de la donation au chapitre de Cluny.—Le Comptour refusa ensuite d'exécuter ses engagements. A ce refus, Amblard de Brezons, transporté de colère, lui dit : « Vous » n'enlèverez pas à Dieu ce que vous lui avez déjà donné ; » et si vous persistez dans votre refus, j'aime mieux vous » payer la valeur de votre don que de vous le laisser ravir » au Seigneur. » Et le différend fut terminé au moyen de deux cents sous d'or, monnaie du Puy et du Rouergue (2), qu'Amblard s'engagea à donner au Comptour. Ensuite, Amblard de Brezons pressa l'abbé Odilon de venir à Saint-Flour, et lui fit, avec le Comptour, cette donation, dont furent témoins Annet de Brossadols et plusieurs autres personnes : « Et si quelqu'un osait, pour son avantage (ajoute » le religieux qui a rédigé cet acte), s'approprier une partie

(1) C'est probablement la célèbre église bâtie dans le cinquième siècle en l'honneur de l'archange saint Michel sur le mont Gargan, au royaume de Naples; cette église était alors un lieu de pèlerinage très-fréquenté.

(2) La valeur de ces monnaies est depuis longtemps inconnue. Tout ce que l'on sait, c'est que les sous que firent battre les évêques du Puy s'appelaient *podienses*, du nom latin *podium*, de la ville du Puy.

» quelconque de nos biens, et exiger de nous autre chose » que des prières, qu'il partage en enfer le sort de Dathan » et d'Abiron (1). » — Astorg, Etienne et Adalard, fils d'Etienne de Brezons (2), confirmèrent cette donation.

» Quelque temps après, Amblard-le-Comptour et Amblard de Brezons, se rendirent à Saint-Flour, et dirent au prieur Aldebard (3) de leur donner du pain, du vin et un vase plein d'eau; et celui-ci leur ayant apporté ce qu'ils demandaient, ils se réunirent sous un frêne, mangèrent le pain, burent l'eau et ne reçurent plus rien du monastère : « Et si, dirent-ils, quelqu'un de nos descendants voulait » anéantir cette donation, qu'il soit anathématisé par le » Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; » qu'il soit séparé de Dieu, et que, dans l'enfer, avec Da- » than, Abiron et le traître Judas, il soit damné pendant » les siècles des siècles. »

» En ce temps-là, le roi Robert étant venu en pèlerinage à Saint-Antoine (4), Astorg de Brezons et Etienne, son frère, second prieur du monastère (5), allèrent à sa rencontre et lui annoncèrent pour quels motifs ils étaient venus. Le roi leur accorda tout ce qu'ils demandaient, et ceux-ci portèrent à l'abbé de Cluny les lettres scellées qu'ils avaient reçues de ce prince, et lui racontèrent ce qui s'était passé. Alors l'abbé, rempli de joie, dit au prieur Etienne qu'il allait en faire part au pape. Odilon, s'étant rendu à Rome, raconta tout au Saint-Père, qui confirma la donation, et déclara qu'il absolvait, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de toute peine canonique, et pour le corps et pour l'âme, tous ceux qui aidaient à bâtir ce prieuré.

(1) Formule d'anathème alors en usage dans ces sortes de transactions.
(2) C'étaient les frères d'Amblard de Brezons.
(3) Aldebard paraît avoir été le premier prieur de Saint-Flour.
(4) C'était Lamotte-Saint-Didier, en Dauphiné, où reposait le corps de saint Antoine le cénobite, qui y avait été porté de Constantinople vers l'an 980.
(5) Etienne de Brezons fut le deuxième prieur du monastère de Saint-Flour.

» A son retour de Rome, l'abbé Odilon se rendit à Saint-Flour, et ordonna au prieur Etienne et à Astorg de Brezons de se rendre auprès de lui; ils convoquèrent ensuite les seigneurs de la contrée. De ce nombre furent Annet de Brossadols, Bertrand, son fils, et Aubin de Brossadols, qui vinrent accompagnés de leurs soldats; Etienne de Cropière et Seguin, ainsi que tous les seigneurs de Cussac et de Grandson; Etienne, fils de Gui de Sailhans; Robert de Châteauvieux et ses fils, qui firent aussi leur don à l'abbé Odilon. Tous les seigneurs de Murat, de Miremont, de Châteauneuf, de Saint-Urcize et de Turlande, donnèrent pareillement au monastère de Saint-Flour leurs fiefs et tout ce que d'autres pouvaient tenir d'eux. Ce pieux exemple fut imité par la plus grande partie de la noblesse du pays.

» Dans ce même temps, l'abbé Odilon alla à Clermont et se présenta à l'évêque Rencon (1), lui parla du monastère de Saint-Flour, et lui dit : « Seigneur, donnez-nous ce que » vous possédez en ce lieu. » L'évêque répondit : « Je » prendrai conseil de mes clercs. » Il les consulta en effet, et ceux-ci furent d'avis de donner à l'abbé, suivant sa demande, et l'évêque donna ce qui lui appartenait. Etienne de Saint-Firmin et le prieur Etienne, témoins de cette donation, déclarent que l'évêque donna, en l'honneur de la sainte Vierge, tout ce qui pouvait lui revenir (2). »

Nous avons cru devoir rapporter en entier, et sans interruption de dates, cet intéressant récit, qui jette un grand

(1) Plus de vingt-quatre années s'étaient déjà écoulées depuis la donation d'Amblard de Brezons et d'Amblard-le-Comptour, en l'an 1004, puisque Rencon ne monta qu'en 1028, comme nous le verrons bientôt, sur le siége épiscopal d'Auvergne.

(2) L'acte, contenant en outre un grand nombre de donations, se termine ainsi : « Toutes ces choses, ci-dessus rapportées, ont été extraites d'un livre en parchemin, » écrit en lettres gothiques, et trouvé dans les archives et le trésor de l'église cathé- » drale de Saint-Flour, ainsi transcrit et collationné comme ci-dessus, et signé par » moi, *Sareyvale.* »

Nous nous sommes servis de l'excellente traduction qu'ont faite de cet acte, écrit en latin, MM. de Labro, Muller et Bouange, insérée au Ve volume des *Tablettes historiques d'Auvergne.*

jour sur les divers événements qui accompagnèrent la fondation du monastère de Saint-Flour.

Ce document, d'une authenticité incontestable, peint merveilleusement les mœurs et les coutumes de cette époque, où les Chrétiens croyaient encore que plus ils étaient grands, riches et puissants parmi les hommes, plus ils devaient témoigner à Dieu de reconnaissance pour ses bienfaits. Il fait connaître également, avec exactitude, les principales maisons nobles qui existaient dans la haute Auvergne à cette époque reculée des annales de cette province.

Les riches et nombreuses donations qui accompagnent cet acte de fondation, prouvent que la noblesse du haut pays d'Auvergne se montra très-libérale envers le monastère de Saint-Flour. Ces donations l'enrichirent et établirent sa domination sur un grand nombre d'églises et de chapelles. Saint Odilon fit fermer d'une double muraille l'église et le monastère, afin de les préserver de toute insulte. Des habitations, qui devinrent bientôt plus nombreuses, se groupèrent auprès de la nouvelle abbaye. Là, comme partout ailleurs à cette époque, les aumônes des religieux, et surtout leur autorité plus douce que celle des seigneurs, appelèrent les malheureux des contrées voisines. Le village d'Indiciat disparut et fit place à une ville nouvelle, qui se développa dans toute l'étendue du plateau, protégée par le rocher coupé à pic, qui le rendait presque imprenable de trois côtés; celui du couchant, qui était le seul par lequel la ville pût être attaquée, fut garni de fortes murailles, dont les derniers restes ont disparu il y a seulement quelques années.

L'église, fondée par saint Odilon, avait été placée sous l'invocation de saint Pierre et de saint Flour. Mais le monastère et l'église ne retinrent que ce dernier nom, qui devint plus tard celui de la ville. L'église qui avait été bâtie

à côté de la petite chapelle où reposaient les reliques de saint Flour fut, dit-on, consacrée le 7 décembre 1095, par le pape Urbain II, après la tenue du concile de Clermont; néanmoins la sixième leçon du *Propre* de saint Flour porte qu'elle le fut par saint Hugues, abbé de Cluny, pendant la célébration de ce même concile (1). Cette église possédait la seigneurie de la ville, et les prieurs se qualifiaient de seigneurs de Saint-Flour.

(1) Nous nous rangeons à cette dernière opinion, et nous croyons que cette église fut consacrée sur délégation du pape Urbain II, par saint Hugues, abbé de Cluny, accompagné des mêmes prélats qui l'assistèrent dans la consécration de l'église de Bredons.



ÉTIENNE IV, CINQUANTIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

La plupart des événements que nous venons de rapporter se passèrent sous l'épiscopat d'Etienne IV, cinquantième évêque d'Auvergne, qui avait succédé, en **1015**, à Jean II. Etienne était fils de Guillaume III, comte d'Auvergne, et petit-neveu d'Etienne III. L'année suivante, le pape Benoît VIII lui écrivit, ainsi qu'aux autres évêques d'Aquitaine et de Bourgogne, une lettre très-énergique contre les détenteurs des biens de l'abbaye de Cluny.

En **1025**, Etienne excommunia Ponce, fils de Guillaume V, comte d'Auvergne, qui avait répudié sa femme pour en

épouser une autre, et qui avait résisté aux sages remontrances de ce prélat.— Ponce alla trouver le pape Jean XIX qui, sur un faux exposé, le releva de cette excommunication. Etienne s'en plaignit au pontife, qui, mieux instruit, répondit que son absolution avait été surprise, et qu'il la déclarait nulle.

Les craintes inspirées par les prophéties qui annonçaient que le monde devait finir avec le dixième siècle, continuèrent encore à tourmenter les esprits longtemps après l'époque fatale désignée pour ce grand évènement. Nous avons trouvé dans les vieilles archives de l'évêché une donation faite par un certain Bertrand, Rothilde, sa mère, et Guillaume, son frère : « Tous trois, y est-il dit, pénétrés » de la crainte de Dieu et de ses jugements, à cause de » leurs péchés et *de la fin du monde* qu'ils croient proche, » en raison des signes fréquents qui l'annoncent, » de la terre de Vendgredo, à Notre-Dame, aux saints Agricole et Vital, et aux chanoines vivant régulièrement en commun dans le palais épiscopal. Cet acte, signé des trois donataires, d'Etienne IV, évêque, et de plusieurs autres personnes, est daté de la vingtième année du règne du roi Robert, c'est-à-dire de l'année 1017.

On trouve encore dans les mêmes archives une semblable donation, faite pour les mêmes causes, et signée par l'évêque et par Guillaume, comte d'Auvergne, sous le règne de Henri Ier, roi de France (1).

Etienne IV dédia, en 1025, l'église du prieuré de la Voulte, qui avait été bâti, comme nous l'avons vu, vers la fin du siècle précédent, par les neveux de saint Odilon, et mourut vers la fin de 1027, après un épiscopat de treize années.

(1) Arch. depart., arm. 18, sac A, c. 12, et arm. 18, sac A, c. 21.

RENCON, CINQUANTE ET UNIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.



ENCON, doyen de l'église de Bourges, fut élu en 1028, à la place d'Etienne IV.— Issu d'une illustre maison du Rouergue, il était frère de Rhingarde, mère de saint Robert, fondateur de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Ce prélat assista aux trois conciles de Limoges tenus en 1024, 1029 et 1031, ainsi qu'à un synode assemblé en 1040, par Aimon de Bourbon, archevêque de Bourges, au sujet de l'abbaye de Saint-Sulpice. Voici ce qui donna lieu aux divers conciles de Limoges, auxquels se trouva l'évêque d'Auvergne.

Nous avons parlé, à la fin du neuvième siècle, de la

fausse antiquité attribuée à plusieurs églises, ainsi qu'à leurs fondateurs. Celle que des pièces apocryphes donnaient à saint Martial, produisit, en 1024, entre le clergé de la ville de Limoges et les moines de l'abbaye qui portait le nom de cet apôtre des Limousins, une dispute qui dura plusieurs années. Les moines et Hugues, leur abbé, mécontents de ce que leur saint patron n'était placé dans les litanies, depuis plus de sept cents ans, qu'au rang des confesseurs, le mirent de leur propre autorité à celui des apôtres de Notre-Seigneur. Mais Jourdain de Loron, alors évêque de Limoges, prélat d'une grande noblesse et d'une grande droiture dans sa conduite, ne crut pas qu'une fausse antiquité, appuyée sur des pièces apocryphes (1), pût faire honneur à son église ni au saint évêque qui l'avait fondée. Il désapprouva l'innovation faite par l'abbé Hugues, et ordonna que saint Martial demeurerait au rang des confesseurs, ainsi qu'il l'avait toujours été; cependant l'abbé et ses moines se firent un point d'honneur de ne pas céder aux ordres de leur évêque.

Toute la France prit bientôt part à cette contestation. Le roi Robert fit tenir en sa présence, à Paris, une conférence à laquelle il appela de savants hommes et plusieurs prélats. Guillaume, duc d'Aquitaine, fit assembler au même sujet un concile à Poitiers; l'évêque de Limoges en tint un autre dans sa ville épiscopale. Comme il arrive presque toujours dans ces sortes de contestations, les partisans de la nouvelle opinion furent les plus nombreux, sans être pour cela ni les plus instruits ni les plus sages. Quelques-uns même enchérirent sur les assertions de l'abbé Hugues et de ses moines, qui, s'appuyant sur la prétendue vie de saint Martial écrite par un de ses disciples, assuraient que le saint évêque avait été exempt des douleurs de la mort, parce

(1) Voyez au neuvième siècle, page 227.

qu'il était exempt de concupiscence, et que douze anges avaient été constamment députés à sa garde, pour empêcher qu'il n'eût ni faim ni soif. Gauzlin, archevêque de Bourges, soutint « que ce serait faire injure à saint Martial » que de le mettre au rang des confesseurs, comme ce se» rait en faire une au roi que de le mettre au rang des » comtes; qu'on ne pouvait manquer de s'attirer l'indi» gnation de saint Pierre, en dégradant ainsi un de ses » collègues; que saint Martial avait été disciple de Jésus» Christ; qu'il était parent de saint Pierre, qui l'avait bap» tisé, et cousin de saint Etienne, premier martyr; que de » n'admettre *d'autres apôtres que les douze*, c'était don» ner dans le sentiment des Ébionites (1). »

L'archevêque oublia de prouver tous ces faits, ou plutôt ses crédules auditeurs les croyaient assez prouvés par la vie de saint Martial, de l'autorité de laquelle on ne s'avisait pas de douter alors (2). Néanmoins Jourdain de Loron et son clergé crurent devoir s'en tenir aux traditions de leur église et continuer à placer saint Martial parmi les confesseurs. Il fallut, pour les obliger à reconnaître comme un des apôtres de Jésus-Christ un évêque du milieu du troisième siècle, que cinq ans plus tard (1029) un pape, Jean XIX, trompé par des actes apocryphes, déclarât qu'on pouvait le nommer apôtre et en faire l'office en cette qualité. Un nouveau concile, tenu à Limoges cette même année, fut suivi d'un autre, le 18 novembre 1031, dans lequel saint Martial fut solennellement proclamé un des apôtres du Sauveur. — Rencon, évêque d'Auvergne; Jourdain, de Limoges; Etienne, du Puy; *Deus-Dedit*, de Cahors;

(1) Les Ebionites, hérétiques du premier siècle, attaquaient la divinité et la virginité de Jésus-Christ, et, selon saint Epiphane, ne mettaient point saint Paul au nombre des apôtres, dont ils ne reconnaissaient que douze.

(2) Comment s'étonner de la crédulité des hommes du onzième siècle, surtout en matières religieuses, quand on voit des hommes graves, de nos jours, ressusciter de vieilles légendes vingt fois reconnues comme apocryphes?

Ragamond, de Mende, tous suffragants de l'archevêque de Bourges, signèrent l'acte de ce dernier concile, comme ils avaient souscrit à ceux des deux précédents (1).

En l'année 1030, une des plus cruelles famines dont l'histoire fasse mention, désola le royaume et n'épargna point l'Auvergne. Le fléau dura trois ans, pendant lesquels des pluies continuelles empêchèrent les moissons et les autres fruits de la terre de venir à maturité. On aurait peine à croire les horribles attentats que la rage de la faim fit alors commettre, si un auteur qui en avait été témoin, n'avait pris soin de nous en instruire. Les hommes allaient, pour ainsi dire, à la chasse des hommes, et s'attaquaient sur les chemins, non pour se voler, mais pour se manger (2). — Les évêques et les abbés montrèrent, dans cette grande calamité, la plus louable charité, et l'Église rendit alors avec usure aux pauvres ce qu'elle avait reçu des riches. Beaucoup de prélats se signalèrent par leur zèle; mais on ne pourrait rapporter en détail toutes les actions de charité que fit notre saint Odilon, abbé de Cluny, durant cette cruelle famine. Lorsqu'il eut distribué toutes les provisions de son riche monastère, il vendit, pour nourrir les pauvres, les calices, les autres vases sacrés et même la couronne d'or, qui était un présent de l'empereur Henri. — Cette famine fut suivie d'une si grande mortalité, que les vivants suffisaient à peine pour enterrer les morts.

On tint plusieurs conciles en Aquitaine, en l'année 1033, qui avaient principalement pour but d'apaiser la colère de Dieu et de prévenir le retour des fléaux dont le souvenir était encore présent à tous les esprits. On s'accorda unanimement pour toujours à s'abstenir de vin le vendredi et de chair le samedi, à moins qu'il n'arrivât en ce jour-là une

(1) *Hist. de l'Egl. gall.*, t. IX, lib. XX, p. 185 et suiv.
(2) GLAB., liv. III, et HUG. FLAVIN, *Chron. vird.*

grande fête, ou qu'une maladie considérable n'obligeât de rompre l'abstinence. Cette ordonnance devait être observée *à perpétuité*, et on régla que ceux qui ne pourraient pas la suivre nourriraient ce jour-là trois pauvres. Si cette discipline était encore en vigueur, que de pauvres profiteraient des infirmités ou de la sensualité des riches !

Pour le moyen âge et pour ses institutions, l'injustice a duré plus de trois siècles et ce n'est point encore fini. L'orgueil moderne prétend que l'Église se mêlait de trop de choses, et que, tout en développant la vie spirituelle et la vie civile, elle réglementait jusqu'à l'excès la vie animale, gênant aussi inhumainement la vie des passions qu'elle développait tendrement la vie des vertus. — On oublie, en portant ces accusations, que c'est l'Église qui, du plus prodigieux chaos où soit tombée l'humanité, a fait l'ordre social chrétien ; on oublie que, tout en imposant des privations aux passions sensuelles, elle imposait aux seigneurs, toujours en lutte les uns contre les autres, la *trève de Dieu*. En 1040, le concile d'Elm maintient et modifie cette trève pour alléger au pauvre peuple le fardeau des guerres. En 1042, un synode, réuni à Caen, déclara que cette trève devait être observée depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, depuis l'entrée de l'Avent jusqu'aux octaves de l'Epiphanie, depuis le commencement du carême jusqu'à l'octave de Pâques, et depuis les Rogations jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Tant qu'elle durait, il était spécialement défendu de dévaster les terres et d'enlever les bestiaux. Un concile réuni à Rouen en 1096, ordonna, sous les peines les plus sévères, de ne jamais inquiéter les laboureurs qui étaient à la charrue ou à la herse, ni de toucher aux bœufs et aux chevaux qu'ils employaient à ces travaux. Bien plus, les paysans menacés pouvaient courir à la charrue, qui devenait pour eux un asile. C'est ainsi qu'en ce moyen âge tant calomnié, l'Église, par ses conseils, par son influence,

ses secours, ses exemples, provoquait sans relâche tous les adoucissements de servitude, tous les affranchissements compatibles avec l'état général du temps et du pays. Tous ces bienfaits n'étaient point particuliers à telle ou telle province; ils s'étendaient généralement sur toutes les populations du royaume, et celle de l'Auvergne en profitait comme les autres.

En 1044, Guillaume VI, comte d'Auvergne, du consentement de sa femme et de ses enfants, fit don à l'église cathédrale de Clermont de la monnaie et des monétaires de cette ville, c'est-à-dire des émoluments de la monnaie (1). De son côté, l'évêque Rencon donna au chapitre cathédral l'église de Pompiniac et tout ce qui lui appartenait dans les territoires de Cournon, de Chauriat et de Champeix.

Le premier de janvier de l'année 1049, mourut saint Odilon, abbé de Cluny; nous avons rapporté, dans la vie de ce saint, les différentes circonstances de sa mort.

La même année, Guillaume, seigneur de Thiers, et Aldin de Thuriet, fondèrent le chapitre d'Artonne, composé d'un abbé et de douze chanoines.

Ce ne fut point l'évêque Rencon, comme le prétendent Hugues du Temps et M. Gonod, qui fonda la fête de l'Assomption de la Vierge; l'établissement de cette fête est d'une date plus ancienne et remonte à l'année 813; mais il ordonna que cette fête patronale de la ville de Clermont serait célébrée avec plus de solennité, et il institua la foire du lendemain, qui a lieu encore aujourd'hui. « *Hic per* » *singulos annos, die Assumptionis beatæ Mariæ, plebem* » *non modicam apud Arvernam urbem coadunare fecit.* »

(1) *Arch. dép.*, s. A., c. 2, *Arm.* 7. Après l'an 1044, le droit de battre monnaie appartint au chapitre. Cette monnaie était empreinte d'une noix, avec les mots : *Urbs Arverna*, et de l'autre côté, l'image de Notre-Dame, avec ces mots : *Sancta Maria.* En 1209, le marc d'argent ne valait que 44 sous. Les 20 sous de Clermont en valaient 30 de Vienne.

Nous avons déjà parlé différentes fois de la grande dévotion à la Vierge qui a toujours existé dans la capitale de l'Auvergne, dévotion dont le siége principal a été de temps immémorial dans l'église cathédrale, appelée, dès le neuvième siècle, *Notre-Dame-de-Grâce* (1), quoique sous la protection des saints Agricole et Vital, dont elle possédait les reliques. Il n'est donc point étonnant que cette grande solennité de l'Assomption ait été très-anciennement célébrée dans Clermont avec une pompe remarquable. Le respect était si grand au moyen âge, pour la Mère du Sauveur, qu'Hildebert, archevêque de Tours, rapporte qu'on fléchissait le genou, quand on prononçait le nom de Marie dans les prières de l'Église.

Les opinions ont été longtemps partagées à l'égard de son assomption. Voici comment s'exprime à ce sujet Durand, évêque de Mende, du treizième siècle, dans son *Rational :* « Saint Jérôme rapporte comment la bienheureuse » Marie fut ravie aux cieux. Fut-ce en corps, fut-ce hors » de son corps ? Je l'ignore, Dieu le sait. Saint Augustin » dit que ce fut en corps. Cependant la vérité est que » d'abord elle fut ravie en âme; mais son corps resta-t-il » sur la terre? C'est ce qui est incertain. Il vaut mieux » douter pieusement que d'affirmer quelque chose de téméraire à ce sujet. Cependant on doit croire religieusement qu'elle fut ravie en corps et en âme... Ephirius » rapporte que la bienheureuse Vierge, quand elle conçut » le Christ, était âgée de quatorze ans, qu'elle le mit au » monde dans sa quinzième année, qu'elle resta avec lui » trente-trois ans, et qu'après la mort du Christ, elle lui » survécut de vingt-quatre ans; d'après cela, elle était âgée » de soixante-douze ans quand elle mourut. » — Selon d'autres, elle survécut à son Fils de douze années seule-

(1) Et non point à Notre-Dame du Port, dévotion beaucoup plus récente.

ment, et ainsi son assomption aurait eu lieu lorsqu'elle était sexagénaire. Les Apôtres prêchèrent autant d'années dans la Judée et les pays d'alentour.

Rencon fut un évêque d'une grande piété. Ce fut lui qui engagea son neveu, Robert, à bâtir le monastère de la Chaise-Dieu, dont il consacra l'église à son retour de Rome, en 1052. On trouve, dans un vieux bréviaire de cette abbaye, que de son temps les évêques de Clermont vivaient en commun avec les chanoines, et mangeaient avec eux au même réfectoire. Cet évêque mourut le 16 ou le 17 septembre 1052, après avoir gouverné pendant vingt-quatre ans l'Église d'Auvergne, comme on le voit dans ces vers inscrits sur son tombeau, qui fut trouvé en 1618, au-dessous du couvent des Capucins :

Hic latitant intus Renconis præsulis artus.
Præfuit Arvernis annis fere bis duodenis,
Tempore Henrici regis, sibi semper amici... (1)

Au nombre des églises *ruinées*, dont parle Audigier dans le manuscrit de l'*Histoire de Clermont*, il en était une dédiée à saint Austremoine, placée à l'endroit où a été bâti depuis le couvent des Capucins, dans les jardins qui étaient autour de celui de M. Daupluis. On y voyait encore, du temps de cet écrivain, la voûte d'une église, ainsi qu'un grand nombre de statues, qui faisaient connaître le mauvais goût du siècle où elles avaient été faites. Outre des colonnes et des tombeaux, il y avait encore dans cette église les autels de saint Bonnet et de saint Austremoine. Il existait donc à Clermont, vers le milieu du onzième siècle, une très-ancienne église dédiée au premier apôtre de l'Auvergne, ce que personne n'avait encore constaté, comme nous venons de le faire (Mm. n° 59; *Hist. de Clerm.*, l. I, cah. 2).

Le roi Henri dont il est question dans le dernier vers

(1) Le testament de Rencon est conservé aux *Archives départem.*, col. A, arm. 7, sac A.

est Henri Ier, fils de Robert-le-Pieux, sous le règne duquel se passa la plus grande partie de l'épiscopat de Rencon. Ce règne s'écoula dans l'enfance sociale du moyen âge; il fut prospère et favorable au développement intellectuel, quoique tout rempli de petites guerres féodales. Le petit-fils de Hugues Capet fut un prince d'une valeur héroïque; il porta le premier un nom peu de fois répété sur le trône de France, mais qui a été constamment funeste à tous ceux qui l'ont porté (1).

Ce fut, comme nous l'avons dit, en parlant des verres coloriés employés dans les églises du septième siècle, sous le règne de Robert-le-Pieux et sous celui de son fils, Henri Ier, qu'on commença à employer la peinture sur verre proprement dite. Les objets que l'on représentait dans les verrières, au moyen âge, étaient généralement les scènes de l'ancien et du nouveau Testament, ainsi que les légendes des saints. Des inscriptions expliquaient souvent le sujet ou donnaient la date de la peinture, le nom de l'artiste ou du donateur de la verrière, qui y était souvent représenté, soit dans son costume, soit sous celui d'un saint auquel il était dévot, souvent le patron même de l'église. Pierre-le-Viel rapporte, dans son *Traité de la Peinture sur verre*, qu'à Saint-Denis, dans une chapelle vers le fond du chevet, on voyait dans une verrière, saint Paul tournant la roue d'un moulin, auquel les prophètes apportaient des sacs de blé; suivant l'inscription peinte sur verre, qu'on lisait au-dessous, cette peinture était du onzième siècle. On voit par ce seul trait que le mysticisme eut une large part dans les peintures diaphanes du moyen âge.

L'indication de la fondation des grands établissements monastiques du Bourbonnais entrant dans le plan général

(1) Henri II, tué par Montgomery; Henri III, par Jacques Clément; Henri IV, par Ravaillac. Que Dieu préserve le cinquième Henri d'une aussi funeste destinée!

de cette histoire, nous signalerons celle du couvent du Montet-aux-Moines, de l'ordre de saint Benoît, fondé, vers le milieu du onzième siècle, par Archambaud III, sire de Bourbon. Les premiers religieux venaient vraisemblablement du monastère de la Cluse, en Savoie, dont l'abbé avait conservé, jusqu'au règne de Louis XV, la nomination du prieur, ainsi que plusieurs droits qui s'étendaient sur d'autres établissements religieux du pays.

Urbain II visita le couvent du Montet en 1096, à la suite du grand concile de Clermont; les sires de Bourbon y résidaient à cette époque, et ont continué pendant deux générations à habiter ce monastère, sans doute en raison de sa magnifique situation sur un mamelon qui domine une vaste étendue de pays comprise dans le Bourbonnais, le Berri, le Forez et même la partie de la Bourgogne riveraine de la Loire. Archambaud III y fut enterré en 1070; Archambaud IV, en 1078, et, le 20 juin 1118, Mahaud de Bourbon, dernier rejeton des Bourbons anciens, et femme du premier Bourbon-Dampierre, y fut aussi enterrée.

On ne retrouve dans l'église actuelle, qui paraît avoir été beaucoup plus vaste, aucune trace de ces sépultures, qui seraient tout à fait ignorées, si l'histoire n'y suppléait, à défaut même de la tradition. Ce couvent, devenu, longtemps avant la Révolution, un prieuré séculier, jouissait de fort beaux droits et nommait à plusieurs cures du voisinage.

Le monastère du Montet-aux-Moines fut fondé sous le long épiscopat de Rencon, à peu près à la même époque où saint Robert jetait en Auvergne les premiers fondements de celui de la Chaise-Dieu, qui devint par la suite un des plus renommés de l'ordre de saint Benoît, et qui rivalisa longtemps avec la grande abbaye bourguignonne.

SAINT ROBERT, CONFESSEUR, PREMIER ABBÉ DE LA CHAISE-DIEU.



ssu d'une race illustre, saint Robert, fondateur de l'abbaye de la Chaise-Dieu, naquit dans la haute Auvergne, au commencement du onzième siècle (1001). La plupart des historiens qui ont écrit la vie de ce saint personnage, lui donnent pour père Géraud, comte d'Aurillac, de la famille de saint Géraud. Sa mère se nommait Rhingarde ; elle était d'une puissante maison du Rouergue, que quelques auteurs disent être celle des comtes de Rodez, tous deux gens très-vertueux et très-bons catholiques. Rhingarde, à son retour d'un pèlerinage qu'elle avait fait au tombeau de saint Mary,

le mit au monde au milieu d'une forêt, où elle fut surprise des douleurs de l'enfantement. Cette pieuse mère regarda cette circonstance comme un présage que son enfant se plairait dans la solitude, et le nomma Robert.

A peine eut-il atteint l'âge de raison, que ses parents le confièrent aux soins des religieux de Saint-Julien de Brioude, pour être élevé dans l'étude des bonnes lettres et dans la pratique de la vertu. Le jeune Robert fit près d'eux de tels progrès, qu'il fut bientôt jugé digne de prendre rang dans le noble chapitre; il entra dans les ordres aussitôt qu'il eut l'âge requis par les canons, et fut nommé trésorier de la communauté. Dès ce moment, il s'adonna tellement à la dévotion, qu'il passait presque toutes les nuits en prières. Sa charité était si grande, qu'on pouvait dire qu'il était plutôt prodigue que libéral envers les pauvres; il leur donnait souvent jusqu'à ses propres vêtements, dont il se dépouillait pour les en revêtir. Il pansait même leurs plaies les plus dégoûtantes, et ne crut avoir assez fait pour eux que lorsqu'il leur eut fait bâtir un hôpital dans la ville de Brioude du produit de ses épargnes; là il les servait, et leur rendait souvent la santé par son seul attouchement. Il jeûnait, priait, se mortifiait, s'adonnait à la lecture des saintes Écritures, et, par son exemple, ramenait à Dieu maintes personnes égarées du chemin du salut.

Par suite du grand désir qu'avait saint Robert de se rendre agréable à Dieu, il pensa qu'il lui serait plus facile de s'unir à Jésus-Christ dans la solitude qu'au sein du monde. Il prit donc fermement, dès ce moment, la résolution de se retirer dans quelque lieu désert pour y chercher son Créateur en toute liberté. Il choisit pour compagnon un homme d'une grande piété, et s'achemina avec lui vers le monastère de Cluny, dans l'intention de s'y faire religieux. Mais la nouvelle de sa fuite plongea les pauvres de Brioude dans une telle affliction, que le fugitif abandonna son projet de

retraite et accourut à leur voix leur prodiguer de nouveaux soins.

Robert, persuadé qu'un secret jugement de Dieu l'avait seul empêché d'accomplir ses desseins, se résigna à sa destinée, et s'efforça de mettre en pratique les saintes inspirations que le Ciel lui suggérait, tout en s'efforçant de demeurer dans son premier état. Plus tard, néanmoins, lorsqu'il vit que personne ne voulait profiter de ses bons conseils ni seconder ses pieuses entreprises, il se décida à faire le voyage de Rome, pour implorer l'assistance des bienheureux apôtres sur ses futurs projets. Humble pèlerin, Robert s'achemina vers la capitale du monde chrétien. L'année 1040, il y vit le pape Benoît IX, qui l'encouragea dans le dessein où il était de quitter entièrement le monde. A son retour, il visita le mont Cassin, où il étudia pendant quelque temps la règle de saint Benoît, et revint ensuite en Auvergne, instruit des saines traditions monastiques et avec le projet bien arrêté dans son esprit de se retirer dans une solitude où il fonderait un monastère.

Il était tout entier dans ces pieuses dispositions, lorsqu'il vit arriver un jour un ancien soldat, nommé Étienne, qui venait le trouver pour lui confier le projet qu'il avait formé de se vouer à la vie solitaire. Robert, ayant fait connaître à ce nouveau converti que l'abandon total des affaires du monde était la première condition requise de celui qui voulait s'enrôler dans la milice de Jésus-Christ, Étienne répondit aussitôt qu'il était tout prêt à jurer un divorce perpétuel aux choses de la terre, s'il lui plaisait de le recevoir dans sa compagnie, ne demandant que le temps nécessaire pour se rendre en pèlerinage à Notre-Dame du Puy, afin d'implorer son assistance et de la prier de bénir son entreprise. Robert, voyant un avis du Ciel dans cette confidence inattendue, applaudit au dessein d'Étienne et promit de se joindre à lui.

Étienne, après avoir achevé son pèlerinage à Notre-Dame du Puy, traversa en revenant à Brioude les montagnes qui séparent le Forez et le Velay de la basse Auvergne. Au milieu d'une forêt de sapins et de hêtres qu'il traversa, il découvrit dans une vallée, appelée *Casotte*, une église abandonnée, dans laquelle il entra pour faire sa prière. L'ayant ensuite attentivement examinée, il pensa qu'elle pourrait servir leur pieux dessein, le lieu où elle était située étant un des plus déserts de ces contrées sauvages. A peu de distance de là, Étienne fit la rencontre d'un de ses anciens compagnons d'armes appelé Dalmas, qui paraissait exténué de fatigues et de douleurs, et qui avait depuis quelque temps fui le monde pour se retirer au désert. Les deux soldats, après s'être confié mutuellement leurs pieux projets, résolurent de vivre ensemble et de se joindre au chanoine Robert, dont Étienne vanta à Dalmas la sainteté et les autres grandes vertus.

Ils allèrent donc trouver saint Robert à Brioude, qui fut enchanté du succès de ce voyage, et qui reçut avec empressement les deux compagnons que le Ciel lui envoyait. Après les avoir chaleureusement exhortés à persévérer dans leur pieux dessein, il partit avec eux pour visiter le lieu où ils devaient le mettre en exécution. La vue de cette campagne déserte et dénuée de toutes les nécessités et de tous les agréments de la vie, loin d'inspirer à saint Robert des sentiments de dégoût et de terreur, ne servit qu'à le fortifier dans sa première résolution. Il jugea sagement que Dieu lui avait découvert ce lieu sauvage pour y accomplir ses desseins, et qu'il devait l'accepter de sa main comme le paradis de délices qu'il avait si longtemps rêvé.

Cependant Robert ne voulut rien entreprendre avant d'avoir connu la volonté de Dieu sur lui. Accompagné de ses deux nouveaux compagnons, il alla rendre ses hommages à Notre-Dame du Puy, et supplia la Mère de Dieu

de prendre son entreprise sous sa sainte protection, et d'en régler le cours suivant qu'elle le croirait nécessaire à son salut. Il reçut bientôt un nouvel encouragement à ses projets : une grande partie de la forêt dans laquelle était située la vieille église, près de laquelle il comptait fixer sa demeure, appartenait à deux chanoines du Puy, nommés Arbert et Rostaing. Ces deux ecclésiastiques, auxquels Robert communiqua son dessein, lui concédèrent en toute propriété cette partie de la forêt. On rapporte même que le chanoine Arbert, saisi d'un transport de dévotion, et séduit par la douceur d'âme de ce saint personnage, quitta quelque temps après son canonicat, et alla partager, comme novice, les austérités du nouvel ermite.

Ce fut le jour des saints Innocents 1043, dans la saison la plus rigoureuse, sous le pontificat de Benoît IX, Rencon étant évêque d'Auvergne, et sous le règne des rois Robert et Henri, premiers du nom, que Robert d'Aurillac et ses deux compagnons s'établirent dans le lieu désert qu'ils avaient choisi pour retraite. Ces montagnes, alors couvertes de neige, étaient habitées par des peuples barbares auxquels les évêques d'Auvergne avaient vainement, depuis plusieurs siècles, envoyé des missionnaires pour leur prêcher l'Évangile. La loi du Christ, incomprise et oubliée par ces hommes à demi sauvages, n'avait pu déraciner chez eux les souvenirs du culte druidique, dont ils avaient conservé les pratiques superstitieuses (1). Aussi l'église élevée par les missionnaires envoyés dans ces contrées sauvages, et dédiée par eux aux saints martyrs Agricole et Vital, avait-elle été

(1) Dans son *Histoire de l'Auvergne au moyen âge*, M. Branche s'étonne (à tort selon nous) de retrouver au onzième siècle, encore vivaces les superstitions idolâtres des montagnards de la Chaise-Dieu, quand, de nos jours, ces mêmes superstitions sont pratiquées sous nos yeux, non-seulement par les campagnards de l'Auvergne, mais par ceux de la plupart des provinces de France. La croyance aux fées, aux charmes, aux maléfices, aux sorciers qui conjurent et attirent les orages, est presque encore aussi enracinée chez eux qu'elle pouvait l'être au neuvième siècle.

désertée après leur départ, et n'avait pas tardé à tomber en ruines.

C'était aux trois solitaires qui vinrent établir leur demeure dans le voisinage de cette chapelle abandonnée, qu'il était réservé de la relever. — Leur premier soin fut d'en réparer une partie, de la couvrir de feuillage et de chaume, et de la dédier de nouveau aux saints martyrs dont les reliques vénérées avaient été déposées dans la cathédrale de Clermont par saint Namace, qui les avait envoyé chercher à Bologne, en Italie. Par les soins de l'ermite Robert et de ses compagnons, l'Évangile allait de nouveau être prêché dans ces montagnes, non-seulement par la parole, mais encore par l'exemple, le plus sûr moyen de toucher et de convertir les cœurs endurcis. Cependant les commencements de cet apostolat, qui devait avoir de si brillants résultats, furent des temps de dures épreuves pour les fondateurs de la Chaise-Dieu ; les souffrances de toute espèce qui les assaillirent, les persécutions que leur firent éprouver ces rudes montagnards, au salut desquels ils venaient courageusement travailler, les injures, les coups même dont ils les accablèrent quelquefois, rien ne put ralentir leur zèle. Dans cette lutte toute chrétienne, la victoire demeura enfin aux soldats de Jésus-Christ, et la croix brilla bientôt du plus vif éclat dans ces lieux plongés naguère dans les plus profondes ténèbres du paganisme.

Les heures que les trois ermites ne consacraient point à la prière, ou aux soins de l'apostolat, étaient employées à bâtir des cabanes enduites d'argile et recouvertes de gazon, ou à défricher quelques parties de la forêt dans lesquelles ils semaient un peu de blé pour leur nourriture. Leurs délassements consistaient à fabriquer des ustensiles de bois de sapin ou de hêtre, qu'ils échangeaient ensuite avec les montagnards contre quelques grossiers aliments. Ce commerce, en les rapprochant de leurs voisins, finit par attirer ces der-

niers près d'eux, et par faciliter puissamment leur conversion au christianisme. Il arriva même que quelques-uns d'entre eux, touchés par la grâce, vinrent se joindre à eux et leur demandèrent à partager leurs prières et leurs travaux.

Saint Robert, voyant que le nombre des fidèles qui venaient se ranger sous sa conduite augmentait de jour en jour, fit jeter, en **1046**, les fondements de son monastère. Il fut aidé dans l'érection de ce monument par les nouveaux convertis de ces cantons, et il y rassembla ceux de ses disciples qui avaient jusqu'alors vécu épars dans la forêt. Il leur prescrivit l'observation de la règle de saint Benoît; mais il éprouva tout d'abord à cet égard les plus grandes difficultés : les uns, s'appuyant sur la première règle observée par saint Robert lui-même, prétendaient vivre selon les statuts suivis alors par les chanoines, qui, sans être bien sévères, étaient néanmoins d'une observance plus difficile que ceux des chanoines d'aujourd'hui, tandis que d'autres prétendaient s'astreindre à la vie ascétique des premiers anachorètes. Saint Robert comprit que la volonté de Dieu pouvait seule terminer ces diverses luttes en faisant admettre une règle commune : il l'attendit donc avec résignation. Cette volonté divine ne tarda pas à se manifester, et l'on raconte qu'un soir, un des solitaires de saint Robert vint lui remettre la règle de saint Benoît, qu'un étranger lui avait donnée, en lui disant « *de porter cet écrit à ses frères assemblés en conseil, car il leur serait très-nécessaire.* » Or, cet étranger, dont la beauté céleste révélait la présence d'un ange, disparut au moment où le solitaire allait lui répondre, en laissant après lui un long sillage lumineux. Les ermites, émerveillés de ce récit, se soumirent avec empressement au désir de saint Robert, et reçurent la règle de saint Benoît en glorifiant Dieu et en lui rendant grâce de ce bienfait.

Rien ne manquait plus au fondateur du nouveau monas-

tère que l'approbation solennelle de l'évêque diocésain. Pour l'obtenir, Robert alla trouver Rencon, évêque d'Auvergne, qui lui avait déjà donné les premiers encouragements. Le prélat approuva les travaux de son neveu (ann. 1050), et l'engagea à persévérer dans sa pieuse entreprise. Il se déclara le protecteur du nouveau monastère, et confirma le nom qui lui avait été donné : CASA DEI, maison de Dieu. Rencon confia en outre aux nouveaux religieux un grand nombre d'églises de son diocèse, ruinées par les guerres et les malheurs du siècle.

Bientôt le pieux renom du couvent de la Chaise-Dieu se répandit, non-seulement en Auvergne, mais encore dans toutes les provinces voisines. Les plus puissants seigneurs, tels que Guillaume vicomte d'Auvergne, les barons de Mercœur, les sires du Livradois, s'empressèrent de concourir à cette œuvre sainte, et donnèrent au monastère des forêts, des villages, des églises, et jusqu'aux chapelles de leurs châteaux. Ce couvent parvint dans fort peu de temps à un tel état de splendeur, que Robert se décida à solliciter du roi et du souverain pontife l'érection de son monastère en abbaye. Il se rendit à cet effet auprès de l'évêque d'Auvergne, qui le recommanda au roi Henri I[er], qu'il alla voir à Vitry, en Orléanais, accompagné de deux de ses religieux, et dont il obtint, en septembre 1052, une charte qui constituait en abbaye le couvent de la Chaise-Dieu, et qui confirmait toutes les donations qui lui avaient été faites jusqu'à ce jour (1).

De son côté, l'évêque Rencon entreprit le voyage de Rome, afin d'obtenir du pape Léon IX une bulle de privilége et de protection pour le monastère que venait de fonder son neveu. Le pape, *qui avait déjà ouï dire des merveilles de Robert*, prit sous la protection du Saint-Siége

(1) Voyez Appendice, n° XXIV, la définition des mots *monastère, couvent* et *abbaye*.

sa personne et son couvent, avec défense expresse à tout empereur, roi, prince, archevêque, séculier et clerc, de le molester dans la jouissance des biens qu'on lui avait donnés pour la nourriture des religieux.

A la suite de ces magnifiques concessions, Robert fit jeter les fondements d'une nouvelle église au lieu où était la chapelle ruinée qui avait été son premier abri dans ce désert, où s'était élevée comme par enchantement, dans si peu d'années, une abbaye puissante et vénérée. Rencon bénit l'église et le monastère, et décréta que Robert et ses successeurs viendraient tous les ans célébrer la fête de l'Assomption dans son église cathédrale, assistés de six religieux et suivis de sept convers, et qu'ils s'assoieraient tous à la table principale du réfectoire où mangeaient habituellement l'évêque et ses chanoines.

On raconte que la première fois que Robert se rendit à Clermont pour user du privilége que lui avait accordé l'évêque, un pauvre lâdre, nommé Pierre Philide, se présenta à la porte du réfectoire où le saint dînait avec le prélat et son chapitre. Robert, s'en étant aperçu au son des cliquettes du lépreux (1), lui envoya aussitôt une partie de la viande qu'il avait sur son assiette. Le lépreux s'en frotta le visage, la mangea et guérit à l'instant même. D'autres faits, non moins étonnants, signalèrent mainte fois pendant la vie de saint Robert sa puissance de thaumaturge.

La grande renommée de sainteté qu'avait acquise le fondateur de la Chaise-Dieu, y avait attiré un si grand nombre de personnes remplies du désir de vivre près de lui dans la solitude, qu'en peu d'années on en comptait plus de trois cents. — Mais ce n'était pas seulement chez des hommes

(1) Au moyen âge, les lépreux qui n'étaient point renfermés dans le lazaret destiné à recevoir ces malheureux, étaient non-seulement revêtus d'une robe particulière, qui servait à les désigner de loin, mais ils étaient en outre obligés d'annoncer leur approche par le bruit que faisait, lorsqu'on l'agitait, un petit instrument semblable à nos castagnettes.

dégoûtés du monde que naissait ce grand désir de se rapprocher de Dieu, en travaillant au salut de leur âme; des femmes, des filles, des veuves qu'avait atteintes le malheur, venaient de toutes parts chercher des consolations près de saint Robert. Il leur fit d'abord bâtir une retraite près de la nouvelle abbaye, et les soumit à la règle de saint Benoît; mais quelques années plus tard, il prit la résolution de placer dans un autre lieu la maison de religieuses de la Chaise-Dieu. Il avait reçu, depuis fort peu de temps, de Raoul de Lugeac, la vallée et le village de Comps, situés près du confluent de la Sénoire et de l'Allier, dans le territoire de Brioude, où s'élevait une église dédiée à saint André. Robert fit élever le nouveau monastère de ses religieuses sur la rive droite de la Sénoire, et c'est de cette époque (la fin du onzième siècle), sans doute, que date la construction du magnifique cloître roman qu'on y voit encore, et celle de l'église actuelle, qui appartient au même genre d'architecture. Cet établissement, fondé en vertu d'une charte de Henri Ier, fut confirmé par lettres du roi Jean de 1361.

Quelques siècles plus tard, sous le règne de Charles VIII (ann. 1487), les Bénédictines de Comps changèrent l'ancien nom de leur monastère (*Sanctus Andræas de Cumis*), en celui de *Vallis Dei*, vallée de Dieu, dont on a fait Lavaudieu, nom sous lequel on l'a toujours connu depuis. On fit plus tard de ce couvent un chapitre noble, quoique sous la règle de saint Benoît. Cependant les religieuses, qui devaient faire preuve de cinq quartiers de noblesse, du côté paternel seulement, ne furent jamais sécularisées.

Robert s'occupa pendant le reste de ses jours à rétablir les églises que la piété des seigneurs ou des évêques lui avait données et que les guerres avaient détruites. Leur nombre s'élevait à plus de cinquante, tant en Auvergne que dans les provinces voisines. Il érigea la plupart d'entre elles en prieurés conventuels, les autres en prieurés sim-

ples, mais tous soumis à la nomination et à la dépendance de l'abbé de la Chaise-Dieu (1).

Tout prospérait pour le saint fondateur, et il voyait avec joie grandir et s'accroître l'œuvre de son génie; mais son corps, affaibli par les travaux, usé par les austérités auxquelles il se livrait, annonçait une vieillesse précoce, qui devança chez lui les années. — Le jour de Pâques fleuries de l'année 1067, Robert priait avec ferveur devant l'autel des saints Agricole et Vital, lorsqu'une voix qui fut entendue de tous les assistants prononça ces paroles: « Lève-toi, mon fidèle Robert, et va reconnaître à la porte de cette église le lieu où tu dois bientôt reposer. » Se levant aussitôt, après avoir rendu grâce à Dieu, le saint se rend, accompagné de ses disciples, au lieu qui lui était désigné, où il trouva la terre creusée dans la forme d'une fosse nouvellement ouverte. — « Voilà, leur dit-il, le lieu de mon repos, celui que Dieu m'a désigné pour sépulture. »

Certain que sa mort était proche, il s'y prépara dès cet instant, attendant avec une pieuse résignation ce moment suprême. Enfin, la veille du saint jour de Pâques, comme il baptisait quelques enfants des nobles du voisinage, il se sentit pris par la fièvre. Il remit alors à un de ses religieux le soin de finir cette cérémonie, et, quelques jours après, il expira couché sur une natte de foin, recouverte de cendres et d'une étoffe de laine, devant l'autel des saints patrons de son monastère, recommandant à ses frères rassemblés autour de lui l'observance de la règle, l'obéissance, l'amour de leur état et l'hospitalité.

Saint Robert mourut le 17 avril 1067, dans la soixante-septième année de son âge. — « Il était d'une taille peu

(1) L'ancien pouillé de l'abbaye de la Chaise-Dieu compte en outre des abbayes, seulement en Auvergne, quatre-vingt-dix prieurés soumis à cette abbaye, cent quatre-vingt-six en France, dix-sept en Espagne, Suisse et Italie, sans compter les églises qui en dépendaient. Voyez, pour la définition des mots *prieurés simples* et *prieurés conventuels*, Appendice, n° XXV.

» élevée, maigre et grêle de formes. Il avait le visage pâle,
» mais d'une blancheur constamment illuminée par la cha-
» leur d'une charité sans bornes; les yeux d'un gris fauve,
» au regard pénétrant et plein de douceur; les cheveux
» rouges; la démarche lente, tout *attrempée* de majesté. Sa
» parole avait un charme infini : jamais elle ne repoussa le
» misérable ni le pécheur. Il admettait auprès de lui tous
» ceux qui venaient avec la ferme résolution de se dévouer
» à Dieu. Son disciple le plus chéri, Raoul de Saint-Sau-
» vin, avait été troubadour et jongleur. Aussi le caractère
» saillant de sa vie fut-il la bonté fortifiée par la cha-
» rité (1). »

Le corps du saint abbé, lavé dans du vin pur, dans lequel on avait fait infuser de précieux aromates, fut enseveli dans un cuir de cerf, et inhumé à l'endroit indiqué par la voix céleste, au milieu d'une foule immense de fidèles contristés de la perte qu'ils venaient de faire. De nombeux miracles s'opérèrent bientôt chaque jour sur la tombe de saint Robert, et des pèlerins du plus haut rang vinrent lui rendre hommage et implorer sa puissante protection. — En outre de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, Édith, reine d'Angleterre, veuve d'Édouard-le-Confesseur, vint y chercher la guérison d'une affreuse lèpre qui la rongeait, ainsi qu'un remède aux malheurs dont elle était accablée. Elle trouva l'une et l'autre au tombeau du saint fondateur, près duquel elle reposa après sa mort, arrivée en 1075. Tous les ans, les religieux venaient le jour des morts donner l'absoute sur son sépulcre en chantant une prière spéciale : *Quæsumus, Domine, pro reginâ Angliæ famulâ tuâ Edithâ*. Le monument primitif fut refait d'après le style ogival, lors de la reconstruction de l'église au quatorzième

(1) Nous avons emprunté le portrait de saint Robert, tracé d'après D. Boyer et le P. Desmolets, à l'excellent ouvrage de M. D. Branche, l'*Auvergne au moyen âge*.

siècle. Il se trouve aujourd'hui dans le collatéral nord, près de la chapelle de Saint-Michel, orné de bas-reliefs frustes, et surmonté d'une statue de femme, dans un état de complète dégradation.

Le corps vénéré de saint Robert reposait depuis plusieurs siècles sous le grand autel de l'église reconstruite en 1342, lorsqu'une bande de Huguenots forcenés s'abattit une nuit (2 août 1562) sur l'abbaye de la Chaise-Dieu. Ces mécréants s'emparèrent du monastère, qu'ils dévastèrent, et commirent dans l'église les plus horribles profanations. Après avoir renversé le tombeau du pape Clément VI, arraché son corps du cercueil, après avoir bu l'un après l'autre dans le crâne du Pontife, ils démolirent le grand autel, souillèrent les reliques de saint Robert et les livrèrent ensuite aux flammes.

Longtemps après cette nuit funeste, les habitants de la Chaise-Dieu en conservaient encore le souvenir, et redisaient en frissonnant d'horreur les affreux sacriléges commis dans le temple de Dieu par les sectateurs de Calvin. On racontait surtout, comme une juste punition du Ciel, que le soldat huguenot qui, le premier, avait violé la châsse contenant les restes de saint Robert, avait été subitement frappé de vertige et de rage, et qu'il était resté attaché à l'autel profané, comme s'il y eût été enchaîné par une main invisible, en faisant retentir le saint lieu des plus affreux hurlements. — On disait encore que les religieux rentrés dans leur église (1), après la retraite des Calvinistes, ayant aperçu l'hérétique qui frappait de son front les marches de l'autel et proférait d'horribles blasphèmes, se hâtèrent de l'arracher du sanctuaire et de le jeter au fond d'une tour, où il périt au bout de quelques jours.

(1) Lors de l'attaque des Huguenots, les religieux s'étaient retirés dans une forte tour, qu'on nommait la *Clémentine*, qui avait été bâtie par le pape Clément VI, et qui résista à tous les efforts que firent les Calvinistes pour s'en emparer.

ÉTIENNE V, CINQUANTE-DEUXIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

Ce fut sous l'épiscopat d'Étienne V, cinquante-deuxième évêque d'Auvergne, qui avait succédé à Rencon, en l'année 1053, que se passèrent les dernières années de la vie de saint Robert. Étienne, fils d'Armand, vicomte de Polignac, avait d'abord été prévôt de l'église du Puy; nommé ensuite évêque de Clermont, il prétendit conserver la dignité de prévôt, qui n'était guère compatible avec celle d'évêque. — En 1073, l'évêché du Puy étant devenu vacant par la mort de Pierre II de Mercœur, Étienne de Polignac abandonna celui de Clermont, et se transporta de sa propre autorité au

Puy, dont il envahit le siége épiscopal à la tête d'une troupe de soldats. Une telle conduite excita de grands murmures dans l'église d'Auvergne et dans celle du Velay. L'histoire de cet Étienne est d'autant plus obscure, qu'il semble avoir eu pour antagoniste au Puy un homonyme intrus, dont il délivra la ville, et s'être prévalu de cette action pour obtenir son pardon de Grégoire VII, près duquel il s'était rendu, et auquel il avait promis avec serment de renoncer à l'évêché du Puy; cependant il n'en fit rien. Alors le pape l'excommunia, et le déposa dans un concile tenu à Rome, en 1075.

Ce fut sous l'épiscopat d'Étienne V, longtemps agité par des divisions intestines, vers l'année 1050, et tandis qu'il siégeait encore à Clermont, que ce prélat consacra l'église de Notre-Dame de Mauriac, fondée en 1050. — Cette fondation avait eu lieu par suite de la translation dans cette ville des reliques de saint Mary, conservées, depuis plus de sept siècles, dans l'église que saint Austremoine avait fait bâtir sur son tombeau (1). On ignore quel fut le fondateur de celle de Mauriac, connue depuis plusieurs siècles sous le nom *de. Notre-Dame-des-Miracles.* Elle fut bâtie sur l'emplacement d'une chapelle consacrée à la Vierge, par Théodechilde, fille de Clovis, à l'époque où cette princesse fit construire le monastère de Saint-Pierre de Mauriac. Nous allons rapporter tout ce que la tradition du pays, ainsi que quelques anciens titres qui existaient avant la Révolution dans le monastère, nous ont appris sur ces pieuses fondations.

Un manuscrit latin, cité pour le père Dominique de Jé-

(1) Voyez, sur cette translation, t. I, p. 69. — M. Delalo pense, et nous partageons son opinion, que la translation des reliques de saint Mary ne fut point faite par Ermengarde de Roche-Dagoux, comme le rapporte le P. Dominique de Jésus, mais par Ermengarde d'Arles, sœur de la reine Constance, et femme de Robert Ier, comte d'Auvergne.

sus dans la vie de saint Mary (1), suppose que Théodechilde, chassant dans une forêt qui occupait l'emplacement sur lequel Mauriac a été bâti (2), tomba dans une fosse où une lionne allaitait ses lionceaux. Échappée comme par miracle à un aussi grand danger, la princesse rendit grâces à Dieu, en fondant dans ce lieu même une chapelle à la sainte Vierge (3).

Une légende populaire raconte ce fait un peu différemment, et dit que Théodechilde eut une vision, dans laquelle elle aperçut saint Pierre qui lui montrait l'image de la Vierge, entourée d'une vive lumière et gardée par deux lions, en lui ordonnant de faire élever dans ce lieu une chapelle à la Mère du Sauveur.

L'auteur du manuscrit déjà cité dit aussi que Bassolus, qui avait été nommé comte bénéficiaire d'Auvergne, par Gessalic, roi des Visigoths, bâtard d'Alaric, ayant été vaincu par Thierry, fils naturel de Clovis, fut envoyé prisonnier à Sens; il ajoute que la princesse Théodechilde obtint pour Bassolus, du roi son père, la grâce de se faire moine dans le monastère de Saint-Pierre-le-Vif de cette ville qu'elle avait fondé, et dans lequel il finit ses jours. Toutes les terres de Bassolus, y compris celle de Mauriac, furent données au monastère de Saint-Pierre de Sens, dont celui de Mauriac a toujours dépendu depuis.

D'un autre côté, la charte de Clovis qui autorise la fon-

(1) Vet. chart. Moriac. et Auril., donat. test. Chlotildis (pour Theodhildis), *Vie de saint Mary*, p. 394.

(2) Ce qui prouverait cependant qu'il n'existait point alors une forêt au lieu où est aujourd'hui Mauriac, c'est qu'on y a découvert, à diverses reprises, et récemment encore, une grande quantité de vases d'origine gallo-romaine, des lacrymatoires, des restet de tombeaux et des briques dites romaines. (Note communiquée par M. le présidens Delalo.)

(3) On appelait autrefois *chapelle* un bénéfice ayant une petite église particulière, qu'on nommait oratoire, tandis qu'on nommait *chapellenie*, un bénéfice déféré à un autel dans une église désignée par le fondateur. On entendait, par l'un et l'autre terme, des bénéfices simples, auxquels était attachée la célébration d'un certain nombre de messes par an, par mois ou par semaine. — Voyez les conférences d'Angers sur les matières bénéficiales, t. II, p. 11.

dation du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, et qui porte donation des biens du duc Bassolus à ce monastère, a été l'objet d'une controverse fort animée parmi les critiques, qui ont soutenu et contesté son authenticité pendant près de deux siècles. Suivant cette charte, les biens de Bassolus, abandonnés à Théodechilde pour fonder un monastère, étaient situés dans les provinces d'Auvergne, du Limousin et du Quercy. Quel que soit, du reste, le degré de foi qu'on peut ajouter à cette charte, elle n'en est pas moins un document historique important, qui fait connaître non-seulement les lieux et les églises qui existaient à la date qu'on lui assigne (1), mais encore des renseignements précieux sur la condition des serfs et les redevances qu'ils payaient aux seigneurs (2).

L'antique tradition que nous avons citée paraît d'autant plus vraisemblable, que les meilleurs critiques, Mabillon entre autres, reconnaissent que Théodechilde, en fondant le monastère de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, le dota de terres qu'elle possédait en Auvergne, et notamment à Mauriac (3).

L'établissement de l'abbaye attira des habitants dans son voisinage, et c'est ainsi que se forma une ville qui prit le nom du monastère.

L'église consacrée par Étienne V est sans contredit le monument romano-byzantin le plus vaste et le plus remarquable de la haute Auvergne. Le plan de cette église figure une croix latine. Le chœur, les absides latérales, les transepts et la première travée de la nef, ainsi que le portail, sont de la première moitié du onzième siècle : quelques parties seulement pourraient être du commencement du

(1) Les uns lui donnent la date de 499, d'autres celle de 500.

(2) Voyez, sur cette charte de Clovis, Appendice n° XXVI.

(3) Une lettre de Louis-le-Gros, de 1110, adressée à Pierre Roux, évêque de Clermont, rappelle que l'église de Notre-Dame de Mauriac est de fondation royale : *Capella regum Francorum est.*

douzième. Quant à la partie ogivale de la nef, elle ne présente point de caractère assez tranché, pour qu'on puisse fixer d'une manière certaine l'époque de sa construction : elle est probablement de la seconde moitié du douzième siècle.

Les chapiteaux du chœur, ceux des absides latérales, ainsi que de la première arcade de la nef et des collatéraux, sont seuls sculptés; mais on n'y remarque aucun sujet chrétien. Ils sont tous variés : les uns sont historiés, les autres sont ornés de feuillages ou représentent des animaux fantastiques. Les bases sont ornées de rinceaux et d'entrelacs, d'un dessin correct, tandis que les chapiteaux sont d'un travail grossier. Quant à l'extérieur, un archivolte en torsade règne au-dessus des croisées, ornées de colonnettes; les modillons offrent tantôt des dessins grimaçants, tantôt des objets obscènes.

Cette église a deux portes, l'une au midi, l'autre à l'occident. La porte du midi est en ogive, mais l'ornementation est toute romane. La porte principale, qui est au milieu de la façade occidentale, est décorée de plusieurs rangs de moulures en retrait. Deux arcades, aujourd'hui bouchées, ornées de bas-reliefs, détruits pendant la Révolution, s'appuient sur deux colonnes dont la porte est flanquée, qui ont pour base deux lions, placés sans doute à l'entrée de cet édifice pour rappeler l'événement qui donna lieu à la fondation de la chapelle primitive. Un zodiaque est sculpté sur l'archivolte du portail, dont le tympan est orné d'un bas-relief remarquable pour la correction du dessin; il représente l'Ascension : les détails sont terminés avec beaucoup de soin. On lit au bas ces deux vers léonins en lettres capitales, mêlées de dominicales, comme on les employait aux neuvième, dixième et douzième siècles :

Tres sunt atque decem, qui cernunt scandere regem,
Cœlum (pour cœlorum) *cunctorum Dominum domino...*

Ce portail peut être considéré comme le plus beau reste d'architecture byzantine qui existe en Auvergne (1).

L'église de Notre-Dame-des-Miracles possède des reliques de saint Mary, échappées aux profanations révolutionnaires. La fête de cet apôtre de la haute Auvergne, célébrée le 10 septembre, a été autorisée, comme nous l'avons déjà dit (2), par une ordonnance de Thomas Duprat, évêque de Clermont du 5 mai 1528, qui permet également de célébrer la fête de saint Quinidie (*Quinidius*), évêque de Vaison, dont on conservait autrefois des reliques (3).

Mais la fête qui se célèbre dans l'église paroissiale de Mauriac, avec une pompe que l'on ne rencontre peut-être dans aucune église de France, est celle de Notre-Dame-des-Miracles, sa céleste patronne. Elle était déjà renommée au commencement du quatorzième siècle, et, dès 1315, Bernard VIII, seigneur de la Tour-d'Auvergne, reconnaît dans son testament qu'il a fait vœu d'aller à la fête de Notre-Dame de Mauriac. Aujourd'hui même, il n'est pas rare d'y voir réunies de dix à douze mille personnes, venues de toutes les provinces qui avoisinent l'ancienne Auvergne.

Quelques années après la consécration de l'église de Mauriac et l'abandon par Étienne V du siége de Clermont, un usurpateur, nommé Guillaume de Chamalières, s'en empara par simonie, et s'y maintint pendant quelque temps, bravant l'autorité du Saint-Siége et les énergiques protestations du clergé d'Auvergne.

A peu près à la même époque, et tandis que saint Robert étendait dans cette province la puissance de l'ordre bénédictin, Étienne de Muret, fils d'un vicomte de Thiers, après

(1) Le savant M. Delalo, président du tribunal de Mauriac, auquel nous devons de précieux renseignements sur cette ville et ses monuments, a écrit une élégante monographie de l'église de Notre-Dame-des-Miracles, insérée au IIIe volume des *Tablettes hist. de l'Auvergne*.

(2) Dans la *vie de saint Mary*, t. 1, p. 70.

(3) Cet évêque mourut le 5 février 578.

un long apprentissage de vertu, fondait en Limousin l'ordre de Grand-Mont, auquel il donnait également la règle de saint Benoît.

La ville de Thiers possédait, depuis le huitième siècle, une abbaye de bénédictins, sous le vocable de saint Symphorien, qu'on nommait communément *le Moutier*. Ce monastère ayant été détruit pendant les invasions étrangères, fut rétabli, en **1010**, par Guy II, vicomte de Thiers. Ce seigneur fonda également, en **1016**, le chapitre de l'église de Saint-Genès de la même ville, anciennement bâtie par saint Avit Ier, auquel il donna les églises de Notre-Dame d'Aigueperse et de Saint-Jean de Thiers. Guillaume Ier, fils et successeur de Gui II, fonda, en **1048**, le chapitre de Saint-Martin d'Artonne.



SAINT ÉTIENNE DE MURET, CONFESSEUR, FONDATEUR DE L'ORDRE DE GRAND-MONT.

(8 Février.)

La maison des seigneurs de Thiers, était une branche de celle des comtes d'Auvergne. Dans le commencement du douzième siècle, Étienne III, vicomte de Thiers, fils de Guillaume Ier, après plusieurs années de mariage, n'ayant point eu d'enfants de Blanche, sa femme, fit vœu de consacrer au service de Dieu le premier que le Ciel lui accorderait. Ce vœu fut exaucé, et Blanche mit au monde, en l'an 1024, un fils, auquel on donna le nom de son père. Dès ses plus tendres années, cet enfant, loin de se plaire dans les amusements de ceux de son rang et de son âge, paraissait n'aimer que le silence et la

solitude. Ses parents le placèrent sous la conduite d'hommes aussi éminents par leur science que par leurs vertus, et il profita si bien de leurs leçons, qu'il eut achevé ses études avant d'avoir atteint le terme de son adolescence.

Le vicomte de Thiers ayant entendu parler des nombreux miracles qui s'opéraient à Bari, dans le royaume de Naples, au tombeau de saint Nicolas, où les reliques de ce saint avaient été récemment transportées, alla les visiter accompagné de son fils, quoique ce dernier fût alors jeune et d'une santé délicate. Dieu, qui destinait Étienne à être en France le fondateur d'un nouvel ordre religieux, permit qu'il tombât dangereusement malade à Bénévent, dans le cours de ce pèlerinage, ce qui obligea son père à le laisser entre les mains de Milon, archevêque de cette ville, appartenant comme lui à la maison des comtes d'Auvergne. Étienne fit sous ce prélat respectable un long apprentissage de vertu, et se confirma de plus en plus dans la résolution de passer le reste de ses jours dans la solitude. — Ayant appris qu'il y avait, en Calabre, une compagnie de saints religieux qui menaient une vie plus angélique qu'humaine, et qui poussaient l'austérité jusqu'à ne point avoir, comme les autres religieux, des frères convers pour les servir, Étienne alla les visiter et demeura quelque temps parmi eux. Pendant son séjour en Calabre, il eut parfois l'envie de se fixer chez ces religieux ; mais Dieu ayant autrement disposé de lui, il revint en France, où il apprit la mort récente de ses parents. — Sans s'inquiéter du riche patrimoine qu'ils lui laissaient, notre saint reprit le chemin de l'Italie, résolu d'aller visiter Milon, son bienfaiteur, qui l'avait gardé pendant douze ans près de lui ; mais ayant appris la mort de ce saint archevêque, il se rendit à Rome, où il demeura quatre ans à la suite d'un cardinal d'une éminente vertu, près duquel il apprit les diverses règles des ordres religieux qui florissaient à cette époque dans toute la chrétienté.

Après de mûres réflexions, Étienne se décida pour la règle suivie par les ermites de la Calabre, parmi lesquels il avait déjà vécu. Il revint donc en France, bien disposé à y mettre son projet à exécution. Arrivé en Auvergne, il disposa de tous ses biens, qui étaient fort considérables, en faveur de son frère Guillaume, deuxième du nom, qui succéda à sa place à la vicomté de Thiers. De tous ses joyaux, qui étaient nombreux, il ne conserva qu'une bague, dont il se servit pour se dédier, comme une vierge aussi pure qu'un ange, à Jésus-Christ, l'unique époux des vierges, en proférant, avec zèle et intention, ces paroles pleines d'amour : « *Moi, Étienne, je renonce au démon et à toutes ses pompes, je m'offre et me donne à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, seul et vrai Dieu vivant en trois personnes.* » Ayant écrit la formule de sa profession, il la plaça sur sa tête, et dit ensuite : « O Dieu tout-puissant ! qui vivez et régnez seul » en trois personnes dans l'éternité, je m'oblige de vous » servir désormais dans la solitude ; en signe de quoi, je » mets cet écrit sur ma tête, et cette bague à mon doigt, » afin qu'à l'heure de ma mort cette promesse, que je vous » fais solennellement, me serve de défense contre l'ennemi » d'enfer. » Depuis ce moment, il ne retourna plus dans le monde, quoiqu'il en eût souvent l'occasion.

Étienne était alors âgé de trente ans. Un jour, sans dire adieu à personne, il partit de sa demeure en quête d'un lieu désert où il pût mener la vie des anciens solitaires. Après bien des recherches pour en trouver un qui fût entièrement dépourvu de toutes les commodités de la vie, il passa la Vienne, et pénétra dans la forêt de Muret, en Limousin, plus fréquentée à cette époque par les bêtes farouches que par des hommes. Il avait quelques jours auparavant été visiter saint Gaucher, prieur de Saint-Jean-d'Aurel, de qui il avait appris plusieurs points concernant la règle. Il résolut de se fixer dans la forêt de Muret, et d'y passer le

reste de ses jours au service de Dieu dans la solitude et la pauvreté. Il s'y construisit une cabane de feuillages, qui pouvait à peine le garantir des injures du temps, et y commença une vie plus céleste que terrestre, passant les jours et les nuits en prières, jeûnant et mortifiant son corps, ne mangeant que du pain, ne buvant que de l'eau, et ne prenant, lorsqu'il était par trop exténué, qu'un potage fait avec un peu de farine et quelques herbes. Sa couche avait plutôt la forme d'un sépulcre que d'un lit; et quoiqu'il n'eût en réalité que la peau sur les os, il n'en était pas moins joyeux et content de son sort, souffrant avec patience et sans se plaindre le chaud, le froid et mille autres incommodités.

Saint Etienne demeura seul pendant un an entier dans cette affreuse solitude. La seconde année, Dieu lui envoya cependant deux compagnons, le nombre de ceux qui voulaient entrer dans un ordre aussi rigoureux étant fort petit, car on s'imaginait qu'il était dans le dessein d'astreindre ceux qui viendraient se ranger sous son obédience aux mêmes rigueurs qu'il exerçait sur lui-même. Mais on s'aperçut bientôt qu'on s'était trompé à cet égard, car il s'attachait plutôt chez les autres à mortifier l'esprit que le corps, et bientôt le nombre de ses disciples prit un grand accroissement. Cependant l'humilité d'Étienne, né pour être un des plus grands seigneurs de son temps, était si grande qu'il ne voulut jamais permettre qu'on l'appelât ni maître ni abbé; il remplissait les offices les plus vils de la maison, et ne se mettait à table que le dernier; pendant les repas, il lisait aux religieux la vie des apôtres, des martyrs ou des anachorètes. Il était doué d'une grâce particulière pour convertir les pécheurs et pour enflammer tout le monde à la vertu, ce qui faisait que personne ne l'approchait sans retirer quelque fruit de ses exhortations.

En 1076, saint Étienne obtint une bulle de Grégoire VII

pour la fondation d'un nouvel ordre monastique suivant la règle de saint Benoît. La réputation de sa vertu lui attira une foule de disciples et de visites honorables. Sur la fin de ses jours, deux cardinaux, légats du pape Callixte II, vinrent le visiter dans son ermitage, et demandèrent au saint homme s'il était ermite, moine ou chanoine; Étienne leur répondit : « *Nous sommes des pécheurs conduits dans ce désert par la miséricorde divine pour y faire pénitence* (1). » Ce n'était pas trop nettement répondre à la question des cardinaux : aussi a-t-on été embarrassé, longtemps après, pour déterminer à quel ordre appartenait la famille religieuse de Saint-Étienne de Muret. Il mourut en odeur de sainteté, n'étant que diacre, le 8 février 1126 (2), à soixante-dix-huit ans. Le pape Clément III le mit au rang des saints, en 1189, après que sa sainteté eut été manifestée par plusieurs miracles. — On raconte que sa mort fut révélée miraculeusement à plusieurs personnes, entre autres à saint Gaucher, prieur de Saint-Jean-d'Aurel, avec qui saint Étienne était lié d'une si étroite amitié, qu'ils s'étaient promis mutuellement que le premier des deux qui mourrait en donnerait avis à l'autre.

Pierre Ier se montra digne par ses vertus de succéder à saint Étienne en qualité de prieur de Muret (3). Ne voulant pas avoir de procès avec les moines de Saint-Augustin, qui prétendaient que le lieu de Muret appartenait au monastère d'Ambazac, il transporta le nouvel établissement, ainsi que le corps du saint fondateur, sur le plateau froid et stérile de

(1) Hugues du Temps rapporte différemment la réponse de saint Etienne aux cardinaux : « Nous ne professons, leur dit-il, aucun de ces trois genres de vie; quoique » les compagnons de sa pénitence, et lui, ne pussent pas imiter l'austérité des anciens » anachorètes, ils tâchaient de ressembler aux frères qui servaient Dieu dans la Calabre; qu'ils ne portaient ni l'habit de chanoine ni l'habit de moine, et qu'ils ne » prenaient pas le nom des états qui demandaient une si grande vertu. »

(2) Saint Etienne arriva à Muret en 1076, et y vécut cinquante ans dans la pénitence.

(3) Le monastère de Grand-Mont fut gouverné par des prieurs jusqu'en 1318; l le fut ensuite par un abbé, chef et supérieur de l'ordre.

Grand-Mont (*Grandis Mons*), dans la Marche. Ce fut à la sollicitation de Pierre que Henri I[er], roi d'Angleterre, dont la Marche et le Limousin dépendaient alors, fit bâtir l'église sous l'invocation de la sainte Vierge. Les rois Henri II, Richard-Cœur-de-Lion et Henri III réparèrent et enrichirent ce monastère.

Cet ordre n'eut en Auvergne qu'un petit nombre d'établissements, pauvres d'ailleurs et peu influents, quoique leur fondateur révéré fût né dans cette province. On y comptait seulement trois prieurés, ceux de Thiers, de Chavaroux et de Chavanon, près de Combronde. Cet ordre a été supprimé par une bulle de Clément XIV, en date du 8 des ides, c'est-à-dire du 6 août 1772; et à la suite de longues procédures, ses biens, montant à 20,000 fr. de rente, ont été réunis à l'évêché de Limoges, qui en rapportait déjà 25,000 fr., dotation considérée alors comme insuffisante pour soutenir la dignité de cet évêché.

Vers l'année 1080, par un changement, dont l'histoire ne nous a point transmis la cause, le couvent des Bénédictins de Saint-Pourçain, perdit le titre d'abbaye. Depuis cette époque, on ne le trouve plus désigné que sous le nom de prieuré.

Le monastère fondé par saint Pourçain, situé dans un lieu appelé *Mirai* (*Vicus Miradensis*), était hors de la ville, tandis que celui des Bénédictins, devenu prieuré, était dans la ville même. Il était également fort ancien. On attribue la fondation de son église à Charlemagne. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'en 960, Étienne étant abbé, on fit de grandes réparations à cette église, et qu'on y transporta les reliques de saint Pourçain, qui étaient demeurées jusqu'alors dans le couvent qu'il avait fondé hors de la ville.

On voyait sur le portail de l'église des Bénédictins une de ces statues de femmes avec des pieds d'oie, auxquelles on a donné le nom de *Reines pédauques*; de semblables statues se voyaient également sur le portail de plusieurs autres églises de France, entre autres celui de Saint-Bénigne de Dijon. Les meilleurs critiques ont pensé que ce pouvait être un *ex-voto* de Robert-le-Pieux, qui fut excommunié pour avoir épousé Berthe, sa cousine, qui eut un enfant qui vint au monde avec des pieds d'oie. Vis-à-vis de cette statue, on en voyait une autre qui représentait un roi, qui pouvait bien être le roi Robert lui-même. Ce prince avait fait un pèlerinage à Souvigny; il avait sans doute visité les reliques de saint Pourçain, et il avait pu ordonner en même temps de placer à la porte de l'église l'*ex-voto* par lequel il voulait expier son péché.

L'ancienne église des Bénédictins, dont l'architecture n'a rien de remarquable, a conservé un *Ecce homo* en pierre dure, dont le travail, surtout celui des cordes qui lient les mains du Sauveur, attire l'attention des curieux. Des titres attestent qu'il existait longtemps avant 1600, ce qui le rend plus précieux pour l'histoire de l'art.



SAINT GAUSBERT ET SAINT BERNARD, ABBÉS DE MONTSALVY.



Vers la même époque où saint Robert fondait, dans un des lieux les plus sauvages de la basse Auvergne, le monastère de la Chaise-Dieu, qui acquit depuis une si haute célébrité, et à celle où saint Etienne de Muret établissait l'ordre des solitaires de Grand-Mont, un moine, nommé Gausbert, élevait dans un endroit désert, sur les confins du Rouergue et de la haute Auvergne, « *une maison, une église et un moutier.* » Ce lieu était alors si mal famé et tellement dangereux pour les voyageurs, qu'on l'appelait de temps immémorial *Mons latronum*, la Montagne des voleurs, nom

de fatal augure, qu'il échangea bientôt, grâce aux soins et aux travaux de quelques pieux religieux, contre celui de *Mons salutis*, Montagne du salut.

De ces trois édifices, berceau du bourg actuel de Montsalvy, la maison devint un refuge salutaire pour les pauvres et pour les voyageurs; œuvre d'un saint, elle fut l'un des premiers hospices qui aient existé dans la haute Auvergne; l'église, dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge, fut bientôt un centre de réunion chrétienne pour les habitants de quelques hameaux épars dans le voisinage, et le moutier vit accourir de fervents cénobites qui s'y consacrèrent à la vie religieuse sous le nom de chanoines réguliers de Saint-Augustin; le fondateur de ce lieu d'asile en devint le premier prévôt (1).

Les écrivains ne sont point d'accord sur le lieu et sur l'époque de la naissance de Gausbert. Les uns le font naître à Rodez (2); mais il paraît plus certain qu'il vit le jour dans la basse Auvergne (3), où l'on dit que Thiers fut sa patrie (4). — Quant à l'époque de sa naissance, les uns le font naître en l'an 1000, les autres en 1030; nous croyons que ce fut à la première de ces époques.

Ceux qui prétendent que Gausbert naquit à Thiers nous apprennent qu'ayant quitté la maison paternelle et reçu la prêtrise, il exerça le saint ministère dans le voisinage de cette ville; qu'ensuite il se fit ermite dans une solitude du Velay, où il demeura plusieurs années. Ces auteurs ne

(1) On appelait *prévôté* la dignité du prévôt d'un chapitre. Celui qui en était revêtu (*præpositus*) avait une juridiction spirituelle et temporelle; et comme il l'exerçait sur toute la communauté, la prévôté, pour ce motif, se nommait conventuelle. L'institution des prévôts était connue au sixième siècle, mais ils étaient subordonnés aux abbés; plus tard, ils furent remplacés par des doyens; enfin, ils devinrent de vrais abbés, ayant une autorité semblable à la leur (Fleury).

(2) Bosc, *Mém. pour servir à l'hist. du Rouergue.* Bosc était chanoine de Conques et professeur au collége de Rodez.

(3) Gausbertus, in Arverniâ inferiori natus, ob singularem morum integritatem et religionis zelum, etc. — *Ex miss. S. Genovefæ.*

(4) *Essais historiques sur le Rouergue*, par le baron de Gaujal.

nous disent pas ce qui conduisit l'ermite à Rodez, ni comment il fut reçu chanoine régulier dans le monastère de Saint-Amans de cette ville. Mais tous ceux qui ont écrit la vie de ce saint personnage s'accordent à dire que, mécontent des religieux de ce couvent, dont la vie était peu exemplaire, il le quitta pour aller exercer dans le diocèse de Rodez les fonctions du sacerdoce (1).

Un hameau solitaire, au milieu des bois, fut le premier début de la carrière apostolique de cet homme, que Dieu destinait à de plus grandes entreprises. Ce hameau, nommé Bex, ne possédait qu'un ermitage bâti sur un rocher; Gausbert y substitua une église, qu'il fit plus tard desservir par un des religieux du couvent qu'il bâtit à Montsalvy.

Après avoir demeuré quelque temps dans une autre solitude appelée Saint-Sulpice, d'où il allait souvent s'édifier auprès des saints religieux du monastère de Conques, Gausbert traverse un jour le Lot et aborde en Auvergne, à Saint-Projet (2), lieu solitaire et sauvage, où pénètrent rarement les rayons du soleil, et où l'on n'entend d'autre bruit que celui que produit la rivière, en roulant ses eaux limpides sur les rochers qui forment son lit. Il n'y trouva qu'une vieille masure, ainsi qu'un oratoire qu'un ermite avait autrefois habité. Par ses soins, l'oratoire devint une église, et la masure une maison religieuse, où sa réputation de sainteté attira des cénobites, qui prirent sous sa direction la règle de Saint-Augustin.

Ce fut après avoir fondé ce monastère que Gausbert, dont le zèle ne connaissait point de bornes, entreprit de

(1) Une vie très-détaillée de saint Gausbert se trouvait dans un manuscrit aux archives de l'église de Saint-Amans de Rodez; ce manuscrit a disparu, et nous n'avons à présent sur lui qu'un extrait imprimé d'un ancien manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève de Paris, et ce qu'en disent quelques auteurs. Nous donnons cet extrait dans l'appendice. Sa vie ne se trouve dans aucune hagiographie des saints d'Auvergne.

(2) Saint Projet ou plutôt saint Prejet, nom que l'on donne communément en Auvergne à saint Priest, martyrisé à Volvic au sixième siècle.

construire un hospice et un couvent dans un endroit de dangereux passage qui interceptait toute voie de communication entre Rodez et Aurillac. Il s'y transporta avec Pierre d'Alby et Bertrand de Rodez, tous deux prêtres et religieux du couvent qu'il avait fondé à Saint-Projet. Ce lieu faisait partie des vastes domaines que possédait en Auvergne et dans le Rouergue la puissante maison des vicomtes de Carlat. La première maison de ce nom venait de s'éteindre par la mort de Bertrand III, décédé sans postérité, dont la sœur Adèle avait épousé Béranger II, vicomte de Milhau, qui rendit hommage pour la vicomté de Carlat (le Carladès) à l'abbé d'Aurillac, qui en avait la suzeraineté (1).

Béranger, plein d'admiration pour l'œuvre toute chrétienne que Gausbert avait entreprise, contribua puissamment à la fondation du monastère de Montsalvy, et donna à ce saint personnage, non-seulement l'emplacement nécessaire pour les constructions commencées ou projetées, mais encore une étendue considérable du terrain adjacent. Quatre croix, élevées aux quatre points cardinaux, en marquaient les limites (2). Ces donations, qui eurent lieu en 1050 ou 1060, furent faites à la condition que Gausbert, Pierre d'Alby, Bertrand de Rodez, ainsi que les autres religieux vivant en commun dans le monastère de Montsalvy, se conformeraient à la règle de Saint-Augustin.

A quelque temps de là, Gausbert ayant appelé à Montsalvy les religieux Augustins du monastère de Saint-Projet, établit dans ce dernier monastère des religieuses auxquelles il donna la même règle. — A cette occasion, et par une faveur nouvelle, Béranger donna à Gausbert la terre de Saint-Projet, sous le titre de franc-alleu (3).

(1) Anselme, t. II, p. 696, et Chabrol, t. IV, p. 648. — Voyez, sur les vicomtes de Milhau, devenus comtes de Rodez, Bosc, *Hist. du Rouergue*.

(2) Ces croix étaient en pierre; il en existe encore une.

(3) Le franc-alleu était un fonds de terre exempt de droits seigneuriaux.

Environ un siècle et demi plus tard (1216), Bertrande d'Avalon, comtesse de Rodez, d'une ancienne et illustre maison de Bourgogne, légua au monastère de Saint-Projet diverses terres, dont les revenus devaient servir, soit à l'entretien des religieuses, soit à la subsistance d'un prêtre destiné à être leur aumônier.

Gausbert veilla toujours avec une sollicitude toute paternelle sur les communautés qu'il avait établies, distribuant avec équité des corrections salutaires aux religieux peu édifiants, et des éloges à ceux qui menaient une conduite exemplaire. Appelé à Rodez par le comte Raymond IV, pour rétablir l'ordre parmi les religieux du monastère de Saint-Amans (1), dont les uns voulaient suivre la règle de Saint-Augustin, tandis que les autres prétendaient adopter celle de Saint-Benoît, il sut, par sa patience et par ses sages conseils, rétablir la paix dans la communauté; cette paix ne fut malheureusement pas de longue durée, et Gausbert, d'après l'avis d'Hugon, légat du Saint-Siége, revint diriger son premier troupeau, dont il fut encore pendant plusieurs années le père par ses bontés, comme il en était le modèle par ses vertus évangéliques. De retour à Montsalvy notre saint redoubla de zèle et de charité.

Enfin, après avoir élevé à un état de grande prospérité le monastère qu'il avait fondé, épuisé de fatigues et consumé par de longs travaux, Gausbert rendit son âme à Dieu le 6 des calendes de juin de l'année 1081, âgé de quatre-vingt-un ans. Il fut enterré, selon son désir, à côté de l'église de Laussac, qu'il avait fait bâtir. — Mais comme une infinité de miracles démontrèrent bientôt sa sainteté, ses restes furent placés avec honneur dans l'intérieur de la même église. — Avant la Révolution, le chapitre de Mont-

(1) Saint Amans, dont le nom fut donné au monastère de Rodez, fut le premier évêque de cette ville en 400. Il était natif de Rodez et précédemment évêque de Lodève.

salvy récitait un office propre à saint Gausbert, et sa fête se célébrait le 27 de mai (1).

Lorsque saint Gausbert vit approcher ses derniers moments, il engagea les religieux à élire, pour lui succéder, un jeune et pieux chanoine nommé Bernard, qui avait quitté le monastère de Saint-Amans pour le suivre à Montsalvy. Les religieux adoptèrent unanimement le choix de leur supérieur.

Bernard était né à Rodez vers l'an 1040, de parents aussi illustres par leur origine que par leur vertu; la pureté de ses mœurs était admirable, et sa piété ne faisait que croître avec l'âge, car ses parents ne négligèrent rien de ce qui pouvait le former en même temps à la science et à la sagesse.

Parvenu à l'âge où l'homme, quoique jeune encore, est pourtant capable de réfléchir sur l'importance du salut, Bernard renonce au monde ainsi qu'à l'héritage paternel et se retire dans le monastère de Saint-Amans, trop heureux de trouver un asile qu'il espérait devoir être pour lui le port du salut. Malheureusement il n'y avait à cette époque ni subordination ni piété dans l'abbaye de Saint-Amans. Nous avons vu saint Gausbert, après avoir échoué dans l'entreprise d'y rétablir au moins la régularité, retourner à Montsalvy, où Bernard le suivit et fut admis au nombre des religieux de ce monastère. — Il était alors âgé de vingt-huit ans, et il en avait quarante à peine lorsqu'il fut chargé du lourd fardeau que lui légua saint Gausbert. Prenant en tout ce saint abbé pour modèle, Bernard gouverna Monsalvy pendant vingt-neuf ans, avec une sagesse remarquable, employant à l'égard des religieux une autorité en même

(1) Voyez, pour les actes concernant saint Gausbert, Appendice, nº XVII. Comme il est parlé de lui et de saint Bernard dans le *Martyrologe gallican*, on peut donc les honorer comme saints et les invoquer dans ses prières, puisque leur nom figure dans les dyptiques sacrés.

temps ferme et paternelle. Il acquit à la communauté de nombreuses donations, et Pons d'Etienne, évêque de Rodez, unit de son temps un grand nombre d'églises à la prévôté de Montsalvy.

Enfin, épuisé par des travaux assidus et des austérités continuelles, Bernard mourut en 1110, âgé de soixante-dix ans. — Ses restes furent déposés dans l'église de Montsalvy, où les miracles qui s'opérèrent par son intercession attestèrent le bonheur dont il jouissait dans le ciel. — A la suite d'une bulle de canonisation, les reliques du saint abbé furent exposées à la vénération publique, vers le milieu du treizième siècle. En 1258, Jean de Sully, archevêque de Bourges, accompagné de Gui de la Tour, évêque de Clermont, dédia une chapelle en l'honneur de saint Bernard, et on lui a rendu un culte religieux depuis cette époque. Il est encore aujourd'hui honoré comme le patron de la paroisse, et sa fête qui se célèbre le 9 octobre de chaque année attire dans cette localité un grand concours de peuple de la haute Auvergne (1).

L'ancienne église des chanoines réguliers de Montsalvy, aujourd'hui l'église paroissiale de cette commune, construite ou réparée à différentes époques, a la forme d'une croix latine. Elle offre des échantillons variés de divers types d'architecture (2) et un excellent sujet d'étude pour l'archéologue. Le style byzantin, dont le plein cintre fait le caractère principal, s'y montre à l'époque de sa décadence, et l'ogive y apparaît à sa naissance et à son déclin. Quelques fenêtres constatent la pureté de l'art primordial par la

(1) De nombreuses reliques de saint Bernard (vingt et une parcelles) sont encore conservées dans l'église de Montsalvy. Autrefois le chapitre récitait un office qui lui était propre. L'office était double de première classe; il avait un octave et était imprimé. Voyez, pour les actes de saint Bernard, Appendice, n° XVII.

(2) Les principales constructions de cette église sont du onzième et du quinzième siècle. L'abside, le chœur, les transepts, le commencement de la nef et deux chapelles sont la partie la plus ancienne.

rectitude de leurs lignes, tandis que d'autres indiquent le triomphe du style flamboyant par les ornements dont elles sont surchargées; on y trouve même le style de la renaissance, remarquable par l'heureuse alliance de la finesse et de la solidité. Cette église fut consacrée et dédiée à l'Assomption de la Vierge, à la prière de Bérenger II, vicomte de Milhau, par Géraud, évêque de Sisteron, vers le milieu du onzième siècle.

Nous avons dit que les religieux de Montsalvy étaient chanoines *réguliers*. On nommait ainsi cette sorte de religieux, parce que, conformément au quatrième canon d'un concile tenu à Rome, en 1059, par le pape Nicolas II, ils n'avaient rien en propre et qu'ils observaient une règle. Celle qu'ils suivirent d'abord était celle que saint Augustin avait faite pour des religieuses, et qui fut par la suite appliquée aux hommes (1). Plus tard, ils se conformèrent, pour quelques points, à la règle introduite à Sainte-Geneviève de Paris, en 1147, par le pape Eugène III, qui réforma cette communauté. Et de là, les chanoines de Montsalvy se disaient de l'ordre de Saint-Augustin et de la réforme de Sainte-Geneviève. Ce qui distinguait les chanoines réguliers, quant à l'habit, des prêtres séculiers, c'était un scapulaire blanc, de fin lin, large d'un pouce, allant de l'épaule droite à la gauche. Ceux de Montsalvy cessèrent de le porter après la sécularisation, et leurs obligations se bornèrent à celles des chanoines séculiers (2). Avant cette époque, ils consacraient leur temps à la prière, à l'étude, au travail des mains, au défrichement et à l'instruction de la jeunesse. Ces pieuses et utiles occupations furent remplacées par la simple obligation de réciter ensemble, à certaines heures du jour, quelque partie de l'office divin,

(1) Voyez FLEURY, *Hist. eccl.*, t. V, liv. XXIV, p. 602.

(2) La sécularisation eut lieu en 1764, sous l'épiscopat de Mgr Paul de Ribeyre, et sur la demande de l'abbé Séguy et de ses chanoines.

comme le pratiquent encore aujourd'hui les chanoines des cathédrales (1).

Telle fut l'origine de l'hospice et du monastère de Montsalvy, qui ont fait leur temps, comme toutes les œuvres de l'homme sur la terre. — Dans ces siècles, que nous traitons avec un si injuste mépris, tandis que des Chrétiens fervents, d'utiles citoyens, disséminés dans des déserts ou des forêts, fécondaient par leurs sueurs des terres jusqu'alors stériles, la religion ouvrait des asiles à l'indigence, à la vieillesse et à l'enfance délaissée ; elle soulageait l'infortune en même temps qu'elle la consolait, en lui montrant d'une main la terre comme un lieu d'épreuves passagères, et de l'autre le ciel comme un lieu de repos et de bonheur éternel.

Il nous reste à parler de deux monuments historiques qui se rattachent à la vie de saint Gausbert, ainsi qu'à d'anciens usages, qui nous ont semblé offrir un assez grand intérêt pour trouver place dans cette histoire. Nous voulons parler de la chapelle *du reclus* et de celle de la *sainte fons*, toutes deux situées à une petite distance de Montsalvy.

Quel est celui de nous qui n'a point entendu parler de ces affreux *in pace*, sur lesquels nombre d'écrivains et de romanciers ont brodé des histoires au moins aussi véridiques que celles qu'ils racontent sur les *oubliettes* des châteaux féodaux du moyen âge? Or, voici le fait historique qui a donné lieu à la fondation de la première de ces chapelles, celle du Reclus.

Vers la fin du onzième siècle, un religieux de l'abbaye de Faycelles, en Quercy, avait été accusé de sortilége. On lui fit son procès, et, reconnu coupable, il fut condamné à la peine de mort. Il fallait bien certainement qu'il y eût

(1) Nous devons une grande partie des détails sur Montsalvy à M. Muratet, ancien curé de cette paroisse, qui a publié sur ce sujet une excellente notice que nous avons consultée avec fruit.

plus que de la sorcellerie dans le crime dont ce religieux avait été convaincu, pour qu'on l'eût condamné au dernier supplice ; car les lois de l'Église ne considéraient la sorcellerie comme un crime capital, que lorsqu'elle avait servi à donner ou causer la mort, ou lorsqu'au moyen de fausses prophéties, de consultations avec les esprits de ténèbres, ou par des blasphèmes, on avait tenté de produire du trouble dans l'État. Les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, qui étaient à cet égard en parfaite concordance avec les doctrines ecclésiastiques, laissaient à l'Église « le soin de faire rougir de honte et de punir par » l'excommunication ceux qui ont recours à des sortiléges » pour se procurer quelque avantage, ou qui ne craignent » pas d'attendre quelque bienfait du démon (1). » Ce ne fut qu'au quinzième siècle que l'on fit de la sorcellerie un crime *sui generis*, en le considérant comme une ligue avec l'ennemi de Dieu et un abandon de la Divinité. Or, comme ce religieux avait dû nécessairement être jugé par une cour ecclésiastique, avant d'être livré au juge séculier, qui seul pouvait le condamner à mort, puisque l'Église ne prononçait jamais aucune sentence de cette nature (2), il est probable que cette cour lui eût appliqué les simples peines ordonnées par l'Église, si l'accusation de sortilége n'eût été accompagnée d'une autre infiniment plus grave, entraînant la peine capitale.

Saint Gausbert, ayant eu connaissance de cette condamnation, se rendit à Faycelles, dans le louable dessein de chercher à inspirer au coupable le repentir de son crime, et d'essayer en même temps d'obtenir sa grâce, si cela était possible. — L'onction des paroles du saint abbé, et l'ascen-

(1) Capitul. XIII, *De sortilegiis et sortiariis*, t. II, collect. 364. Le pape Léon IV, et avant lui saint Grégoire-le-Grand, assujettirent les sorciers à l'animadversion et censure des évêques. — Leo, *Episcopis Britannicis*. — Saint Greg., lib. VII, *Regest.*, epist. 66, *Ad Januarium episcopum*.

(2) Sententiam sanguinis nullus clericus dictet or proferat (Inn. III).

dant de sa vertu, touchèrent le cœur du condamné et lui firent répandre des larmes abondantes de repentir. Mais Gausbert ne fut pas aussi heureux auprès du seigneur de Faycelles, à qui appartenait la haute justice du lieu, qui refusa inexorablement toute commutation de peine et ordonna de conduire le religieux au supplice.

Tout était prêt pour l'exécution, qui devait avoir lieu par la corde, mais le bourreau était absent, et l'on disait qu'il s'était enfui. Une autre personne, désignée pour le remplacer, refusa obstinément de remplir ce triste office; et pendant ces douloureux débats, le patient, agenouillé aux pieds de saint Gausbert, priait avec ferveur le Dieu de miséricorde, et le suppliait de lui pardonner son crime en faveur de son repentir. Tout à coup la foule émue, qui contemplait cet affligeant spectacle, fait entendre un cri de *grâce*, qui retentit dans le cœur du seigneur de Faycelles. *Miséricorde! miséricorde!* s'écriait le peuple tout d'une voix. Le pardon est accordé, le religieux ne mourra pas, mais il expiera son crime par une réclusion perpétuelle. Gausbert, au comble de ses vœux, le conduisit à Montsalvy et lui fit bâtir, non loin du monastère, une cellule qui devait lui servir de lieu de réclusion. Le religieux y passa le reste de ses jours, le cœur rempli de sentiments de douleur et de contrition. Quand il fut mort, Gausbert convertit sa cellule en une chapelle, qu'il dédia à sainte Marie-Magdeleine. Ce petit monument, qui rappelle le repentir d'une faute saintement expiée par une longue et dure punition, est pittoresquement situé dans un lieu sec et aride, d'où la vue s'étend sur les ravins et les précipices qui bordent les rives du Lot du côté du midi. La chapelle n'est pas dans son entier celle construite par saint Gausbert; elle paraît avoir été rebâtie sur les ruines de l'ancienne, dans le quinzième ou le seizième siècle, car elle est du style ogival tertiaire, qui florissait à cette époque. C'était un prieuré

simple (1), dépendant de Montsalvy, desservi par un religieux de cette abbaye. On y va encore tous les ans en procession le jour de Pâques (2).

Le second des deux monuments religieux qui se trouvent dans le voisinage de l'ancienne abbaye de Montsalvy, est la chapelle de la *Sainte-Fons*, la Fontaine-Sainte, dont un ancien manuscrit attribue également la fondation à saint Gausbert.

La dévotion à cette fontaine nous fournit l'occasion de parler de l'usage qui a constamment attiré les populations, dès la plus haute antiquité, dans certains lieux et vers certains objets, auxquels on attribuait des vertus particulières

On peut dire avec vérité, qu'il n'y a pas de culte qui ait été plus difficile à détruire chez les nations gauloises, après leur conversion au christianisme, que celui des pierres, des arbres et surtout des fontaines, depuis longtemps consacrés à quelques divinités du paganisme. Les eaux de ces fontaines, possédant presque toujours quelques qualités bienfaisantes, étaient devenues célèbres parmi le peuple, qui en avait principalement ressenti les bienfaits. — Aussi le nombre des sources minérales dont les eaux ont la propriété de conserver ou de rendre la santé, étant fort considérable en Auvergne, ce culte y avait jeté de profondes racines, qui ne sont point même encore aujourd'hui entièrement extirpées (3).

Le clergé, impuissant à rompre des habitudes supersti-

(1) Les prieurés simples ne comprenaient ni fonctions, ni juridiction, ni dignité. Nous traitons ailleurs des différentes sortes de prieurés.

(2) La chapelle du reclus a dans œuvre environ quinze pieds de long sur douze de large. La hauteur est également de douze pieds. On y remarque les débris d'un autel placé à l'occident, ce qui est fort rare, ceux de trois tableaux et de quelques boiseries. On voit encore les traces d'une porte qui, suivant une tradition locale, servait au reclus pour respirer un peu d'air.

(3) « Le culte de l'eau, dit saint Grégoire de Tours, était une partie des plus essen-
» tielles de la religion des Celtes. Ce culte de l'eau subsista dans les Gaules même long-
» temps après que le christianisme y eut été établi (*De glor. confess.*). »

cieuses si fortement enracinées, prit le sage parti de sanctifier ce qu'il ne pouvait abolir, et de faire tourner à la gloire de Dieu les pratiques mêmes de l'idolâtrie, en plaçant ces fontaines sous la protection de quelques saints, et souvent même sous celle de la sainte Vierge. C'est ainsi qu'on trouve des fontaines merveilleuses dans presque tous les lieux consacrés à la Mère du Sauveur. Dans la basse Auvergne, Orcival, Vassivière, Notre-Dame-du-Port, à Clermont; dans la haute Auvergne, qu'on nomme présentement le département du Cantal, Nòtre-Dame-de-la-Font-Sainte, dans la paroisse de Saint-Hippolyte; celle de la Sainte-Fons, de Montsalvy, et plusieurs autres encore, sont des lieux de pèlerinage qui attirent chaque jour grand nombre de fidèles, dans un siècle où la foi a cependant beaucoup perdu, même parmi le peuple, de sa ferveur primitive. Autrefois, nos pères avaient une si grande vénération pour les fontaines consacrées à la Vierge, qu'ils croyaient que les Anges chantaient eux-mêmes aux bords des sources que sanctifiait l'image de leur Reine.

La sage et judicieuse pensée qui avait sanctifié les fontaines, en les plaçant sous la protection de la Vierge et des saints, sanctifia également les pierres et les arbres, en y plaçant des objets consacrés. — Les *menhirs* (1) des landes désertes, où les anciens Gaulois venaient souvent prier, à la lueur argentée de la *Belle silencieuse* (2), furent surmontés d'une croix de granit, dont la vue jetait une idée chrétienne à travers les souvenirs des rites du paganisme. Les chênes centenaires, où les druides avaient souvent coupé le gui sacré avec des faucilles d'or, et qui avaient longtemps couvert de leur ombre de sanglants sacrifices, reçurent dans leurs flancs la douce image de Marie. Plu-

(1) Pierres druidiques plantées verticalement dans le sol, qu'on nomme en Auvergne et dans le Quercy pierres levées, *peyros levados*.

(2) Nom que les Gaulois donnaient à la lune.

sieurs de ces arbres vénérés existent encore dans l'ancienne Auvergne. Qui ne connaît le vieil ormeau de la forêt de Bannelle, près de Gannat, dans la jointure duquel est placée, depuis un temps immémorial, l'image de Notre-Dame-de-Pitié, au pied de laquelle les malheureux et les affligés viennent implorer cette Mère de douleurs, et lui demander de les soulager dans leurs peines? On rapporte un grand nombre de guérisons extraordinaires arrivées à la suite de neuvaines faites à Notre-Dame-de-Bannelle, qui continue à être visitée avec une dévotion particulière (1).

Mais comment ces lieux, dont la plupart ont été autrefois consacrés au culte superstitieux des idoles, sont-ils devenus depuis très-longtemps les témoins des grâces sans nombre que le Ciel accorde si souvent aux ferventes prières des mortels? Nous ne pouvons, à cet égard, que remercier la grande bonté de Dieu, qui a daigné choisir, pour manifester plus particulièrement sa puissance, des endroits jadis souillés par un culte idolâtre, et en faire des lieux de prédilection pour la dispensation de ses grâces. — Contentons-nous donc de croire et d'admirer, avec une foi sincère et reconnaissante, les faits miraculeux qui dépassent la portée de notre intelligence. — Quel est l'homme qui peut mesurer l'étendue de la puissance divine et poser des bornes à ses bienfaits?

La chapelle de la *Sainte-Fons* de Montsalvy, cause première de cette courte digression sur l'ancien culte des fontaines, est placée au centre d'arbres touffus, qui forment comme une oasis au milieu de l'aridité qui les environne. Elle était dédiée à sainte Catherine. La fontaine dont elle a reçu le nom est au centre de l'édifice. Elle était très-fré-

(1) Le P. Branche, prieur de l'abbaye des Augustins de Pébrac, raconte, dans la *Vie des Saints d'Auvergne*, publiée en 1652, avoir été guéri presque spontanément d'une grande incommodité aux yeux, qui menaçait de devenir une cataracte, à la suite d'une neuvaine qu'il fit à Notre-Dame-de-Bannelle.

quentée autrefois, particulièrement par les nourrices privées de lait, qui trouvaient dans ses eaux une vertu lactifère.

Pendant les jours de meurtre et de terreur qui souillèrent les premières années de la révolution française, on vit souvent l'étroite enceinte de cette chapelle remplie par la foule des fidèles qui venaient y entendre la messe, lorsqu'on croyait pouvoir le faire sans un trop grand danger, pour le prêtre surtout, qu'attendait une mort certaine, s'il eût été découvert par les suppôts du gouvernement républicain. Ce petit monument, qui appartenait au style ogival (1), n'offre plus aujourd'hui que des ruines. — Ouvrage du temps ou des hommes, les ruines attristent le cœur, mais elles instruisent en même temps, en rappelant au souvenir de l'homme qu'il n'est lui-même qu'un édifice tombé, débris vivant de la mort et du péché.

(1) Ce qui prouve que celle qui existe aujourd'hui n'est point du onzième siècle, et qu'elle a été construite, avec les mêmes dimensions, au quinzième et au seizième siècle, sur l'emplacement de celle de saint Gausbert.



DURAND, CINQUANTE-TROISIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

La plus grande partie des événements que renferment la vie de saint Gausbert et celle de saint Bernard de Montsalvy, se passa sous le règne de Philippe Ier, roi de France, et sous l'épiscopat de Rencon, d'Etienne de Polignac et de son compétiteur, l'intrus Guillaume de Chamalières, ainsi que sous celui de Durand, que les religieux de la Chaise-Dieu avaient choisi pour abbé, après la mort de leur fondateur, qui le leur avait recommandé comme le plus digne.

Né à Clermont, d'une famille noble, Durand était déjà dans les ordres sacrés, lorsque le renom de sainteté dont

jouissait la nouvelle abbaye l'engagea à y embrasser la vie religieuse. Vers ce temps-là, Robert II, comte d'Auvergne, qui avait succédé à Guillaume VI, son père, prit sous sa protection l'abbaye de la Chaise-Dieu, et fit serment de s'opposer aux entreprises de tout adversaire, *à condition qu'il serait vivant, matériel et visible*, et si c'était un homme noble, de lui présenter la bataille et de le combattre par tous les moyens en son pouvoir.

L'abbé Durand se hâta de faire constater canoniquement la sainteté de Robert, son prédécesseur, dont plusieurs églises, entre autres celle de Brioude, s'empressaient déjà de célébrer la fête. La bulle de canonisation fut délivrée en 1070 par le pape Alexandre II, et dès lors la fête du nouveau saint se célébra avec pompe dans tous les prieurés le vingt-quatrième jour d'avril.

Durand gouvernait depuis dix ans l'abbaye fondée par saint Robert, lorsque la grande réputation de sagesse et d'habileté dont il jouissait le fit choisir, en 1077, pour évêque d'Auvergne, par les Pères du concile assemblé à Clermont, qui déposèrent, comme coupable de simonie, l'intrus Guillaume de Chamalières. Ce même concile, présidé par Hugues, évêque de Die, légat du Saint-Siége, confirma la déposition d'Etienne de Polignac, évêque du Puy; le pape, en outre, pour vaincre l'obstination de ce mauvais pasteur, défendit, tant qu'il resterait à la tête de l'Église du Velay, de faire aucune offrande au sanctuaire du Puy. On ne sait jusqu'à quelle année il se maintint dans cet état de révolte, mais on serait tenté de croire qu'il ne quitta la mitre qu'avec la vie, et qu'il la garda jusqu'en 1078 ou peut-être même 1081.

Durand fut sacré par le légat de Grégoire VII, et conserva, avec l'exercice de ses nouvelles fonctions, l'administration de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il fut néanmoins obligé d'y renoncer deux ans après, sur la demande ex-

pressément formulée de ses religieux, qui nommèrent unanimement pour lui succéder Adelelme, et non pas Seguin, comme le dit Hugues de Flavigny dans sa chronique.

Avant de raconter la vie de ces deux successeurs de saint Robert, nous croyons devoir faire connaître un trait des mœurs du temps, qui montre combien était grande alors la terreur salutaire qu'inspirait l'excommunication lancée par le chef de l'Eglise.

Sous le règne de Philippe Ier et sous l'épiscopat de Durand, un certain chevalier, nommé Bertrand de Tournoël, troublé par l'excommunication fulminée par le pape Grégoire VII contre les détenteurs et usurpateurs des biens du clergé, restitua à l'église de Notre-Dame de Clermont et aux chanoines du siége d'Auvergne l'église de Cébazat avec toutes ses appartenances. On lit dans l'acte qui contient cette restitution qu'elle fit tant de plaisir à Jean, qui desservait cette église, qu'il donna la moitié des oblations et du casuel aux mêmes chanoines, s'obligeant en outre à leur payer tous les ans, le lendemain de la Toussaint, quinze sols, monnaie de Clermont, ce que lesdits chanoines acceptèrent et lui donnèrent en reconnaissance une prébende de pain, vin et *pitance*, à laquelle avait droit chaque chanoine (1).—Passons maintenant à la vie de saint Adelelme et de saint Seguin.

(1) Arch. départ., arm. 18, sac A, cote 43.



SAINT ADELELME ET SAINT SEGUIN, ABBÉS ET CONFESSEURS.

(30 Janvier.)

SAINT Adelelme naquit au château de Loudun, en Poitou, de parents nobles, qui le destinèrent au métier des armes, comme c'était l'habitude des gens de sa qualité. Il fut même armé chevalier, disent ses biographes; mais comme il désirait fuir le monde pour se dévouer entièrement à Dieu, il s'échappa du château de son père, par une affreuse nuit d'hiver, accompagné d'un vieil écuyer. Après avoir changé d'habits avec ce fidèle serviteur, auquel il donna la liberté d'aller où il lui plairait, il fit le vœu d'entreprendre, seul et nu-pieds, le voyage de Rome, pour y prier

sur le tombeau des saints Apôtres. Au bout de quelque temps, le noble pèlerin arriva un soir au monastère d'Issoire, où il réclama l'hospitalité. Etant à table avec les moines, il entendit parler avec tant d'enthousiasme de la sainteté et des miracles de Robert de la Chaise-Dieu, qu'il se hâta de se rendre près de lui, afin de solliciter la grâce d'être admis au nombre de ses disciples. Mais Robert ne voulut consentir à sa demande que lorsqu'il aurait satisfait au vœu qu'il avait fait de se rendre à Rome au tombeau des saints Apôtres. Il partit donc pour la capitale du monde chrétien, et à son retour Robert, fidèle à sa promesse, l'admit parmi ses religieux; peu de temps après, il reçut la prêtrise et fut nommé maître des novices.

La piété d'Adelelme croissait avec son âge, et sa sainteté se révéla bientôt par les miracles les plus éclatants. Ce fut par son intercession que fut guérie Edith, reine d'Angleterre, dont nous avons déjà parlé. Les légendes disent qu'il opéra cette guérison en lui donnant à manger un morceau de pain noir qu'il venait de bénir.

Cependant Adelelme, fatigué du gouvernement de l'abbaye et du soin des affaires, abdiqua bientôt ses fonctions. Les religieux élurent à sa place Seguin d'Escoray, né à Lyon, homme savant, de mœurs rigides et fort habile dans les affaires, qui, avant d'entrer à la Chaise-Dieu, avait été chanoine primatial de l'église de Saint-Jean. Il eut beaucoup à faire, comme abbé de la Chaise-Dieu, pour réprimer les envahissements des barons du voisinage, et il fut forcé d'user du moyen extrême d'excommunication pour arrêter leurs déprédations. Les armes spirituelles donnèrent la victoire à Seguin; les barons, effrayés, courbèrent la tête devant les foudres de l'Église, et rachetèrent par de nouvelles donations les dommages qu'ils avaient causés à l'abbaye.

Il y avait déjà plusieurs années que Seguin gouvernait la

Chaise-Dieu avec beaucoup de fermeté et de sagesse, lorsqu'il reçut d'Alphonse VI, roi de Castille, un message par lequel il lui demandait de lui envoyer Adelelme pour établir dans son royaume un couvent de Bénédictins. Ce saint personnage, qui avait continué, après son abdication, à édifier le monastère par ses vertus, était spécialement connu de la reine Constance de Bourgogne, femme de ce roi de Castille.

Seguin se hâta d'envoyer Adelelme en Espagne. Le saint franchit les Pyrénées, et sans s'arrêter à Burgos, alla incontinent rejoindre le roi Alphonse sur les bords du Tage, que le monarque se préparait à traverser pour combattre les Maures campés sur l'autre rive. Mais le fleuve, débordé, offrait en ce moment aux Castillans une barrière qui paraissait infranchissable. Sans s'effrayer du danger qui le menaçait, Adelelme, voyant le découragement qui s'était emparé de toute l'armée, s'avance sur le rivage, adresse une fervente prière à saint Robert afin d'obtenir son intercession, et lance dans le Tage l'âne sur lequel il était monté, en chantant à haute voix ce verset du Psalmiste : *Hi in curribus et in equis, nos autem in nomine Domini speravimus.* Plein de confiance dans la protection divine qu'il venait d'implorer, le moine parvient à gagner l'autre bord, en entraînant à sa suite l'armée castillane, qui remporta sur l'ennemi une victoire complète.

Alphonse, ravi de joie et plein d'admiration pour le noble courage qu'avait montré Adelelme, le pria de finir ses jours dans son royaume, et ordonna qu'il lui fût construit un monastère dans la ville de Burgos, dont il l'établit supérieur, ainsi que de tous ceux de son ordre qui s'élèveraient à l'avenir dans la Castille. Quelques années après (ann. 1090), Dieu appela à lui son fidèle serviteur, qui mourut en chantant les louanges du Seigneur et en édifiant ses religieux par ses pieuses exhortations. Les Bénédictins

espagnols le reconnurent comme leur plus grand patron, et le nommèrent *san Lesmes*. Pendant plusieurs siècles, le monastère de Saint-Jean de Burgos, ainsi que les prieurés de Castille et d'Aragon, de l'ordre de saint Benoît, furent soumis à l'abbaye de la Chaise-Dieu; mais, à la demande du roi Juan II, le pape Eugène IV les agrégea, en 1436, à Saint-André de Valladolid.

De grands miracles ayant eu lieu au tombeau de saint Lesmes, les habitants de Burgos lui bâtirent, près du monastère de Saint-Jean (1480), une église, dans laquelle son corps fut transporté et enfermé dans une châsse peinte d'or et d'azur, soutenue par quatre colonnes de jaspe. Son image, placée au sommet de ce monument, était entourée des quatre Vertus cardinales.

Après le départ d'Adelelme pour l'Espagne, Seguin continua pendant longtemps encore à régir l'abbaye de la Chaise-Dieu et les nombreux prieurés qui en dépendaient, parmi lesquels on comptait celui de Saint-Nicaise de Reims. Le P. Colomb, dans sa dissertation sur l'époque où furent fondés les Chartreux, rapporte que Seguin étant à Reims, occupé à réformer le prieuré de Saint-Nicaise, se lia d'amitié avec Bruno, alors chanoine primatial de la cathédrale de cette ville, après en avoir été écolâtre et chargé de la direction des études des clercs. Seguin, dit le P. Colomb, le dégoûta du monde et lui suggéra l'idée de se retirer au désert. Il lui conseilla d'aller à cet effet trouver saint Hugues, évêque de Grenoble, qui avait été pendant quelque temps moine de la Chaise-Dieu. — Hugues conduisit Bruno, son ancien maître à Reims, ainsi que les six ecclésiastiques qui l'accompagnaient, dans une vallée des Alpes dauphinoises, appelée *Chartrouse* ou *Chartreuse*, à quatre lieues de Grenoble, et d'où l'ordre a pris son nom. Ce fut là qu'au milieu d'une nature sauvage, près du bord d'un torrent, au milieu d'une forêt de sapins qui font en-

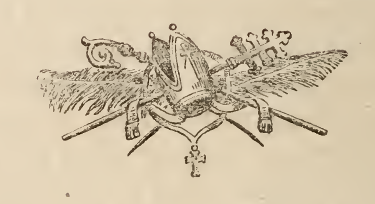
core l'admiration du voyageur, s'éleva, obscur et inconnu, en 1084, vers la fête de saint Jean-Baptiste, le berceau d'un ordre devenu riche et puissant, et qu'on retrouve encore aujourd'hui au même lieu, après une révolution qui a détruit de fond en comble, en France, tous les ordres monastiques. Mais peu de temps après, soit dégoût ou lassitude, soit pour d'autres raisons qui nous sont inconnues, Bruno fit concession à la Chaise-Dieu du monastère qu'il venait de fonder, par un acte souscrit à Grenoble, dans la chapelle de la vierge Marie, le second dimanche de l'Avent de l'année 1086, en présence de l'évêque Hugues et de tous ses chanoines.

Le pape Urbain II, qui avait déjà approuvé l'ordre fondé par Bruno, n'eut pas plus tôt appris cette concession inattendue, qu'il manda le fondateur à Rome. Aussitôt après l'arrivée de celui-ci, le Souverain-Pontife écrivit à l'abbé et aux moines de la Chaise-Dieu, de rendre aux Chartreux leur pleine liberté, en se démettant de la juridiction qui leur avait été concédée. Seguin obéit aux ordres du Saint-Père, et la Chartreuse fut rendue pour toujours à sa primitive indépendance.

Après avoir administré pendant quinze ans l'abbaye de la Chaise-Dieu avec une grande sagesse, et avoir élevé à un haut degré de puissance et de splendeur ce monastère, qui ne comptait pas encore un demi-siècle d'existence, Seguin, courbé sous le poids de l'âge, n'en continuait pas moins à entreprendre de longs et pénibles voyages. On rapporte qu'un soir d'hiver, comme il chevauchait au milieu des neiges, dans les montagnes de la haute Auvergne, avec l'intention de célébrer le lendemain la fête de l'Epiphanie au prieuré d'Avignonet, il fut saisi d'une grosse fièvre, qui l'enleva le lendemain au milieu de ses frères désolés (ann. 1094) de sa perte. Seguin fut vénéré comme un bienheureux, ainsi que plusieurs de ses successeurs, comme

l'avaient été les premiers abbés de Cluny. Le dernier de ces bienheureux fut Ponce II de Belmar, mort en Palestine en 1169.

L'abbaye de la Chaise-Dieu conserva longtemps le renom de sainteté qui l'avait rendue célèbre, et ses religieux furent longtemps encore regardés non-seulement comme des hommes d'une piété fervente, mais comme des savants distingués, parmi lesquels il y avait même des architectes, des sculpteurs et jusqu'à des musiciens, composant de beaux chants liturgiques qu'admira longtemps la postérité. Parmi eux se trouvaient aussi ces ingénieux et patients ouvriers qui ornaient les manuscrits de ces belles enluminures dont les riches couleurs et le dessin n'ont pu être égalés, ou qui peignaient sur bois et en mosaïque, selon les principes de l'art byzantin.



CONCILE DE CLERMONT (1095).



DURAND gouvernait depuis dix-huit ans l'Église d'Auvergne, lorsque son épiscopat fut marqué par un événement dont les suites eurent d'immenses résultats sur la civilisation européenne. Nous voulons parler de la première croisade, décidée dans le concile tenu à Clermont, en l'année 1095.

Considérés dans leurs causes et dans les effets qu'ils produisirent, ces pèlerinages armés, qui, pendant deux siècles, précipitèrent sur l'Asie des générations entières de Chrétiens, non pour y visiter, mais pour y conquérir les Saints-Lieux, sont l'événement le plus remarquable de cette

époque du moyen âge. Longtemps avant les prédications de Pierre-l'Ermite, toute l'Europe connaissait la déplorable situation des Chrétiens de la Palestine et les persécutions incessantes dont ils étaient victimes. Le pape Urbain II résolut d'y mettre un terme. Le projet d'une croisade fut d'abord arrêté dans le concile de Plaisance, tenu en 1094, où l'on annonça pour l'année suivante un nouveau concile qui devait se tenir à Clermont, en Auvergne.

Urbain II, dont le nom était Eudes ou Odon de Lagen, était Français et né, vers 1042, d'une famille noble de Châtillon-sur-Marne; il avait été chanoine de Reims et moine de Cluny, avant que d'être évêque d'Ostie, d'où il fut élevé au souverain pontificat. Il succéda à Victor III, et était, comme ce dernier, un des trois prélats que Grégoire VII avait désignés à son lit de mort pour lui succéder. L'année qui suivit le concile de Plaisance, Urbain franchit les Alpes (1), traversa le Dauphiné et se dirigea vers l'Auvergne; il célébra la fête de l'Assomption à Notre-Dame du Puy, où Durand, évêque de Clermont, suivi des abbés de son diocèse, était venu le joindre. Ce fut de cette ville que, par des lettres adressées aux métropolitains, il indiqua de nouveau un concile à Clermont, en Auvergne, pour le jour de l'octave de la Saint-Martin, c'est-à-dire pour le dix-huitième jour de novembre de la même année 1095. Le Saint-Père se rendit du Puy à la Chaise-Dieu, où il fut reçu avec la plus grande pompe par l'abbé Ponce, par Audebert, archevêque de Bourges, Hugues, archevêque de Lyon, et grand nombre d'autres prélats. Le Pontife consacra de nouveau l'église, qu'il dédia spécialement à saint Robert, et déclara l'abbaye libre de toute juridiction épiscopale. — Quelque temps avant l'arrivée du pape Urbain en Auvergne, les moines de la Chaise-Dieu, soutenus par Étienne de Mercœur, s'étaient

(1) Le P. Longueval dit qu'il vint en France par mer.

emparés de l'église de Saint-Étienne-sur-Blesle, et y tenaient garnison. Pendant le séjour du Souverain Pontife à la Chaise-Dieu, Florence, abbesse de Saint-Pierre de Blesle, implora sa justice par une lettre qu'elle lui écrivit, dans laquelle elle exposait que son abbaye, anciennement fondée par Ermengarde, comtesse d'Auvergne, femme du comte Bernard, et mère de Guerin et de Guillaume, avait été placée par sa fondatrice sous la protection du Saint-Siége, moyennant un cens de *cinq sols*, dans un voyage qu'elle avait fait à Rome à cet effet; que l'église de Saint-Étienne faisait partie de la dotation de leur monastère, et que le corps de saint Léon, pape, auquel les Romains avaient crevé les yeux, y reposait (1).

Le pape, faisant droit aux plaintes de l'abbesse, lui fit délivrer une bulle de protection, en date du 15 des calendes de septembre 1095, et, depuis lors, les religieuses chanoinesses de Saint-Pierre sont demeurées en possession de l'église de Saint-Étienne-sur-Blesle (2).

En quittant la Chaise-Dieu, le pape alla visiter Saint-Gilles, Tarascon et Mâcon, d'où il se rendit à Cluny, où il avait été moine et prieur. Le Saint-Père embrassa avec tendresse le saint abbé Hugues, qui lui avait donné l'habit monastique, et il consacra le grand autel que cet abbé avait fait bâtir. Il accorda de nouveaux priviléges à ce monastère, après quoi il partit pour Souvigny, où il fit placer dans un lieu plus honorable les reliques de saint Mayeul; il obligea Archambauld V, sire de Bourbon, de jurer sur le tombeau de son père qu'il n'exigerait plus les injustes redevances que son père avait imposées au monastère. Enfin le pape se rendit à Clermont, où il arriva le 15 novembre 1095.

(1) Nous avons démontré, page 250 et suivantes, la fausseté de cette tradition. Ce n'est point saint Léon, pape, mais saint Léon, évêque de Gaëte, dont les restes reposent à Saint-Etienne-sur-Blesle.

(2) *Archives de Blesle.*

Durand avait eu, peu de temps auparavant, quelques démêlés avec les moines de Cluny au sujet de l'abbaye de Moissac (1). Les moines, qui comptaient sur la haute protection du Pontife, qui avait été leur prieur, se proposaient de faire déposer l'évêque; mais le pape déconcerta leur projet, en choisissant son logement chez le prélat, qui en éprouva une grande consolation. Cependant les soins et les peines qu'il prit pour recevoir le pape, ainsi que les hôtes nombreux et distingués qui lui arrivaient de toutes parts, lui causèrent une maladie, dont il mourut avant l'ouverture du concile. Saint Hugues, évêque de Grenoble, Jaranton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et Ponce, abbé de la Chaise-Dieu, qui avaient été ses religieux lorsqu'il était abbé de ce dernier monastère, prirent soin de ses funérailles, auxquelles présida le pape lui-même, accompagné des cardinaux et des évêques arrivés à Clermont pour le concile, et qui semblaient être venus de toutes les parties de l'univers pour honorer ses obsèques. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Nicolas.

Durand possédait de grandes qualités; mais il donna malheureusement plus d'une preuve de la faiblesse de son caractère. Les chanoines de Billom ayant pillé et profané l'église de Saint-Loup de cette ville, le pape Urbain II, instruit de ce scandale, fut obligé d'écrire à Durand pour le blâmer sévèrement de n'avoir point puni les coupables, et pour lui ordonner de le faire sans aucun délai. Cet évêque assista, en 1081, au concile d'Issoudun, et, en 1094, à celui qui se tint à Brioude pour terminer des démêlés entre Rodulphe, évêque de Tours, et les religieux de Marmoutiers.

Le concile général, l'un des plus célèbres qu'un pape ait présidés, s'assembla le 18 novembre de l'année 1095; il s'y trouva treize archevêques et près de deux cents évêques ou

(1) Hugo, *Fl. in Chron.*

abbés portant crosse. Comme le lieu où s'assembla ce concile n'est désigné dans aucun du très-petit nombre d'historiens qui en ont parlé avec quelque détail, nous devons supposer, comme l'a fait judicieusement le savant auteur de la *Chronologie des évêques de Clermont*, qu'il se tint dans l'église cathédrale, lieu ordinaire de ces grandes réunions. L'église de Notre-Dame-du-Port, la seule peut-être après la cathédrale, qui eût pu être employée à cet usage, était trop peu vaste pour contenir le nombre considérable de prélats, d'abbés, de théologiens, de canonistes et d'autres savants, arrivés de toutes les parties de la France et même de l'Europe pour assister à cette auguste assemblée (1).

On commença par l'expédition des affaires ecclésiastiques. Après avoir confirmé les actes des conciles de Melphes, de Bénévent, de Troyes et de Plaisance, on reçut les nouvelles plaintes de Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, dont Philippe I[er], roi de France, avait enlevé la femme, Bertrade de Montfort, qu'il avait épousée, après avoir répudié la reine Berthe. Le monarque fut excommunié, et le pape lui défendit de se servir de sa couronne aux jours solennels. On confirma la suprématie de l'archevêque de Lyon, que celui de Sens refusait de reconnaître. On fit ensuite trente-deux canons, dont voici les plus remarquables :

I. On observera la trêve de Dieu, à l'égard de toutes sortes de personnes, quatre jours de la semaine, savoir, le jeudi, le vendredi, le samedi et le dimanche; et on l'obervera tous les jours, à l'égard des moines, des clercs et des femmes.

(1) Comme on avait fait dire à Fléchier, dans les mémoires qu'on lui attribue, que le concile de 1095 s'était assemblé dans l'église des Jacobins, M. Gonod observe que l'église de ces religieux n'a été achevée qu'en 1246. Les Pères du concile de 1095, ajoute M. Gonod, *s'assemblèrent dans l'église cathédrale*, et ce fut dans une place remarquable par son étendue, dit Robert le Moine, *in quadam spatiosæ latitudinis plateâ* (*Gesta Dei per Francos*, t. I, p. 31), que la voix éloquente de l'ermite Pierre et celle d'Urbain II, provoqua ces cris de : *Dieu le veut!* répétés bientôt après par les échos de Jérusalem. Ce qui a donné lieu à l'erreur, c'est qu'en 1263, tous les évêques de la province de Bourges s'assemblèrent dans le couvent des Jacobins, pour régler les prétentions de Gui de la Tour sur les religieux de la Chaise-Dieu, p. 204. Voyez Appendice, n° XXVI.

III. On n'établira personne, pour être doyen, qu'il ne soit prêtre ; ni pour être archidiacre, qu'il ne soit diacre.

V. On ne pourra élire pour évêque celui qui n'est dans les ordres inférieurs qu'au diaconat.

VIII. Défense de rien exiger pour les sépultures.

IX-X. Défense aux prêtres d'avoir dans leurs demeures d'autres femmes que celles permises par les canons.

XVI. Défense aux rois et aux princes de donner l'investiture d'un bénéfice.

XXI. Défense d'absoudre ceux qui retiennent le bien d'autrui.

XXIII. Les Chrétiens doivent s'abstenir de chair, depuis le commencement du carême jusqu'à Pâques.

XXVIII. Défense de communier sans prendre séparément le corps et le sang, à moins qu'on ne le fasse par nécessité ou par précaution (1).

XXIX. Si quelqu'un, poursuivi par ses ennemis, se réfugie auprès de quelques croix sur les chemins, il doit y trouver un asile comme dans une église (2)..

XXXI. Défense, sous peine d'excommunication, de piller les meubles de l'évêque après sa mort.

On fit encore quelques autres règlements. On proscrivit comme simoniaque le *rachat des autels*, qui consistait en ce qu'on donnait une nouvelle somme d'argent à l'évêque à la mort de la personne qui desservait ces autels.

Mais l'objet principal de ce concile était la délivrance de la Terre-Sainte, qui gémissait depuis tant d'années sous le joug cruel des Sarrasins. Il y avait déjà longtemps que

(1) C'était apparemment de crainte de répandre quelques gouttes du sang de Jésus-Christ.—Ce canon proscrit l'usage de donner le corps du Seigneur, trempé dans le sang, comme on faisait dans l'Eglise grecque et au monastère de Cluny. L'usage de l'Eglise de Jérusalem était de ne donner la communion que sous l'espèce du pain ; et, après la conquête de Jérusalem, cet usage s'établit dans les églises d'Occident.

(2) C'était pour ménager ces pieux asiles aux voyageurs, que l'on avait érigé d'espace en espace des croix sur le grand chemin.

les papes méditaient la conquête de la Palestine, et Sylvestre II, dans son court pontificat, avait écrit à ce sujet une lettre circulaire à tous les princes d'Occident.

Aucun édifice n'étant assez vaste pour contenir toutes les personnes qui étaient accourues de toutes les parties du royaume pour entendre la voix du Pontife romain appelant les Chrétiens à la délivrance du tombeau de Jésus-Christ, le pape se rendit sur une vaste place (1), que nous croyons être celle qui s'étendait depuis l'église de Notre-Dame principale, jusqu'au monastère de Chantoin, avant que la ville n'ait été, à la suite des guerres et de leurs ravages, resserrée dans l'étroite enceinte qu'elle occupe actuellement : on la nommait, comme nous l'avons déjà dit (2), la place du Port ou du Marché. Cet espace, que saint Grégoire de Tours a désigné sous le nom d'*agger publicus*, était traversé par le chemin de Riom, qui longeait les murs de clôture de Chantoin, et qu'on nommait alors la chaussée de Clodius. Pierre-l'Ermite parla le premier : la force et l'éloquence de ses paroles avaient si bien préparé les esprits, que le pape ne put achever sa harangue. Tous les assistants en masse s'écrièrent : *Deu le veut! Dieu le veut!* et un grand nombre de chevaliers et de seigneurs s'empressèrent aussitôt de s'enrôler pour la sainte expédition, et reçurent la croix des mains du pape ou de celles de ses légats. Aimart ou Adhémart de Monteil, évêque du Puy, qui avait été un guerrier expérimenté avant d'être évêque, se dévoua le premier à cette noble entreprise ; il fut nommé légat du Souverain Pontife près de l'armée des Croisés, et se distingua dans le cours de cette guerre autant par sa piété que par son courage.

(1) Ordinatis igitur in eo rebus ecclesiasticis, exivit dominus Papa in quadam spatiosæ latitudinis plateâ, quia non poterat illos capere cujuslibet ædificii clausura (*Chronique de Reims*, par le moine Robert).

(2) T. I, p. 392.

Pour exciter les fidèles à concourir à la guerre sainte, on fit un canon dans le concile, par lequel on déclara que le voyage que l'on ferait à la Terre-Sainte pour la délivrance de Jérusalem, tiendrait lieu de toutes les pénitences qu'on pourrait avoir méritées pour ses péchés. Cette tolérance produisit nécessairement l'affaiblissement de la discipline pour les pénitences canoniques qui s'étaient maintenues jusque-là dans une juste sévérité. Il n'y eut pas de pécheur qui ne préférât faire ce voyage, que d'essuyer les austérités et l'humiliation d'une pénitence publique.

Enfin, pour attirer les bénédictions du Ciel sur cette grande entreprise, on ordonna que les clercs réciteraient le petit office de la Vierge, qui était en usage parmi les ermites institués par Pierre Damien. Les laïques et même les femmes reçurent avec joie cette sainte pratique. On ajoute que le même pape ordonna que le samedi serait spécialement consacré à la sainte Vierge, et qu'on en ferait l'office ce jour-là (1).

Le concile fut terminé le 28 novembre, après que le pape eut donné la bénédiction et l'absolution à ceux qui le composaient. Il partit de Clermont le 2 décembre, et alla dédier l'église de Sauxillanges. Il visita également Saint-Flour, où il fit aussi la dédicace de l'église du monastère, qui était un prieuré de Cluny, ainsi que Brioude et Aurillac. Urbain parcourut ensuite la France, pour recruter l'armée qui devait délivrer les Saints-Lieux, et fixa le jour du départ à la fête de l'Assomption de l'année 1096. Le pape tint un nouveau concile à Tours le troisième dimanche de carême de cette même année, où l'on confirma les décrets publiés à Clermont. Enfin, après le concile de Nîmes, où le roi Philippe Ier, après s'être séparé de sa concubine, fut relevé des censures qu'il avait encourues, Urbain II fut reconduit à

(1) GAUFRID., *prior Vosiens.*

Rome par un immense concours de pèlerins, sous la bannière d'Étienne de Blois, de Robert de Normandie et de la comtesse Mathilde. Tout prospérait au Pontife. Jérusalem fut enlevée, le 5 juillet 1099, par les Croisés, dont il avait béni l'entreprise. Mais il n'eut pas le temps de connaître cette heureuse issue de la croisade : la mort le priva de cette jouissance le 29 du même mois.

Ce fut à cette époque, et probablement pendant la vacance du siége épiscopal de Clermont, après la mort de Durand, que fut consacrée l'église du prieuré de Bredons, dans la haute Auvergne ; il avait été fondé, en 1050, sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul, par Guibert, deuxième vicomte de Murat, et Bernard d'Henry, seigneur de Bredons. Vers l'année 1074, Géraud d'Henry, Étienne d'Henry, son frère, et Florence, leur mère, firent don de la cure de Murat au prieuré ; c'est depuis cette époque que la ville de Murat eut pour église paroissiale celle du prieuré de Bredons ; cet état de choses dura jusqu'à la Révolution ; un chanoine de la collégiale de Notre-Dame de cette ville faisait, dans l'église de Saint-Martin, les fonctions de vicaire du prieur de Bredons.

L'église de Bredons, qui est du style roman, fut consacrée, le 12 septembre 1095, sous le titre de Sainte-Croix et de Saint-Timothée, sur la délégation du pape Urbain II, par Durand d'Henry (1), également nommé Durand de Dôme, archevêque de Toulouse, assisté de saint Hugues, abbé de Cluny, de Raymond, évêque de Lectoure, de Francon, doyen de Clermont, en présence de Robert, comte d'Auvergne, de Guillaume, vicomte de Murat, d'Amblard d'Apchon, comptour de Nonette, d'Amblard de Brezons, de Robert Chastel et autres seigneurs. Cette église est pittoresquement placée sur le bord de l'énorme rocher qui fait

(1) Probablement frère des fondateurs.

face à la ville de Murat; elle a trois nefs, et rien de remarquable que des stalles et un banc d'œuvre délicatement ouvragés. Le retable de l'autel du milieu, ainsi que ceux des deux chapelles latérales, qui paraissent dater du dix-septième siècle, sont d'un travail extrêmement précieux. Le prieuré, qui était de l'ordre de saint Benoît, dépendait de l'abbaye de Moissac-sur-le-Tarn, dont avait été abbé Durand d'Henry, prélat consécrateur, avant sa promotion à l'archevêché de Toulouse.

Au milieu du pont jeté sur l'Allagnon, entre Bredons et Murat, il y avait, depuis un temps immémorial, une image de la Vierge, très-vénérée par les gens du pays, qui ne passaient jamais devant elle sans lui adresser quelques prières et lui demander quelques grâces, qui étaient souvent accordées. Plusieurs cures merveilleuses, obtenues de cette manière, firent du bruit dans ces montagnes, où le culte de la Vierge a été de tout temps en grande vénération, et donnèrent l'idée au curé de Bredons de faire bâtir une chapelle au pied du rocher et sur le bord de la rivière, dans laquelle on plaça l'image miraculeuse; elle y est demeurée jusqu'à la Révolution; elle est maintenant placée sur l'autel de la chapelle de droite de l'église de Bredons. On ignore l'origine de cette image, qui paraît être de bois de cèdre, et qui est semblable à celle de la chapelle de Notre-Dame-des-Oliviers de Murat. La dévotion à cette dernière est fort ancienne, et la tradition ne lui assigne aucune date. La madone *des Oliviers*, c'est-à-dire la Vierge *de la peine*, *de la douleur*, est aussi remarquable par la noblesse et l'originalité de son type, que par la parfaite ressemblance qui existe entre l'expression de sa figure et celle de l'enfant qu'elle tient dans ses bras. C'est encore une de ces Vierges noires sur l'origine desquelles les antiquaires ont émis des opinions différentes (1); on croit qu'elle est en bois de palmier, et

(1) Voyez tome 3, quatorzième siècle.

la tradition rapporte qu'elle fut respectée par les flammes, lors de l'incendie qui détruisit l'église collégiale au quinzième siècle. La dévotion des habitants de Murat pour cette sainte image est d'autant plus vive, qu'ils croient que cette grande patronne préserve leur ville du feu du ciel; en effet, on ne se rappelle pas de mémoire d'homme qu'elle en ait été frappée. A cette occasion, ne pourrait-on pas faire remarquer, sans aucune arrière-pensée irréligieuse, que les diverses pointes du rocher colossal qui s'élève à une grande hauteur au milieu de cette petite ville, peuvent être aussi un puissant paratonnerre. Cependant, s'il est impossible de contester scientifiquement la puissance des pointes sur le fluide électrique, il l'est encore moins de contester celle de la sainte Vierge, et il n'y a pas de raison de nier l'une ou l'autre de ces causes pour expliquer la perpétuelle préservation du feu du ciel dont a joui la ville de Murat depuis un temps immémorial.

La fête de Notre-Dame-des-Oliviers se célèbre avec la plus grande pompe le premier dimanche de septembre, et attire dans la ville de Murat un grand concours de peuple. Mais une solennité encore plus remarquable, la plus imposante peut-être de celles qui se célèbrent dans le diocèse de Saint-Flour, a lieu tous les ans le jour de saint Pierre. — A la procession, où assistent, même aujourd'hui, avec beaucoup de recueillement, les autorités civiles, le prêtre qui porte le Saint-Sacrement marche nu-pieds et la corde au cou, en expiation d'un vol sacrilége commis il y a fort longtemps dans l'église de cette ville. Cette expiation publique d'une offense envers Dieu est d'un grand et salutaire effet, en nous faisant souvenir que la vie de ce monde n'est, en réalité, qu'un passage par le feu des douleurs et des tribulations, un combat dont, à l'aide de l'expiation, on peut toujours sortir vainqueur et couronné.

GUILLAUME DE BAFFIE, CINQUANTE-QUATRIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

GUILLAUME de Baffie, allié à la maison des comtes d'Auvergne, avait été élu au concile de Clermont pour succéder à Durand, par le pape Urbain II, du consentement du peuple et du clergé, mais il ne fut sacré qu'au mois de mars 1096; il était archidiacre de Lyon et abbé de Saint-Irénée. Le pape, par une bulle du 14 des calendes de mai 1097 (1), datée de Saint-Jean-de-Latran, confirma aux chanoines de Clermont le droit d'élire leur évêque, et à ce prélat la pré-

(1) Voyez, pour cette bulle, Appendice, n° XXVII..

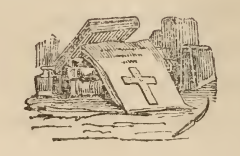
séance sur les autres évêques de la première Aquitaine. —Le jour de la Pentecôte de l'an 1101, Richard, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, tint un concile à Clermont. —Baluze, au tome IV de *ses Mélanges*, fait mention d'un autre concile tenu, en 1096, dans cette ville, sur la discipline ecclésiastique.

Guillaume de Baffie donna à son église cathédrale un revenu de cent fromages, livrables au premier dimanche de l'avent de chaque année; il fonda pour les chanoines un repas, dans le réfectoire commun, le jour de la Pentecôte. Ce prélat mourut en 1103 ou 1104. Guillaume et Raoul d'Escorailles donnèrent la terre de leur nom à l'église cathédrale de Clermont pendant l'épiscopat de Guillaume de Baffie.

C'est aussi à la même époque que fut fondé l'ordre de saint Antoine de Viennois, à la suite d'une peste répandue dans plusieurs provinces, qui enleva partout un grand nombre de personnes; on la nommait le feu sacré. C'était, en effet, un feu dévorant qui brûlait et consumait avec de vives douleurs les membres qui en étaient atteints. On fit dans presque toutes les villes de grands exercices de piété, et l'on s'adressa vainement à tous les saints. — Enfin on eut l'heureuse pensée d'avoir recours à l'intervention de saint Antoine, dont les reliques avaient été apportées de Constantinople, près d'un siècle auparavant, par un gentilhomme dauphinois nommé Josselin, auquel l'empereur grec en avait fait présent. Ce trésor, conservé précieusement dans la famille de ce gentilhomme, passa à ses héritiers, qui faisaient porter avec eux ces saintes reliques à la guerre comme leur plus sûre défense. Le pape Urbain II ordonna qu'elles fussent déposées dans l'église de Lamotte-Saint-Didier, où Dieu les glorifia, durant la contagion dont nous parlons, d'un si grand nombre de guérisons miraculeuses, que l'on accourait de toute la France pour les honorer. —

Le concours continuel des malades qui venaient demander leur guérison aux reliques de saint Antoine, engagea deux seigneurs du Dauphiné, Gaston et Gironde, son fils, à se consacrer, eux et leurs biens, au service de ces infortunés. S'étant par la suite associé plusieurs compagnons pour cette œuvre de charité, ils mirent sur leurs habits la figure du *Tau*, avec lequel on représente communément saint Antoine, ce saint et ses religieux ayant pris ce symbole comme celui dont Ézéchiel dit que Dieu fit marquer ceux qu'il voulait épargner. Telle fut l'origine de l'ordre de Saint-Antoine; c'était d'abord une confrérie de séculiers, qui élisaient entre eux un supérieur de l'hôpital; et Saint-Antoine-de-Viennois était un prieuré desservi par les Bénédictins de Mont-Mayour. Boniface VIII l'érigea en abbaye (1297), en faveur des frères de l'Hôpital, et ordonna que leur abbé serait supérieur général de l'ordre.

Les chanoines réguliers de Saint-Antoine avaient plusieurs commanderies en Auvergne, dont la principale était celle de Montferrand, dans le diocèse de Clermont, et de la Foulhade, dans celui de Saint-Flour; il y avait des préceptories à Cusset, à Charroux, à Saint-Victor, à Nébouzat. On ignore l'époque précise de la fondation de ces établissements dans cette province; cependant quelques documents que j'ai consultés, me permettent de supposer qu'ils datent du commencement du douzième siècle. L'ordre entier a été supprimé et incorporé à celui de Malte, par deux bulles, en date des 17 décembre 1776 et 2 mai 1777.



SAINT PIERRE DE CHAVANON, ABBÉ ET CONFESSEUR.

Vers la fin du onzième siècle, florissait, en Auvergne, un saint personnage, célèbre par ses grandes vertus. C'était le vénérable et bienheureux Pierre de Chavanon, né dans la ville de Langeac, sous le pontificat du pape Jean XIX, durant le règne du pieux roi Robert, Étienne III étant évêque d'Auvergne. — Ses parents étaient aussi recommandables par leur grande sainteté que par la noblesse de leur extraction. Ils prirent un grand soin de l'éducation de leur fils, qui devint, dès sa jeunesse, un modèle de science et de vertu.

Pierre, entré de bonne heure dans les ordres sacrés,

donna de si grandes preuves de sa prudence et de sa piété, qu'il fut élevé à la dignité d'archiprêtre de Langeac, par les suffrages réunis du peuple et du clergé, à un âge où il est rarement permis d'aspirer à occuper une aussi haute position ecclésiastique.

Dans un âge plus avancé, l'abbesse des Chases lui confia la direction spirituelle des religieuses de son abbaye. L'origine de ce monastère remonte à l'époque carlovingienne; il fut fondé en l'an 800, par l'épouse de Claude, seigneur de Chanteuge, qui donna sa terre à l'église de Saint-Julien de Brioude. — Située sur les bords de l'Allier, dans un lieu sauvage, dont le site convenait admirablement à la vie monastique, l'abbaye des Chases servit longtemps de retraite à de nobles et pieuses femmes, qui y vivaient loin du monde et sous la loi de Dieu. Elle était dédiée à saint Pierre, chef des Apôtres, et placée sous la juridiction immédiate du Saint-Siége de Rome. Pendant les deux siècles qui suivirent sa fondation, ce monastère n'a laissé aucun souvenir dans l'histoire du pays. Ce ne fut que vers la fin du onzième siècle qu'on retrouve son existence, sous l'épiscopat de Rencon et de Durand, qui lui donnèrent de grands biens et lui accordèrent de grands priviléges. Les abbesses de ce monastère appartenaient aux premières maisons d'Auvergne.

Dès son origine, cette abbaye fut destinée à être l'asile des filles de qualité. Les religieuses vivaient dans des demeures séparées, groupées autour du cloître et de l'église, d'où est venu le nom même des Chases *(casæ*, habitations). En outre des *dames nobles*, il y avait des religieuses qui ne l'étaient pas, et qui étaient connues sous le nom de *sœurs servantes* ou de *filles blanches*, dont on retrouve la trace jusqu'au dix-septième siècle. Pierre de Chavanon soumit de nouveau les religieuses des Chases à toutes les observations de la règle de saint Benoît, dont, avec le temps,

elles s'étaient peu à peu écartées, à moins qu'à leur fondation, comme tout porte à le croire, elles n'aient été placées sous la règle mixte de saint Priest (1).

Les bâtiments qui servaient de demeure aux religieuses ont totalement disparu. Le cloître est devenu une propriété particulière. L'église, qui date du onzième ou du douzième siècle, existe encore et pourrait, étant réparée, devenir une des plus belles de la contrée. On y remarque des fresques du treizième siècle, représentant un Jugement dernier et une Crucifixion en partie détruite. Elle n'a qu'une seule nef, terminée par une abside pentagonale à l'extérieur; le porche est surmonté d'un beau clocher roman, orné d'antéfix, d'arêtes et de sculptures; l'ancienne cuve baptismale, en granit, est ornée de sculptures fort remarquables.

Cette église, dont les voûtes retentirent pendant tant de siècles des chants des vierges du Seigneur, gît maintenant solitaire et abandonnée au milieu des vignes; elle tombera bientôt en ruines, si l'on n'y fait promptement les réparations que nécessite son état de délabrement.

Cependant les diverses hagiographies de Pierre de Chavanon rapportent que ce saint directeur, s'étant trouvé plusieurs fois exposé à des tentations que sa grande vertu lui fit surmonter, se rappela sagement que saint Augustin avait recommandé autrefois, aux serviteurs de Dieu, d'éviter constamment de se trouver sous le même toit que les femmes : *Nunquam debere femina cum servis etiam castissimis in una manere domo.* Il prit donc, dès ce moment, la résolution de fuir les dangers et les embarras du monde, en se retirant en quelque lieu solitaire où il pourrait se livrer entièrement au service de Dieu et travailler efficacement au salut de son âme. Peu de temps après, une

(1) La première abbesse des Chases se nommait Andreva, et depuis elle jusqu'à Catherine de la Rochelambert, la dernière de ces dignitaires, on en comptait trente-sept dans l'espace de 1000 ans; c'est une moyenne de vingt-sept années par abbesse.

révélation divine lui apprit que l'église de Sainte-Marie de Pébrac était injustement détenue par des séculiers et des laïcs, qui la laissaient tomber en ruines, et que c'était le lieu que Dieu lui destinait pour y passer le restant de ses jours, sous les auspices de sa sainte Mère. Cette révélation ranima son courage, et il se hâta de se démettre de son office d'archiprêtre, afin d'exécuter plus facilement sa résolution (1).

Ce fut en l'année 1079 (et non pas 1062, comme le dit le P. Branche), sous le pontificat de Grégoire VII et sous le règne de Philippe Ier, que Pierre de Chavanon, alors âgé de cinquante-deux ans, se retira à Pébrac, du consentement de Durand, évêque d'Auvergne, qui l'honorait d'une intime amitié. Ce prélat lui concéda l'église de Sainte-Marie, avec l'assentiment d'Auger, prêtre desservant, d'Auger de Taillac, d'Etienne Dalmas, de Guillaume de Pébrac et de Raymond de Digons, dont cette église dépendait (2). Pierre de Chavanon reçut à la même époque, des mains de l'évêque d'Auvergne, l'habit des *chanoines réguliers de saint Augustin*, ordre qui ne date que du milieu du onzième siècle; car saint Augustin, quoique ayant fondé en Afrique quelques monastères de femmes, qui furent bientôt envahis par les Vandales, n'a nullement établi d'ordres réguliers, comme l'ont prétendu ses disciples, qui prirent le nom d'*Augustins*. Les différentes branches de l'ordre de saint Augustin, *les chanoines réguliers*, *les ermites*, *les*

(1) L'abbaye de Pébrac est située entre Langeac et Saugues, non loin de la frontière du Gévaudan. Les titres latins l'appellent *abbatia Piparensis* et *Piperacum*. Choppin a dit *Pipernicensis*, et son traducteur *Perrac*, au lieu de Pebrac.

(2) Le fief de Digons avait pour manoir une grosse tour carrée, placée sur le haut d'un monticule dans l'étroite vallée de la Dhège. On aperçoit encore aujourd'hui, en remontant la rive gauche du ruisseau, les ruines de ce château. C'était une race turbulente que celle des seigneurs de Digons. Marguerite de Digons rendit hommage au roi pour cette terre en 1540. Digons portait *d'azur orlé de gueules*, *aux trois molettes d'argent* (Voyez, sur Ithier de Digons, *l'Auvergne au moyen âge*, de M. Branche, t. I, p. 182).

tertiaires, ont pris origine au onzième et au douzième siècle, et leurs règles sont l'œuvre des papes et non pas celle de l'illustre évêque d'Hippone (1).

Ce fut la veille de Noël, de l'année 1079, que Pierre de Chavanon se retira totalement du monde, ayant pour premiers compagnons de sa solitude Guy ou Guido, ainsi que Pierre d'Artos, qui prirent à son exemple l'habit des chanoines réguliers de saint Augustin. Quelque temps après, ils furent joints par Etienne de Vieille-Brioude, et le nombre des religieux devint bientôt si considérable que le saint fondateur fut contraint de bâtir une plus grande église et un plus vaste logement. Le monastère fut érigé en prévôté, et l'évêque Durand plaça sous la direction du nouveau prévôt l'église de Saint-Amable de Riom, ainsi que celles de Notre-Dame et de Saint-Vincent de Vieille-Brioude. Plusieurs seigneurs, et même les évêques de Rodez et de Viviers, le chargèrent de la conduite d'un grand nombre d'églises de leurs diocèses et seigneuries. Une alliance fut également conclue entre la nouvelle prévôté et la noble église de Saint-Julien de Brioude, dans laquelle une stalle de comte fut réservée au prévôt de Pébrac, dont Urbain II érigea, quelque temps après, le monastère en abbaye.

Robert I[er], comte de Clermont, qui portait à l'abbé de Pébrac une singulière affection, et qui le consultait dans les affaires les plus importantes, après avoir confirmé tous les dons faits par l'évêque Durand, lui donna la terre et le château de Gavillon; à son exemple, Auger, seigneur de Taillac; Etienne Berauld, Ithier de Mazeiral, Guillaume Ebrard et Bernard de Charaix, dont le fils se fit religieux, donnèrent à Pébrac tout ce qu'ils possédaient dans cette même terre. Armand, vicomte de Polignac, fit bâtir une

(1) Voyez le troisième volume sur l'origine des chanoines en général.

église dédiée à saint Andéol, martyr, sur le rocher même où était situé son château, la dota richement et la mit sous la dépendance du saint abbé, qui y envoya plusieurs religieux pour la desservir.

De grands et nombreux miracles vinrent prouver au monde la protection toute spéciale que Dieu accordait à ce saint serviteur, qui vécut jusqu'à l'âge de soixante-douze ans, dans les exercices d'une austérité et d'une piété exemplaires. Son agonie fut plus violente que longue. Néanmoins elle lui permit d'exhorter encore ses frères, réunis autour de son lit de mort, à se maintenir dans la foi qu'il leur avait enseignée ; il les pria de le coucher sur la terre nue : *Ut terra proxima terræ ponatur*, et rendit à Dieu son dernier soupir le 8 septembre de l'année 1080, jour de sa naissance. Il fut enterré dans l'église de Pébrac, où ses reliques opérèrent de nombreuses guérisons chez les fidèles qui eurent recours à son intercession.

En l'année 1537, on lui érigea un nouveau tombeau au côté gauche du grand autel, où ses ossements furent déposés, par ordre du révérend père en Dieu, messire Jean de Langeac, abbé de Pébrac et évêque de Limoges. Le père Branche, religieux de Pébrac, raconte, dans sa *Vie des Saints d'Auvergne*, qu'au mois de juillet de l'année 1642, étant atteint depuis douze jours d'une fièvre tierce, il alla se coucher par dévotion devant le tombeau du saint confesseur, où l'accès le saisit et dura quelques heures; mais ce fut le dernier, et la fièvre cessa dès ce moment de le tourmenter.

Le 18 octobre 1646, la châsse de ce saint fut ouverte par le révérend Pierre de Brisson, official de Saint-Flour, visitant l'église pour le révérend évêque, en la présence des religieux et paroissiens de Pébrac. On y trouva tous les ossements tant grands que petits, la mâchoire exceptée, qu'on tient dans un reliquaire particulier, pour satisfaire la dé-

votion du peuple; une partie du suaire, en gros canevas; un linge fin, plein de cendres du saint et de terre de son sépulcre.

L'ancienne église des Génovéfains de Pébrac appartient au style roman; elle est mutilée dans ses parties les plus essentielles. On y remarque des réparations ogivales du quinzième siècle; on y voit encore quelques lambeaux de tapisseries du quinzième siècle données à ce monastère par l'abbé Jehan de Flageac.

A l'époque où le P. Branche écrivait, vers le milieu du dix-septième siècle, la maison où était né le bienheureux Pierre de Chavanon, existait encore à Langeac, avec le titre de fief relevant du seigneur du lieu. Cette maison était fort ancienne, dit le P. Branche, *ses portes et ses fenêtres étant toutes bâties à la mosaïque.* Les descendants mâles de cette famille ont porté le nom de Chavanon jusqu'à l'année 1269, en quel temps Pierre de Chavanon, écuyer, et Simon de Chavanon, militaire *(miles)*, en étaient les possesseurs, ainsi que le P. Branche le lut dans les titres des anciens fiefs du marquis de Langeac. Une vieille tradition rapporte qu'ils changèrent à cette époque le nom de Chavanon en celui de Flageac; ce qu'il y a de certain, c'est que les seigneurs de Flageac ont joui du fief de Chavanon depuis un temps immémorial (1).

(1) L'ancienne maison de Flageac s'est éteinte vers le commencement du dix-septième siècle dans celles d'Allègre et d'Apchier. Le marquis de Maillebois, fils de l'une des héritières, vendit la terre de Flageac à M. Lenormand, trésorier du marc d'or, à Clermont, dont la famille la possède encore et a pris le nom de Flageac.



RÉSUMÉ HISTORIQUE DU ONZIÈME SIÈCLE.

Le onzième siècle fut essentiellement religieux, quoique l'on ait eu à déplorer quelques désordres parmi les gens d'église, désordres inséparables des erreurs et des maux auxquels est condamnée l'espèce humaine. Comme la conduite des princes est ordinairement la règle des États, la piété du roi Robert ne servit pas peu à contenir les ecclésiastiques dans le devoir et à les porter à la pratique de la religion, ainsi qu'à l'étude des bonnes lettres. On doit considérer ce monarque comme le premier entre les gens doctes de son siècle. On peut lui adjoindre Gauslin, son frère naturel, archevêque de Bour-

ges, qui, entre autres ouvrages, composa un écrit sur les causes de la pluie de sang qui tomba en Aquitaine pendant trois jours, et qui avait cela de merveilleux, qu'elle ne pouvait s'effacer de dessus la chair, les étoffes et les pierres, mais qu'elle s'enlevait facilement de dessus le bois. D'autres hommes fort érudits fleurirent également dans ce siècle, parmi lesquels Foulques et Yves, évêques de Chartres; le chancelier Gervais, archevêque de Reims; Lanfranc, abbé de Saint-Etienne de Caen; les moines Sigebert de Gembloux, Glaber et Durand de Dôme, ainsi qu'Helgaud de Fleury, furent les plus éminents. Durand d'Henri, qu'on nomme aussi Durand de Dôme, dont nous avons déjà parlé en rapportant la consécration de l'église de Bredons, était Auvergnat; il fut abbé de Moissac, sur le Tarn, et archevêque de Toulouse; il était révéré, comme *bienheureux*, par les religieux de son ancienne abbaye. Deux frères, également enfants de l'Auvergne, Richard et Bernard, de l'ancienne maison de Carlat, furent abbés de Saint-Victor de Marseille, et cardinaux. Bernard fut élevé au cardinalat en 1066, puis envoyé en Espagne par Alexandre II, pour terminer le différend entre Raymond Béranger, comte de Barcelone, et ses enfants. Il fut ensuite légat de Grégoire VII, à la diète de Forchein, en Franconie, l'an 1077, et mourut au mois d'août de la même année. — Richard, son frère, fut, après sa mort, abbé de Saint-Victor de Marseille, et créé cardinal par Grégoire VII, qui l'envoya en Espagne pour la réformation des mœurs de l'Église. Il fut ensuite archevêque de Narbonne et mourut en 1112 (1).

On vit encore quelques grands saints apparaître parmi les prélats et les réguliers. Les plus illustres furent Hugues, évêque de Grenoble; Thierry, évêque d'Orléans; Burchard, de Vienne; Bruno, fondateur des Chartreux; Robert, abbé

(1) *Généalogie des comtes de Rodez.*

de Molesme, fondateur de Cîteaux, et Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault.

Mais l'événement le plus important du onzième siècle fut, sans aucun doute, le pontificat de Grégoire VII, qui éleva à un si haut degré le pouvoir temporel des papes. Pour bien juger les événements de ce pontificat, il faut se reporter aux temps où ils eurent lieu, et se rappeler surtout qu'à cette époque, et depuis déjà bien long-temps, la simonie, appuyée par l'autorité des princes temporels, avait tout envahi. Les rois nommaient aux évêchés, et l'empereur Henri IV, l'ennemi et le persécuteur de Grégoire, les vendait lui-même aux simoniaques qui les achetaient. Le pontife chargé du gouvernement de l'Église de Jésus-Christ, pour corriger plus efficacement cet abus, se conduisit selon le droit que lui attribuait une jurisprudence devenue dominante dans son siècle. Il se crut maître du spirituel et du temporel, pour autant que le temporel pouvait nuire au spirituel ou le favoriser. Né dans la discipline monastique la plus régulière, Grégoire avait le désir ardent de purger l'Église des vices dont il la voyait infestée. Il aurait voulu faire régner à leur place les vertus dont il était animé. Si, au lieu d'avoir affaire à un prince violent et emporté, comme Henri IV d'Allemagne, il eût rencontré un prince religieux et honnête homme, l'Europe n'aurait point eu le spectacle affligeant de tant de désordres, qui ne firent qu'augmenter les maux que le pape voulait guérir. Au reste, la guerre acharnée que les philosophes et les Protestants ont faite à la mémoire de Grégoire VII, est la preuve la plus certaine que ce pontife n'avait agi que dans l'intérêt de l'Église, que ces mêmes philosophes et Protestants travaillent depuis si longtemps à détruire.

Il n'y a point eu de siècle où l'on ait élevé plus d'églises et bâti plus d'abbayes qu'en celui-ci. Le roi Robert en fonda lui seul plus de trente, et il n'y avait pas un seigneur

qui, à son exemple, ne se piquât d'être *fondateur*. Quelques-uns reprenaient, il est vrai, parfois à l'Église plus qu'ils ne lui avaient donné; mais, par compensation, il y en avait un bien plus grand nombre qui donnaient infiniment plus qu'ils ne prenaient, et, tous comptes faits, l'Église n'y perdait rien. Une chose remarquable, fut la manie qui s'empara de l'esprit de beaucoup d'hommes, au commencement de ce siècle, de démolir les vieilles églises, même les plus belles, pour en bâtir d'autres au goût du temps, c'est-à-dire dans le style romano-byzantin, qui dominait au onzième siècle. Cette fantaisie de détruire pour rebâtir nous a privés d'une grande quantité de monuments précieux de l'architecture des premiers siècles, perte véritable pour l'histoire et pour l'art en général.

L'Auvergne eut une large part dans les fondations monastiques de l'époque : non-seulement l'ordre puissant des Bénédictins, qui possédait déjà un grand nombre de couvents, en fonda de nouveaux, tels que Chambon et Maurs; mais, sa règle ayant donné naissance à d'autres institutions religieuses, telles que celles de Cîteaux, Clairvaux, des Chartreux, des Prémontrés et des Grandmontains, chacune d'elles eut bientôt en Auvergne des couvents de son obédience.

De même que la piété et les autres vertus du roi Robert avaient puissamment contribué à entretenir les bonnes mœurs de son époque, de même, la conduite scandaleuse du roi Philippe Ier, son petit-fils, fut un pernicieux exemple pour ses sujets de tous les ordres, clercs ou laïques. En Auvergne, la vieille abbaye de Saint-Calmin, Mozac, deux fois détruite par les Normands, se signala par des désordres qui forcèrent l'évêque Durand, conseillé par ses chanoines, à la soumettre à Hugues, abbé de Cluny, en retenant néanmoins pour son Église le droit de suprématie et de haute juridiction. Cependant il paraît que cette agrégation ne put

alors s'effectuer ; car, peu de temps après, le roi Philippe Ier, se trouvant en Auvergne, fut prié, par le comte Robert II et son fils Guillaume, de renouveler l'acte de l'évêque. Philippe se rendit à Mozac (ann. 1095), et, en présence de plusieurs prélats et nobles seigneurs, délivra à Hugues de Cluny la charte qui lui soumettait ce monastère. Deux motifs déterminèrent le roi à ordonner cette soumission : le besoin de réforme qu'avaient les moines, tombés dans la prévarication et menant une vie pleine de désordres, ainsi que le témoignage de beaucoup de personnes honorables, qui confirmèrent au monarque qu'une pareille concession avait déjà été faite par l'évêque Durand, et approuvée par Aldebert, archevêque métropolitain.

Il se tint pendant le onzième siècle un très-grand nombre de conciles. Nous avons déjà cité tous ceux qui s'assemblèrent en Auvergne.

L'hérésie la plus remarquable fut celle de Bérenger, archidiacre d'Angers, et l'un des prédécesseurs de Luther, qui, en 1047, commença à renouveler, sur la présence réelle, les opinions de Scot-Erigène, qui avait attaqué ce dogme vers le milieu du siècle précédent. Bérenger fit peu de disciples, encore ne s'accordèrent-ils pas entre eux dans leurs erreurs. Condamné par plusieurs conciles, l'hérésiarque signa trois rétractations successives, qu'il abjura presque aussitôt. Il paraît pourtant qu'il mourut sincèrement repentant le 6 janvier 1088. On peut en trouver la preuve dans le service annuel qui se faisait dans l'église de Saint-Martin de Tours, pour le repos de l'âme de cet ecclésiastique, qui avait été trésorier et écolâtre de cette église. Le mardi de Pâques, le clergé de Saint-Martin se rendait à Saint-Côme, et après avoir pris quelques rafraîchissements dans le monastère, comme une agape des premiers Chrétiens, il s'arrêtait auprès du tombeau de Bérenger, qui se retira dans cette solitude pour y faire pénitence ; on récitait

sur le tombeau le psaume *De Profundis*, le *Pater* et les autres prières pour les morts (1).

L'hérésie manichéenne se montra de nouveau au onzième siècle, et fut promptement et sévèrement réprimée. C'était la même qui reparut au siècle suivant et qu'on nomma l'hérésie des Albigeois. L'Auvergne en fut heureusement exempte, quoique les provinces qui l'avoisinent au midi en aient été horriblement infestées.

(1) *Voyage liturgique de France* p. 130.



ORIGINE DES CHANTS DE L'ÉGLISE (1).

L'HYMNE la plus ancienne appartient à saint Hilaire, évêque de Poitiers, mort en 368; c'est le *Beata nobis gaudia.*

Viennent ensuite les hymnes de saint Ambroise, mort en 397; il y en a trente-neuf, dont quelques-unes, d'une dimension plus qu'ordinaire, ont été, dans l'usage de l'Eglise, divisées en plusieurs cantiques indépendants. L'école directe

(1) Nous avons pensé que nos lecteurs trouveraient avec plaisir, dans un ouvrage consacré aux anciennes traditions de l'Eglise, une notice sur les écrivains sacrés qui ont composé les principaux chants du culte catholique. Nos renseignements à ce sujet ont été puisés en grande partie dans l'excellent ouvrage que vient de publier, en Allemagne, M. Schlosser, qui a pour titre : *L'Église dans ses chants à travers les siècles.*

de saint Ambroise a donné trois autres hymnes au rituel romain. Saint Augustin, mort en 430, a composé la prière rhythmique : *Domine Jesu, noverim me!* L'hymne sublime, *Te Deum laudamus*, est attribuée par M. Schlosser, selon l'opinion la plus répandue, à la collaboration inspirée de saint Ambroise et de saint Augustin.

Aurelius Prudentius Clemens, mort après 405, a composé l'hymne *Ales diei nuntius*, et cinq autres, parmi lesquelles celle des saints Innocents, *Salvete flores martyrum*, respire la grâce de Properce avec la tendre piété de saint Jean. Deux hymnes sont dues à Cœlius Sedulius, qui florissait vers le milieu du cinquième siècle.

Espis, cinquante ans plus tard, écrivait le *Decora lux æternitatis*. Venantius Fortunatus, mort vers 610, a composé le *Vexilla Regis*, le *Pange, lingua, gloriosi lauream certaminis* (1), le *Quem terra, pontus, sidera*, titres impérissables de sa gloire poétique, quand le reste de ses ouvrages n'est plus que du ressort de l'érudition. Enfin, au terme de cette première période, Grégoire-le-Grand a laissé cinq hymnes admises dans le bréviaire romain.

C'est à cette même période (commencement du septième siècle), que Niebuhr rapportait une hymne en trois stances, découverte par lui dans un manuscrit de la Vaticane. Il conjecturait que c'était le chant d'allégresse des pèlerins « au seuil des Apôtres, » s'échappant de leurs lèvres quand, des hauteurs de Veies ou de Tibur, ils découvraient les tours de la Ville éternelle, qui leur personnifiait la céleste Jérusalem :

. . . . che discernesse
Della vera cita de almen la torre.

Voici ce morceau encore inédit, et qui nous a paru d'un

(1) Dom Ceillier attribue cette hymne à Claudien Mamert.

mérite vraiment éminent. Il paraît appartenir à la première partie du septième siècle :

O Roma nobilis, orbis et domina,
Cunctarum urbium excellentissima,
Roseo martyrum sanguine rubea,
Albis et virginum liliis candida!
Salutem dicimus tibi per omnia;
Te benedicimus : salve per sæcula!

Petre, tu præpotens cœlorum claviger,
Vota precantium exaudi jugiter!
Cum bis sex tribuum sederis arbiter,
Factus placabilis, judica leniter;
Te precantibus nunc temporaliter
Ferto suffragia misericorditer.

O Paule, suscipe nostra precamina
Cujus philosophos vicit industria!
Factus œconomus in domo regiâ,
Divini muneris appone fercula,
Ut quæ repleverit te sapientia,
Ipsa nos repleat tua per dogmata.

L'hymne la plus ancienne de la seconde période est celle que savent par cœur tous les compositeurs de musique : *Ut queant laxis.* Paul Diacre, son auteur, mourut vers 800. Charlemagne est l'auteur du *Veni Creator*, et Théodulphe, mort en 821, celui de l'hymne *Gloria, laus et honor.*

Raban Maur, qui mourut en 856, a composé le *Christe sanctorum decus angelorum.* Après lui, les fastes de l'église se taisent volontiers sur les auteurs des chants sacrés admis graduellement dans les rituels de l'Occident.

Du sixième au onzième siècle, M. Schlosser accueille trois morceaux, parmi lesquels l'*Ave Maris stella*, qui est dans toutes les mémoires. Puis apparaissent, parmi les lumières de l'Église, saint Odon, abbé de Cluny, auteur du *Summi parentis unice;* Robert-le-Pieux, dont nous avons

déjà parlé, comme auteur du *Veni sancte Spiritus*. Peut-être daignera-t-on laisser à ce qui fut le royaume de saint Louis ce vénérable fleuron de la couronne de France.

Herman-le-Petit, mort en 1054, a composé l'antienne *Alma Redemptoris Mater* et l'admirable *Salve Regina*. Pierre Damien, mort en 1072, est l'auteur de l'hymne *Ad perennis vitæ fontem*, dont la méditation peut être placée parmi les encouragements intérieurs qui déterminèrent le Dante à entreprendre son gigantesque poëme, dont la *Cantica du Paradis* est la portion la plus surhumaine, expression dont se sert Alighieri lui-même :

Transumanor significat per verba.

Nous devons à saint Bernard de Clairvaux, mort en 1153, l'hymne pathétique *Jesus dulcis memoria*, le *Salve mundi salutare* et le *Lux alma mentium*, que le pape Urbain VIII a légèrement modifiée, en lui donnant place dans le bréviaire romain. Adam de Saint-Victor, mort en 1177, suit immédiatement saint Bernard (1), comme auteur de trois proses, dont une en l'honneur de la sainte Vierge, qui nous conduisent au seuil du treizième siècle, si éclatant et si fécond dans l'histoire ecclésiastique.

Saint Thomas d'Aquin, mort en 1274, ouvre cette époque glorieuse comme auteur du *Pange lingua*, du *Sacris solemniis*, du *Verbum supernum prodiens*, et enfin de ce cri d'amour, d'illumination surnaturelle et d'humble foi : *Adoro te devote latens deitas*.

La prose si éloquemment naïve, *Lauda Sion salvatorem*, est également de ce génie prodigieux qui dominerait tout le moyen âge intellectuel, si le Dante n'eût pas existé. San-

(1) Cet Adam de Saint-Victor, chanoine régulier de l'abbaye de ce nom, à Paris, a composé l'épitaphe de saint Bernard, dans laquelle on remarquait ces deux vers :

Unde superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pœna, labor vita, necesse mori ?

teuil disait qu'il donnerait volontiers tout ce qu'il avait fait de vers pour la strophe suivante du *Verbum supernum :*

Se nascens dedit socium,
Convescens in edulium,
Se moriens in pretium;
Se regnans dat in præmium.

Jacques des Benedictis (Jacopone da Todi), mort en 1306, dans un âge très-avancé, a composé le *Stabat;* et Thomas de Celano, qui cessa de vivre à peu près en même temps que Pétrarque (1374), le *Dies iræ*. Après ces efforts du pathétique chrétien, la lyre ecclésiastique ne devient pas muette; mais les productions deviennent anonymes, ou bien *adespotoi*, suivant l'expression consacrée. Le *Victimæ paschali laudes*, antérieur au quinzième siècle, est de ce nombre.

Au commencement de la nouvelle période paraît saint Casimir, qui mourut en 1483. Il a écrit l'hymne *Omni die dic Mariæ*.

Du seizième au dix-huitième siècle, M. Schlosser n'a admis que cinquante-deux morceaux, dont trente-cinq anonymes. Silvio Antonino, qui vivait en même temps que le Tasse, a écrit le *Fortem virili pectore*. C'est au cardinal Bellarmin, mort en 1621, que l'Église doit le *Pater superni luminis*, le *Custodes hominum psallimus* et une troisième hymne.

Le pape Urbain VIII (Matteo Barberini), a composé six hymnes, consacrées à la louange de sainte Martine, de sainte Elisabeth, reine de Portugal, et de sainte Thérèse. Ce pape mourut en 1644.

L'écrivain le plus récent admis dans le recueil de M. Schlosser, est le Florentin Lorenzini, qui florissait vers 1720. C'est de lui qu'est l'hymne à sainte Julienne, *Cœlestis agni nuptias*.

Nous terminerons cette intéressante nomenclature par la prière que l'infortunée Marie Stuart composa pendant sa longue captivité, vers l'année 1580 :

O Domine, Jesu, speravi in te :
O care mi, Jesu, nunc libera me!
In durâ catenâ,
In miserâ pœnâ,
Desidero te!
Languendo,
Dolendo,
Et genu flectendo,
Adoro,
Imploro,
Ut libera me.

Le style de cette humble et touchante invocation prouve combien la reine d'Ecosse s'était rendue familière la littérature lyrique des Italiens du siècle d'or, dont on retrouve ici la forme, sur un fond d'éternelle beauté.



CATALOGUE DES ÉVÊQUES DU PUY

PENDANT LE ONZIÈME SIÈCLE.

FRÉDOLE D'ANDUZE, trente-cinquième évêque. Sa naissance était distinguée; il était fils de Bernard Pelet, seigneur d'Anduze, en Languedoc, et frère de Géraud, évêque de Nîmes. Il fut élu unanimement par le peuple et le clergé. Il est fait mention de lui dans une bulle de Benoît VIII, en faveur des religieux de Cluny. Cet évêque enrichit de ses présents le couvent de Saint-Pierre-le-Monastier.

ETIENNE II, trente-sixième évêque. — Selon MM. de Sainte-Marthe, ce prélat était fils de Beraud II, seigneur de Mercœur, et neveu de saint Odilon, abbé de Cluny; il était, selon Baluze, fils de Gui II, vicomte de Thiers, et de Reclinde (1). Il se trouva au concile de Limoges en 1031, et obtint le *pallium* (2) vers l'an 1051, pour s'en servir aux fêtes de la sainte Vierge, de Noël, de l'Epiphanie, de la Cène, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de saint Pierre, de saint Paul, de saint André et le jour de la Dédicace de l'Église. Le pape Léon IX, en lui accordant le *pallium*, confirma l'exemption de son siége. La bulle, qui est rap-

(1) Baluze se trompe évidemment dans cette circonstance.
(2) Voyez, sur le *pallium*, Appendice, n° XVII.

portée dans la chronique de Saint-Pierre-le-Monastier, n'établit pas positivement ce privilége; cependant elle paraît le supposer, puisque le droit de sacrer les évêques du Puy y est réservé au Souverain-Pontife. Il mourut en 1053, et fut enterré dans le monastère de Sainte-Croix-de-la-Voulte, qu'il avait, avec son oncle Odilon, construit sur ses propres domaines.

Pierre II de Mercoeur, trente-septième évêque, neveu d'Etienne, était archidiacre et prévôt de l'église du Puy, lorsqu'il en fut élu évêque. Henri Ier, roi de France, nomma de son côté à ce siége Bertrand, archidiacre de Mende; mais Léon IX ayant confirmé l'élection de Pierre, il fut sacré à Ravenne, par ce pontife, en 1053. Pierre assista au concile de Toulouse en 1056, et mourut à Gênes le 13 juillet 1073, à son retour de la Terre-Sainte, où il était allé peut-être pour se soustraire aux vexations du vicomte de Polignac. Les seigneurs de cette puissante maison, race turbulente et guerrière, demeurèrent pendant plusieurs siècles en état d'hostilités continuelles avec leurs voisins, les évêques du Puy et les chanoines de Brioude, dont ils ravageaient les propriétés. — Pierre II de Mercœur fut inhumé dans l'église du prieuré de la Voulte, son corps ayant été rapporté en France par quelques chanoines du Puy, qui l'avaient accompagné dans son voyage d'outre-mer. — De son temps, en 1062, Bertrand, comte de Bigorre, mit son comté sous la protection de la sainte Vierge, et le rendit tributaire de soixante sols envers l'église de Notre-Dame du Puy.

Etienne III de Polignac, trente-huitième évêque. — Nommé au siége de Clermont, comme nous l'avons vu dans l'histoire des évêques de cette ville, il envahit celui du Puy et fut déposé par Hugues de Die, légat du Saint-Siége. Il me semble qu'on ne devrait pas compter ce prélat parmi les pasteurs du Puy, et qu'il doit être rangé parmi les usur-

pateurs. — Etienne fut excommunié par Grégoire VII, au concile tenu à Rome en 1075.

ADHÉMAR OU AIMARD DE MONTEIL, trente-neuvième évêque, fils du comte de Valentinois, avait porté les armes dans sa jeunesse, et était ensuite entré dans l'état ecclésiastique. Il était évêque du Puy dès 1087, comme on le voit par la donation qu'il fit cette même année de l'église d'Usson aux moines de la Chaise-Dieu. Il reçut au Puy le pape Urbain II, après la célébration du concile de Clermont, auquel il avait assisté. Adhémar fut le premier qui se croisa, et le pape, qui connaissait sa prudence et son zèle, le nomma son légat dans l'armée des Croisés. Il était impossible de faire un meilleur choix. Egalement propre pour le conseil et pour l'exécution, ce prélat entendait parfaitement la guerre, et personne ne le surpassait dans l'art de ranger une armée en bataille. Il joignait à une grande bravoure personnelle de l'esprit, de l'éloquence, du savoir et de la prudence. Il se distingua au siége de Nicée et à celui d'Antioche, et contribua puissamment au gain de la célèbre bataille livrée en 1098, contre Soliman, soudan de Nicée, et Corbagath, lieutenant du schah de Perse. Cet illustre légat mourut à Antioche le 1er août 1098, peu de temps après le gain de la bataille de ce nom, au grand regret de toute l'armée chrétienne. Le chroniqueur Albert lui attribue le *Salve Regina*, d'autres en font honneur à Pierre de Compostelle ou à Hermann Contract. Guillaume du Tyr, en parlant de ce prélat, s'exprime ainsi : *Immortalis memoriæ, dominus Adhemarus.* L'année de sa mort est indiquée par ces vers antiques d'une épitaphe composée en son honneur :

Undecies centum si subtrahis inde bis unum
Tunc tot erant anni Domini de virgine nati.

La mémoire d'Adhémar de Monteil a toujours été tenue en tel respect parmi les ecclésiastiques de la cathédrale du

Puy, qu'autrefois les chanoines portaient une espèce de scapulaire, d'un pied carré, de petit-gris, doublé de satin rouge pour les uns, et de bleu ou de violet pour les autres, qu'on nommait la *linguarelle.* C'était une petite cuirasse de la même fourrure que l'aumusse; on prétendait que c'était en souvenir de ce que cet évêque avait été le premier à embrasser la croisade au concile de Clermont, avec quelques-uns de ses chanoines. On voyait encore, au dernier siècle, à la cathédrale, dans le chœur de Saint-André, la statue équestre de ce prélat guerrier, armé de fer de pied en cap, avec le casque en tête, la cuirasse et les autres ornements militaires (1).

On pratiquait autrefois dans l'église du Puy de fort singulières coutumes, dont l'une entre autres l'a été jusque vers les dernières années du dix-huitième siècle, et cela depuis un temps immémorial.

Le dimanche de Pâques et les six jours suivants, si quelqu'un était absent de matines, dès qu'on avait entonné le premier psaume, quelques chanoines et *choriers* se détachaient du chœur avec deux *clergeons*, dont l'un portait la croix processionale et l'autre le bénitier. Ils allaient deux à deux et en silence à la maison du chanoine absent, et ils y entraient le plus secrètement qu'ils pouvaient, de crainte qu'il ne s'éveillât et ne s'éclipsât. Dès qu'ils étaient entrés dans la chambre, le plus ancien donnait de l'eau bénite au chanoine, quoiqu'il fût encore au lit, et on chantait l'antienne : *Hæc dies, quam fecit Dominus*, etc. Après cette cérémonie, ces messieurs donnaient au chanoine le temps de s'habiller, et le conduisaient ensuite processionnellement à l'église et en silence. Si la maison du chanoine était éloignée de la cathédrale et hors du cloître, il était en man-

(1) Du Cange, vocibus *linga, lingua, lingula*, et D. Carpentier, *Suppl. ad gloss.* Cunga, verbo *lingarella.*

teau long; sinon, il portait le surplis, l'aumusse et la *lingarelle*. Le chanoine paresseux en était quitte pour un déjeûner qu'il était obligé de donner à ceux qui avaient assisté à sa toilette; mais il s'y en glissait quelques-uns de ceux qui étaient restés à matines. Les plus habiles donnaient à déjeûner avant qu'on les conduisît à l'église : le déjeûner était plus leste et il y avait moins de convives. Si l'on trouvait le chanoine hors de sa maison, même allant au chœur, il était également aspergé et obligé à l'amende du déjeûner.

On assure que les officiers et les conseillers de la sénéchaussée du Puy étaient sujets à une pareille amende, et qu'on allait les chercher en procession, lorsqu'ils ne se trouvaient pas au commencement de matines.

On croyait, par tradition, que cette cérémonie n'avait été établie que pour exciter les ecclésiastiques et les laïques à être plus assidus à l'office divin au temps le plus solennel de toute l'année. Il existait à Nevers une coutume à peu près semblable (1).

(1) Voyez le *Rational* de Guill. Durand, t. IV, p. 465, 466.



CHRONOLOGIE

DES RITS, CÉRÉMONIES, ORDRES RELIGIEUX, PRINCIPALES HÉRÉSIES, PERSÉCUTIONS ET REMARQUABLES ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE PENDANT LE XI[e] SIÈCLE.

(An. 1007.)—Fondation de l'abbaye de Beaumont près de Tours, de celle de Beaulieu, près de Loches, par Foulques d'Anjou.

(An. 1025.)—Gandulphe, hérétique, rejetait tous les sacrements, le culte des images, des saints, et prétendait que pour être justifié et sauvé, il suffisait d'une justification particulière qu'il s'attribuait. Cette hérésie, répandue dans le diocèse de Cambrai, fut condamnée par le concile d'Arras de la même année.

(An. 1030.)—Etablissement des chevaliers de Saint-Jacques, en Espagne, pour s'opposer aux Maures.

(An. 1031.)—Etablissement des moines de Vallombreuse par saint Jean Gualbert, de Florence.

(An. 1048.)—Michel Cerularius, patriarche de Constantinople, confirme les Grecs dans le schisme commencé par Photius.

(An. 1084.)—Fondation de l'ordre des Chartreux par saint Bruno, en Dauphiné.

(An. 1090.)—Roscelin, philosophe, chef des nominaux, sème des erreurs sur la Trinité, en soutenant que les trois personnes étaient trois dieux. Il se rétracta au concile de Soissons, en 1092. Roscelin fut le maître d'Abeilard.

(An. 1098.)—Ordre de Cîteaux, fondé par saint Robert, abbé de Molennes.

(An. 1100.)—Ordre de Fontevrault, par le B. Robert d'Arbrissel.—Les flagellations volontaires ont commencé à être en usage dans ce siècle.—On vit naître également une foule de dévotions particulières.—Commencement des croisades.—On voit par une lettre du pape Nicolas II au clergé de Sisteron, qu'alors on ne donnait encore le baptême, hors les cas de nécessité, qu'aux veilles de Pâques et de Pentecôte.—Trève du Seigneur établie en 1041, sous le roi Henri I[er]. C'était une loi qui défendait les combats particuliers depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, pour le respect que l'on doit à ces jours, que Jésus-Christ avait consacrés par les mystères de sa vie. L'autorité royale et ecclésiastique n'en pouvait pas faire davantage alors pour empêcher les sujets de se détruire.

Du pain que le prêtre offre à l'autel.—La matière du sacrifice nous a été marquée par Jésus-Christ, qui consacra du pain et du vin. L'Eglise a voulu que ce pain fût *azyme*, c'est-à-dire sans levain, de la plus pure farine, fort propre, et qu'il eût des marques qui le distinguassent du pain commun et ordinaire.—A l'égard du pain sans levain, il n'y a pas de décret formel qui l'ait ordonné avant le onzième siècle ; jusqu'alors on ne se fondait que sur l'usage d'un temps immémorial, et il n'y avait point eu de dispute là-dessus avec les Grecs, qui consacrent avec du pain levé. Mais depuis le milieu du onzième siècle on a toujours disputé. Les plus sages ont dit que c'était là un point de discipline assez indifférent, et qu'il fallait que chaque Eglise suivît sa pratique sans se blâmer les uns les autres. Les Grecs croient qu'on s'est toujours servi de pain levé parmi eux. Les Latins peuvent clairement prouver que les azymes sont

en usage dans nos églises depuis le huitième siècle sans qu'on en puisse trouver le commencement. Alcuin, vers l'an 790, écrit que le pain doit être fait simplement d'eau et de farine sans levain. Raban Maur, dans son *Traité de l'institution des clercs*, composé en 819, prouve, par l'ancien Testament et par l'exemple de Jésus-Christ, que le pain du sacrifice doit être sans levain. Il dit également, dans un ouvrage resté manuscrit, que les prêtres doivent faire tous les dimanches des eulogies avec du pain azyme et les distribuer après la messe. Ce qui fait assez voir qu'on ne se servait alors que de pain azyme pour l'Eucharistie, puisque le pain, qui n'en était qu'une représentation, devait l'être aussi. — L'Eglise latine prescrit de ne se servir que de pain azyme, en quoi elle est autorisée par l'exemple de Jésus-Christ, qui institua l'Eucharistie après avoir mangé l'agneau pascal, et qui, par conséquent, consacra du pain azyme ; car, dès que l'agneau pascal était immolé, il n'était plus permis de manger ni de conserver du pain levé.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

APPENDICE.

NOTE I. — OUVERTURE DE LA CHASSE DE SAINT PRIEST.

Le 12 février 1852, M. Brun, vicaire général, accompagné de M. le docteur Imbert-Gourbeyre, médecin du grand séminaire du diocèse de Clermont, se rendit à Volvic, pour procéder à l'ouverture de la châsse qui contient les reliques de saint Priest. Cette châsse est placée derrière le maître autel dans la chapelle absidale, dont le devant est entouré d'une grille en fer d'un dessin uniforme et très-ancien. La châsse est renfermée dans une large cavité placée au-dessous du tabernacle, bâtie en pierres de Volvic. Cette cavité est fermée par deux portes, dont la seconde, garnie de trois serrures, peut avoir deux pieds et demi de haut; sur cette porte est représenté saint Priest en costume épiscopal, tenant la crosse de la main gauche et ayant la main droite élevée pour bénir. Cette peinture est d'un bon goût et assez bien conservée. On lit au-dessus cette inscription : *Corpora sanctorum martyrum Præjecti, Amarini et Elidii...*

La châsse est en bois doré; sur le couvercle est un petit clocher carré à fenêtres cintrées, renfermant une clochette, qui s'agite et sonne quand on la porte. Elle s'ouvre par le panneau droit du couvercle, qui est fixé par cinq clous à vis sur lesquels sont appliqués les sceaux de l'évêché. La châsse contient cinq gros paquets d'ossements, plus une petite boîte de fer-blanc.

Le premier paquet, enveloppé de soie verte, renferme les reliques de saint Elidius, parmi lesquelles un tibia gauche, le calcaneum, deux metatarsiens, des débris de vêtements, un morceau de bois aplati de deux pouces de long, de petites pierres et des fragments d'os.

Le deuxième paquet, enveloppé de soie verte, contient tout un

crâne, ainsi composé : l'occipital, les deux pariétaux, le temporal gauche, tous unis ensemble et formant une calotte, et dedans se trouvent détachés le temporal droit, une partie gauche du frontal et d'autres os. L'écriteau porte : *Sancti Prœjecti reliquiæ.*

Le troisième paquet, enveloppé de soie noire, contient cette inscription : *Fragmenta vestimentorum sanctorum*, qui consistent en des débris de toile, de vêtements de laine de couleur rouge foncé, quelques débris de vieux cuir, entre autres une semelle de soulier, très-mince et très-petite.

Le quatrième paquet, enveloppé de soie verte, contient les reliques de saint Amarinus (*reliquiæ sancti Amarini*), savoir : deux tibias, l'astragale gauche, un corps de vertèbres, un calcaneum, une phalange du pied, un morceau de bois en forme de rondelle, et quelques fragments en poussière.

Le cinquième paquet, enveloppé de soie verte, avec l'écriteau : *Sanctus Prœjectus*, contenant deux fémurs; le droit n'a pas d'extrémité supérieure, et sa tête est détachée.—Deux calcaneum, une astragale gauche, un tibia droit parfaitement conservé, long de trente-neuf centimètres neuf millimètres, deux corps de vertèbres, plusieurs os cunéiformes, deux premiers métatarsiens, le corps du tibia gauche, le corps d'un humerus, une dent, une rotule et beaucoup de petits fragments.

Le sabre dont nous avons parlé dans le texte, a soixante-huit centimètres de long, cinq centimètres et demi de largeur; la poignée a huit centimètres et demi de longueur; il est tranchant des deux côtés et canaliculé dans toute sa longueur sur les deux faces; il pèse vingt-sept onces et deux gros. Autrefois le curé le portait à la main à la procession de la fête de saint Priest; on le porte aujourd'hui sur un brancart. Six hallebardiers accompagnent la châsse; leur fonction est un droit qui se perpétue dans certaines familles.

NOTE II. — OUVERTURE DES CHASSES DE L'ÉGLISE DE MAUZAC.

Le 24 octobre 1839, M. Combes, supérieur du grand séminaire et vicaire général, a fait, en présence de plusieurs personnes, l'ouverture des deux remarquables châsses que possède l'église de Mauzac.

Châsse de saint Calmin.

Dans la châsse de saint Calmin, fondateur de l'abbaye de Mauzac, on a trouvé :

1° Un autographe, en latin, sur parchemin, daté du 8 septembre 1705, et signé *Claudius Foussier, sup. prior;*

2° Trois sacs en peau et un sac en toile; dans les trois premiers, se trouvaient des ossements; l'autre renfermait deux têtes, une entière et une à laquelle il manque plusieurs parties.

L'une des deux têtes est sans aucun doute celle de saint Calmin; on considère l'autre comme étant celle de sainte Namadie, sa femme, quoique la tradition seule nous ait transmis le nom de cette sainte, qu'on dit s'être renfermée au monastère de Marsat, à l'époque où son mari se retira dans celui de Mauzac; ces deux monastères ne sont qu'à une demi-lieue de distance l'un de l'autre.

Le même jour, M. Combes ouvrit quatre petits reliquaires qui existent dans l'église de Mauzac : le premier contient un os de saint Austremoine et un doigt en cuivre, qui est aussi un petit reliquaire renfermant des ossements; le second contient des reliques de saint Bonnet, évêque d'Auvergne et religieux de Manglieu; le troisième en renferme de saint Mary, confesseur, un des compagnons de saint Austremoine; dans le quatrième, se trouve une mâchoire, qu'on dit être celle de saint Pierre, apportée de Rome par Calminius. On conserve aussi le bras de saint Caprais, que Calminius apporta d'Agen à son retour de Rome.

On croit que la belle châsse qui renferme les ossements de saint Calmin fut exécutée d'après les ordres de Pierre d'Iserpans, qui était abbé en 1251. D'autres en font honneur à Pierre de Vallière, qui gouvernait l'abbaye en 1298. M. Mallay, architecte de la ville de Clermont, attribue ce reliquaire aux abbés Pierre II ou Pierre III, qui vivaient de 1165 à 1181. Le nom d'un Pierre, inscrit sur la légende du reliquaire, la nature des ornements, la pose des personnages, l'ensemble du travail, d'un byzantin pur et sans mélange, semblent autoriser cette opinion.

Cette belle châsse se compose de quatorze panneaux émaillés sur cuivre, fond bleu, avec des rosaces nuancées de jaune, de vert et de blanc. Les bordures sont émaillées de rouge. Les ornements et les figures sont dorés. Six panneaux n'ont pas de reliefs; les sujets sont indiqués par des traits fortement prononcés. M. Mallay, architecte, en a donné des dessins.

Le premier représente l'abbé Pierre avec deux lévites, un autel garni de deux chandeliers, et ces deux inscriptions :

Petrus , abbas Mauziacensis, fecit capsam precio.
Petrus, abbas m.

Sur le second panneau, la bienheureuse Namadie repose sur son tombeau, dans un linceul supporté par deux anges; un abbé lui donne sa bénédiction, deux anges enlèvent son âme, qu'ils encensent; on lit sur ce panneau ces deux inscriptions :

Beata Namadia sepelitur hic;
In monasterio Mauziaco ab angelis ducitur.

Le troisième est semblable au deuxième pour la disposition. Saint Calmin est couché sur son tombeau, dans un linceul soutenu de la même manière; un évêque lui donne sa bénédiction, et son âme monte au ciel, enlevée par deux anges.

Sur le quatrième, saint Calmin et sainte Namadie semblent diriger la construction d'un monastère; des ouvriers montent à l'échelle en portant des matériaux; ils sont guidés par un ange. Au-dessus de la tête des deux fondateurs est cette inscription :

Sanctus Calminius — Namadia.

On lit autour du panneau :

Sanctus Calminius construit unam abbatiam in Podiensi episcopatu, in honore sancti Theofredi, martyris (1).

Sur le cinquième, saint Calmin à droite et sainte Namadie à gauche, avec leurs noms au-dessus de leurs têtes, examinant les travaux, pendant que les ouvriers achèvent de poser les couronnements; l'inscription est :

Sanctus Calminius, senator romanus, construit secundam abbatiam, in Lemovicensi episcopatu, nomine Thuellam.

Sur le sixième, saint Calmin et sainte Namadie figurent encore près d'une construction de forme différente et presque finie. Les ouvriers ont cependant encore la truelle à la main; l'inscription gravée sur ce panneau est :

Sanctus Calminius construit tertiam abbatiam, nomine Mauziacam, in Arvernensi episcopatu, in honore sancti Caprasii, martyris, et sancti Petri, quam offert eis.

Au milieu du septième panneau, est la Vierge, tenant dans ses bras l'enfant Jésus; elle est entourée de rosaces de couleur et d'arabesques, au milieu desquelles est, en gros caractères, le mot *Maria.*

Sur le huitième panneau, on voit saint Austremoine, en habits épiscopaux. Le fond du panneau est décoré des mêmes ornements que le précédent; on y lit :

Sanctus Stremonius.

Le neuvième, comme tous ceux de ce côté-là, est orné de figures en demi-ronde-bosse. Les apôtres Matthieu, Simon, Judas, dont les noms sont écrits à côté, remplissent ce panneau.

Le dixième est occupé par Notre-Seigneur Jésus-Christ, entouré des quatre symboles évangéliques.

Le onzième, par les figures et les noms des apôtres Philippe, Barthélemy et Jacques.

Le douzième, par les apôtres Matthieu, Thomas et Pierre.

Sur le treizième, Jésus est en croix, ayant à sa gauche sa Mère, Marie, et son disciple bien-aimé *Hioannes* (Jean); deux anges, placés au-dessus, sont en adoration.

(1) Il y a évidemment erreur; c'est à saint Pierre et saint Paul que fut dédiée cette abbaye, dont saint Théofrède fut le second abbé.

Le quatorzième et dernier panneau contient les figures d'André, Jacques et Paul. Les arabesques et les rosaces qui décorent les fonds sont nuancées avec art et d'un dessin assez pur.

Châsse de saint Austremoine.

Lors de la même visite du 24 octobre 1839, on trouva dans la châsse de saint Austremoine, qui n'a rien de remarquable :

1º Une lettre de Massillon, par laquelle le prélat demande au prieur de l'abbaye de Mauzac, quelques portions des reliques du saint apôtre de l'Auvergne, pour la chapelle du palais épiscopal;

2º Un procès-verbal rédigé par les religieux, qui s'empressent d'accéder à la demande de l'évêque de Clermont;

3º Un vase en porcelaine, dans lequel est une fiole en verre contenant quatre dents, des fragments de bois et une petite bande de parchemin, sur laquelle est écrit : *Reliques de saint Austremoine ;* enfin, cinquante-deux fragments d'ossements et des parcelles de bois pourri, qui sont pliés dans du linge.

Le tout a été remis à la même place, et la châsse a été refermée.

Dans une visite subséquente, faite le 29 janvier 1852, par M. Brun, vicaire général, M. Imbert-Gourbeyre, médecin du séminaire diocésain, procéda au détail anatomique des ossements que contenait la châsse.

A cette époque, les reliques de saint Austremoine consistaient dans les ossements suivants :

1º Le fémur du côté droit, auquel il manque l'apophyse nommée grand trochanter, qui paraît avoir été sciée;

2º Le fémur du côté gauche en entier, moins la face postérieure du grand trochanter, qui paraît également avoir été sciée ;

3º Le tibia du côté gauche et la moitié supérieure du tibia du côté droit. Cette moitié a été prise par M. Brun pour la chapelle de la cathédrale située vis-à-vis l'autel de paroisse, plus un fragment du même tibia appartenant au corps de l'os, ainsi qu'un autre fragment, qui paraît appartenir au corps de l'humérus;

4º Une portion considérable du bassin, représentant à peu près sa moitié antérieure gauche ; trois vertèbres lombaires et une rotule;

5º Toute la base du crâne, connue sous le nom d'apophyse basilaire ;

6º Une tête presque entière, deux fragments de côte et un calcanéum conservé à moitié.

Enfin, la châsse contenait encore une foule d'autres petits os ou de fragments qu'il est impossible de reconnaître, à part quelques phalanges des doigts ou des pieds.

Il existe en outre, dans un petit reliquaire, un os notable de saint Austremoine; c'est l'os sacrum presque en entier. La petite fiole de verre, dont nous avons déja parlé, contient également

quatre dents de saint Austremoine, parmi lesquelles il y a deux molaires et deux autres dents à une seule racine, dont une paraît être la dent de l'œil.

M. le docteur Imbert a pris la mesure d'un fémur et lui a trouvé quinze pouces. Cette donnée pourrait servir, au moyen de quelques recherches ultérieures, à déterminer la taille du saint apôtre de l'Auvergne.

D'autres églises, entre autres celle de Saint-Allyre, possédaient autrefois des reliques de saint Austremoine, qui ont été détruites dans la Révolution. Celle du grand séminaire de Montferrand est en possession d'un humérus entier, ainsi que d'autres pièces, apportées en 1839, lors de la visite de M. Combes.

L'église de Mauzac, une des plus riches de France en reliques authentiques, possède encore le morceau de la mâchoire de saint Pierre, qui y fut apporté par saint Calmin à son retour de Rome. Cette précieuse relique consiste :

1° En une dent molaire dans un tube d'argent;

2° Deux morceaux de mâchoire inférieure, l'un de deux pouces de long, du côté droit (trou en dehors), une dernière molaire conservée et quatre trous antérieurs; l'autre partie antérieure comprenant cinq alvéoles, d'un pouce et demi en bas, un petit pouce en haut.

On voit encore à Mauzac un bras de saint Caprais, rapporté d'Agen par saint Calmin, ainsi qu'un doigt qu'on dit avoir appartenu à saint Jean-Baptiste.

NOTE III. — SUR LE BAPTÊME DU SAMEDI SAINT.

Anciennement, le samedi saint, après la bénédiction des fonts, c'est-à-dire de l'eau dont on devait baptiser les catéchumènes, ce qui se faisait avec grande solennité, l'on faisait entrer dans le baptistère ceux qui devaient être baptisés, car après les instructions, les exorcismes et les onctions qu'on leur avait faits avant l'office, pour les tenir prêts à recevoir ce sacrement, on les avait renvoyés hors de l'église, attendre sous le porche ou ailleurs l'heure de leur baptême. Après que l'évêque ou le prêtre avait fait les autres choses, suivant la coutume de ces temps, on baptisait tous ceux qui étaient disposés à recevoir ce sacrement de régénération.

Avant cette cérémonie, on revêtait les néophytes d'aubes ou d'habits blancs, et on leur donnait à chacun un cierge en main. Ils portaient ces habits blancs durant huit jours et les quittaient le samedi, veille de *Quasimodo*, qu'on appelait *in albis depositis*, et aussi la désauberie.

On lit dans d'anciens rituels que l'on faisait les exorcismes hors la porte de l'église, et qu'on les omettait entièrement lorsque l'enfant avait été ondoyé à la maison. On y voit aussi que cet ondoie-

ment s'y faisait par aspersion ; mais à l'église c'était par immersion. *Dicit presbyter puero : Et ego baptizo te in nomine Patris* (merget semel), *et Filii* (merget secundo), *et Spiritûs Sancti, amen* (merget tertio). La même chose s'observait à l'égard des filles. On baptise encore par immersion à Milan et en Orient, comme il se voit à la page 32 du rituel ambrosien.

Néanmoins, l'augmentation du nombre des fidèles, et la crainte que plusieurs ne mourussent sans baptême, fit plus tard abolir la coutume de ne donner le baptême qu'à la nuit de Pâques. Quelques-uns veulent que cet usage ait été aboli vers le neuvième siècle ; cependant il faut que cette pratique de conférer le baptême le samedi saint ait duré jusque vers le douzième siècle, comme on peut en juger par les ordonnances de plusieurs conciles, entre autres du deuxième de Mâcon (canon III), de celui de Rouen, en 1072, et de quelques autres.

Il est bon néanmoins de savoir que les Pères et les conciles ont, dès les premiers siècles, reconnu qu'il était indifférent d'être régénéré dans les eaux du baptême, à Pâques ou à la Pentecôte, parce qu'ils ont toujours considéré ces deux fêtes comme étant également solennelles. C'est la remarque de saint Ambroise, parlant de la fête de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres : *Est enim utraque similis eadem solemnitas : in Pascha enim omnes gentes baptizari solent, in Pentecoste apostoli baptizati sunt* (Sermo 61, *In die Pentecost.*).

Cependant, quoique l'usage de l'Église, de ne baptiser les catéchumènes qu'aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, ait été invariablement observé par toute l'Église, comme une tradition des premiers siècles, et même apostolique, selon saint Léon, et que les conciles aient défendu, sous de grièves peines, de baptiser en d'autres temps, il n'en est pas moins certain que Clovis fut baptisé, non pas à Pâques ou à la Pentecôte, mais le jour de Noël.

On a beaucoup écrit et beaucoup discuté sur les causes qui ont pu conduire à cette dérogation de l'ancien usage de l'Église, et plusieurs graves écrivains ont prétendu que c'était une tradition en France de baptiser le jour de Noël. Nous ne partageons point ce sentiment, et nous pensons que Clovis n'a été baptisé ce jour-là que par dérogation à la coutume établie, en raison des graves circonstances du moment et de la nécessité de hâter, autant qu'il était possible de le faire, l'instant solennel qui devait assurer la précieuse conquête que faisait ce jour-là la religion. On n'avait fait du reste que se conformer à ce que saint Augustin dit en termes très-explicites, en parlant du baptême : *Per totum annum sicut unicuique vel necessitas fuit vel voluntas.....* Nous croyons que c'est depuis cette époque seulement qu'on a baptisé le jour de Noël, non-seulement en France, mais en Angleterre.

NOTE IV. — SUR LES PRIÈRES POUR LES MORTS.

Voyez la note XVIII, dans laquelle on a réuni tout ce qu'il y avait à dire sur ce sujet.

NOTE V. — ORIGINE DES CHANTS DE L'ÉGLISE.

Cette note a été comprise dans le texte (voyez page 434).

NOTE VI. — ORIGINE DES CHANOINES.

Nous renvoyons au douzième siècle (IIIe volume) nos observations sur l'institution des chanoines.

NOTE VII. — SUR SAINTE MARCELLE.

Voici l'acte de donation des églises de Chauriat à l'abbaye de Sauxillanges, dans lequel il est question de l'église de Sainte-Marcelle :

« Omnipotens Dei amplissima largitas, etc.... Quamobrem ego in » Christi nomine Stephanus, sanctæ ecclesiæ Claromontensis episcopus, et mater mea, atque fratres mei, simulque Rorgius, cujus » deprecatione et admonitione hanc donationem facio, et filius ejus » nomine Faramundus, et mater ejus, et nepos ejus, simulque omnes canonici sanctæ ecclesiæ Claromontensis, damus Domino Deo » et sancto Petro, principi apostolorum, et ad locum Celsiniacensem, qui regitur sub gubernatione domini Odolonis, abbatis, aliquid ex rebus proprietatis nostræ.... Sunt autem ipsæ res sitæ in » comitatu Arvernico, in vicaria Billomensi, et in territorio Tolornensi. — In primis una ecclesia quæ vocatur Chauriacus, quam » idcirco Domino Deo et sancto Petro, et ad locum jam supra dictum, pro redemptione animarum nostrarum, damus, ut ibi monasterium construatur. Damus etiam et alias duas ecclesias quæ » in eodem loco attinent, hoc est, ecclesia sanctæ Mariæ, quæ in » eodem loco posita est, et alia ecclesia *quæ est in honore sanctæ* » *Marcellæ*, cum dezmariis et baptisteriis, et cum sepulturis, cum » campis et pratis, et salibus quæ Rorgius in dominicatu suo tenebat, etc.

» Sigillum Domini Stephani, episcopi; Roberti, comitis, et fratris ejus Guillelmi. Sigillum Dominæ Humbergæ, matris eorum. » Sigillum Rorgii, qui hanc cartam fieri rogavit, etc. Facta est » mense decembris, feria III, regnante Domino nostro Jesu Christo » (Baluze, *Pr.*, p. 43). »

NOTE VIII. — SUR LES BOURGEOIS.

Nous avons fait de nombreuses recherches pour trouver l'origine de ces hérétiques, et voici tout ce que nous avons pu découvrir.

A la suite des Vaudois et des Albigeois, une fourmilière de sectes s'étaient provignées dans le Languedoc et avaient fait de grands ravages dans les provinces voisines. En l'année 1229, sous la régence de la reine Blanche, le calme du royaume fut troublé dans les provinces du midi et du centre, par une de ces sectes dont l'apparition coïncide avec la révolte des étudiants de l'Université de Paris, qui avaient pour chef un des leurs, nommé *Bourgeois*, qui fut pendu pour ses crimes. Après sa mort, un assez grand nombre de ses adhérents se répandirent dans les provinces, et peut-être se joignirent-ils, en Auvergne, à ces restes d'Albigeois, pour massacrer les prêtres et brûler les églises. Voilà tout ce que j'ai pu trouver de plus probable sur l'origine des Bourgeois qui brûlèrent l'église de Chauriat.

NOTE IX. — SUR L'OUVRAGE INTITULÉ : MONUMENTS INÉDITS DE L'APOSTOLAT DE SAINTE MARIE-MAGDELEINE, ETC., EN PROVENCE.

Nous venons de voir que le savant auteur des *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Marthe*, convient lui-même que la plus grande partie de la compilation connue sous le nom de *Manuscrit d'Oxford*, a été empruntée aux actes attribués à la servante Marcelle (*Famosa acta Marcelliana*), ou à Synthique, son traducteur.

Prétendre imputer cet emprunt de rapsodies (*quæ satis est nominasse*, selon le jugement du P. Chifflet), à un des hommes les plus érudits du neuvième siècle, au célèbre Rabanus Maurus, sans appuyer cette assertion sur d'autre autorité que celle de Cave, savant d'une critique peu sûre, et, quoique Anglais, fort crédule, nous a semblé une grande témérité, surtout de la part d'un ecclésiastique aussi respectable, sous tous les rapports, que M. l'abbé Faillon.

Le docteur d'Oxford s'exprime du reste en termes fort laconiques sur cette œuvre inédite de l'illustre archevêque de Mayence. Après avoir énuméré les ouvrages de Raban Maur, dont l'authenticité ne peut être contestée, Cave passe aux œuvres inédites qui lui sont attribuées avec plus ou moins de probabilité et non pas de certitude, et voici ce qu'il dit sur le manuscrit de la bibliothèque du collége de Sainte-Magdeleine, d'Oxford : « *De vita sanctæ* « *Magdalenæ liber habetur ms. in collegio Magdalenensi, Oxon.*, » vol. 166, INEDITA (*Guillelmi Cave, scriptorum ecclesiasticorum* » *historia litteraria*). » J'ai trouvé l'ouvrage de Cave dans l'ancienne bibliothèque des Jésuites de Mauriac, et je n'y ai pas lu autre

chose, à l'appui de cette vague imputation, que les quelques lignes que je viens de citer.

Comment, après ce laconisme de Cave, et surtout après l'aveu que la plus grande partie du manuscrit d'Oxford, nº 166, consiste dans la reproduction des actes de sainte Magdeleine et de sainte Marthe, attribués à Marcelle et à Synthique, *auxquels l'auteur prétendu a mêlé quelques réflexions*, le savant Sulpicien a-t-il osé répéter à chaque ligne de son *Commentaire historique et critique* : RABAN ASSURE ! RABAN AFFIRME ! avec autant d'assurance que si Raban était là présent, pour l'*assurer* et l'*affirmer* lui-même (1) ?

Nous bornerons, pour le moment, notre critique du volumineux ouvrage de M. l'abbé Faillon, à ces simples et consciencieuses observations, ayant le projet d'en publier plus tard une réfutation aussi complète qu'il nous sera possible de le faire.

Cette œuvre, qui a dû coûter d'immenses et laborieuses recherches à son auteur, a pourtant été entreprise pour défendre l'authenticité de légendes considérées comme apocryphes par les plus judicieux critiques de l'Eglise ancienne et moderne (2).

NOTE X. — SUR LA PÉNITENCE PUBLIQUE JUSQU'AU DERNIER SIÈCLE.

Cette note sera mieux placée à l'appendice du douzième siècle avec l'origine de l'institution de la distribution des cendres.

NOTE XI. — SYNCHRONISME DES COMTES HÉRÉDITAIRES D'AUVERGNE.

Renvoyé à la fin du troisième volume.

NOTE XII. — FONDATION DE L'ABBAYE DE SAINT-AUSTREMOINE D'ISSOIRE.

On prétend que l'abbaye d'Issoire a été fondée par saint Austremoine, ce qui ne nous paraît guère probable ; il est plus vraisemblable qu'elle le fut par Natarce ou Natarie, comtesse d'Auvergne, dite la comtesse Brayère, qui la bâtit au commencement du quatrième siècle. Il paraît que cette comtesse voulut être enterrée dans l'église qu'elle avait fondée, et elle ordonna que son corps serait mis dans un cercueil de pierre, placé devant le grand autel, et

(1) C'était *Marcelle assure*, *Synthique affirme*, qu'il fallait dire, et non pas Raban.

(2) Nous conseillons à nos lecteurs de consulter, au sujet de l'authenticité des légendes provençales, défendues par M. Faillon, le savant et judicieux ouvrage de feu Mgr de Fayet, évêque d'Orléans, publié en 1846, sous le titre d'*Examen des institutions liturgiques*.

soutenu par de grosses barres de fer au-dessus de la chapelle de la voûte souterraine. Lorsque les huguenots, sous la conduite du capitaine Merle, en 1575, s'emparèrent d'Issoire, ils pillèrent l'église, et ouvrirent le cercueil de pierre, dans lequel, au lieu de quelque trésor qu'ils y croyaient caché, ils ne trouvèrent qu'une plaque de cuivre sur laquelle étaient gravés ces mots : *Nataria..... co.....*, *Bray ..... ann. Dom. CCCVIII*, c'est-à-dire Natarie, comtesse Brayère, l'an du Seigneur 308. Ces détails sont tirés du vieux manuscrit de l'abbaye d'Issoire, qui a été imprimé dans les *Tablettes historiques d'Auvergne.*

NOTE XIII. — REMARQUES SUR LE SYNCHRONISME DE L'ARCHITECTURE ROMANE OU BYZANTINE, EN AUVERGNE.

Dans la seconde moitié du cinquième siècle, les Visigoths, conduits par Euric, anéantirent la puissance romaine en Auvergne, et dès le commencement du sixième, les Francs détruisirent celle des Goths. A cette époque, et pendant les démêlés de ces peuples barbares, des édifices religieux restèrent debout; mais, au neuvième siècle, ils furent presque tous renversés par les Normands. A peine s'il nous reste, à Manglieu, à Coudes et à Merdogne, quelques vestiges de l'architecture gallo-romaine des septième et huitième siècles.

Les églises romanes sont extrêmement nombreuses en Auvergne ; M. Mallay en compte quatre-vingt-cinq sur la carte qui forme la cinquante et unième planche de son ouvrage sur les églises romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme.

Les monuments d'architecture romane ont, en Auvergne, une physionomie distincte, et des caractères que l'on ne trouve ni dans la Provence, ni dans le Languedoc, ni dans les autres provinces de France. L'église de Notre-Dame-du-Port, celles de Mauzac, de Volvic, d'Ennezat, de Brioude et quelques autres, peuvent très-bien caractériser le style roman particulier à l'Auvergne.

Ces églises ont entre elles un rapport si frappant, que plusieurs, telles que Notre-Dame-du-Port, Orcival, Issoire, paraissent avoir été faites par les mêmes ouvriers; il est très-probable qu'elles sont l'œuvre, sinon des mêmes hommes, au moins d'ouvriers appartenant à la même association. M. Mallay rapporte, dans son bel ouvrage sur les églises d'Auvergne, qu'au douzième siècle il existait, dans cette belle province, une confrérie de maçons qui se faisaient appeler *les Logeurs du bon Dieu.*

Les églises d'Auvergne offrent une nef avec bas-côtés, un transept et un chœur, habituellement séparé par des arcades reposant sur des colonnes monocylindriques, dont les chapiteaux présentent souvent des personnages en pied d'un assez grand relief, au milieu des feuilles de la corbeille. Des chapelles garnissent les bas-côtés du chœur, et assez ordinairement une chapelle absidale s'ouvre dans

le côté oriental des transepts. Sous le chœur règne une crypte qui, là comme ailleurs, ne pénètre pas sous la nef. Une tour centrale surmonte ordinairement le centre des transepts. Les arcades des côtés de la nef sont surmontées de tribunes qui correspondent au chrestory, ce que l'on ne trouve pas dans le nord, où les bas-côtés ne s'élèvent pas aussi haut que la nef centrale.

L'axe de l'abside, au lieu d'être le prolongement de l'axe de la nef, forme avec celui-ci un angle quelquefois assez sensible. On remarque aussi fréquemment que l'axe des transepts est un peu incliné sur la nef, au lieu de la croiser à angle droit. Ce fait, qui touche à l'histoire de l'art religieux, et qui a été observé dans les églises romanes du Poitou, du Berry, de l'Angoumois, du Limousin et de la Saintonge, ne peut être attribué à la maladresse des ouvriers et à l'imperfection des procédés géométriques dont les architectes disposaient au moyen âge. Nous pensons que c'est au symbolisme chrétien qu'il faut attribuer cette déviation singulière, comme une imitation représentant la position du corps de l'Homme Dieu sur la croix, l'inclinaison de sa tête au moment où il rendit le dernier soupir. C'est presque toujours du côté du nord que l'on remarque la déviation; elle est très sensible dans l'église de Saint-Paul d'Issoire et dans l'église de Notre-Dame d'Aigueperse.

Un genre de décoration particulier à l'Auvergne, c'est l'emploi des marqueteries ou mosaïques grossières, dans la partie extérieure des édifices. Les absides qui accompagnent le grand comble, et les façades, sont habituellement ornées de ces marqueteries, formées de pierres rougeâtres, blanches, noires ou grises, taillées symétriquement en losange, en triangle, en cube, etc., ce qui rappelle les incrustations de brique et de ciment coloré que nous avons remarquées dans d'autres contrées (1).

NOTE XIV. — DESTRUCTION DE LA CATHÉDRALE DE CLERMONT, PENDANT LES GUERRES DU HUITIÈME SIÈCLE.

La cathédrale de Clermont, bâtie par saint Namace, neuvième évêque d'Auvergne, vers la moitié du cinquième siècle, fut détruite au huitième, dans le temps où les Sarrasins prirent la ville, en 730 ou bien en 761, lorsque Pepin prit et fit brûler le château de Clermont; les églises de Saint-Sauveur, de Saint-Michel et de Saint-Pierre *in Castello*, furent enveloppées dans ce malheur. Ce qui prouverait que ce fut à l'une de ces deux époques et par conflagration, que cet événement eut lieu, c'est :

1° Qu'il ne se remarque aucun vestige de la basilique édifiée par saint Namace, dans ce qui se voit encore de la vieille;

(1) Extrait du *Bulletin monumental*, t. V. Cet article est de M. de Caumont.

2° Parce que l'église de saint Namace n'avait qu'un seul autel, suivant l'usage de ce temps-là, comme il paraît par la description qu'en a faite saint Grégoire de Tours, dans le chapitre 16 du livre II de ses histoires, et par le livre de la vie des Pères, chapitre 6;

3° Celle qui fut construite du temps de Charlemagne ou de Louis-le-Débonnaire, en avait sept, ainsi qu'on le remarque dans le livre *De Ecclesiis*, publié par Savaron, et qu'il prétend avoir été écrit dans le onzième siècle;

4° Les deux clochers du côté de l'occident ne sont pas de l'église qui fut bâtie dans le cinquième siècle par saint Namace, mais de celle qui fut érigée dans le neuvième ou dixième siècle, puisque la première n'avait ni cloches ni clochers, ainsi qu'on le voit dans le chapitre déjà cité du livre II de l'histoire de saint Grégoire de Tours; l'usage n'en fut introduit que longtemps après dans les églises d'Occident.

D'après toutes ces raisons, je pense que la destruction de la cathédrale bâtie par saint Namace arriva lorsque les Sarrasins ou le roi Pepin prirent la ville d'Auvergne et le château de Clermont, car, à ces deux époques, qui eurent entre elles trente et un ans d'intervalle, tout ce qui était debout fut renversé, ainsi qu'il le paraît par le plan des places, des rues et des maisons d'aujourd'hui, qui sont depuis ce temps tout à fait irrégulières, parce que ceux qui survécurent à la prise et à l'incendie de la ville d'Auvergne rebâtirent leurs maisons comme ils le voulurent, les magistrats, dans cette calamité, ne pouvant apporter aucun ordre.

NOTE XV. — FRESQUES DE L'ÉGLISE D'ENNEZAT.

La peinture de la clôture du chœur, vers l'entrée du collatéral sud, se divise en deux compositions. La première, représentant le Jugement dernier, montre le Christ sur son trône, dans une attitude menaçante, séparant les damnés des élus. A sa droite, la Vierge et plusieurs saints, à genoux, essaient de le fléchir. A gauche, saint Jean et quelques autres saints semblent conduire, en présence du juge suprême, le donataire du tableau et une de ses parentes. Autour du Christ, deux anges, sonnant de l'oliphant annoncent le dernier jour. Un peu plus bas, un ange, armé de toutes pièces, comme un chevalier du quinzième siècle, chasse les damnés, que des diables précipitent dans une énorme gueule, qui est l'entrée de l'enfer.

La seconde composition occupe la partie inférieure de la muraille. Elle représente un ange contemplant un cadavre d'un air de compassion. Une banderolle est entre les mains du cadavre, sur laquelle on lit ces vers :

« *Prya pour moi qui me regardes,*
» *Quar tyel pras quai que tu tardes.*
» *Fais bien tandis que tu vis,*
» *Quar après la mort n'auras nulz amis.* »

L'ange tient une légende avec cette inscription :

« *Reguarda la grant pityé de nature humayne,*
» *Comment vient à destruccion et forma vilayne.* »

Enfin, au haut de la composition on en trouve la date, avec le nom du donataire :

« *Hic jacet dominus Stephanus Harem*, *canonicus et rector is-* » *tius ecclesiæ*, *et Antonia Borella*, *amita ejus*, *et fecit fieri anno* » *Domini* MCCCC *quinto.* »

Le tableau m'a paru peint au vernis, et la conservation en est parfaite. Le dessin, très-incorrect, annonce un artiste d'un talent inférieur.

Le second tableau, peint à fresque, et plus grand que celui dont nous venons de parler, couvre la partie inférieure de la muraille latérale du nord, vers le milieu du chœur.—Il se divise aussi en deux compositions distinctes, l'une au-dessus de l'autre. Dans celle du haut, on voit, au milieu d'un paysage et devant une grande croix, trois hommes à cheval, richement habillés de soubrevestes, dont les longues manches retombent jusque sur leurs étriers. Chacun porte un faucon sur le poing, et des chiens les suivent. Trois fantômes se présentent à eux, espèces de cadavres décharnés, se tenant par la main, comme les sorcières de Macbeth. Au bas, une suite de quatrains plus qu'à demi-effacés, contient un dialogue entre les spectres et les chasseurs, et autant que nous avons pu en juger, leur sens ne diffère point des légendes qui accompagnent d'ordinaire les danses macabres. Ces spectres sont des personnifications de la Mort, railleries de sa part, plaintes et regrets des chasseurs surpris. Il y a lieu de croire que cette composition fait allusion à la fin tragique de quelques seigneurs du pays; mais la tradition s'en est perdue.

Le bas de la paroi représente la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, entourée d'un grand nombre de personnages, dans une attitude d'adoration et conduits par un religieux; les hommes sont à la gauche de la Vierge et les femmes à la droite. C'est, à n'en point douter, le donataire et sa famille. Au-dessus du tableau on lit cette inscription :

« *Anno Dni* MCCCCXX *fecit fieri hac ystoria dnus Robertus de Bas-* » *sinhac*, *huius eccl. can. et Uziaci curatus ob rem incisam hic et* » *in memoria eius matris et patris fratrumque*, *et sororum eius*, » *rogat te ut fidelium aie requiescat in pace. Amen.* »

Malgré les incorrections que l'on remarque dans ces peintures, elles ne laissent pas que d'admettre un assez grand talent de la part de l'auteur. La tête de la Vierge, surtout, est véritablement belle,

et ses traits respirent la douceur et la grâce. Elle rappelle les types ordinaires du Pérugin, tant pour la coupe un peu carrée du visage. que par l'extrême bienveillance répandue sur toute sa physionomie,

NOTE XVI.—SUR L'UNIVERSITÉ CATHÉDRALE DU PUY.

Nous avons cru devoir supprimer cette note.

NOTE XVII. — SUR LE PALLIUM.

Le pallium était primitivement une espèce de manteau impérial dont les empereurs chrétiens commencèrent à honorer les prélats de l'Eglise dans le quatrième siècle, voulant que ce fût un ornement pour eux et une marque de leur autorité pour le spirituel sur les ordres inférieurs de leurs Eglises, comme les empereurs l'avaient pour le temporel sur ceux de leur empire. Il couvrait tout le corps du prélat et descendait depuis le cou jusqu'aux talons, à peu près comme une chape, à la réserve qu'il était fermé par devant et tissu non de soie ni de lin, mais de laine, pour représenter les brebis que Jésus-Christ, le bon pasteur, porte sur ses epaules.

Il est réduit aujourd'hui et depuis longtemps à une simple bande en façon de collier, faite de la laine des agneaux blancs, que le Pape bénit tous les ans à Rome; cette bande est large de trois doigts, et entoure les épaules comme des bretelles, ayant des pendants, longs de huit à neuf pouces par devant et par derrière, avec de petites lames de plomb aux extrémités, couvertes d'étoffes de soie noire, avec six croix de la même couleur, et des épingles d'or pour attacher le pallium à la chasuble. Cette bande, tout étroite qu'elle était, descendait autrefois jusqu'au bas de la chasuble, ainsi qu'elle se voit aux tombes et aux figures de plusieurs papes ayant l'usage du pallium. C'était comme le parement même de la chasuble, avec lequel il semble que le pallium se soit venu confondre, le pallium n'étant lui-même, selon quelques savants, que le parement de l'habit appelé pallium, dont on est venu à le détacher par la suite, comme on l'a fait pour l'étole, détachée de l'ancien vêtement ou manteau ouvert par devant, appelé *stola*, et dont les bandes ou parements ont retenu le nom d'étole.

NOTE XVIII.—ANTIQUITÉ DE LA COUTUME DE PRIER POUR LES MORTS.

L'usage de prier pour les morts, que nous révèle chez les Hébreux cette belle parole du livre des Macchabées : « C'est une sainte et salutaire coutume de prier pour les morts, » se retrouve non-seulement chez le peuple de Dieu, mais encore dans le paganisme,

comme un dernier reflet des idées d'une religion qui fut primitivement celle de tous les hommes, mais que leurs passions altérèrent et obscurcirent. La prière pour les morts était chez les païens un dogme de leur religion, et les philosophes et les poètes étaient en cela d'accord avec le peuple. Nous avons déjà cité Tertullien, qui vivait dans le deuxième siècle, et qui dit que de son temps on offrait des sacrifices pour les morts, ainsi qu'aux fêtes des saints martyrs (lib. *De Coronn.*, c. III). — Saint Chrysostome dit également « que c'est une obligation pour un prêtre d'intercéder auprès de Dieu pour les péchés des vivants et des morts (*De sacerd.*, l. VI). » « Ce n'est pas inutilement, dit-il ailleurs, que nous nous souvenons des morts dans la célébration des saints mystères, lorsque nous prions l'agneau qu'ils puissent en recevoir du soulagement. Celui qui est à l'autel ne crie pas en vain : Prions pour ceux qui se sont endormis dans le Seigneur (Hom. 15, in I. ad Cor). » Saint Augustin dit qu'on ne peut nier que les âmes des morts ne soient soulagées par les prières de leurs amis vivants, quand on offre le sacrifice du médiateur (*Enchirid.*, c. CX). Eusèbe nous apprend que le grand Constantin voulut être enterré dans le porche de l'église des Apôtres, afin d'avoir part aux saintes prières, au sacrifice mystique et aux divines cérémonies (*De vitâ Const.*, l. IV, c. 60). — Voyez sur le même sujet saint Ephrem, t. II, p. 230; saint Athanase (*Apol. ad Const.*), Saint Ambroise, etc. « La prière pour les morts, dit le protestant » Forbes, *usitée du temps des apôtres*, ne saurait être rejetée comme » inutile par les protestants. Ils devraient respecter le jugement de » l'Eglise primitive et adopter une pratique sanctionnée par la » croyance continue de tant de siècles. Nous le disons, les prières » pour les morts sont une salutaire pratique (*Controv. pont.* 1158). »

NOTE XIX. — ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES SUR LE DIFFÉREND ENTRE ARNOULD ET GERBERT, AU SUJET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE REIMS.

Louis IV, dit d'Outre-Mer, avait laissé deux fils, Lothaire qui lui succéda, et Charles, qui, au lieu de partager le royaume avec son frère aîné, comme il avait presque toujours été pratiqué dans la première et la seconde race, fut pourvu quelques années après du duché de la basse Lorraine, par l'intermédiaire d'Othon II, empereur d'Allemagne.

Charles, qui n'ignorait pas que son frère lui avait accordé ce duché fort à contre cœur, chercha un appui pour le conserver auprès d'Othon, auquel il rendit hommage, au lieu de le tenir en toute souveraineté, comme il pouvait le faire.

Deux ans après, Othon, désirant se l'attacher plus fortement, lui donna tout le pays compris entre la Meuse et le Rhin. Cet hommage, rendu par Charles à un prince étranger, mécontenta fortement les

Français, et l'augmentation de sa puissance fit ombrage à Hugues Capet, qui se préparait en ce moment les voies à la royauté. Charles seul était un obstacle à ses ambitieux desseins, car Lothaire n'avait qu'un fils unique, fort jeune et presque imbécile, qui ne pouvait être pour Capet un empêchement sérieux.

Othon étant mort la même année (981), après sa défaite en Calabre, par les Grecs unis aux Sarrasins, Lothaire envahit la Lorraine, mais il abandonna peu après ses projets contre cette province, et mourut empoisonné le 12 mars 986.

Son fils Louis V, dit le Fainéant (*juvenis qui nihil fecit*), le suivit seize mois après dans la tombe; il mourut à Compiègne, de poison comme son père. Blanche d'Aquitaine, son épouse, fut accusée de ce crime.

Charles de Lorraine, oncle du dernier roi, était l'héritier naturel de la couronne de France, car il ne restait que lui de la race de Charlemagne. Mais le roi Louis n'eut pas plus tôt fermé les yeux, que Hugues Capet déclara ouvertement ses prétentions au trône. Charles s'étant adressé à Adalberon, archevêque de Reims, pour avoir son avis sur la conduite qu'il devait tenir afin de se faire élire, en reçut cette réponse fort remarquable: « Ce n'est point de moi » seul, lui dit-il, qu'il dépend de donner un roi à la France, mais des » grands de l'État; c'est l'affaire du public, et non pas celle d'un » particulier. »

L'histoire ne nous apprend pas les poursuites que fit le prince Charles après ce bon conseil; mais il est certain qu'il avait pour ennemis jurés la reine Emme, veuve de Lothaire, et tous les amis de cette reine, ainsi que le clergé et les évêques, qui formaient le premier et le plus puissant des ordres de l'État; il était de plus excommunié, ce qui le faisait considérer par les ecclésiastiques comme inhabile à porter la couronne. Comme il s'était toujours tenu éloigné de la cour de France, ses ennemis le faisaient passer pour Allemand et pour ennemi des Français. Il ne fut donc pas difficile à Capet d'écarter ce compétiteur et de se faire proclamer roi, d'autant plus qu'il avait pour lui l'assentiment général du peuple français.

Cependant Charles de Lorraine, aidé d'Arnould, comte de Flandres, et de Hébert, comte de Champagne, prit les armes contre le nouveau roi et remporta d'abord sur lui d'assez grands avantages. Charles avait un frère bâtard, nommé Arnould, qui était clerc dans l'église de Laon. Par son moyen il se saisit de cette ville, qui était alors une des plus importantes du royaume; il s'empara ensuite de Reims et de Soissons; mais comme il ne sut pas profiter de ces premiers succès, peu de personnes se déclarèrent en sa faveur.

Sur ces entrefaites, Adalberon, archevêque de Reims, étant mort, Hugues Capet, qui avait grand intérêt à faire entrer dans son parti Arnould, frère naturel du duc Charles, lui donna cet archevêché, après avoir préalablement reçu son serment par écrit de lui rester

fidèle. Dans le même temps, Brunon, évêque de Langres, étant parvenu à faire conclure une trève entre Charles et Capet, le premier donna Gui, comte de Soissons, et Gilbert, comte de Bourgogne, comme garants de sa parole. — Il la viola cependant bientôt après; car Arnould avait à peine été six mois dans Reims, qu'un prêtre, nommé Adalger, livra la ville à deux amis de Charles, Manassès et Roger, comtes de Rhetel et de Château-Porcien. — On crut que cette entreprise s'était faite avec l'archevêque Arnould; mais celui-ci nia constamment toute coopération à cette trahison, et demeura, soit sérieusement, soit par feinte, prisonnier à Laon entre les mains du duc de Lorraine. Mais quelques mois après il leva le masque et se joignit ouvertement à son frère naturel, qui ravageait alors le Soissonnais.

Hugues et Robert, son fils, étaient alors trop occupés en Poitou, contre Guillaume III, duc d'Aquitaine, qui refusait de les reconnaître. Mais l'avantage étant enfin demeuré aux Capétiens, les rois revinrent en Neustrie, et Arnould, qui voyait le parti de son frère s'affaiblir de jour en jour, se réconcilia avec ses ennemis.

Cependant le duc Charles demeurait en grande sécurité dans Laon, ayant une entière confiance dans la fidélité d'Aycelin, évêque de cette ville. Mais Capet trouva le moyen de gagner ce traître, qui, dans la nuit du jeudi saint, lui ouvrit les portes et lui livra le malheureux prince et sa femme, qui furent conduits à Orléans et enfermés sous bonne garde dans la grosse tour de cette ville.

L'archevêque Arnould, qui avait de nouveau quitté le parti du roi, fut pris et enfermé avec son frère. Un concile fut aussitôt assemblé dans l'église de Saint-Basle de Reims, à la requête de Capet; les évêques firent le procès d'Arnould et le condamnèrent comme parjure. Ils le contraignirent en outre à leur présenter une requête pour *être mis en pénitence* et pour abdiquer l'archevêché. Puis ils le dégradèrent, et le roi Hugues l'envoya à Orléans tenir compagnie à son frère.

Gerbert, ami de Hugues et précepteur de son fils Robert, fut élu à la place d'Arnould. Mais le pape Jean XV, ne pouvant souffrir qu'on eût déposé un archevêque sans son autorité, prit cette affaire à cœur, excommunia les évêques du concile de Saint-Basle et dépêcha un légat en France, avec ordre d'assembler un nouveau concile, dans lequel il devait être représenté par Seguin, archevêque de Sens, qui avait montré beaucoup de répugnance pour l'élection de Capet, et qui avait résisté fortement, quoique inutilement, à l'assemblée de Saint-Basle.

Hugues se plaignit et se défendit quelque temps contre la décision du Pontife. Mais la royauté naissante de Capet ne pouvait lutter contre un ordre aussi absolu, sans s'exposer à être renversée : il fallut donc céder. Le concile se tint à Reims, comme le pape l'avait ordonné; il déposa Gerbert et rétablit sur son siége Arnould, qui venait de subir trois années de prison. Gerbert se retira auprès

d'Othon III, qui l'éleva quelque temps après au souverain pontificat. Un de ses élèves l'avait fait archevêque de Reims, un autre le fit pape.

L'année 994, l'infortuné Charles, duc de Lorraine, mourut en prison à Orléans. On trouve, dans quelques chroniques, qu'il laissa deux fils, Othon et Louis, et deux filles, Gerberge et Hermengarde. Tous ces enfants se retirèrent auprès de l'empereur Othon III.

NOTE XX.—LETTRE DE SYLVESTRE II A L'ARCHEVÊQUE ARNOULD.

Ad Arnulfum, Remensem archiepiscopum.

Apostolici culminis est non solum peccantibus consulere, verum etiam lapsos erigere, et propriis privatos gradibus reparatæ dignitatis insignibus informare, ut Petro solvendi libera sit potestas et Romanæ gloriæ ubique fulgeat dignitas. Qua propter tibi Arnulfo, Remensi archiepiscopo, quibusdam excessibus pontificali honore privato, subvenire dignum duximus, in quia tua abdicatio Romano assensu caruit, Romanæ pietatis munere credaris posse reparari. — Est enim Petro ex summa facultas, ad quam nulla mortalium, æquiparari valeat felicitas. Concedimus ergo pro hujus privilegii nostri statuto, tibi baculo et annulo redditis, archiepiscopali officio fungi, et omnibus insignibus, quæcumque ad sanctæ metropolim Remensis ecclesiæ pertinent, solito more perfrui pallio solemnitatibus uteris, benedictionem regum Francorum, et tibi subjectorum episcoporum obtineas, et omne magisterium quod tui antecessores habuisse visi sunt, nostra apostolica auctoritate geras.—Præcipimus etiam, ut nullus mortalium in synodo, aut in quâcumque parte, abdicationis tuæ crimen tibi quoquo modo opponere præsumat, vel hac occasione in improperii contra te verba exardescat, sed nostra te ubique auctoritas muniat, etiamsi conscientiæ reatus accurrat.

Confirmamus insuper tibi et concedimus archiepiscopatum Remensem in integrum, cum omnibus episcopatibus sibi subjectis, seu cum omnibus monasteriis, plebibus, titulis et capellis, atque curtibus, castellis, villis, casalibus, et cum omnibus rebus ad ecclesiam Remensem pertinentibus, salvo et inviolabili testamento B. Remigii, Francorum apostolici. Statuentes apostolica censura sub divini obtestatione judicii, et anathematis interdictione, ut nullis unquam nostrorum successorum pontificum, vel aliæ quælibet magnæ parvæque personæ, hoc nostræ privilegium infringere liceat. Si quis vero, quod absit, hoc Romanum decretum violare tentaverit, anathema sit (*Sacrosancta concilia*, P. Labbe, t. 9, p. 778).

NOTE XXI.—SORCELLERIE DE GERBERT.

Nous avions rassemblé sur ce sujet plusieurs traditions de la haute Auvergne que nous avons cru devoir supprimer par respect pour la mémoire de ce savant Pontife.

NOTE XXII.—LETTRE DE GERBERT A L'ABBÉ D'AURILLAC.

Ut quoniam domina mea Theophania, imperatrix semper Augusta, VIII kal. aprilis proficisci me secum in Saxoniam jubet, eoque quosdam ex meis monachis ac militibus ab Italia convenire jussi, nunc non habeam quod certum scribam super *organis* in Italia positis, ac monacho dirigendo qui ea conducat; præsertim cum sine præsentia dominæ meæ Theophaniæ credere me non ausim fidei meorum militum, quia Itali sunt; nec satis sciam, utrum exercitum ante autumnum in Italiam deducam, an in Germania demoremur, etc..... Salutat vos et Airardum Adalberto Remorum, archiepiscopus, simulque omne collegium Aureliacensis cœnobii, me adjuncto per omnia vobis devotissimo. Iterum, iterumque valete.

Cette lettre fut écrite après la mort de Lothaire et du vivant de Louis, roi de France.

NOTE XXIII.—SUR LES MAISONS DE BREZONS ET D'APCHON.

L'ancien château de Brezons a donné son nom à cette maison, une des plus illustres de la haute Auvergne ; elle est éteinte depuis le commencement du dix-septième siècle. Brezons portait de gueules, au lion échiqueté d'or et d'azur, lampassé de sable.

Comptor ou Comptour d'Apchon prenait le titre de premier baron de la haute Auvergne, en concurrence avec le seigneur de Pierrefort. Le dauphin, qui fut depuis le roi Charles V, permit à Guillaume ou Guillot Comptour, après la bataille de Poitiers, de parsemer son écu des fleurs de lys de France. Le château d'Apchon était bâti sur la pointe d'un rocher isolé et presque inaccessible, dans la paroisse de Saint-Hippolyte ; on ne pouvait y arriver que par un pont-levis jeté d'une montagne à l'autre.

NOTE XXIV. — CHARTE DE CLOVIS.

L'étendue de ce document ne nous permet pas de l'insérer dans cet Apendice.—Cette pièce, reconnue apocryphe, est imprimée dans les *Ann. eccl. franç.* de Le Cointe, t. II, p. 49.

NOTE XXV.—EXTRAIT DES ACTES DE SAINT GAUSBERT ET DE SAINT BERNARD, ABBÉS DE MONTSALVY.

Acta sanctorum maii, t. 6.—De beato Gausberto, fundatore monasterii Montis-Salvii, in Arvernia. Voyez Andrea Saussaii : In supplemento martyrologii gallicani ad hunc diem 27 maii, et B. Bernardi die nono octobris. Alter nobis testis hujus commemorationis est Philipus Ferrarius, in catalogo sanctorum qui in romano Martyrologio non sunt.—Voyez aussi le *Missel de sainte Geneviève.*

NOTE XXVI.—SUR LE LIEU OU S'ASSEMBLA LE CONCILE (1095).

Nous nous serions dispensé de toute désignation de lieu, tellement l'opinion de M. Gonod nous a semblé juste et raisonnable, si nous n'avions eu connaissance d'une notice intitulée *Concile de Clermont en* 1095, dans laquelle le savant écrivain auquel nous devons les *Etudes sur Désaix*, nous a donné une description minutieuse d'une église qui, selon lui, existait à cette époque, église qui serait devenue *cent vingt-quatre ans* plus tard celle des Jacobins, et dans laquelle aurait été assemblé le célèbre concile. Nous devons à la vérité, dont nous espérons ne jamais nous écarter dans nos écrits, de déclarer que, malgré de nombreuses et consciencieuses recherches, et malgré le désir que nous avions de pouvoir nous rallier à l'opinion de M. le comte Martha-Becker, nous n'avons pu découvrir aucune trace de cette église à l'époque du concile de 1095; nous rejetons donc comme erronée l'existence de cette église à la fin du onzième siècle, et nous basons notre opinion sur les preuves suivantes.

1° Tous les historiens qui parlent de la venue des Jacobins à Clermont s'accordent à dire qu'ils fondèrent leur établissement en 1218 ou 1219 sur un terrain que leur donna Guidon de la Tour, comte de Boulogne et de Rochefort, et ne font nulle mention qu'il existât une église sur ce terrain, ce qu'ils n'eussent pas manqué de faire si cette église avait réellement existé.

2° Savaron a fait imprimer à la suite de ses *Origines de Clairmont* un ouvrage qu'il affirme être la copie de deux manuscrits existant de son temps, l'un chez les religieux de Saint-Allyre, l'autre chez les chanoines du Port, qui donnent la nomenclature exacte de toutes les églises et de tous les monastères existant à Clermont au commencement du onzième siècle (1050), c'est-à-dire *quarante-cinq ans* seulement avant la tenue du concile, et dans lequel il n'est fait aucune mention de l'église dont parle M. le comte Martha-Becker, quoiqu'elle dût être, selon cet écrivain, par sa grandeur, par son importance et par la description qu'il en fait, une des plus considérables de la ville.

3° Dufraisse, chanoine de la Cathédrale, historien du dix-septième siècle, fort érudit et consciencieux, dit positivement, dans son excellent ouvrage de l'*Origine des églises de France* « que *le fameux concile de la croisade* fut tenu par le pape dans l'église Cathédrale (p. 489). » Le même historien rapporte également une tradition de l'Eglise de Clermont, qui considérait la statue qui était au-dessus de la porte méridionale de la Cathédrale, comme représentant le pape Urbain II, qu'on y avait mis en mémoire *du fameux concile de la croisade* tenu par ce pape dans cette église au mois de novembre 1095. Cette statue portait en effet une tiare fermée par le haut, tandis que les évêques placés à sa droite et à sa gauche ne portaient que des mitres ouvertes (page 396).

4° Audigier, ni Dulaure à qui nous devons de précieux extraits des manuscrits de ce savant écrivain, ne parlent de la tenue du concile de 1095 dans une église qui serait devenue depuis celle des Jacobins, quoique le premier de ces deux historiens donne une longue description du couvent et de l'église de ces religieux, et qu'il a bien soin d'énumérer toutes les assemblées qui s'y sont tenues depuis sa fondation en 1219. Il parle, entre autres, du concile provincial qui s'assembla dans cette église en 1263 par l'ordre d'Urbain IV pour régler le différend de Guy de la Tour, évêque de Clermont, avec les religieux de la Chaise-Dieu, ainsi que de la grande assemblée ou chapitre général de l'ordre de Saint-Dominique, qui s'y tint en 1339, et qui fut extrêmement nombreux; c'était une belle occasion pour parler du célèbre concile de 1095, s'il avait été assemblé dans cette église, mais il n'en dit pas un mot, ni Dulaure non plus. Ajoutons que les pères Richard et Giraud, dominicains de Paris, dans leur grand *Dictionnaire historique*, disent bien positivement que le concile de 1095 s'est tenu dans l'église cathédrale. Ces religieux n'ont point émis cette opinion sur un fait historique d'une aussi grande importance sans avoir préalablement consulté les dominicains de Clermont et sans avoir pris auprès d'eux les renseignements les plus exacts.

5° Enfin, chose au moins singulière, *tous* nos historiens auvergnats font une mention plus ou moins détaillée de l'église des Jacobins de Clermont, et *tous*, sans exception, gardent le silence le plus complet sur l'évènement le plus solennel qui se serait passé dans cette église. Nous pouvons donc conclure bien naturellement de ce silence général des historiens que l'idée de placer dans cette église le grand concile de la croisade, en raison de son voisinage avec la vaste place où l'on suppose que se firent entendre Urbain II et Pierre l'Ermite, est une ingénieuse fiction dans laquelle s'est complu le savant vice-président de l'Académie de Clermont, mais qui est en contradiction manifeste avec les faits historiques, puisque cette église n'a réellement été bâtie que près d'un siècle et demi après la tenue de ce concile.

NOTE XXVII. — BULLE DU PAPE URBAIN II, QUI RATIFIE LES PRIVILÉGES DE L'ÉGLISE D'AUVERGNE, DE L'ÉVÊQUE ET DE SES SUCCESSEURS.

Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher frère Guillaume, évêque d'Auvergne, et à ses successeurs qui seront promus canoniquement, à perpétuité.—Ainsi qu'il ne doit être tenu aucun compte des réclamations injustes, de même il ne faut point ajourner celles qui sont légitimes.

Nous rendant, en conséquence, à vos prières, notre très-cher frère en Jésus-Christ, nous ordonnons pour l'éternelle paix et stabilité de l'Eglise d'Auvergne, par l'autorité du présent décret, que toutes les limites des paroisses (*ut universi parochie fines*) dont vos prédécesseurs ont été en possession jusqu'à ce jour, soient conservées dans toute leur intégrité par vous et vos successeurs à perpétuité ; nous accordons aussi et confirmons tous les priviléges et rescrits authentiques de nos prédécesseurs, qui établissent la dignité de *votre* Eglise; que vous teniez le premier rang à la cérémonie de la consécration de l'archevêque de Bourges, et que vous jouissiez dans toutes les congrégations religieuses et paroissiales du diocèse d'Auvergne de tous les priviléges accordés par le siége apostolique, quelle que puisse être l'opposition d'un droit pontifical quelconque. — Nous ordonnons donc que cette église, avec toutes ses dépendances, ses clercs et tous leurs biens, resteront à perpétuité dans leur pleine et entière liberté, voulant qu'il ne soit permis à aucun homme au monde de lui faire témérairement le moindre trouble, de porter la moindre atteinte à ses possessions, ni de la blesser par d'audacieuses vexations ; que tous les biens dont elle est aujourd'hui en légitime jouissance, ainsi que ceux qu'elle pourra justement et canoniquement acquérir par la suite, restent à jamais fermes et intacts entre vos mains et celles de vos successeurs.— Nous défendons aussi que personne soit assez osé pour entreprendre ou usurper quoi que ce soit de ces biens, soit après votre mort, soit après celle de vos successeurs, en quelque temps qu'elle ait lieu ; mais nous voulons, au contraire qu'ils restent confiés à la garde et aux soins de votre clergé.—Nous défendons aussi que qui que ce soit au monde se permette d'établir personne sur le siége de cette Eglise, voulant, au contraire, que son clergé ait la libre faculté de se choisir son chef dans une élection paisiblement et canoniquement faite selon Dieu, à l'abri de toute pression ou usurpation laïque.

Voulant en outre vous donner plus ample témoignage de l'ancienne affection que nous vous portons, nous décidons que vous serez particulièrement considéré comme fils du Siége apostolique et un des plus affectueusement protégés à l'abri de son giron paternel; si donc dans l'avenir quelque archevêque ou évêque, empereur ou

roi, prince ou duc, comte, vicomte, juge ou n'importe quelle personne ecclésiastique ou laïque, osait sciemment attenter ou contester cette feuille de notre décision, et qu'elle n'ait point donné satisfaction convenable à la seconde ou à la troisième monition, qu'elle soit déchue de ses pouvoirs, honneur et dignité; qu'elle se reconnaisse coupable devant Dieu une fois l'iniquité accomplie, et qu'elle reste interdite du très-saint corps et sang de notre Dieu et Seigneur rédempteur Jésus-Christ, et qu'au jugement dernier elle soit livrée à un sévère châtiment; — que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit, au contraire, avec ceux qui auront pris soin des biens de ladite Eglise; qu'ils recueillent le fruit de leur bonne action, et qu'ils trouvent auprès du Souverain Juge la récompense de la paix éternelle. Ainsi soit-il.—Ecrit de la main de Pierre, scribe du sacré palais.—Donné à Latran, de la main de Jean, cardinal-diacre de la sainte Eglise romaine, le 14 des calendes de mai (18 avril), indiction V, l'an de l'incarnation du Seigneur mil quatre-vingt-dix-sept, dixième du pontificat du pape Urbain second.

(L'original de cette bulle, sur peau de parchemin bien conservée, est un beau type de paléographie romaine du onzième siècle, d'une lecture fort difficile à raison des lettres monogrammées. —Cote IV, sac A, arm. 2, provenant du fonds de la Cathédrale, Archives départementales (G. 9.)





TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Septième siècle.

Huitième siècle.

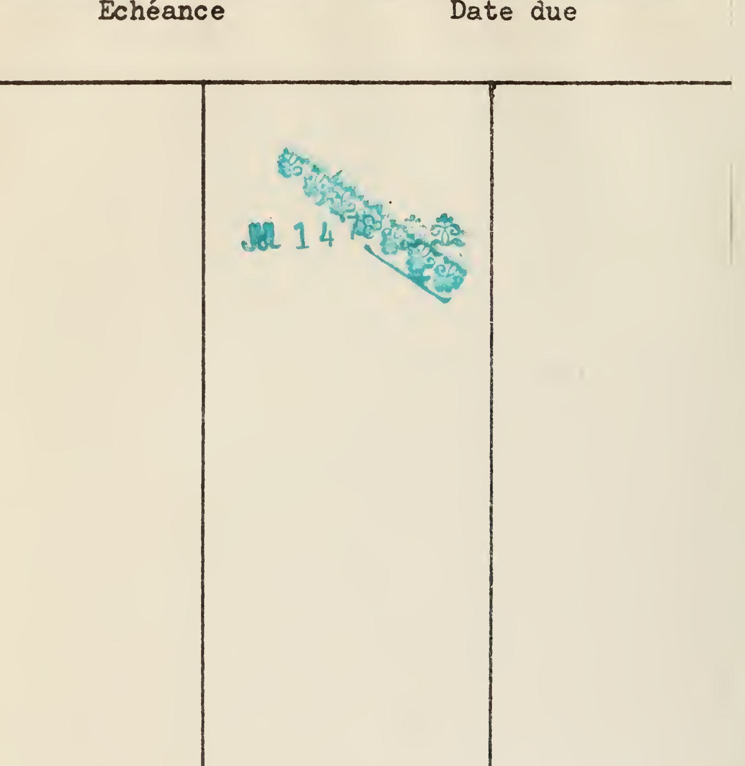
Neuvième siècle.

Dixième siècle.

Onzième siècle.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.






U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 12 07 02 1